

F16 D 112

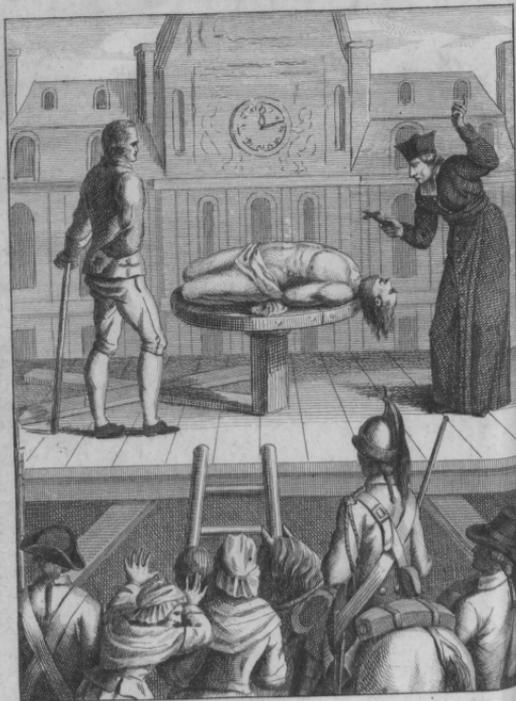


HISTOIRE
DES
PENDUS CÉLÈBRES.



IMPRIMERIE

ANDRÉ, IMPRIMEUR A COULOMMIERS



Mon Dieu ayez pitié de moi!

HISTOIRE

DES PENDUS CÉLÈBRES,

DES ROUÉS, BRULÉS, ETC.

CONTENANT les affaires d'Urbain Grandier; de la veuve Lescombat; de Blaise Ferrage; d'Angélique Tiquet; des deux Gardes-du-Corps; de Cartouche; de Duchatelet; des Régicides Jacques Clément, Ravillac, Robert-François Damiens; de la marquise de Brinvilliers; de Nicolas Gérard; de Desrués et de Mandrin.

~~~~~  
TOME PREMIER.  
~~~~~

A PARIS,

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1817.

PRÉFACE.

PEU de lecture et beaucoup d'observation : voilà le meilleur avertissement que je doive aux tristes leçons de l'expérience ; je le donne volontiers à notre jeunesse qui n'en profitera pas, car le goût pour la lecture est devenu une véritable manie, et cette manie règne jusque dans l'école même.

no. 119

Voyez ce jeune élève en botanique, consacrer un tems précieux à la lecture et au raccord d'une multitude de systèmes, méthodes, traités, etc., avant d'avoir étudié la physique et la physiologie végétale, qui lui eussent rendu tout le reste si facile, je dirais presque si inutile !

Et ce suivant d'Esculape, prêt à vous citer le tome, la page, la ligne de deux cents ouvrages, où l'on classe bien méthodiquement deux mille genres

de maladies, avant d'avoir observé un malade ou tâté un pouls !

Et ce nourrisson du Pinde, se farcir la tête de vingt mille mots avant d'avoir attaché une seule idée vraie à cette foule de signes !

Et ce jeune grammairien se perdre dans le labyrinthe de cent langages particuliers, avant de se douter qu'il existe une grammaire générale, dont ces idiotismes ne sont que l'application !

Il n'y a là que demi-mal ; cependant , dans le nombre des livres inutiles le bon se rencontrera peut-être , et sa découverte suffira à l'élève fait pour l'entendre.

Mais les désœuvrés , les militaires , l'artisan , l'apprenti , la jeune fille , le paysan même ; mais cette foule enfin qu'on voit encombrer les cabinets de lecture ; que reçoivent-ils en échange du prix de leur abonnement ? des romans , et toujours des romans !

Malgré le but moral de cette branche de la littérature, qui sans doute, est d'inspirer le goût des choses honnêtes, le lecteur n'y reçoit que des idées fausses, des peintures exagérées ou dangereuses ; il ne s'y nourrit que de fictions qui l'égarent ou le corrompent ; il ne lui reste de cette occupation frivole que des erreurs funestes ; et telle femme, tel homme, se déshonorent par des vices ruineux, qui, sans cette lecture, au moins inutile, eussent pu se recommander par leurs vertus domestiques, ou se

distinguer dans l'exercice de leur profession.

Ils veulent lire cependant ; ils veulent être amusés , remués. Il leur faut des sujets qui les captivent avec force , des tableaux sombres , des détails qui les intéressent par ce qu'ils ont de piquant et de singulier.

Eh bien ! en attendant que nos écrivains prennent une autre direction et fournissent à la seule un meilleur aliment , nous lui offrons cet opuscule ;

voici les raisons qui nous y eut déterminé.

Des personnes honorables , aux lumières desquelles nous soumettons volontiers les nôtres , ont pensé que la lecture des causes célèbres aurait le même attrait que celle des romans sans avoir le même danger ; qu'on y trouverait l'aliment de la curiosité , le charme irrésistible de la vérité , l'avantage d'apprendre à l'homme à ne pas s'exposer aux peines que les lois prononcent , au danger des

passions qui le plongent dans un abyme de maux, et font de sa vie un cercle de tourmens. On aime, d'ailleurs, à connaître l'histoire des grandes passions et des grands crimes, à suivre les manœuvres des grands coupables, leur audace ou leur marche ténébreuse; comment la justice vigilante leur arrache le masque, enchaîne leur fureur et les immole à la société outragée. Tel dédaignerait le détail de vols obscurs et domestiques, qui relira le tableau des grands traits et des fausses

prospérités des scélérats, de leurs malheurs, et de l'appareil des vengeances. Après avoir frémi au récit des atteintes portées à son repos, le citoyen se rassure en calculant les moyens employés pour le défendre; l'intérêt qu'il éprouve est puissant; il captive avec force; tout ici est judiciaire, authentique, singulier, piquant ou atroce.

Cet ouvrage existe, dira-t-on? Oui, mais seulement pour l'homme riche ou instruit; et parmi ceux pour lesquels nous

croyons devoir écrire, parmi les abonnés aux cabinets de lecture, quel est celui qui se décidera à demander successivement deux cent-cinquante volumes de Causes célèbres? Quel cabinet de ce genre pourrait les lui fournir? On n'y trouve guère que les vies de Cartouche et Mandrin, embarrassées de tout le fatras qui les rend insipides ou dangereuses.

Nous avons donc parcouru ce que M. DESESSARTS et ses *imitateurs* ont écrit dans ce genre; nous l'avons réduit et renfermé

dans un cadre, ni trop long, ni trop resserré, en nous bornant à une narration rapide des faits les plus authentiques. C'est un abrégé des Causes célèbres; c'est le même spectacle, mais représenté dans un lieu moins vaste, moins décoré: aussi les places sont à si bon marché, que le peuple peut en jouir sans craindre d'y employer trop de temps, ou d'y faire trop de dépense.

Puissent les spectateurs y trouver des leçons de morale et de conduite qu'ils cherche-

raient en vain dans la lecture des romans ; et nous aurons atteint le seul but que nous nous soyons proposé.

HISTOIRE

D E S

P E N D U S C É L È B R E S ;

R O U É S , B R U L É S , E T C .

LA LESCOMBAT.

IL est bien déplorable que l'amour, dont la nature a mis le germe dans nos cœurs, dont les charmes ont si souvent adouci les maux de la vie, n'ait été que trop souvent aussi la source empoisonnée d'où découlerent des crimes et des forfaits. Jeunes gens, qui faites vos délices de la lecture de ces romans corrupteurs, qu'une négligence coupable vous abandonne dès l'âge le plus tendre, lisez cette sanglante histoire ; apprenez à vous défier de vous-mêmes et surtout des femmes artificieuses

T O M . I .

et perfides, qui vous enchaîneront à leur char.

Marie-Catherine Taperet, née à Paris en 1728, devait le jour à des parens obscurs et peu favorisés de la fortune. Orpheline quelque tems après sa naissance, elle fut reçue chez sa grand'mère, qui lui donna une éducation honnête.

On a, dans le tems, beaucoup trop vanté sa beauté; sa taille était médiocre, mais bien prise; ses yeux grands, noirs et très-vifs; son teint d'une blancheur éblouissante, sa gorge, ses bras, ses mains admirables; la vivacité de ses traits la rendait très-piquante; mais ce n'était pas une bellefemme: on voit seulement qu'elle réunissait des charmes capables d'inspirer une grande passion. Elle joignait d'ailleurs à ces attraits ceux d'une conversation très-agréable, qu'elle avait puisée dans la lecture des romans, goût qu'elle conserva même au milieu des horreurs de la prison.

La jeune Taperet fut bientôt environnée d'une foule d'adorateurs, et un architecte,

nommé Lescombat, obtint le funeste avantage d'être préféré. Les nouveaux époux vécurent d'abord avec la grand'mère; mais, impatienté d'une surveillance incommode, et voulant se livrer sans contrainte à ses passions, la jeune Lescombat fit consentir son mari, faible et crédule, à une séparation qui favorisait ses projets.

Dès-lors elle rechercha les sociétés de son quartier, dont sa figure et son éducation lui ouvrirent facilement l'entrée: son mari, qui l'adorait, mais qui, par état, la laissait souvent seule, imaginait qu'elle ne cherchait dans ces sociétés, d'ailleurs très-honnêtes, que des plaisirs décens; il se trompait: la Lescombat n'y allait que pour se procurer des amans; ses aventures galantes devinrent bientôt si publiques, qu'on cessa de l'y recevoir, et qu'elle fut obligée de recourir à de nouveaux moyens pour continuer ses intrigues.

Ces moyens, Lescombat lui-même

les lui fournit. Ignorant l'inconduite de sa femme, le bon homme s'empessa de prendre des pensionnaires pour lui former une nouvelle société. Elle eut donc dans sa maison une petite cour composée de jeunes gens qui se disputaient le bonheur de lui plaire.

« C'est ainsi que j'ai vu, et j'en gémiss
» encore; j'ai vu une femme impu-
» dente, mais adroite, épier, choisir
» dans la société l'objet propre à satis-
» faire ses passions, l'obséder, l'enlacer,
» l'entraîner ensuite dans l'asile con-
» jugal, l'y produire comme un ami fi-
» dèle, agréable, utile, couvrir sous des
» nœuds de roses les liens de bronze qui
» l'y enchaînaient, et exploiter à son aise,
» si j'ose me servir de cette expression,
» un amant faible et un mari crédule.

» Fort heureusement pour nous, de
» pareils tableaux, de pareilles femmes
» sont rares, et le deviendront encore
» davantage. »

Lescombat fut enfin forcé de sortir

de sa léthargie. Un des pensionnaires nommé Mongeot, qui se destinait au génie, ayant fait sur sa femme plus d'impression que les autres, elle ne put se contraindre, et ses attentions devenant chaque jour plus marquées, les deux époux eurent ensemble une scène très-vive à la suite de laquelle Mongeot fut chassé de la maison avec le plus grand éclat.

Furieuse d'avoir perdu tout à-la-fois et son amant, et la confiance de son mari, la Lescombat jura dès ce moment la perte d'un époux qui n'était plus à ses yeux qu'un tyran. Voyons comme elle y parvint.

Elle pria d'abord un ami de son mari de ménager une réconciliation entre lui et Mongeot. Lescombat rejeta d'abord la proposition; mais séduit peu-à-peu par les fausses marques de tendresse que lui prodiguait sa femme, et sa femme inconsolable de la perte de sa confiance, qui ne lui avait manqué que par les ap-

parences ; il consentit à un raccommodement qui devint la source de ses malheurs.

Dans un de ces momens de délire produit par la passion la plus effrénée, la Lescombat représenta à son malheureux amant, qui l'adorait, que leurs plaisirs seraient toujours troublés par un mari dont l'amitié n'était que feinte, et qui, tôt ou tard, serait leur plus cruel bourreau, s'ils ne prenaient le parti de le tuer. Mongeot, plus amoureux que jamais, mais qui avait quelques sentimens d'honneur, s'allarma à cette cruelle proposition. Sa maîtresse en frémit de rage ; cependant, à force de manège, elle familiarisa son amant avec cette affreuse idée, et lui arracha enfin la promesse d'assassiner son mari. Les lettres suivantes, tirées de la procédure, quoique fort abrégées, donneront un idée des moyens que cette femme atroce sut employer pour réussir.

La Lescombat à Mongeot.

« Songe, songe à ce que tu m'as
 » promis. Tu m'as juré de me défaire
 » de mon époux, et je me repose sur
 » toi du soin de ma vengeance.... Ciel !
 » je vais donc être bientôt vengée. . . .
 » je vais être vengée ! . . . que j'aspire
 » à cet instant plein de charmes. Prends
 » bien ton temps ; songe qu'il y va de ta
 » vie, de la mienne. Vois jusqu'où va
 » ma fureur ; je ne suis que rage, l'enfer
 » est dans mon cœur. Ah ! si tu connais-
 » sais le cœur d'une femme outragée,
 » persécutée, désespérée, je l'aurais
 » déjà revu couvert du sang de mon
 » époux ! avec quelle joie je te recevrais !
 » jamais tu n'aurais paru si aimable à
 » mes yeux. Mais non, tu n'as jamais
 » senti pour moi ces saillies impétueuses
 » que l'amour inspire. . . . Je n'ai jamais
 » lu dans tes yeux cette ardeur que l'on
 » ne peut cacher. . . . Tu éprouves des
 » craintes. . . . tu ne m'as jamais aimée.

» Mais si tu ne te sens pas assez de
 » fermeté pour me servir , avoue-le-
 » moi ; assez d'autres sauront me dé-
 » livrer d'un barbare toujours occupé
 » à me persécuter. Si je l'avais voulu ,
 » mon époux ne serait déjà plus. . . .
 » Crois - tu donc m'intimider par ces
 » vaines images des tourmens que subis-
 » sent les criminels. . . . ces horreurs qui
 » accompagnent leurs derniers mo-
 » mens. . . . cette place publique. . . . cet
 » échafaud ? Tu n'aurais donc pas le
 » courage de résister à ces tourmens. . . .
 » ta m'avouerais ta complice. . . . N'im-
 » porte , poursuis , ne t'embarrasse pas
 » du soin de mes jours , ils me sont
 » odieux si mon époux vit ; j'en fais
 » volontiers le sacrifice ; que ne vas-tu ,
 » malheureux , dès à-présent , me dé-
 » noncer à la justice ? . . . je te crois
 » capable de tout. . . . cependant. . . . si
 » tu peux remplir mes vœux , si tu re-
 » viens meurtrier de mon époux , attends
 » tout de moi. Je donnerai mille vies

» pour toi ; tu seras à jamais le dieu de
 » mon cœur ; on n'aura jamais tant aimé
 » que je t'aimerai. »

Réponse de Mongeot.

« Il n'est que trop vrai que je t'adore ,
 » ma chère amie ; tes reproches me per-
 » cent l'ame , je te prouverai que je ne
 » les mérite pas , tu seras satisfaite. Je
 » lis dans l'avenir le sort le plus funeste ,
 » mais je n'en suis point effrayé. Oui , ton
 » mari périra. . . . Cependant. . . . je te deman-
 » de une grace , sois assez généreuse pour
 » me l'accorder : consens que j'attaque ton
 » époux en brave homme ; j'en triomphe-
 » rai facilement , et jen'aurai pas la dou-
 » leur d'être assassin. Je choisirai le
 » temps et le lieu convenables ; prends
 » patience , je veux avoir sa vie , mais au
 » péril de la mienne. Repens-toi de tout
 » ce que tu m'as dit , de ce que tu m'as
 » écrit. . . . Quelle dureté dans tes expres-
 » sions. . . . quels reproches , et que je les

» mérite peu . . . Ne me dis donc plus que
 » je ne t'ai jamais aimée, quand jamais
 » l'amour n'alluma une passion plus forte
 » que celle que je ressens pour toi. Je
 » ferai tout ce que tu voudras; parle,
 » tu seras obéie. Je ne connais dans la vie
 » d'autre plaisir que celui de faire le
 » tien. Ne vois dans le moyen que je te
 » propose, n'y vois qu'un ménage ment
 » dont toi seule en es l'objet. Mais tu
 » éclates, tu m'accuses; il semble que
 » tu veuilles te défaire en même-temps
 » de ton amant et de ton époux; au lieu
 » d'une victime, tu en veux deux; la
 » vengeance seule t'anime Je sou-
 » haite que tout ce que je t'ai prédit
 » n'arrive point : mais souviens-toi tou-
 » jours que si nous sommes perdus,
 » c'est ta vie que je veux sauver et non
 » la mienne. »

*Deuxième lettre de la Lescombat à son
amant.*

« C'en est fait, monsieur, je vais me

» reconcilier avec mon mari. Je vais
 » me jeter à ses genoux, et lui avouer
 » les horribles desseins que mon cœur
 » renfermait. J'avais compté sur vous,
 » je vous croyais capable de tout entre-
 » prendre pour moi; j'ai été assez crédule
 » pour ajouter foi à vos sermens, à vos
 » dehors trompeurs. Faut il que j'aie aimé
 » un homme tel que vous? J'en rou-
 » gis Oui, j'ai tout méprisé pour
 » toi, perfide; je t'ai prouvé de mille
 » et mille façons mon attachement ex-
 » trême Que n'ai-je pas souffert par
 » rapport à toi? N'est-ce pas pour
 » toi que j'ai rompu avec mon mari?
 » N'est-ce pas pour toi que j'ai renoncé
 » aux séductions du monde, à cette
 » foule de rivaux, qui n'étaient pas en
 » petit nombre Je t'ai sacrifié mon
 » honneur, mon repos, mes charmes
 » Je t'aurais sacrifié une couronne.
 » Croira-t-on jamais qu'un homme qui
 » régnait ainsi sur mon ame, et qui
 » m'assurait que je régnais sur la sienne,

» ait refusé de me délivrer de mon plus
 » cruel ennemi ? Tu as causé tous
 » mes malheurs, tu m'as conduite pas
 » à pas dans l'abyme, et quand il faut
 » m'en retirer, tu recules Au
 » reste c'est beaucoup pour moi de con-
 » naître le fond de ton cœur !... qu'il
 » est méprisable !... que je vais haïr les
 » hommes !... Ne viens pas davantage
 » t'offrir à mes regards ; ne viens plus
 » m'offrir le secours de ton bras ; je
 » serais déshonorée à mes yeux si j'ac-
 » ceptais tes offres.... Tu n'es qu'un
 » monstre que je veux oublier. Quoi !
 » j'ai pu répondre à tes soupirs, je me
 » suis livrée à toi sans réserve.....
 » cette idée me tue... Fatal pouvoir de
 » mes charmes, sur quel objet indigne
 » as-tu agi ? Je t'écris pour la
 » dernière fois. Puissent tous les mal-
 » heurs t'accabler ensemble ! tu ne peux
 » souffrir autant que tu le mérites. Que
 » je suis glorieuse d'avoir su me déta-
 » cher de toi, de t'avoir rendu justice,

» de t'abhorrer pour toujours..... Mon
 » mari vivra donc.... Ah ! pensée qui
 » m'anéantit.... Je serai donc obligée
 » de voir toujours celui que j'ai trahi
 » tant de fois.... et pour qui ? pour
 » toi, traître, pour toi qui devais te
 » faire une gloire de l'immoler. Que
 » je vais traîner une vie affreuse....
 » Mon plus grand tourment sera de
 » songer à toi, de penser que j'ai été
 » assez faible pour te donner mon
 » cœur.... Hélas ! tu le possèdes en-
 » core ; je ne le sens que trop aux
 » mouvemens confus qui m'agitent.....
 » Rends-toi donc digne de sa posses-
 » sion... Cours.... vole, vole immoler
 » mon mari ; ne va pas combattre avec
 » lui, le sort des armes est incertain.
 » Qu'il meure, c'est tout ce que
 » j'exige... je ne suis qu'une femme, et
 » j'ai cent fois plus de courage que toi. »

Dernière lettre de Mongeot.

» Madame, je verserai le sang dont
 TOM. I.

» vous voulez vous rassasier. Puisque je
 » ne puis vous plaire que par les titres
 » d'assassin de votre mari, je vous jure
 » que vous serez satisfaite. Mais où le
 » trouver, l'attaquer ? il ne faut pas
 » qu'il m'échappe. Je ne vois d'autre
 » moyen que celui que vous me pro-
 » posâtes hier ; il est infailible : tendons
 » un piège à la victime, feignons de
 » nous reconcilier et embrassons-le pour
 » l'étouffer..... Je verrai tantôt votre
 » époux : je lui demanderai un entretien
 » particulier. Je lui avouerai que j'ai
 » jeté sur sa femme quelques regards
 » criminels, que je reconnais mes torts,
 » et que tout mon regret est de l'avoir
 » offensé, d'avoir perdu son amitié,
 » que je donnerais ma vie pour lui, etc.
 » Vous même pouvez m'aider ; il est
 » naturellement bon et crédule, il n'aura
 » garde de se méfier de nous : je le vois
 » me tendre les bras, me presser sur
 » son cœur, me jurer l'oubli du
 » passé.... Hélas ! il ne goûtera pas

» long-temps les fruits de cette paix
 » funeste ; il touche à son dernier jour,
 » et sa confiance va hâter sa mort. Je
 » le souhaite, et je brûle de me voir
 » teint de son sang.... Je frémis....
 » mais écartons ces horribles idées....
 » tu as parlé, je ne dois plus balan-
 » cer.... je lui proposerai une partie
 » de plaisir, et couvrirai ainsi de fleurs
 » l'abyme où je vais le précipiter. Les
 » mesures que nous avons prises pa-
 » raissent devoir nous mettre à l'abri
 » de toutes poursuites : la victoire est
 » certaine ; triomphe ! demain tu n'auras
 » plus d'époux. »

Le faible et criminel Mongeot pro-
 pose en effet le même jour à Lescombat
 une promenade au Luxembourg. Les-
 combat, qui s'était raccommodé de bonne
 foi, accepte la proposition. On cause
 gaiement, on se promena jusqu'à la nuit,
 on soupa chez le Suisse, et on n'en
 sortit qu'à onze heures. Pendant le re-
 pas, Mongeot eut la précaution perfide

de faire boire Lescombat presque à chaque instant. Après avoir quitté le Luxembourg et fait quelques pas dans la rue, Lescombat s'arrête pour quelques besoins, et le barbare Mongeot saisit ce moment pour plonger son épée dans les reins de l'infortuné, qui tombe par terre baigné dans son sang. Mongeot prit la fuite et jette un pistolet aux pieds du malheureux qu'il venait d'assassiner... Ayant rencontré le guet dans la rue voisine, il déclare qu'il venait de tuer un homme qui lui avait mis le pistolet sur la gorge. On l'arrête et on le conduit chez un commissaire, qui, après avoir reçu sa déclaration, le fit conduire en prison, et envoya du monde à l'endroit indiqué, où l'on trouva Lescombat expirant.

En avouant qu'il avait tué Lescombat, Mongeot soutint que c'était pour défendre sa vie; mais ses intrigues avec sa femme, firent naître des soupçons. On arrêta la Lescombat qui, justifiée par le meurtrier de

son mari, fut remise en liberté à condition de se représenter quand la cour l'exigerait.

Au lieu de profiter de sa liberté pour se soustraire à une arrestation nouvelle, la Lescombat, persuadée que Mongeot l'aimait assez pour ne jamais l'accuser d'être sa complice, eut l'imprudence d'aller le voir en prison; elle y mangea souvent, et l'on prétend même qu'elle y coucha plusieurs fois avec lui.

Cependant Mongeot, transféré à la Conciergerie, n'eut plus la permission de voir sa maîtresse; et bientôt ayant appris que cette femme, qu'il idolâtrait et dont il se croyait adoré, cherchait des consolations dans les bras d'un nouvel amant; la jalousie s'empara de son cœur; il fit contre sa maîtresse des déclarations assez fortes pour la faire soupçonner de complicité, et l'arrêter une seconde fois.

Sur ses aveux et sur les preuves résultantes de la procédure, Mongeot fut condamné au supplice des assassins. Con-

duit à la Croix-Rouge, il monta dans la chambre où était le lieutenant criminel. On envoya alors chercher la Lescombat. Mongeot, conservant un reste de tendresse pour elle, n'avait fait jusques-là aucune déclaration qui la chargeât directement; mais ayant eu l'audace de se présenter très-parée aux yeux de son ancien amant, et d'insulter ainsi à son malheur dans ces momens affreux, il lui fit les reproches les plus amers, et déclara au juge, qu'en assassinant Lescombat, il avait exécuté les ordres de son infâme épouse. Après cette déclaration, Mongeot descendit de la chambre, et monta sur l'échafaud, où il fut rompu vif.

La procédure fut continuée, et dans un interrogatoire que la Lescombat subit quelques jours après, on lui opposa le testament de mort de Mongeot. « C'est, » répondit-elle, un malheureux qui m'a » toujours aimée, pour qui même j'ai » eu de l'amitié, mais qui, au moment » où il m'a chargée, n'était plus à lui-même. »

S'étant déclarée grosse de quatre ou cinq mois, les juges ordonnèrent qu'elle serait visitée, et le rapport ayant confirmé sa déclaration, on lui rendit sa prison plus douce, et l'on prit d'elle un soin particulier. Elle accoucha d'un garçon, et pendant six semaines on redoubla d'attentions. Alors on continua son procès, on l'interrogea de nouveau, et sa complicité avec Mongeot étant bien prouvée, le Châtelet, par sentence du 9 janvier 1755, l'a condamnée à être pendue (1), après

(1) Le criminel condamné à ce supplice avait trois cordes au col. Les deux premières, de la grosseur du petit doigt, avaient chacune un nœud coulant. La troisième, nommée *le jet*, ne servait qu'à jeter le patient hors de l'échelle.

Assis dans la charrette de l'exécuteur, le dos tourné au cheval, il avait à côté de lui le confesseur, et le bourreau derrière. Arrivé à la potence, où était appuyée et liée une échelle, le bourreau montait le premier à reculons, et aidait, au moyen des cordes, le criminel à monter de même. Tandis que le criminel rempissait un ministère pénible et si digne d'éloges,

avoir été appliquée à la question ordinaire et extraordinaire.

La sentence avait été confirmée par le Parlement ; on lui avait lut son arrêt

L'exécuteur attachait les deux cordes aux bras de la potence. Le prêtre descendait ; alors , d'un coup de genou , et aidé du *jet* , le bourreau faisait quitter l'échelle au patient , qui se trouvait suspendu. Les nœuds coulans des deux autres cordes lui serraient le col ; et le bourreau , se tenant des mains aux bras de la potence ; montait sur les mains liées du patient ; et à force de secousses et de coups de genou dans l'estomac , il terminait par-là sa mort ; ce supplice qui était horriblement hideux.

On pendait sous les aisselles les jeunes gens auxquels , vu leur âge , on voulait laisser la vie. On leur passait une sangle sous chaque aisselle ; on en attachait les deux bouts au bras de la potence ; on passait une corde dans des trous pratiqués aux extrémités d'une planche , qu'on élevait à plat sous leurs pieds , de façon qu'ils y posassent. On attachait aussi ces deux cordes aux bras de la potence. Le patient restait ainsi suspendu pendant l'espace de *tems* déterminé par l'arrêt.

et elle était déjà entre les mains du bourreau , quand elle demanda avec instance à parler à son juge ; on l'y conduisit , et elle déclara qu'elle était encore enceinte. Les juges assemblés , lui accordèrent un nouveau délai de quatre mois et demi.

Pendant cet intervalle , on allait en foule à la prison pour la voir ; on y admirait sa beauté , ses grâces , son esprit ; mais enfin le terme fatal étant arrivé , on lui lut une seconde fois l'arrêt qui la condamnait , et le bourreau s'empara d'une victime qui ne devait plus lui échapper. La criminelle Lescombat , n'ayant plus aucun prétexte pour retarder son supplice , fut conduite à la Grève , montrant alors un sincère repentir de son crime ; et , chose extraordinaire après tant de faiblesse , elle reçut la mort avec courage.

BLAISE FERRAGE , DIT SEYÉ.

SI le monde ne faisait que de commencer il faudrait cacher à la société naissante des horreurs semblables à celles que nous allons raconter; mais l'histoire nous offre pour consolation l'exemple de vertus si sublimes, qu'elles semblent être au-dessus de l'humanité; voyons donc ce qu'on peut croire de l'homme dans l'excès du mal comme dans l'excès du bien.

Blaise Ferrage dit Seyé était maçon de profession; il avait tout au plus cinq pieds, mais il était nerveux, musclé, et d'une force de corps extraordinaire. Cette vigueur était jointe à un moral vicieux et féroce, et à un tempérament ardent. Dès sa première jeunesse, nouveau satyre, il poursuivait les femmes du canton, et long-temps il brava les lois protectrices des mœurs. Il sentit enfin que ses sau-

vages attaques ne pouvaient prospérer au milieu de la société, et il se bannit lui-même du commerce des hommes à l'âge de vingt-deux ans; mais en les quittant, il jura de traiter ses semblables en ours féroce. Il établit sa retraite dans la cavité d'un rocher placé sur le sommet d'une des montagnes d'Aure, et de-là il résolut de subsister par la force et la cruauté. De sa caverne, à l'heure des ténèbres, comme les oiseaux de proie et plus déterminé qu'eux, il se répandait dans la campagne, et poursuivait tout ce qui s'offrait à ses yeux, femmes, filles, brebis, moutons, veaux, volailles, etc, etc. Les femmes qui fuyaient étaient poursuivies à coup de fusil; quand le monstre les avait atteintes, il jouissait d'elles toutes sanglantes, et pour satisfaire à-la-fois deux appétits, il préparait ensuite et dévorait leurs membres palpitans.

Oui, ce scélerat, manquant souvent de vivres, et ne se nourrissant plus de pain, était devenu antropophage; on dit

même qu'il préférerait la chair des femmes et des filles à celle des hommes, et que dans ses besoins il outrageait également l'enfance, la jeunesse, la vieillesse même.

Nouveau *Poliphème*, on le voyait accroupi sur la cime des montagnes dont la base était couverte de forêts, repaire des ours, des sangliers et des loups, attendant comme eux l'occasion et l'heure du carnage. Environné de neiges et de glaces, au milieu des bois et des rochers, ce misérable menait la vie la plus dure, et bravait les injures de l'air comme les remords de sa conscience; toujours armé avec une ceinture de pistolets, un fusil à deux coups et un casque, il avait inspiré un tel effroi, que la maréchaussée même n'osait l'arrêter, et qu'il descendait impunément aux marchés voisins pour y acheter de la poudre et des balles.

Cependant il fut saisi une première fois; mais il trouva le secret d'échapper à la justice. Voici ce qu'on raconte à cet égard.

On dit qu'il portait dans ses cheveux une herbe qui a la propriété de ronger le fer; que cette herbe croît sur le haut des montagnes, et n'est connue que d'un oiseau vulgairement nommé le pic; qu'en cherchant le nid de cet oiseau, et clouant en son absence une planche au-dessus de l'ouverture du trou, l'oiseau, trouvant son nid fermé, va prendre l'herbe que son instinct lui a indiqué, pour ronger les clous, et que le travail étant fait, il laisse tomber la planche, que l'observateur, tapi à l'écart, court ramasser.

Nous savons que l'acide nitrique dissout promptement le fer; peut-être cette plante contient-elle un suc qui le corrode également? c'est ce que j'ignore et je me reprocherais d'avoir accredité une fable puérole, en cherchant à persuader le lecteur de la réalité de ce fait. Quoiqu'il en soit, Seyé, à peine échappé à la justice, commit deux nouveaux crimes bien prouvés. Soupçonnant un laboureur d'avoir voulu le faire arrêter, il mit le feu à une grange

qui renfermait les bestiaux ; et , du sommet de sa montagne , on le vit contempler l'incendie d'un œil satisfait. Un malheureux espagnol , marchand de mules , qui traversait le pied de ses montagnes , rencontra ce guide fatal , qui l'acosta , s'offrit à le conduire , et sous ce prétexte hospitalier , l'attira dans sa caverne , où il l'assassina à loisir. Il en portait encore le manteau dans sa prison !!!

La terreur augmentait tous les jours dans les environs. On ne parlait que de Seyé , et on cherchait par quels moyens on pourrait s'en délivrer. Les habitans , les communautés , épouvantés de ce voisinage , promettaient de fortes récompenses à l'homme adroit qui pourrait l'attirer dans les fers. On ne pouvait escalader le mont où était sa caverne , que par des sentiers très-rudes et très-étroits. Toujours armé , et toujours sur ses gardes , Seyé prévoyait et prévenait toute surprise ; enfin la ruse fit ce que la force n'osait tenter.

Un particulier , dont on assure que la conduite équivoque pouvait attirer les regards de la justice , fit cette fois l'acte d'un Hercule , et mérita sa grâce et les récompenses promises à celui qui serait le libérateur de la contrée. Il partit , se retira dans les mêmes montagnes , et feignit d'y choisir une retraite contre les poursuites du magistrat. Seyé le vit , le crut , et forma liaison avec lui , sans défiance et sans soupçons ; enfin par l'adresse de son nouveau compagnon , il fut trahi et découvert une nuit qu'il s'était égaré dans les montagnes , et sa force fut enfin enchaînée par la multitude des forces réunies.

On conçoit quelle allégresse excita , dans tout le canton , la nouvelle de sa capture. Son procès ne fut pas long : il fut condamné le 12 décembre 1782 , à être rompu vif , et il fut exécuté le lendemain , à l'âge de vingt-cinq ans (1).

(1) Le supplice de la roue nous est venu d'Allemagne.

On compta dans le pays plus de quatre-vingts filles ou femmes qui furent sa proie et sa pâture. On n'entendait pas de larmes d'un pareil scélérat ; il marcha au supplice d'un air tranquille , et le visage

Au milieu d'un échafaud était attachée à plat une croix de Saint-André, faite avec deux solives en croix obliques, assemblées au milieu, où elles se croisaient. On espaçait dans chacune des quatre branches, deux entailles à environ un pied l'une de l'autre. Le criminel, nu en chemise, était étendu sur cette croix, la face tournée vers le ciel. On relevait sa chemise aux bras et aux cuisses, et on l'attachait à la croix avec des cordes à toutes les jointures, c'est-à-dire aux épaules, aux coudes, aux poignets, au haut des cuisses, aux genoux et aux coudes-pieds. On lui mettait la tête sur une pierre. En cet état, le bourreau, armé d'une barre de fer carrée, large d'un pouce et demi, et arrondie avec un bouton à la poignée, en donnait un coup violent entre chaque ligature, vis-à-vis de chaque entaille ; et comme dans ces endroits, les os portaient à faux, ils étaient aussitôt brisés. Quand l'exécuteur avait fini d'un côté, il sautait par-dessus le patient, pour l'autre côté, et terminait cette opération terrible par deux ou trois coups sur l'estomac,

coloré. Les coups de barre lui arrachèrent quelques cris, qui ne trouvèrent aucune pitié ; mais comme ses crimes n'étaient pas tous prouvés, le juge le fit étrangler deux heures après son supplice.

Lorsque le patient ne devait pas être rompu vivif, on avait précédemment construit sous l'échafaud, à l'endroit où devait être posée sa tête, un moulinet composé de deux montans, arrêtés en haut sous l'échafaud, et en bas dans la terre, deux traverses les assemblaient au milieu, se trouvait le moulinet rond, percé de trous. Une corde passée en cravatte sur le col du criminel, communiquait à ce moulinet, et se roulant autour par le moyen de leviers que deux hommes abaissaient l'un après l'autre, elle serrait vigoureusement le col et étranglait sur-le-champ le criminel.

A un coin de l'échafaud, était placée horizontalement, sur un pivot, une petite roue de carrosse, dont on avait scié le moyeu de dehors. Aussitôt que l'expédition était faite, on détachait le supplicé, on lui pliait les cuisses en dessous, de façon que ses talons touchassent au derrière de la tête. On le plaçait dans cette situation sur la petite roue ; on le liait de toutes parts aux jantes, et on le laissait ainsi exposé au public plus ou moins de temps. Dans certains cas, on l'exposait sur un grand chemin, où le cadavre était abandonné.

ANGÉLIQUE TIQUET

ET JACQUES MOURA SON COMPLICE.

ANGÉLIQUE Carlier, fille d'un libraire de Metz extrêmement riche, devint à-la-fois une aimable coquette et une femme capable des crimes les plus noirs. Sa taille était au-dessus de la médiocre, son air imposant, sa prestance noble. La nature, en rehaussant sa beauté par un air majestueux, semblait l'avoir créée pour commander : ajoutons qu'elle était douée de beaucoup d'esprit.

Orpheline à l'âge de quinze ans, elle partagea avec un frère unique une succession de douze cent mille livres. Belle et riche, elle fut bientôt environnée d'une foule d'adorateurs.

M. Tiquet, conseiller au parlement de Paris, figurait en première ligne. Ce homme, d'une humeur sèche et austère

mais d'ailleurs très-adroit, sentit qu'un mariage avec la belle Angélique pouvait rétablir ses affaires, qui étaient fort embrouillées; laissant les rivaux s'épuiser en fadeurs et en efforts impuissans, il cacha avec soin l'état de sa fortune, et mit dans ses intérêts une vieille tante de la jeune personne, en faisant à cette tante un présent de quarante mille francs. Dès-lors on ne perdit pas une occasion de vanter à lanièce le mérite du généreux prétendant, et le bonheur dont elle jouirait en le choisissant pour époux.

Le conseiller appuya ces exhortations par une foule d'attentions et de prévenances, et par l'envoi successif de quelques riches bagatelles du meilleur goût. A la fête d'Angelique, M. Tiquet lui présenta un bouquet de fleurs entremêlées de diamans. Ce bouquet, qui coûtait quinze mille écus, donna à la jeune Carlier la plus haute opinion de l'opulence du conseiller; et, sans trop se rendre compte des motifs qui l'y dé-

terminaient, entraînée par les conseils de sa tante, elle se décida à donner sa main à M. Tiquet, qui, des deniers de son épouse, paya les sacrifices qu'il avait faits pour l'obtenir, et essaya de rétablir ses affaires.

Ils s'étourdirent quelque tems, l'un sur la fragilité de la vertu de son enfant, l'autre sur la bizarrerie de son mari. Deux enfans, un fils et une fille, furent les gages de leur tendresse; mais madame Tiquet faisait une dépense proportionnée au bien qu'elle croyait avoir; elle comptait sur cinquante mille livres de revenu; et au moment où la triste vérité vint dissiper les illusions qui l'entouraient, le prestige cessa, les reproches commencent, les défauts du mari s'aperçurent, et la présence d'un capitaine aux gardes, nommé Montgeorge, vint donner lieu à une comparaison bien dangereuse, quand elle s'établit entre un mari grondeur et un avarant empressé.

Les progrès que Montgeorge fit sur

le cœur de Mme. Tiquet devinrent si sensibles, que le mari ne tarda pas à s'en apercevoir. Sa jalousie ne le rendit que plus odieux. Bientôt le goût de cette femme pour la débauche ne connaît plus de bornes: cédant à un temperament de feu, elle s'abandonna sans délicatesse aux êtres les plus vils et les plus crapuleux; mais aimant Montgeorge, et redoutant de perdre son estime, elle prit soin de lui cacher sa conduite dépravée. Elle savait d'ailleurs, au milieu de ses désordres, tellement se composer; elle se paraît dans les conversations de si beaux sentimens, qu'on la recherchait dans les meilleures compagnies, dont elle faisait l'agrément, par les ressources infinies de son esprit. Son cœur était un mélange affreux et inconcevable de grandeur, de bassesse, de passions nobles et indignes.

Mais trop bien informé des succès de Montgeorge, M. Tiquet obtint une lettre de cachet pour faire enfermer

madame, pendant que *madame*, de son côté, se pourvoyait en séparation de biens. Le mari imagina qu'en se bornant à montrer à sa femme la lettre de cachet avant de la mettre à exécution, il la déciderait à changer de conduite et à se désister de sa demande en séparation. Mme. Tiquet saisit la lettre, et la jeta au feu. Le mari courut en solliciter une seconde: on lui fit au nez.

La sentence de séparation fut prononcée; le mari et la femme prirent des appartemens séparés, et ne se virent plus qu'à table pour s'y quereller et augmenter ainsi leur antipathie naturelle. Montgeorge continua d'être l'amant favori. Trois années s'écoulèrent ainsi.

Mais, voulant se livrer sans contrainte à des plaisirs que la jalousie rendait difficiles, et décidée à se débarrasser de la censure importune de son mari, madame Tiquet prit le parti d'attenter aux jours de ce mari fâcheux. Elle confia ce projet à Jacques Moura, son portier,

qu'elle gagna par ses libéralités, et même, dit-on, par ses faveurs. Celui-ci associa au complot un misérable, nommé Auguste Cattelain, qui servait les étrangers venant à Paris, et qui, dit-on encore, fut entraîné par les moyens qui avaient séduit le portier; ils s'adjoignirent beaucoup d'autres scélérats, et attendirent M. Tiquet, un soir, à l'heure où il se retirait d'ordinaire: mais ils prirent mal leurs mesures, et manquèrent leur coup.

Madame Tiquet, heureuse de ce que son mari ne s'aperçut pas même qu'il eut couru aucun danger, renvoya les coupe-jarrets, feignit d'avoir renoncé à son dessein, paya par de grosses sommes le silence de Moura et de Cattelain, et épia une occasion nouvelle d'accomplir son noir projet.

Elle crut la trouver dans une assez forte indisposition qui survint à son mari: elle lui fit porter par son valet-de-chambre un bouillon empoisonné. Ce domestique conçut quelques soupçons; il affecta de

faire un faux pas, laissa tomber le vase rempli, demanda son congé sur-le-champ. Il révéla même cet horrible attentat; mais ce secret n'arriva point jusqu'à M. Tiquet.

D'un côté, ce coup manqué, et le grand nombre d'assassins soudoyés lors de la première tentative, effrayaient la criminelle épouse; de l'autre, le renvoi de Moura devenu suspect à son mari, et les précautions de ce mari, qui gardait lui-même la clef sous le chevet de son lit, exaspéraient cette moderne Messaline, qui résolut enfin de faire périr l'objet de sa haine, à quelque prix que ce fût.

Mais dans cette nouvelle tentative, elle voulut n'employer que le secours du plus fidèle de ses complices, le portier Moura, qui seul se chargea de lui trouver des gens de main.

Le jour de l'exécution, madame Tiquet reçut compagnie, se montra en diverses maisons, et entr'autres chez la comtesse

d'Aulnoy, connue par différens ouvrages de littérature. Comme elle paraissait très-émue, la comtesse lui en demanda le sujet — Oh ! dit madame Tiquet, j'ai vu le diable. — Vous avez eu là une vilaine compagne — Ce n'est pas précisément le diable que j'ai vu, mais une de ces femmes qui se mêlent de prédire l'avenir. — Eh ! que vous a-t-elle promis ? — Toutes sortes de bonnes choses. — Mais quoi, encore ? — Elle m'a assuré que dans deux mois je serais au-dessus de tous mes ennemis et parfaitement heureuse. — Eh bien ! de quoi donc vous plaignez-vous ? — Vous voyez bien, madame, que je ne dois pas compter là-dessus, puisque je ne serai jamais en repos tant que M. Tiquet vivra, et qu'il se porte trop bien pour qu'on doive compter sur un aussi prompt dénouement. Madame Tiquet s'en retourna ensuite chez elle, et passa fort tranquillement la soirée avec la comtesse de Sénonville. Cette dernière était à peine re-

tirée, que M. Tiquet rentra de chez madame de Villemur sa voisine; et tout aussitôt on entendit plusieurs coups de pistolet. Les gens de la maison coururent au bruit, et trouvèrent que c'était leur maître qu'on venait d'assassiner. Il n'était pas mort; on se disposa à le transporter chez lui; mais il s'y refusa, et se fit reconduire chez madame de Villemur. Madame Tiquet s'y transporta de suite; mais il refusa de la voir. Le commissaire de police, averti, alla recevoir la déclaration de M. Tiquet, à qui il demanda quels étaient ses ennemis. *Je n'en ai point d'autre que ma femme,* répondit-il; cette réponse fixa les soupçons sur madame Tiquet; et la procédure fut dirigée en conséquence.

Mais, sûre d'avoir assez bien pris ses mesures pour n'être pas convaincue du dernier attentat, cette femme sut conserver un visage serein, vit tout le monde, fit et reçut des visites, ne se préoccupa point, brava les soupçons qu'elle

lisait dans tous les yeux, et montra les dehors imposans de l'innocence. Dès le lendemain elle parut chez madame d'Aulnoy avec ce calme qu'elle savait si bien affecter, et qui ne permettait pas de découvrir sur son visage les mouvemens secrets de son cœur. De retour chez elle, on vint l'avertir de se sauver, en l'assurant qu'elle serait infailliblement arrêtée; elle resta parfaitement tranquille. Pendant les huit jours suivans, elle reçut à chaque instant des avertissemens nouveaux; elle n'en fut pas plus effrayée. Enfin, un théatin vint lui dire que si elle ne se déterminait à endosser sur-le-champ une robe de théatin qu'il avait apportée, et à entrer dans une chaise à porteur qui l'attendait, elle allait perdre sa liberté; elle répondit que la *fuite était la ressource des coupables*, et que son innocence la mettait à l'abri des atteintes de la justice. Madame de Sénonville étant venue la voir le lendemain, allait prendre congé d'elle;

mais elle la pria de rester encore quelques instans. *On va venir m'arrêter*, lui dit-elle, *et je voudrais bien ne pas me trouver seule avec cette canaille-là.*

A l'instant même le lieutenant criminel se présente suivi d'un grand nombre d'hommes armés. Et! monsieur, lui dit madame Tiquet, *vous auriez pu vous dispenser de vous faire accompagner par ce tas de gens-là. Je vous attendais de pied ferme; vous ne deviez pas craindre que je fisse difficulté de vous suivre.* Elle fit ensuite mettre les scellés, embrassa son fils, dit adieu à madame de Sénonville, et monta en carrosse avec le lieutenant criminel.

Il eut été bien difficile de trouver des preuves de son crime, si Auguste Cattelain, qui avait prêté les mains à la première tentative d'assassinat, ne fut venu la dénoncer. Cette âme de boue ne pouvait être mue par un sentiment louable; le misérable, piqué de n'avoir pas été appelé à la seconde expédition,

et d'avoir ainsi manqué le salaire nouveau qu'il eût touché à cette occasion, vint déclarer qu'il avait reçu de l'argent de madame Tiquet pour assassiner son mari, et que l'arrangement s'était fait par le ministère de Jacques Moura.

Moura et Cattelain furent arrêtés de suite, et confrontés à madame Tiquet. Il ne se trouvait pas de preuves légales du dernier assassinat, mais on en réunit assez pour la convaincre de la machination du premier.

En conséquence, par sentence du Châtelet, en date du 3 juin 1699, et confirmée par le parlement le 17 du même mois, elle fut condamnée
 « à avoir la tête tranchée en place de
 » Grève; et Moura, son portier, à être
 » pendu, comme convaincu d'avoir,
 » de complot ensemble, médité et con-
 » certé de faire assassiner le sieur Ti-
 » quet; et pour parvenir audit assas-
 » sinat, fourni, à plusieurs fois différen-
 » tes, à Cattelain, les sommes men-

» tionnées au procès; leurs biens con-
 » fisqués au profit de qui il appartient-
 » dra ; sur iceux préalablement pris la
 » somme de dix mille livres au profit
 » du Roi, en cas que la confiscation ne
 » lui appartint pas, et cent mille li-
 » vres de réparations civiles, envers
 » le sieur Tiquet, dont la jouissance
 » lui serait adjugée sa vie durant, et
 » la propriété à ses deux enfans : con-
 » damnés tous les deux à être appli-
 » qués à la question, pour avoir révé-
 » lation de leurs complices; sursis au
 » jugement du procès à l'égard des
 » autres accusés, même de ceux qui
 » étaient en fuite, jusqu'après l'exé-
 » cution des deux condamnés. »

Monsieur Tiquet, alors guéri de ses
 blessures, son fils, sa fille, le frère
 de la coupable, ainsi que Montgeorge,
 firent les plus grands efforts pour obtenir
 la grâce de la clémence des princes. Le
 Roi fut inflexible ; mais il accorda au
 mari la confiscation du bien qu'il n'au-

rait pas dû demander, et qui, par cette
 demande, gâta le mérite de sa démar-
 che.

L'exécution de la criminelle épouse
 fut remise au 19, à cause de la fête-
 Dieu. Ce jour on la fit venir dès cinq
 heures du matin devant ses juges; elle
 demanda si son affaire ne finirait pas ?
 ceux qui la menaient lui répondirent :
Bientôt, madame! Arrivée à la cham-
 bre de la question, le lieutenant criminel
 lui dit de se mettre à genoux, et or-
 donna au greffier de lire l'arrêt. La
 fermeté de madame Tiquet ne l'aban-
 donna point pendant la lecture de ce
 jugement terrible ; elle l'écouta sans
 changer de couleur, et persista dans ses
 dénégations. Le magistrat l'exhorta à
 oublier les jours délicieux qu'elle avait
 passés dans le luxe et les plaisirs, pour
 ne songer qu'à ce jour plein d'horreur
 qui allait terminer sa vie par un sup-
 plice ignominieux, et à se garantir de
 la question, en avouant elle-même son

crime. « Je sens très-bien , monsieur ; » répondit madame Tiquet , toute la » différence qui se trouve entre les » beaux jours dont vous me parlez , et » celui-ci ; et vous savez bien que nous » avons autrefois chacun notre rôle , » *et chacun une posture* bien différente. » Au surplus , croyez que la peur de » quelques tourmens ne m'arrachera » point l'aveu d'un crime dont je suis » innocente. »

Cette réponse nous apprend que ce magistrat avait été sensible aux charmes de madame Tiquet ; qu'il l'avait aimée , que peut-être il l'aimait encore ; mais , dans une position aussi cruelle , il sut dignement remplir un ministère pénible. Après de nouvelles exhortations toujours inutiles , il ordonna qu'on l'appliquât à la question. Au second pot d'eau (1) , elle demanda quar-

(1) Voici comment se donnait la question à l'eau. On faisait asseoir l'accusé ou le condamné

tier , et fit tous les aveux que l'on désirait. Mais lorsqu'on lui demanda si monsieur de Montgeorge n'avait point eu de part à son crime , elle s'écria : *Ah ! je n'ai eu garde de lui en faire*

sur une espèce de tabouret de pierre ; on lui attachait les poignets à deux anneaux de fer , distant l'un de l'autre , derrière son dos ; puis les deux pieds à deux autres anneaux qui tenaient à un autre mur devant lui : on tendait toutes les cordes avec force , et lorsque le corps du patient commençait à ne plus pouvoir s'étendre , on lui passait un tréteau sous les reins , ensuite on tendait encore les cordes jusqu'à ce que le corps fût bien en extension.

Le questionnaire , homme désigné par sa charge à cet ouvrage , tenait , d'une main , une corne de bœuf creusée , de l'autre il versait de l'eau dans la corne , en faisait avaler au patient quatre pintes pour la question ordinaire , et huit pintes pour l'extraordinaire.

Un chirurgien tenait le pouls du patient , et faisait arrêter pour un instant , suivant qu'il le sentait faible ; pendant ces intervalles , on interrogeait l'accusé pour en arracher l'aveu du crime dont il était prévenu , ou pour avoir révélation de ses complices.

confidence : j'aurais perdu son estime sans ressource.

Le curé de Saint-Sulpice, qu'elle avait d'abord mal accueilli, parvint à la toucher et à la disposer à la mort : elle le chargea même de demander pardon à son époux. Toute la cour et la ville étaient à ce triste spectacle ; on dressa des échafauds sur la Grève, et les places de cet amphithéâtre, ainsi que les fenêtres des maisons voisines, furent louées à très-haut prix. L'affluence fut si grande dans les rues, que plusieurs personnes furent étouffées.

La patiente était vêtue de blanc, et cette couleur relevait l'éclat de sa beauté. Elle était assistée par le curé de Saint-Sulpice, et le portier était aussi sur la même voiture avec son confesseur. A l'aspect de tout le monde, elle se figura son ignominie dans toute son étendue, et baissa son voile pour échapper aux regards ; mais le curé releva son courage par un pieux discours

qu'il termina en lui disant : *Eh ! madame, est-ce donc trop acheter le ciel !* alors elle releva son voile, et regarda le peuple d'un œil modeste, mais assuré.

Elle eut sur le tombereau fatal, une conversation fort touchante avec son portier, qui lui demandait pardon d'avoir contribué à sa mort en avouant son crime. Elle lui répondit que c'était elle qui était coupable envers lui de l'avoir engagé dans un crime si horrible. Ils s'exhortèrent tous deux à faire une mort chrétienne avec une éloquence qui partait du cœur.

Il était cinq heures lorsqu'elle arriva à la Grève ; mais un orage violent vint suspendre l'exécution. Elle eut pendant ce temps, devant les yeux, l'appareil de son supplice, et un carrosse noir auquel on avait attelé ses propres chevaux, et le carrosse était préparé pour recevoir son corps après l'exécution ; rien de tout cela ne l'ef-

fraya. Elle vit même exécuter son portier, dont elle plaignit amèrement la destinée, sans qu'il parût qu'elle fit aucun retour sur la sienne.

Lorsqu'il fallut monter sur l'échafaud, elle tendit la main au bourreau afin qu'il lui aidât ; et, en la lui présentant, elle la porta à sa bouche. Elle baisa le billot, accommoda ses cheveux et sa coiffure avec une adresse et une célérité surprenante. Elle se mit ensuite dans l'attitude convenable, présenta le cou elle-même, et fit tout cela comme si elle eût joué une comédie et bien étudié son rôle. Le bourreau fut ébloui de ses charmes, et si troublé, qu'il manqua plusieurs fois son coup : il revint cinq fois à la charge, avant de pouvoir séparer la tête du tronc ; alors un cri universel s'éleva de tous côtés (1).

(1) C'est dans l'Orient, au Japon et à la Chine, qu'on découvre l'origine de la *décapitation*. C'était le supplice du peuple, et le cordon

Ainsi mourut madame Tiquet, dont la tête resta quelque tems sur l'échafaud pour la faire voir au public, et afin que ce spectacle s'imprimât profondément

n'était réservé qu'aux grands et aux nobles. Les Grecs ne firent point usage de la décapitation ; mais elle occupait un rang parmi les supplices Romains. Celle par l'épée était infligée par le bourreau, et elle était infamante ; celle par la hache était l'ouvrage des licteurs, et n'avait rien de déshonorant. Cette arme est en effet très-propre à diviser les parties du corps ; mise au bout d'un bâton qui lui sert de levier, elle acquiert une force considérable : cette force est ramassée dans un point donné, et frappe également. Le sabre, au contraire, n'offre pas le même avantage ; il ne tient rien de la mécanique. Sa lame coupe sur tous les points de sa surface, mais avec une différence sensible pour l'amputation, car ce n'est qu'au milieu juste de la lame, entre le fort et le faible, que se trouve tout son jeu. Il faut donc que le sabre, ou damas, soit dirigé par une main sûre ; et comme cette habileté est purement individuelle, nous avons eu beaucoup d'exemples d'une mal-adresse effrayante. On sait, entre autres, que de Thou pria vainement le bourreau

dans l'esprit des femmes présentes à l'exécution ; car à cette époque, disait l'archevêque de Paris, le grand pénitencier n'avait les oreilles rebattues

de ne pas le manquer ; le malheureux ne fut décapité qu'au onzième coup.

C'est d'après ces considérations qu'on a été conduit à rechercher, et qu'on est parvenu à imaginer la machine actuelle. Elle est nouvelle pour nous dans son ensemble, mais ses différentes parties ne le sont pas.

En effet, on posait, en Perse, la tête du patient sur une pierre : un poids énorme, soutenu en Pair, s'abaissait à l'instant, et le criminel était écrasé. C'est l'effet du mouton sur le pilotis, *Voilà comme corps pesant un des premiers effets du coupe-tête actuel.*

En Angleterre on était jadis dans l'usage de faire mettre le patient à genoux devant une espèce de billot à hauteur d'appui, la tête fortement inclinée en avant. Un mouton suspendu à une corde, et garni horizontalement en dessous d'une lame tranchante, n'attendait qu'un coup de sabre de l'exécuteur pour toucher sur le col du criminel condamné à être décapité. *Voilà bien les trois quarts de la machine actuelle.*

que de confessions de femmes qui s'accusaient d'avoir attenté à la vie de leur époux. Les traits de cette tête n'étaient point altérés, et jamais on

Enfin, dans un des spectacles en sous-ordre de Paris, on a vu la machine presque entière (à l'*Ambigu-Comique*, dans les *Quatre fils Aymon*.) C'est-là, sans doute, que l'auteur de celle qui existe aujourd'hui en a conçu l'idée.

Lorsqu'il la proposa, le Français, qui rit de tout, s'égaya de voir un médecin proposer l'admission d'une mécanique propre à donner la mort ; il faut convenir que la profession prêtait à la plaisanterie. Mais on réfléchit ensuite à la proposition, et on vit que la machine était propre à donner une mort prompte et peu douloureuse. Des mécaniciens s'occupèrent de déterminer la forme du mouton ; ils en perfectionnèrent la célérité et le jeu. Le fameux chirurgien *Louis*, fit de profondes recherches sur la position du patient, et la machine fut adoptée telle que nous allons la décrire.

Sur un échafaud, haut de sept à huit pieds, d'une forme de quarré long, on plante à l'une des extrémités, deux fortes poutres ou jumelles à rainures, assurées à leur base par des tenons.

n'avait rien vu de si beau, quoiqu'elle eût alors plus de quarante ans.

L'infortuné Montgeorge se promenait tristement dans le parc de Versailles,

et réunies à leur sommet par une forte traverse. Cette traverse est garnie, dans le milieu, d'un gros anneau de fer, dans lequel passe la corde qui fixe et retient le mouton. Il est armé perpendiculairement d'une lame tranchante qui s'élargit insensiblement sur toute sa surface, de sorte qu'au lieu de frapper d'à-plomb, comme le fer de la machine anglaise, le fer du nouveau coupe-tête frappe de côté, en prenant du faible jusqu'au dernier point du fort; ce qui fait qu'il n'y a pas une ligne de la lame qui ne serve. Le fer de la machine anglaise ne servait que dans le milieu; celle-ci est plus sûre, parce qu'elle agit comme stie, au moment où, mue par une force d'accélération, elle devient d'un poids énorme. Le mouton pèse soixante ou quatre-vingts; et, à l'instant de sa chute, son poids est décuplé.

Ce mouton est enclavé dans la rainure des poutres. Un délic l'assujétit à la poutre gauche. Une bande de fer descend le long de cette même poutre en dehors, et la poignée est fixée à

pendant qu'on exécutait sa maîtresse à Paris. Le Roi daigna lui dire, le soir, qu'il était bien aise de le voir aussi complètement justifié dans l'es-

un anneau avec un cadenas, de sorte qu'il n'y a pas d'accident à craindre, et que le poids ne tombe que lorsque l'exécuteur le juge à propos.

Une planche à bascule garnie de fortes courroies à demeure. Elles servent à attacher le patient sous les aisselles et au défaut des molets, de façon qu'il ne peut jeter son corps ni à droite ni à gauche.

Dès que la bascule est renversée, la tête qui se trouve entre les poutres est soutenue par une épaisse traverse cintrée en dessus, pour recevoir la partie inférieure du col. Quand l'opération est faite par ceux qui aident l'exécuteur, ils font glisser une autre traverse, qui, cintrée en dessous, et s'abaissant sur l'autre, enveloppe la partie supérieure du col, de manière que la tête, enclavée dans un rond parfait, ne peut vaciller dans aucun sens. Cette précaution est utile pour prévenir les inconvéniens terribles de la peur. Quand la tête est prise, l'exécuteur lâche le délic, et l'homme n'est plus. Comme chacun des assistans de l'exécuteur à sa partie, l'exécution se fait dans un clin d'œil.

prit du public , et l'assura qu'il ne l'avait jamais soupçonné. Le malheureux amant remercia le monarque qui lui accorda un congé de huit mois pour aller promener ses chagrins hors du royaume.

La confiscation offrit à M. Tiquet

Après l'amputation de la tête , elle tombe dans une boîte à moitié pleine de son. Pour dérober la vue du col et du sang , jaillissant par mille canaux ouverts , un rideau de cuir , décrivant une forme circulaire , masque la boîte , et s'élève presque à la hauteur du point où se fait la décapitation.

La chose consommée , on détache le corps et on le met dans un panier d'osier , garni en dedans d'un cuir très-épais. L'échafaud est garni d'une balustrade à hauteur d'appui , qui règne dans tout son pourtour. Cette précaution est le fruit de l'expérience ; car avant qu'on l'eût prise , un des frères de l'exécuteur tomba à terre et se blessa dangereusement. L'escalier qui sert à monter , est également garni d'une rampe des deux côtés.

Ce supplice est prompt , et l'imagination ne l'a pas plutôt conçu qu'il est exécuté. L'effusion du sang , seule , annonce que l'homme a cessé de vivre.

une consolation , peut-être bien digne de lui ; et Auguste Cattelain , pour son droit d'avis , fut condamné aux galères à perpétuité.

 LES DEUX GARDES-DU-CORPS.

Deux jeunes gens, Desaignes et Deforges, appartenant à des familles honnêtes, et avaient reçu une éducation digne des anciens chevaliers ; mais entraînés par l'esprit de dissipation, ils ne s'occupaient que de plaisirs et d'amusemens, rejetant également et les leçons de leurs maîtres, et les tendres instances de leurs parens.

Pères et mères ! toujours trop faibles, jamais assez clairvoyans ! n'appellez pas gentillesse les tours malins, les ruses de votre enfant ; ce sont les précurseurs de défauts qui vont se développer avec lui.

Ne riez pas de l'adresse avec laquelle votre fils vient de vous dérober un fruit ; une friandise ; quelques années plus tard vous répandrez des larmes amères

quand ce fils impuni aura enlevé votre fortune ou celle d'un étranger.

Ne le regardez pas avec complaisance, quand il enfilera des mouches à une épingle ; cet exercice barbare annonce que bientôt il se jouera de la vie des hommes.

Ne l'effrayez pas avec des contes de revenans ; mais faites-le pâlir à l'aspect du vice dans toute sa laideur.

Ne le fatiguez pas de vaines remontrances, et surtout ne le battez pas quand il vous aura dérobé quelque chose, quand il aura été cruel ; montrez-lui le voleur sur l'échafaud, mettez-lui sous les yeux le supplice infamant de l'assassin.

N'allez pas enfin, en vous abandonnant à une tendresse mal entendue, tracer à vos enfans la route funeste qu'ont suivie les deux malheureux dont nous allons raconter l'histoire et la fin déplorable.

Paryenus à l'âge de prendre un rang dans la société, Desaignes et Deforges entrèrent dans les gardes de Monsei-

gneur le comte d'Artois. Ce corps aussi brave, mais moins sage que celui de la maison du Roi, s'était livré à un esprit de dissipation et de légèreté qui l'avait fait remarquer ; et les deux nouveaux admis portèrent cette légèreté et cette dissipation au point de déshonorer leurs camarades, si cela eût été possible. Chevaliers nés des dames, au lieu de les défendre, ils se firent un plaisir cruel de les séduire pour les afficher ensuite. Insensibles aux remontrances de leurs amis, aux punitions de leurs chefs, ils n'attendaient que l'occasion de commettre des fautes nouvelles.

Ils furent arrêtés enfin, et mis à l'Abbaye, en attendant qu'on instruisit un procès, que l'excès de leurs débauches avait rendu inévitable. Ils avaient commencé une faute grave et odieuse, qu'il convient de taire ; et on espérait cependant leur éviter un jugement rigoureux. Mais, ennuyés d'une détention trop longue à leur gré, ils essayèrent vai-

nement de s'évader, et finirent par se révolter contre leurs gardes ; on les transféra à la Conciergerie. On allait prononcer sur leur sort, quand ils résolurent de prévenir leur jugement, en brisant leurs fers et en forçant la porte de leur prison. Quelques amis du dehors leur rendirent le funeste service de leur procurer des pistolets, de la poudre et des balles. Au-dedans ils s'associèrent un misérable soldat, prisonnier comme eux, et le déterminèrent à les seconder aveuglément. Le jour de l'exécution fut fixé au 28 de septembre 1784.

Arrêtez, malheureux ! arrête surtout, toi, Deforges, dont le cœur est aussi près de la vertu que du vice. Naturellement brave, tu n'évites pas les querelles, mais tu ne les cherche pas ; il ne te manque, pour devenir homme de bien, qu'un ami sage.... Mais Desaignes est là ; Desaignes, dont le cœur est gangrené, dont le bonheur ne consiste qu'à faire des malheureux ;

Desaignes, lâche comme un spadassin; tapageur comme un faux-brave, Desaignes va l'entraîner... C'en est fait, le crime est commis, l'échafaud se dresse, le bourreau l'attend, et la société pleure!!!

Le 28 septembre, à neuf heures du soir, armés de leurs pistolets chargés, les trois prisonniers se présentèrent aux guichetiers, et les sommèrent d'ouvrir les portes de la prison. Les gardiens, fidèles et peu craintifs, se mettent en devoir de désarmer les téméraires; mais le premier qui s'avance est étendu mort d'un coup de pistolet, et le second reçoit une blessure profonde qui le met hors de combat. On accourt de tous côtés; le soldat, blessé à son tour, ne peut plus seconder ses compagnons: Desaignes et Deforges, voyant bien qu'ils ne pourraient réussir à se sauver, quittèrent le champ de bataille, et firent une belle retraite. Parvenus à leur chambre, ils s'y bar-

ricadent et se préparent à une vigoureuse défense. Bientôt on les somme de se rendre; ils montrent leurs munitions de guerre, et refusent en menaçant de faire feu. On se retira pour éviter une nouvelle effusion de sang.

Mais ces meurtres commis et qui crient vengeance, et cette accusation déjà trop sérieuse et qu'ils viennent d'aggraver par un crime....! « Ami, » s'écrie Deforges, il faut nous soustraire au supplice que nous avons mérité. Quittons volontairement la vie; nos armes nous en fournissent un moyen facile ». Desaignes tient trop à l'existence; il attend son salut des prières de leurs parens, des protections de leurs amis, des efforts de leurs camarades, il combat la proposition de Deforges, qui, ébranlé, mais non convaincu, allait lui répliquer, lorsque des flots d'eau pénétrèrent par leur croisée.

L'inspecteur des prisons avait résolu

de s'emparer des deux coupables, et il sut trouver le moyen d'y parvenir, sans s'exposer à de nouveaux dangers, en faisant venir des pompes, dont on dirigea l'eau dans la chambre où les deux révoltés s'étaient renfermés. Bientôt la chambre fut inondée au point que les deux prisonniers furent obligés de nager sur ce lac d'un nouveau genre. Alors on s'empara d'eux facilement, on les chargea de chaînes, et on les mit dans l'impossibilité d'abuser de leurs forces contre les autres, ni contre eux-mêmes.

Personne n'osa, dans le premier moment, solliciter en faveur de ces malheureux coupables d'un crime horrible, et pour ainsi dire public. Ils furent entendus, et ils avouèrent tout; ce qui rendit l'instruction très-courte. Le crime avait été commis le 28 de septembre, le 1^{er} d'octobre ils furent condamnés à mort par le bailliage du palais, et le 4 cette sentence fut confirmée par le

Parlement. Le jugement portait que Desaignes, Deforges et Jacquin, leur complice, seraient rompus vifs, et mis ensuite sur la roue.

Pendant les militaires du corps auquel les coupables appartenaient, demandèrent qu'on se bornât au moins à trancher la tête de leurs anciens camarades; les parens de Desaignes et Deforges sollicitèrent, non la grâce de leurs malheureux enfans, mais une commutation de peines; le peuple, que tout ce qui est rare étonne, s'apitoya hautement sur le sort des criminels; toutes les femmes s'intéressèrent vivement au succès des prières adressées au Roi; elles plaignaient surtout Deforges, le plus beau, le mieux fait, le plus galant, mais le plus étourdi des gardes-du-corps; la Reine elle-même daigna joindre ses vives recommandations à tant d'efforts réunis: le souverain fut inflexible. Il plaignait, il partageait la douleur des parens de ces

infortunés ; mais il voulait un exemple qui arrêtât le désordre et la licence qui s'étaient introduits jusque dans sa maison.

Le 5 octobre les trois coupables marchèrent au supplice ; Desaignes , abattu et consterné ; Deforges , calme et serein ; le soldat à moitié mort par suite de sa blessure. Une curiosité barbare avait peuplé les rues, les quais, les croisées des maisons d'une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans , avides de repaître leurs yeux de cette pompe funèbre. Attachons-nous à suivre Deforges, pour lequel on ne peut se défendre d'un intérêt pressant.

L'insouciance et le courage étaient peints sur sa figure ; ses regards tranquilles parcouraient la foule qu'il traversait. Un léger coloris faisait ressortir la beauté de ses traits. Son ame ne paraissait agitée d'aucune crainte ; seulement, à l'aspect des instrumens de son supplice, il éprouva un frémissement général ; mais il se remit

bientôt, et descendit tranquillement de la charrette avec ses complices, pour entrer à l'hôtel-de-ville.

Après quelques interrogatoires , on envoya chercher plusieurs personnes, et notamment une demoiselle que Deforges avait demandée, et que l'on dit être sa maîtresse. Dès qu'il l'aperçut, il lui dit du ton le plus touchant : *Je vous demande pardon de la peine que je vous cause ; mais il n'eût été affreux de perdre la vie sans vous voir.* Ses yeux se remplirent de larmes, et les mouvemens de sa poitrine annoncèrent combien son cœur était agité. Après un court silence, il souleva ses mains chargées de chaînes pour offrir à cette demoiselle une bague de diamans qu'il avait au doigt : *Acceptez, je vous prie, lui dit-il, cette dernière marque de mon attachement.* Pendant cette scène déchirante, son amie fondait en larmes, et ne faisait aucun mouvement pour recevoir ce cadeau. Comme Deforges insistait, le commissaire, au lieu

de feindre de ne pas apercevoir ce qui se passait entre cette fille et Deforges, eut la petitesse de faire observer à celui-ci, que ses biens étant confisqués, il ne pouvait disposer d'aucun de ses effets. Deforges éleva alors la voix, et s'adressant à Desaignes, il lui fit les reproches les plus vifs. *C'est vous, lui dit-il, qui m'avez empêché, après avoir échoué dans notre complot, de m'être soustrait à l'opprobre et à l'ignominie du supplice que je vais subir.... votre lâcheté est la cause de mon malheur.* En finissant ces mots, il reprit sa première tranquillité, et demanda qu'on le conduisit à la mort. En passant devant son amie, il oublia sa position terrible, s'arrêta, jeta sur cette demoiselle un regard long et plein de la vive tendresse qu'elle lui inspirait encore : *Mademoiselle, lui dit-il avec l'accent le plus touchant, vous connaissez mon père, vous connaissez mes parens!... Je les porte là (en appuyant avec force ses deux mains liées sur son cœur), c'est*

mon plus cruel supplice.... Il continua sa marche en s'inclinant, et ne cessa de la regarder que lorsqu'il fut arrivé à la porte de la salle. Alors il se retourna avec un air fier et décidé, et s'adressant à Desaignes, lui dit : *Vous m'avez appris à mal vivre, je vais vous apprendre à mourir : tâchez d'imiter mon exemple.* Il descendit d'un pas ferme les marches de l'hôtel-de-ville, et monta seul sur l'échafaud. Il se déshabilla lui-même, s'étendit sur la croix fatale, et subit avec beaucoup de courage son horrible supplice.

On dit alors que Deforges et le soldat qui avaient été séduits, furent étranglés avant d'être rompus.

Quant à Desaignes, dont le caractère était aussi lâche que féroce, il montra la plus grande pusillanimité. On fut obligé de le traîner à l'échafaud : il pleurait à chaudes larmes, et faisait retentir l'air de ses gémissemens. Comme il était plus coupable que ses deux complices, il fut rompu vif et mis sur la roue, où il expira.

CARTOUCHE.

LE 14 octobre 1721, un cri général se fit entendre dans Paris: CARTOUCHE, le fameux CARTOUCHE est arrêté!

Trop fameux en effet par quantité de vols et de meurtres, et plus encore par son adresse, son courage et ses subterfuges, Cartouche vivra long-temps dans la postérité. Mais faut-il enlever à ce sujet ce qu'il doit conserver d'affreux et de rebutant, et l'égayer par des plaisanteries et des aventures imaginées à plaisir; faut-il copier et reproduire cent contes puérides et invraisemblables, et provoquer le rire, quand il convient au contraire d'exciter l'horreur et l'étonnement que doit inspirer un pareil scélérat? N'a-t-on pas vu des jeunes gens applaudir avec fureur

Robert, chef de brigands, et relire avec délices les vies de Mandrin et Cartouche, sans trop oser se rendre raison du plaisir qu'ils éprouvaient.... Dépouillons donc ce récit des prestiges dangereux dont on l'a chargé, et bornons-nous à la narration véritable des crimes qui ont rendu Cartouche un des plus redoutables scélérats de son temps.

Arrêté le 14 et jeté, les fers aux pieds et aux mains, dans un cachot très-profond, dès le 21 Cartouche avait déjà trouvé moyen, lui deuxième, de parvenir jusqu'à la porte de la rue. Le récit des efforts incroyables qu'il fit dans cette occasion, donnera une idée des forces et des ressources de ce brigand.

Son cachot avait une partie du plancher plus élevé d'un pied que l'autre, et dans l'angle de la partie supérieure, se trouvait une lunette répondant à une fosse d'aisance qui occupait le dessous du cachot. Couché sur la paille dans la

partie inférieure avec un autre criminel, Cartouche n'était occupé que du desir de quitter ce funeste appartement. Il entendit le bruit de la rue, et comprit d'abord qu'il n'en était pas bien loin. Il se mit aussitôt à travailler et grata le mur d'un pied d'élévation qui séparait la partie haute du cachot d'avec la partie basse. Le mur, presque pourri par l'humidité et la puanteur de la fosse voisine, céda bientôt, et en peu de tems une large ouverture permit à Cartouche de descendre dans ce sale marécage, où, des pierres qu'il avait détachées, il parvint à se former une espèce de chaussée. Le téméraire ouvrier arracha alors un des morceaux de fer qui bouchaient la lunette, et attaqua vigoureusement un second mur qu'il perça encore; mais hélas! pour redescendre dans une autre fosse. Il ne se rebuta point et fit un troisième trou dans un mur qu'il jugea devoir être mitoyen de quelque maison voisine. Son estimation se trouva juste: après avoir rompu ce mur, Cartouche,

accompagné de son camarade, entra dans la cave d'un layetier, monta l'escalier et parvint jusqu'à la boutique. Là des petits chiens le reçurent avec des jappemens effroyables. Ayant attrapé un de ces roquets, Cartouche essaya de l'étrangler; mais l'animal le mordit à propos et se sauva en criant plus fort; ses cris réveillèrent le layetier, sa femme et sa fille; le père alluma de la chandelle, s'arma d'une pertuisane, et descendit dans sa boutique.

Cartouche se cacha et lui surprit en passant sa pertuisane; le bourgeois effrayé, tombe à la renverse, éteignit sa chandelle, et se mit à crier au voleur. Cartouche lui dit: *Nous ne sommes point des voleurs, nous sommes de pauvres prisonniers qui cherchent à se sauver, ayez pitié de nous.* Le layetier épouvanté fut sourd à cette requête; à l'aide de l'obscurité il regagna sa chambre, et là, sa femme, sa fille, et lui se mirent à la fenêtre et crièrent au voleur de toutes leurs

forces. C'était précisément entre trois et quatre heures du matin , à l'heure que le guet se sépare et se retire. Des archers qui avant de se quitter buvaient de l'eau-de-vie près du Grand-Châtelet , accoururent aux cris de la petite famille. La porte fut bientôt enfoncée , et Cartouche repris et ramené en prison.

Ce scélérat , fils d'un tonnelier du Pont-aux-Choux , n'avait alors que vingt-six ans. Son enfance fut marquée par un penchant décidé pour le vol. Après avoir commis au collège où il faisait ses classes , une multitude de petites friponneries , il termina cette première époque par un coup hardi , et qui annonçait qu'il serait un jour un voleur fameux. Ayant appris qu'un jeune marquis , son camarade de classe , avait reçu cent écus de ses parents , Cartouche forma le dessein de les lui voler , avec une adresse digne d'un escroc exercé (1). Il parvint à s'emparer

(1) Voyez l'article suivant.

de la clef de la chambre , et bientôt le petit trésor qu'il convoitait devint sa proie. Il quitta aussitôt le collège et se retira chez son père , qui , instruit des motifs de cette retraite , se préparait à corriger le coupable ; mais Cartouche averti , prit fuite et se livra à tous les genres de désordre. Il erra quelque tems dans les provinces , s'instruisit à l'école d'une bande de voleurs qui ravageaient la Normandie , profita de leur expérience , acquit les funestes connaissances qu'il développa dans la suite , et revint à Paris la tête pleine de ressources , de ruses et d'audace , et surtout du desir de les employer utilement. Il commença par solliciter auprès de son père le pardon de ses fautes , et promit de les réparer par une bonne conduite ; mais tandis que sa bouche faisait cette promesse , son cœur pervers n'avait d'autre but que d'exercer dans la capitale le métier dont il venait de faire l'apprentissage. Chaque jour était marqué par de nouvelles escroqueries , et le père de

Cartouche, étonné de voir à son fils des habits et des bijoux précieux, voulut enfin connaître la source de cette opulence. Après avoir épié ses démarches, il apprit que, loin de s'être corrigé, Cartouche avait un penchant plus fort pour le crime. Craignant de se voir déshonorer, il prit un prétexte pour conduire son fils à Saint-Lazare ; mais celui-ci trouva le moyen de prendre la fuite au moment même (1), et voyant sa conduite dévoilée, il changea de nom, se peignit le visage, prit un costume étranger, et continua exclusivement le métier de filou. Comme il est difficile d'exercer long-temps cette profession périlleuse sans éprouver des événemens fâcheux, Cartouche fut enfin soupçonné d'avoir commis la plupart des escroqueries dont on entendait parler tous les jours. Il eut alors recours à un moyen plein d'audace et de témérité. Il osa se présenter à M. d'Argenson, lieutenant

(1) Voyez l'article suivant.

de police, et offrit de lui découvrir, peu à-peu tous les voleurs répandus dans Paris. Le magistrat accepta cette proposition, et assigna à l'espion un écu par jour. A ce titre Cartouche réunissait celui de racoleur et conducteur de recrues ; mais un autre racoleur profita d'un moment d'ivresse pour l'engager lui-même, et le força de joindre son régiment. Ainsi la capitale fut tranquille pendant plusieurs campagnes qu'il fit, et il n'y reutra qu'à la paix, mais avec les mêmes dispositions, et plein d'un courage nouveau qu'il avait acquis à l'armée. Il réunit alors quelques soldats, licenciés comme lui, et leur persuada sans peine de s'associer pour exercer en commun leurs brigandages. Ses idées, ses projets s'agrandirent avec sa troupe qui, en peu de tems, devint considérable ; on convint d'élire un chef, et on convoqua une assemblée générale dans une plaine déserte, quoique voisine de Paris. Là Cartouche harangua la troupe avec une éloquence qui lui valut, par ac-

clamation, le titre de chef suprême. Cartouche l'accepta, indiqua une autre assemblée et s'occupa de rédiger un code.

Une des premières lois de ce code fut de conférer au chef un pouvoir despotique sur tous les associés, avec le droit de vie et de mort toutes les fois qu'il le jugerait à propos. Une autre loi liait tous les membres de l'association entre eux par les sermens les plus forts. On réglait ensuite la conduite de la troupe en général, et celle des individus quand ils se trouveraient isolés. Le tout étant bien cimenté, on n'entendit bientôt parler dans Paris que de vols et d'assassinats. On arrêtait les voitures publiques, on enfonçait les portes des châteaux, et chaque jour étant marqué par de nouveaux crimes, l'horreur et l'effroi furent portés à leur comble. En vain les magistrats employèrent tous les moyens imaginables pour faire arrêter Cartouche, en vain proposait-on des récompenses à ceux qui le mettraient entre les mains de la justice, Cartouche

se jouait de tous les efforts, évitait toutes les embûches, et continuait ses brigandages.

L'appas des récompenses et l'espoir de l'impunité ayant fait impression sur quelques membres de sa troupe, il résolut de faire un exemple qui forçât les autres à rester fidèles, et choisit pour victime un jeune soldat aux gardes françaises. Il convoqua donc une assemblée générale la nuit du 12 octobre 1721. Aussitôt que la troupe fut réunie, il dit au soldat, qu'il soupçonnait de faiblesse, de s'avancer, lui fit les reproches les plus vifs sur sa lâcheté, et dans le moment où ce jeune homme voulait se justifier, Cartouche ordonna qu'on l'égorgeât, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Cartouche lui arracha lui-même les parties, en menaçant du même sort le premier qu'il soupçonnerait. Que l'on juge par ce trait atroce du caractère affreux de ce scélérat.

Heureusement deux jours après la capitale s'en vit délivré. Trahi par un de

ses camarades, il fut pris dans un cabaret entre Belleville et Ménil-Montant. Conduit dans les prisons du Grand-Châtelet, il trouva moyen de percer les murs de son cachot, et était sur le point de s'évader, comme nous l'avons dit plus haut, lorsque le guet l'en empêcha. On le transféra alors à la Conciergerie, dans un des cachots de la tour de Montgomeri.

Nous allons suivre ce misérable dans ses derniers instants ; et nous aurons occasion d'offrir au lecteur quelques détails qui le dédommageront du récit que nous venons de faire.

Cartouche interrogé sur ses complices, répondit qu'il n'en avait point. A la confrontation de ceux qui étaient déjà arrêtés, il nia hardiment qu'il en connût aucun, et ils dirent à leur tour qu'ils ne savaient pas qui il était. Interrogé s'il était Louis-Dominique Cartouche, il le nia, et soutint qu'il s'appelait Charles Bourguignon, fils de Thomas, originaire

de Bar-sur-Seine. Là-dessus il demanda une bouteille de vin de Bourgogne, afin de prouver, dit-il en plaisantant, *qu'il aimait le vin de son pays, et qu'il était bon patriote.*

C'est sur ce ton qu'il répondit à presque toutes les questions qu'on lui faisait ; souvent même il osait manquer de respect en parlant au lieutenant criminel. Du reste on ne remarquait en lui aucune émotion ; ses discours étaient gais, indélicats même : il chantait des chansons obscènes, et s'occupait à les apprendre à ses gardes.

Parmi le grand nombre de personnes qui avaient la curiosité d'aller le voir, plusieurs lui donnaient de l'argent, d'autres le plaignaient, et lui offraient de travailler à obtenir sa grâce. Quelques dames de la première distinction voulurent aussi le visiter, et elles se présentèrent conduites par deux exempts de la connétablie. Il soutint la conversation d'un air aisé et avec une liberté d'esprit qui les

étonna. Une d'elles le plaignait de ce qu'il était couché sur la paille : *Vous ne voyez pas tout, madame*, dit-il en découvrant ses jambes et les chaînes qui les entouraient, *voyez ces jarretières ; qu'en dites-vous ?*

Accablé par le témoignage de plusieurs personnes qui avaient déposé des choses affreuses contre lui, et auxquelles il ne savait que répondre, on remarqua quelqu'altération sur son visage ; il se remit cependant, et s'arma encore de son impudence ordinaire ; mais à l'aspect d'un passe-port trouvé dans une de ses poches, il pâlit de nouveau ; ce passe-port qu'il croyait déchiré, était signé de S. A. le duc de Lorraine, et accordé à un nommé Jean-Petit, originaire du Barrois. Il hésita long-temps à s'expliquer sur cette découverte imprévue, et finit par dire que le passe-port lui appartenait, et qu'il était Jean-Petit. On fit aussitôt paraître son père, sa mère et son frère, qui le reconnurent et assurèrent qu'il était Louis-Dominique Cartouche. Il répondit : *Voilà des imposteurs gagés*

pour me perdre ; je n'ai jamais eu de rapports avec eux, et je les désavoue pour mes parens.

Tous ces artifices furent inutiles ; on rassembla toutes les dépositions qui avaient été faites contre lui, et il fut convaincu de sept meurtres consommés, sans ceux qu'on ignorait ou qu'il avait manqués par quelque accident.

D'un côté se voyant convaincu par des preuves claires, de l'autre n'apercevant aucune espérance de pouvoir se sauver, puisqu'il était gardé à vue, Cartouche perdit courage, et dans son désespoir il essaya de se donner la mort en se frappant la tête avec ses chaînes ; mais on pénétra son dessein et on le prévint en pendant à son col un gros billot qui le mettait hors d'état d'approcher sa tête de ses fers.

Quelques personnes qui avaient intérêt qu'il mourut sans parler d'elles, lui apportèrent du poison, et eurent l'adresse de le lui donner sans qu'on le vît : dès la

nuit suivante il se trouva mal, et l'on envoya aussitôt avertir le lieutenant criminel, qui vint avec un greffier et un médecin. Ce dernier eut bientôt jugé la cause du mal; il administra sur-le-champ les remèdes nécessaires, réduisit pendant quelques jours le malade à l'usage des bouillons, et par son habileté empêcha l'effet du poison.

Visité par le curé de Saint-Barthélemi, il assura ce pasteur que ses entretiens lui faisaient plaisir, et écouta, avec une docilité affectée tout ce qu'on lui dit par rapport à son salut: mais sur l'offre de quelques livres de piété, il répondit qu'il n'en pouvait pas profiter, *parce qu'il ne savait pas lire*: Cette réponse prouve une grande présence d'esprit, et à quel point il observait de ne rien échapper qui pût être contre lui. Il regardait tous les visiteurs comme autant d'espions dangereux, et ne buvait qu'une certaine quantité de vin, de peur que cette liqueur ne le rendît indiscret.

Cependant on précipita l'instruction de son procès. On lui fit subir trois interrogatoires de suite, et quoiqu'il n'avoût rien, les preuves étant suffisantes, les juges le condamnèrent à être rompu vif le 26 novembre 1721. Le 27, Cartouche fut appliqué à la question, mais il ne dit pas un seul mot contre ses complices, et l'on ne put tirer de lui que ce qu'il lui avait plu d'avouer jusqu'alors. C'est en vain qu'un docteur de Sorbonne, son confesseur, le pressa par les motifs les plus forts du christianisme de déclarer ses complices; il ne fit pas plus que le *questionnaire*, et Cartouche traita même de lâche et de parjure un de ses compagnons qui avait succombé à la huitième pinte d'eau qu'on lui avait versé dans le corps.

Vers les cinq heures du soir, il fut conduit à la Grève, où il devait être rompu vif. On y avait élevé des échafauds dont toutes les places étaient retenues depuis plus d'un mois. Cartouche en y arrivant

vit quatre roues et deux potences environnées d'archers à pied et à cheval. Il considéra attentivement le bourreau et ses valets qui se préparaient déjà, et qui disposaient les instrumens de son supplice; il en fut frappé, et il ne put s'empêcher de dire assez haut : *Voilà un vilain aspect.*

Son confesseur voulut profiter de ce léger mouvement de frayeur, et fit de nouveaux efforts pour l'engager à satisfaire à sa conscience et à la justice, par une déclaration entière de ses crimes. Mais Cartouche se remit à l'instant, protesta qu'il n'avait rien à dire, et monta d'un air intrépide sur l'échafaud. De là il regardait de tous les côtés pour voir s'il ne découvrirait point ses complices, et s'ils ne viendraient point le délivrer, comme ils s'y étaient tous engagés par les sermens les plus forts : mais aucun d'eux ne se montra, et la terreur leur avait fait oublier leurs promesses. Alors il oublia lui-même celles qu'il leur avait

faites ; se regarda comme dégagé, et libre de rompre le silence qu'il avait si bien observé jusques-là. Sa fermeté l'abandonna entièrement, il demanda son confesseur, dit qu'il voulait parler à ses juges et qu'il était disposé à leur révéler des secrets importans : il ajouta que la mort venait de lui apparaître et lui avait dit d'un ton menaçant : DÉCLARE TES HORREURS ET TES COMPLICES, ET REPENS-TOI.

Le prêtre se félicitant de cet heureux trouble, exhorta le criminel à faire un aveu sincère. On le conduisit sur-le-champ à l'Hôtel-de-ville, où il commença par donner un ample détail de tous ses crimes. Après avoir reconnu ceux dont on l'accusait, il en déclara beaucoup d'autres qu'on ignorait. Il s'accusa entr'autres du meurtre d'un page de chez le Roi, qu'il avait tué quelque temps avant d'avoir été pris. Il dénonça ensuite tous ses complices, fit connaître les crimes de ceux qui étaient déjà pri-

sonniers , et déclara où l'on pouvait trouver ceux qui ne l'étaient pas encore ; et pendant qu'on alla saisir ces derniers , il se retira dans un coin avec son confesseur qu'il supplia de prier dieu pour lui. Les gardes qui s'étaient dispersés pour arrêter ses camarades , en surprirerent un grand nombre , et les conduisirent à l'Hôtel-de-ville , où Cartouche les voyant rassemblés , leur parla en ces termes « Mes-
 » sieurs , ne trouvez pas mauvais que je
 » déclare aux juges qui vous êtes et ce
 » que vous avez fait. J'ai souffert une
 » question cruelle sans vouloir rien
 » avouer , charmé de vous décharger ,
 » s'il eut été possible : mais mon confes-
 » seur m'a commandé , de la part de
 » Dieu , de faire à la justice une déclarar-
 » tion entière de ce que je savais. Je
 » le ferai donc , et avec d'autant plus
 » de raison que vous avez manqué à la
 » parole formelle que vous m'aviez
 » donnée de me délivrer au péril de
 » votre vie »

Alors il indiqua les noms de chacun en particulier , et détailla leurs crimes. Il nomma ensuite plus de quatre-vingts personnes qui évitèrent les recherches par une prompte fuite , et en dénonça quarante autres qui étaient à la suite de mademoiselle de Montpensier , dont deux étaient valets-de-pied de la duchesse de Ventadour , gouvernante de la Reine.

Vint le tour de ses maîtresses dont il indiqua la demeure , et que des archers amenèrent devant lui. Il en avait trois.

La première était une fille grande , bien faite , d'un air modeste , et qu'il appelait sa sœur grise. Il déclara qu'elle avait eu plusieurs enfans de lui , et qu'elle en avait tué un : sur cette déclaration , et sur les preuves qu'il en donna , elle fut conduite dans un cachot. »

Sa seconde maîtresse , qu'il appelait la sultane régnante , parut ensuite d'un air hardi et avec des habits magnifiques. Il ne chargea point celle-là : on se con-

tenta de la raser en sa présence , et de l'envoyer à la maison de force pour dix ans.

La troisième était une grosse poissonnière de la halle. Il l'avait toujours plus aimée que les autres , et cependant il ne l'épargna point , car il l'accusa d'avoir été une de celles qui recélaient ses vols. En effet, on trouva chez elle une montre et un calice , dont il l'avait priée de se charger. On la conduisit dans le même moment au Grand-Châtelet.

A toutes les déclarations , Cartouche ajouta l'indication des lieux où il avait déposé divers effets ; c'est ainsi qu'on retrouva une grande quantité de hardes à Saint-Denis et à Luzarche , de l'argent à Bièvre , et une grosse valise à Charterel. Il désigna encore un endroit du Bois-de-Boulogne , où l'on trouverait des bijoux et des vases sacrés enfouis ; on y envoya sur-le-champ des personnes qui rapportèrent ces effets.

Pour entendre cette longue énumé-

ration de tant de crimes , saisir et confronter tant de complices , il avait fallu employer une nuit entière et la matinée suivante. On laissa ensuite Cartouche avec son confesseur jusqu'à deux heures après midi. Alors on le conduisit à l'échafaud , où il reçut onze coups vif ; et il fut en suite exposé sur la roue ; ses complices éprouvèrent successivement le même sort , et en peu de tems la tranquillité publique fut rétablie. On trouvera dans l'article suivant de nouvelles anecdotes sur la vie de Cartouche.

 DUCHATELEIT,

OU APPENDICE A LA VIE DE CARTOUCHE.

Nous avons vu que Cartouche fut trahi par un des siens. C'était un gentilhomme poitevin, nommé Duchateleit, soldat aux gardes et principal ministre des vengeances de son chef.

Son hôtesse, inquiète de ne l'avoir pas vu rentrer depuis l'avant-veille, et alarmée de ce qu'il découchait souvent, lui adressa de vifs reproches. Tout en lui parlant, elle s'aperçut que sa cravatte était tachée de sang. Elle venait d'apprendre qu'un assassinat avait été commis dans la nuit; une foule de souvenirs et de remarques viennent tout-à-coup l'éclairer. Elle vole chez le major des gardes-françaises, lui fait part de ses soupçons, et finit par lui dire que, sans doute, Duchateleit est

l'associé de Cartouche, et peut-être même l'auteur du dernier meurtre. Le major fait arrêter Duchateleit, l'interroge, le presse, le menace, et enfin sous la promesse qu'on lui ferait grâce, vient à bout de tirer de ce misérable l'aveu qu'on désirait. Duchateleit déclara qu'il devait aller joindre Cartouche à neuf heures du matin, et s'offrit à le livrer, pourvu qu'on lui donnât une escorte suffisante.

On mit à sa disposition trente soldats commandés par un sergent; il les conduisit à l'enseigne du Pistolet, cabaret de la Courtille, situé entre Belleville et Menil-Montant. Il envoya d'abord un de son escorte demander au cabaretier s'il y avait quelqu'un logé chez lui, on répondit qu'il n'y avait personne. Mais Duchateleit entrant presque aussitôt, demanda s'il n'y avait pas quatre dames? oui, répondit le cabaretier, c'était le mot du guet, ce jour là. Duchateleit monta de suite avec son escorte, et trouva dans la même chambre Cartouche avec trois

de ses complices. Ceux-ci s'habillaient, et furent saisis les premiers ; on les donna à garder à six hommes.

Cartouche, qui ne s'était couché qu'à deux heures, était encore au lit. Craignant que ce brigand ne tuât quelqu'un avec ses pistolets, on ne se tuât lui-même, le sergent feignit de ne l'avoir point aperçu, et s'écria en se retournant : *Quelle fatalité ! Cartouche est échappé, et nous l'avons manqué encore une fois !*

Cartouche, à ces mots, s'imagina qu'en effet il n'avait pas été aperçu, et il se laissa glisser sous le lit, enveloppé dans sa couverture. C'est ce qu'avait prévu le sergent, et c'est là que Cartouche fut saisi sans pouvoir se défendre. On ne lui donna pas même le tems de s'habiller ; il fut lié sur-le-champ et conduit au Grand-Châtelet. On prit ensuite ses pistolets qu'on trouva sur une planche à sa portée, chargés et prêts à faire feu.

Qu'était-ce que ce Duchatelet ? Un brigand atroce qui avait pris part à tous les

forfaits de Cartouche ; et qui de plus s'était souillé d'un crime dont ses associés eux-mêmes frémissaient d'horreur.

Ce monstre connut l'amour, puisqu'il éprouva toutes les fureurs de la jalousie ; mais l'amour, dans le cœur d'un scélérat accoutumé à verser le sang des hommes, ne peut être qu'une passion brutale et féroce. La femme qu'il avait choisie était à-la-fois la confidente et la complice des vols et des assassinats de son amant ; regrettons que, réservée à un sort moins infâme, elle n'ait pas expié ses forfaits par la main du bourreau.

Duchatelet s'apercevait depuis quelque tems que sa maîtresse ne répondait plus à ses transports avec la même ardeur. Il mit tout en œuvre pour découvrir la cause de ce changement, et parvint à se convaincre qu'elle était infidèle, et qu'elle donnait des rendez-vous à un autre complice de Cartouche. Duchatelet, la rage dans le cœur, épia ces amans et se rendit le premier au lieu indiqué.

Sa maîtresse arriva bientôt, et resta interdite à la vue de celui qu'elle trahissait; mais Duchateleit, sans proférer un seul mot, s'élança sur elle, la poignarda, lui arracha le cœur et le dévore!!!

Un pareil monstre pouvait-il avoir une âme sensible? Il faut lire encore avant de résoudre ce problème.

Duchateleit méritait sans doute, pour ce seul crime, de partager le sort de Cartouche; mais on lui avait promis la vie s'il parvenait à livrer ce chef redoutable. Il fut donc affranchi du dernier supplice; et comme la sagesse doit mettre des bornes à la clémence, on l'enferma pour le reste de ses jours dans un noir cachot. M. Desessarts nous donne la description suivante de la dernière demeure de ce brigand. Lecteur, lisez-la sans frémir, si vous le pouvez.

A la Force, selon les uns, à Bicêtre, selon les autres, se trouve une chapelle dont la couverture est supportée par des piliers; autour de cette chapelle et une

galerie couverte. A une des extrémités; on aperçoit une espèce de trape qui est de niveau avec les pierres de taille qui forment le pavé. Cette trape se lève comme celle d'une cave. La porte, qui est très-lourde, très-épaisse, et garnie de fer et fermée de la manière la plus solide. Lorsqu'elle est ouverte, on aperçoit un escalier obscur, qui conduit à un corridor, plus bas de vingt-cinq pieds que le niveau de la cour. Ce corridor coupe en deux parties égales l'étendue de la chapelle qui est bâtie au-dessus. Les murs et la voûte de ce corridor sont en pierres de taille. Aucune ouverture, aucune issue ne permet au jour de pénétrer dans ce souterrain. On y est absolument privé de la lumière, et l'air ne s'y renouvelle jamais. A la lueur de la torche qui sert à éclairer, on aperçoit que les murs sont couverts d'un limon noir, dans lequel les doigts pénètrent facilement: il y en a une couche d'environ six lignes. On voit de chaque côté du corridor, à des distances

égales, des portes basses, garnies de serrures et de verroux énormes. Chaque porte sert d'entrée à un petit corridor étroit, au bout duquel on trouve une autre petite porte, aussi solidement fermée que les deux premières. Cette porte étant ouverte, on aperçoit un cachot voûté qui a environ sept pieds en carré. La moitié du terrain est employée pour servir de lit au prisonnier, si l'on peut appeler ainsi des planches épaisses, élevées d'un pied, sur lesquelles on étend un peu de paille. A la tête de ce lit de douleur, il y a un anneau de fer auquel sont attachés un collier et une chaîne. Le collier sert à fixer la tête du prisonnier à demi-pied de distance du mur. A l'autre extrémité, il y a deux anneaux, auxquels sont attachées deux chaînes qui doivent retenir et fixer les jambes du prisonnier.

C'est dans un de ces cachots, que Duchatelet, privé totalement de lumière, a vécu une longue suite d'années, et a expié ses forfaits. C'est là, (qui le croi-

rait ?) c'est là que ce criminel, enseveli dans les entrailles de la terre, au milieu de la souillure des crimes dont il était enveloppé, a montré une âme sensible ! Pour tromper son ennui et peupler sa solitude, le malheureux Duchatelet, loin de repousser les rats qui s'étaient introduits dans son cachot les accueillait avec plaisir. Il essaya d'apprivoiser ces animaux si craintifs, et il y parvint. Il partageait avec eux sa paille et son pain ; il les accoutumait à sa voix, il en avait fait des amis. Leur absence l'inquiétait, le chagrinait. Cette société dont chaque individu avait un nom différent, lui était devenue nécessaire et adoucissait les horreurs de sa situation.

Un geolier tua un jour un de ces rats qu'il avait rencontré sur son passage. Duchatelet l'accabla de reproches et, nouveau Pelisson, versa des larmes, en avouant que, dans le cours de sa vie, il n'avait pas essayé une épreuve plus cruelle.

Enfin , ce misérable termina une carrière dont la première moitié fut une suite de forfaits , et le reste consacré à la misère et aux douleurs. Prêt à expirer , il ne songea qu'à ses animaux. *Hélas !* disait-il , en raniment une voix mourante , et ce furent ses dernières paroles : *Qu'est-ce qui aura pitié de mes pauvres rats ?*

En songeant à qui échappait cette marque de sensibilité , ne doit-on pas s'écrier avec le philosophe : *L'homme est une énigme inexplicable , un abyme qu'il est impossible de pénétrer.*

Quoique Duchateleit n'ait point une place acquise dans cette Histoire des scélérats qui ont péri sur l'échafaud , nous avons cru devoir rattacher sa vie à celle de Cartouche , et nous y ajouterons quelques détails assez curieux sur ce chef de brigands : détails qu'à donné Duchateleit , son confident intime , et qui paraissent confirmés par l'instruction de leur procès.

Nous avons lu que pour se procurer

le trésor du jeune marquis , son compagnon d'étude , Cartouche avait employé des moyens dignes de l'escroc le plus consommé. Dominique (c'est ainsi qu'on appelait Cartouche , écolier) , s'était lié avec ce jeune seigneur qui avait un gouverneur et un valet-de-chambre , s'était procuré une entrée libre dans l'appartement de son ami , et était toujours parfaitement reçu , soit par le jeune homme , soit par le gouverneur. Il y passait souvent une partie du jour. Il était présent à l'instant où les cent écus furent apportés ; il les vit déposer dans une cassette , et ce ne fut qu'avec peine qu'il se déterminà à la perdre de vue. Mais il s'occupa de suite des moyens de s'approprier l'argent qu'elle renfermait.

On passait par la chambre du domestique pour entrer dans celle du marquis. Cette dernière seule était , pour l'ordinaire , fermée à clef. Un matin ce domestique sort pour affaires avec le gouverneur. Les deux amis entrent en classe. Dominique , assis auprès du

marquis, trouve le moyen de lui escamoter la clef de sa chambre, sans que celui-ci en ait le moindre soupçon. L'escamoteur obtient du régent la permission de quitter la classe, et en profite pour voler à la découverte du trésor. On avait placé la cassette sur le haut d'une grande armoire. Il fallut en faire le siège. A défaut d'échelle, Dominique place chaise sur chaise, et monte à l'assaut. Il est armé d'un fer qui faisait partie des outils de son père, et dont son industrie sait tirer un parti tout différent. La cassette cède à ses efforts; déjà il porte sur ce qu'elle renferme une main à la fois avide et tremblante, quand il entend marcher avec précipitation. Il culbute les chaises, saute sur l'armoire et s'y tapit en peloton. Il entend ouvrir la porte de la première chambre, dont il avait négligé de retirer la clef. C'était le gouverneur du marquis. Ce gouverneur était loin de soupçonner ce qui se passait. Le dérangement des chaises ne lui parut

que le résultat des jeux de son élève et de son ami; il les remit en place. Dominique n'osant faire un mouvement, n'osant respirer, faisait des vœux pour que le gouverneur quittât l'appartement: ces vœux ne furent point exaucés. Nouvel incident qui redouble son effroi. Le valet-de-chambre se trouvait incommodé, et c'est ce qui avait abrégé la promenade. Il parut un instant après le gouverneur, se plaignant d'un violent mal de tête, et se mit au lit. Qu'on se peigne la situation de Dominique!

Cependant le jeune marquis sort de classe. Surpris de ce que son ami n'y est pas rentré, il le cherche partout, il le demande à tout le monde, et personne ne peut lui en donner des nouvelles. Il monte chez lui, trouve le valet-de-chambre couché, le gouverneur debout; mais ni l'un ni l'autre n'a vu Cartouche. Qu'est-il devenu?... On s'y perd.

Le gouverneur, en arrivant avait de-

mandé la clef à son élève. Celui-ci ne la trouvant pas dans sa poche, s'é-
tait imaginé qu'il avait oublié de la re-
tirer de la serrure; le gouverneur
l'avait, en effet, trouvée à la porte.
Rien ne paraissait plus naturel. Point
de soupçons à cet égard.

La cloche du réfectoire se fait en-
tendre. Le gouverneur et son élève des-
cendent. Ils vont manger! qu'il sont
heureux!

Telle étaient les réflexions de Do-
minique qui mourait de faim et se voyait
forcé de faire diète en enrageant. Il n'y
avait pas moyen de quitter son poste.
Le domestique veillait dans la chambre
à côté, et le saut de l'armoire ne pou-
vait avoir lieu sans faire du bruit. Se
confier à cet homme était un parti
trop dangereux. Il pouvait mal prendre
une confiance de cette espèce.

Le jour se passe, la nuit succède.
Cartouche reste à son poste. Tentera-
t-il de s'évader pendant les ténèbres?...

Mais ce saut de l'armoire est un saut
périlleux; il doit infailliblement réveil-
ler un des trois habitans de cette étroite
enceinte Un attentat nocturne! . . .
Il vaut mieux attendre le jour.

Le soleil vient éclairer le lieu de la
scène. Le gouverneur se lève. . . . Le
jeune marquis se lève. . . . Le valet-de-
chambre ne se lève pas! Cartouche n'est
point aperçu, mais il tremble comme
la feuille.

La cloche du réfectoire annonce le
déjeuner. . . . le dîner. . . . et Cartouche
va mourir de faim. Enfin le valet-de-
chambre se décide à prendre l'air; il
se lève, s'habille et sort. . . . Cartouche
est sauvé. Mais avant de faire le saut,
il a la précaution de charger ses poches
des trésors de la cassette. Il la laisse
vide, franchit l'espace, éprouve une
commotion assez forte, mais qui ne
l'empêche pas de pourvoir à sa sûreté.
Déjà il a atteint la première porte de
l'appartement. . . . O fatalité! le jeune

marquis et son gouverneur paraissent. Tous trois restent muets de surprise. Dominique rompt le silence le premier. Il avait eu le temps de forger une histoire assez vraisemblable; il la débite avec assurance; quelques larmes, versées à propos, font accueillir avec indulgence le récit d'une aventure imaginaire. Mais le régent, courroucé, a juré de punir l'escapade; il est essentiel qu'il disparaisse pendant quelques jours: c'est ce que demandait Dominique. On lui conseille de se rendre chez son père et on lui promet de faire sa paix.

Cartouche, attendri, remercie ses généreux protecteurs; il embrasse son ami les yeux baignés de larmes. Il s'arrache de ses bras; il franchit le seuil de la porte d'entrée; il est libre.... et possesseur de cent écus.

On se rappelle que le père de Cartouche, séduit par les promesses de son fils, consentit, quelques années après, à le recevoir dans la maison paternelle;

mais que bientôt il se détermina à le faire enfermer à Saint-Lazare, tentative à la quelle Cartouche parvint à se soustraire. Voici ce que l'on raconte à ce sujet.

Le père, surpris de la magnificence de son fils, lui demanda comment il s'était procuré une garde-robe aussi brillante? Dominique lui répondit qu'il jouait et qu'il était heureux au jeu. Cette réponse, quoique plausible, ne satisfit pas le père, qui observa soigneusement les démarches du jeune homme, et parvint à découvrir la cachette où il déposait ses vols. Il y trouva un assortiment de montres, de tabatières d'or, d'étuis de même métal, et de divers autres effets. Il garda le silence sur ses découvertes, mais prit des mesures pour mettre son fils à Saint-Lazare. Il en prévint le procureur, avec lequel il convint d'une forte pension, à la condition que Dominique serait châtié avec la dernière sévérité. Il conduisit ce dernier à Saint-Lazare, sous prétexte de faire mar-

ché pour cinq cents tonneaux qu'on lui demandait. Dominique était sans défiance; il accompagna son père et monta en fiacre avec lui. Mais il observa, pendant le trajet, que la voiture était entourée par des hommes qu'il reconnut pour des archers déguisés. Il ne se trahit point, et songea aux moyens de se soustraire au sort qu'on lui préparait. Arrivé à la porte de Saint-Lazare, le père descendit seul, et lui dit d'attendre un instant, parcequ'il allait demander, pour lui, la permission de voir le jardin. Loin d'attendre le retour du tonnelier, Dominique ôte son chapeau, sa perruque, son juste-au-corps. Il reste en veste blanche, et ceint sa tête d'un mouchoir blanc, arrangé en forme de bonnet; il descend de voiture par la portière du côté de Saint-Lazare, et passe hardiment au milieu des archers, qui le prennent pour un garçon pâtissier. Il disparaît au premier détour de rue, et persuadé que ce n'est pas chez son père qu'on viendra le chercher dans le pre-

mier instant, il s'y rend de suite, s'habille, enlève son trésor, et dit adieu à la maison paternelle.

Cependant deux lazaristes accompagnent le tonnelier jusqu'à la voiture, pour s'emparer de la proie qu'on leur amène. A ce signal les archers approchent. On ouvre la portière: on aperçoit la dépouille de Dominique, mais Dominique a disparu. Le tonnelier désespéré, perd un tems précieux à faire des doléances sur l'évasion du coupable. Il croit se soulager en détaillant la conduite criminelle de son fils. Il consulte longuement les spectateurs sur les moyens à prendre pour ressaisir le fugitif, qui a tout le tems de faire ses dispositions et de se mettre en sûreté. Si le tonnelier se fut rendu sur-le-champ chez lui, avec les archers, Dominique était pris.

Les brigandages de Cartouche et de ses complices, ayant dans la suite jeté la désolation dans la capitale et ses environs, la police prit enfin contre ce chef redou-

table les mesures les plus sévères. Mais à l'instant même où l'on mettait sa tête à prix, Cartouche s'occupait de l'opération la plus hardie. Possesseur de quatre mille louis, il résolut de doubler cette somme. Pour y parvenir, il habille magnifiquement trois de ses camarades, et se rend avec eux chez un banquier, qu'il prie de lui donner une lettre-de-change de pareille somme à tirer sur Lyon; il l'invite, en outre, à écrire de suite à son correspondant, parce que l'un d'eux allait prendre la poste pour Lyon, où il aurait besoin de ces fonds en arrivant.

Il contrefait la lettre-de-change à s'y méprendre, donne à l'un de ses affidés la fausse lettre, et le fait partir en poste pour aller à Lyon en recevoir le montant, aussitôt que le banquier recevrait la lettre d'avis de son correspondant de Paris. Il retourne chez celui-ci, et prétexte un contre-ordre reçu par celui qui devait partir pour Lyon; il remet la lettre-de-change au banquier, et retire son or: la

fausse lettre-de-change est payée à Lyon à l'instant même de sa présentation, et Cartouche se voit riche de quatre mille louis de plus.

Bornons ici ces détails, trop longs peut-être pour notre cadre, et appelons l'attention du lecteur sur la vie de criminels plus extraordinaires, quoique moins connus.

LES RÉGICIDES.

JACQUES CLÉMENT.

QUEL français pourra lire de sang froid les horreurs que nous allons retracer ? JACQUES CLÉMENT, PIERRE BARRIÈRE, JEAN CHATEL, RAVAILLAC, DAMIENS ! épouvantable liste ! Noms exécrables !!!

Leur front de la vertu porte l'empreinte austère,
Et leur fer parricide est caché sous la hair.

HENRIADE.

Le 20 de septembre 1551, naquit Henri III, frère de Charles IX.

Le 9 de mai 1573, il fut élu roi de Pologne.

Le 30 de mai 1574, il parvint au trône de France.

En 1576, la Ligue prit naissance, sous le nom de *Sainte union*.

En mars 1577, Henri III se déclare chef de la Ligue.

En 1581, la Ligue se déclare contre Henri III, et reconnaît pour chef le duc de Guise.

Le 12 de mai 1588, Henri III, est obligé de fuir Paris révolté.

Le 1^{er} d'août 1589, il est assassiné par Jacques Clément !

Imaginée par le cardinal de Lorraine, pour élever sa famille sur le trône, continuée et nourrie par le duc de Guise son neveu, fortifiée par une ligne nouvelle connue sous le nom de faction des *Seize*, soutenue par toute l'influence de Sixte-Quint, la Ligue prit pour prétexte le soutien de la religion catholique; mais son véritable but était bien moins d'abattre les protestans que d'affaiblir l'autorité du monarque. Bientôt dirigée par Charles de Lorraine,

Duc de Mayenne, elle arma ouvertement contre le Roi, qui venait de se réunir à Henri, Roi de Navarre. Malgré l'opiniâtreté des ligueurs, le courage de leur chef, et les excommunications de Rome, Paris, assiégé par l'armée royale, se disposait enfin à une capitulation prochaine, lorsque des prêtres fanatiques armèrent le bras du prêtre Jacques Clément.

Encouragé par son confesseur, et muni des sacremens, Jacques Clément, âgé de vingt-quatre ans et demi, s'achemina vers Saint-Cloud, pour assassiner son Roi.

Il rencontra sur la route le procureur général La Guesle, à qui il dit qu'il avait des choses importantes à communiquer au Roi. Le procureur général proposa à ce moine de monter en trousse derrière un des siens, ce qu'il accepta. C'est ainsi que Jacques Clément arriva à Saint-Cloud.

On ne vit jamais un homme aussi

intrépide que ce misérable. Il soupa gaiement avec les gens de la maison, répondit avec assurance à toutes les questions qu'ils lui firent, et dormit toute la nuit d'un profond sommeil.

Le lendemain, sur de nouvelles instances, le procureur général consentit à le présenter au Roi. Arrivés au palais, on leur dit que *S. M. était encore endormie dans le jardin*; après avoir attendu quelque temps, le sieur Duhaller vint les appeler et les fit entrer dans la chambre du Roi, *assis sur sa chaise*; et qui sentit de la joie à l'aspect du monstre qui venait pour l'assassiner, disant : *que son cœur s'épanouissait toutes les fois qu'il voyait un moine.*

Le Roi l'ayant fait approcher, lui demanda ce qu'il voulait : Jacques Clément, présentant des lettres, répondit, que c'était chose secrète ; sur quoi les assistans *s'étant retirés un ou deux pas*, il se pencha à l'oreille de sa majesté, tira un couteau de sa manche,

et lui en donna un coup dans le ventre.

Le Roi se sentant blessé, jeta un cri, arracha le couteau de la plaie, et en donna deux coups à l'assassin, un à la tête et l'autre à la joue.

La Guesle, à l'aspect du Roi frappant d'une main sur le visage du moine, et de l'autre retenant ses *boyaux* qui sortaient de la plaie, La Guesle, étonné, éperdu d'un si grand désastre, et craignant que le moine n'eût d'autres armes, mit l'épée à la main, et du pommeau en frappe imprudemment le paricide du dans le front; deux ou trois personnes qui accoururent, plus imprudentes encore, le tuèrent sur la place.

La blessure du Roi ne fut pas d'abord jugée mortelle; il put même écrire à la Reine qui était en Touraine, et d'une main faible et mourante il lui trace ce billet :

Ma mie, vous avez su comme j'ai été misérablement blessé. J'espère que

ce ne sera rien. Priez Dieu pour moi. Adieu, ma mie.

La nouvelle de la mort de Henri suivit de près sa lettre. On reconnut, dès le lendemain, qu'il n'y avait point de guérison à espérer : on a prétendu que le couteau dont Jacques Clément avait frappé le Roi était empoisonné, et que ce fut ce qui rendit la plaie mortelle.

Henri sentant sa fin prochaine, se confessa, fit appeler le roi de Navarre, qui arriva accompagné de vingt-cinq ou trente gentilshommes, et lui adressa ces paroles : « Mon frère, vous voyez
 » l'état auquel je suis. Puisqu'il plaît
 » à Dieu de m'appeler, je meurs content en vous voyant auprès de moi.
 » Je vous laisse mon royaume dans un
 » grand trouble. La couronne vous appartient après que Dieu aura disposé
 » de moi. Je le prie qu'il vous fasse la
 » grâce d'en disposer plus paisiblement
 » que moi. Plût à Dieu que je vous la

» remise aussi librement qu'elle l'a été
 » sur la tête de Charlemagne ! J'ai
 » commandé à tous les officiers de la
 » couronne de vous reconnaître pour
 » leur roi après moi. »

Ce prince ordonna aussitôt à tous ceux qui étaient auprès de lui de prêter serment de fidélité au roi futur, et mourut le lendemain, 2 d'août 1589, vers les quatre heures du matin, après de violentes convulsions, et en témoignant la plus grande résignation.

Henri IV, roi de Navarre, et de venu roi de France, fit sur-le-champ procéder au jugement contre le cadavre du moine parricide. Le marquis de Richelieu, grand prévôt de France, procéda à l'instruction du procès, et le monarque lui-même prononça l'arrêt suivant.

« Le Roi étant dans son conseil, après
 » avoir ouï le rapport fait par le sieur
 » de Richelieu, chevalier de ses ordres,
 » conseiller en son conseil d'état, pré-
 » vôt de son hôtel et grand prévôt de

» France, du procès fait au corps-mort
 » de feu Jacques Clément, Jacobin,
 » pour raison de l'assassinat commis en la
 » personne de feu bonne mémoire, Henri
 » de Valois; naguère roi de France et de
 » Bologne: Sa Majesté, de l'avis de son
 » dit conseil, a ordonné et ordonne que
 » ledit corps dudit feu Clément soit
 » tiré à quatre chevaux; (1) ce fait le

(1) Ce supplice était très-rare et ne s'exécutait que pour crime de lèse-majesté au premier chef. Voici en quoi il consistait.

Un échafaud de trois pieds et demi de haut, était construit au milieu d'un parc, entouré de palissades, assez étendu pour que les chevaux eussent suffisamment de place pour tirer. Le criminel était posé sur l'échafaud à plat sur le dos; on l'y attachait avec des liens de fer, dont l'un lui entourait la poitrine vers le col, et l'autre les hanches et le bas-ventre; ces liens étaient vissés dans le bois de l'échafaud, afin que le corps du criminel ne cédât point à l'effort des chevaux. On lui liait ensuite à la main l'arme parricide, dont il s'était servi, et on la lui brûlait avec un feu de soufre; on lui arra-

» dit corps brûlé et mis en cendres ,
 » jeté dans la rivière, à ce qu'il n'en
 » soit dans l'avenir aucune mémoire.

chait ensuite des morceaux de chair avec des tenailles aux mamelles , aux bras , aux cuisses et aux jambes ; on versait sur les plaies une composition de plomb fondu , d'huile bouillante , de cire et de soufre. Cela fait , on attachait aux bras et aux jambes une corde à chaque membre ; aux jambes depuis le genou jusqu'au pied ; et aux bras depuis l'épaule jusqu'au poignet , par trois noeuds d'emballage , qu'on faisait faire à la corde. Le surplus de cette corde était attaché au palonnier de chaque cheval ; on les faisait ensuite tirer par petites secousses , ce qui occasionnait au patient des douleurs terribles ; après quoi l'on faisait tirer les chevaux de toutes leurs forces , pour écarter tous les membres : mais les tendons et les ligamens résistants , malgré l'effort des quatre chevaux , on était obligé de couper le tout à la jointure des os. Alors chaque coursier entraînait un membre , que l'on détachait ensuite de sa corde , ainsi que le tronc resté sur l'échafaud. Le tout était jeté dans le bûcher jusqu'à ce qu'il fût consumé , et les cendres dispersées au gré du vent.

» Fait à Saint-Cloud , sadite Majesté
 » y étant , etc. , etc.»

Le même jour , cet arrêt ne pouvant être exécuté en place de Grève , le fut à Saint-Cloud.

Il était difficile de découvrir les complices de Jacques Clément , et plus encore de prouver leur complicité. Un seul fut puni de mort ; ce fut Edouard Bourgoïn , prieur des Jacobins , qui , à l'attaque de Paris , le jour de la Toussaint 1589 , fut pris les armes sur le dos , et combattant avec ardeur.

Etant conduit devant ses juges , il leur répondit en riant. Il fut condamné à être tiré à quatre chevaux.

À l'échafaud , dit Chatel , il prétendit avoir été un des plus doux prédicateurs. Le greffier lui dit : « vous étiez le
 » prieur et comme le père de Jacques
 » Clément , qui a assassiné notre roi ;
 » après le malheureux paricide , vous
 » avez dit qu'il était saint en paradis.
 » Vous ne pouvez nier cela , il n'y a

» personne qui n'ait entendu vos sermons
 » qui ne vous ait entendu approuver et
 » louer tout ce dont vous êtes accusé et
 » convaincu. Vous vous opiniâtrez à
 » ne point confesser le secret de vo-
 » tre parricide , à ne point nommer vos
 » complices , et toutes fois vous espérez
 » aller devant Dieu, et desirez qu'il vous
 » pardonne vos péchés ; cela est bien
 » douteux pour vous. »

Bourgoin répondit en colère :

*Nous avons bien fait ce que nous
 avons pu , et non pas ce que nous avons
 voulu.*

Ce furent là ses dernières paroles ;
 car, le linge remis sur son visage , il
 fut tiré, écartelé et brûlé.

RAVAILLAC.

Ce fut par une espèce de prodige que
 Henri-le-Grand échappa aux fureurs de
 la Saint-Barthélemy.

Un monstre osa bien écrire que , dans
 cette occasion , on n'avait fait d'autre
 faute que *celle de verser deux palettes
 de sang de moins qu'il ne fallait.*

Charles IX se borna à faire paraître
 Henri en sa présence , après l'exécution.
 Il lui montra un monceau de corps-morts,
 et après plusieurs discours menaçans , il
 finit par lui dire : *La mort ou la messe.*

Pendant que Henri faisait son abjura-
 tion à Saint Denis , un malheureux de la
 lie du peuple , nommé Pierre Barrière ,
 voulut attenter à sa vie : ce scélérat était
 âgé de vingt-sept ans. L'abjuration du
 Roi lui donna bien quelques scrupules ;
 mais il fut raffermi dans son dessein par

les plus furieux ligueurs, et surtout par Varade, recteur du collège des jésuites. Ce fut le 27 d'Août 1593, que Barrière fut découvert à Melun, où se trouvait le Roi. Il n'y avait point de preuves suffisantes contre lui, et la douleur ne put lui arracher aucun aveu. Mais le confesseur qui l'assista, mania si bien son esprit, qu'il l'obligea de tout dire. Il fut condamné à avoir le poing coupé, tenant le coupeau avec lequel il avait projeté d'assassiner Henri IV, à être tenaillé avec des tenailles ardentes, puis rompu vivif, son corps brulé et ses cendres jetées au vent.

L'esprit de fanatisme séduisit ensuite un chartreux nommé Ouin, auquel on persuada qu'il irait plus vite au ciel en tuant Henri IV. On se contenta de le faire renfermer comme fou.

Bientôt après parut Jean Châtel. Ce jeune homme, âgé de dix-neuf ans, fils d'un marchand drapier de Paris, osa attenter aux jours de Henri IV, le 27

décembre 1594, et dans le Louvre même, au moment où ce prince s'inclinait pour embrasser François de Montigni. Ce scélérat se glissa dans la foule qui entourait le monarque, lui donna un coup dans la lèvre inférieure et lui rompit une dent. Le mouvement que fit Henri IV lui sauva la vie. L'assassin se glissa dans la foule; mais son air égaré le fit remarquer, et on l'arrêta. Écoutons Henri lui-même qui s'en explique ainsi dans une lettre qu'il écrivit à différentes villes à ce sujet.

« Il n'y avait pas plus d'une heure
 » que nous étions arrivés à Paris, de
 » retour de notre voyage de Picardie,
 » et étions encore tout botté, qu'ayant
 » autour de nous nos cousins le prince
 » de Conti, comte de Soissons et comte
 » de Saint Paul, et plus de trente ou qua-
 » rante des principaux seigneurs et gen-
 » tilhommes de notre cour; comme nous
 » recevions les sieurs de Ragut et de
 » Montigni, qui ne nous avaient pas en-
 » core salué, un jeune garçon, nommé

» Jean Châtel, fort petit et au plus âgé
 » de dix-huit à dix-neuf ans, s'étant
 » glissé avec la troupe dans la chambre,
 » s'avança sans quasi être aperçu, et
 » pensant nous donner dans le corps du
 » couteau qu'il avait; le coup (parce-
 » que nous nous étions baissé pour relever
 » lesdits sieurs de Ragut et Montigni
 » qui nous saluaient) ne nous a porté
 » que dans la lèvre supérieure, du côté
 » droit, et nous a entamé et coupé une
 » dent.....

» Il y a, Dieu merci, si peu de mal,
 » que, pour cela, nous ne nous mettrons
 » pas au lit de meilleure heure. »

L'assassin avait l'esprit mélancolique
 et l'imagination échauffée par le délire
 des superstitions. Nourri de la lecture
 des libelles injurieux dirigés par le jésuite
 Guignard, contre Henri III et Henri
 IV, sa tête s'exhalta au point qu'il crut
 se racheter des enfers en assassinant son
 souverain. Il soutint, à son premier in-
 terrogatoire, qu'il avait fait une bonne

action, et que le Roi n'étant pas encore
 absous par le Pape, il pourrait le tuer en
 conscience. Par cela seul, la séduction
 était prouvée. On se saisit de la personne
 de Guignard qui fut pendu et brûlé.

On peut réduire à ce qui suit les ré-
 ponses que Jean Châtel fit aux divers in-
 terrogatoires qu'il eut à subir :

« C'est ma mère qui m'a baillé l'*Agnus*
 » *Dei* et la chemise de *Notre-Dame* que
 » j'ai sur moi, et quant aux chapelets,
 » je les ai enfilés moi-même.

» Si j'ai voulu tuer le Roi, c'est pour
 » expier mes péchés; j'ai cru qu'il fal-
 » lait faire quelque acte signalé et utile
 » à la religion catholique, apostolique
 » et romaine; et y ayant failli, je le
 » ferais encore si je le pouvais.

» J'ai entendu dire, en plusieurs
 » lieux, qu'il était loisible de tuer le
 » Roi, dès qu'il n'était pas approuvé par
 » le Pape, et que cette doctrine était
 » commune.

Il soutint à la question ordinaire et

extraordinaire, et jusqu'à la mort, qu'il n'avait communiqué son dessein à personne, et qu'il avait entrepris ce coup de son propre mouvement.

Jean Châtel fut condamné au supplice des parricides. Son père et sa mère contre lesquels il s'élevait quelques présomptions, furent condamnés à l'amende et au bannissement. On démolit leur maison, et on éleva en sa place une pyramide, où l'on grava le crime et l'arrêt.

Au commencement de l'année 1599, deux Jacobins de Flandres, l'un nommé Arger, l'autre Ridicovi, originaire d'Italie, résolurent de renouveler l'action de Jacques Clément, leur confrère. Le complot fut découvert : ils expièrent à la potence le crime qu'ils n'avaient pu exécuter.

Leur supplice n'effraya point un capitaine de Milan, qui vint à Paris dans le même dessein et qui fut pendu comme eux.

Un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, un tapissier, méditèrent le

même crime, et périrent du même supplice.

Le 8 de mars 1596, on pendit à la Grève un nommé Charles, se disant fils de Charles IX. Il avait également attenté aux jours du roi.

En décembre 1605, Henri IV courut encore risque de la vie. Ce prince passant le soir à cheval sur le Pont-neuf, enveloppé de son manteau, un homme perça à travers les gardes, saisit le Roi par derrière et le renversa sur la croupe de son cheval. Il l'aurait tué avec une bayonnette, si l'assassin n'avait été saisi dans le moment par les valets de pied. Ce misérable, nommé Jean Delisle, ne fit que des réponses extravagantes ; entre autres choses il dit, qu'il était roi de toute la terre, et qu'il avait voulu se défaire de Henri, qui lui retenait une partie de son empire. On fit des informations à Vineux, près de Senlis, lieu de sa naissance, et on fut convaincu que, depuis long-temps il était véritablement fou et furieux. Le

Roi s'opposa à ce qu'on le condamnât à mort, et ordonna qu'on le mit seulement hors d'état d'assassiner personne. On l'enferma dans une prison où il mourut quelque temps après.

On voit par ce qui précède que jamais prince ne fut plus exposé que le bon Henri au poignard des assassins. Les entreprises formées contre sa vie n'avaient pas réussi jusqu'alors; mais enfin nous allons voir ce grand roi périr par la main d'un de ces sujets. Celui qui avait affronté la mort en tant de batailles, qui avait étonné l'Europe par son courage héroïque, qui fut les délices de son peuple et la terreur de ses ennemis, Henri-le-Grand, succombe sous le fer d'un vil assassin.

Ravaillac était de la famille de ce Poltrot, qui assassina lâchement François duc de Guise, au siège d'Orléans. Ce prince recommandable par de grandes qualités, avait, il est vrai, jeté les fon-

demens de la ligue : mais il fallait le combattre et non l'assassiner.

Poltrot, protestant, interrogé sur les motifs de son crime, répondit *que le zèle de sa religion l'avait porté à tuer celui qu'il en croyait le persécuteur*. Ravaillac, catholique, assassine Henri IV par les mêmes motifs. Le fanatisme est de toutes les sectes.

Quel prince, cependant mérita mieux l'amour de son peuple que Henri !

Seul roi de qui le peuple ait gardé la mémoire.

La plume se refuse à retracer les détails de l'horrible catastrophe.... Reçulons encore cet instant pour entretenir le lecteur des vertus de ce bon prince; objet éternel de nos regrets et l'admiration des étrangers.

Fils d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret, Henri fut élevé sur les montagnes du Béarn, à l'ombre des chaumières, la tête et les pieds nus, vivant de pain bis, de bœuf, de fromage et d'ail.

Son éducation avait été soignée : il savait le grec, l'espagnol ; on a de lui une traduction complète des *commentaires de César*. L'italien lui devint familier à la cour de Médicis. Ses premiers guides furent remplacés par Coligny, Coligny par Lanoue, Lanoue par Mornai, Mornai par Sully. C'est à leur école qu'il apprit à devenir brave comme les Bayard, politique comme les Villeroi. Long-temps roi sans couronne, général sans soldats et sans argent, il sut résister à toutes les forces de la ligue, à celles de Rome et de l'Espagne ; bloqua et assiégea Paris à plusieurs reprises, et parvint à conquérir son royaume.

Au siège de Paris, qu'il ne consentit jamais à prendre par famine, il disait : *J'aimerais autant n'avoir pas de Paris que de l'avoir tout ruiné et tout désolé.* Il opposa toujours la clémence à l'opiniâtreté, les bienfaits à l'ingratitude. Plusieurs années après la paix, des fanatiques continuaient de déclamer contre lui,

et refusaient même de le nommer dans les prières publiques, il se borna à dire : *Il faut attendre, il sont encore fâchés.*

Qui n'aimerait à se peindre Henri IV dans sa vie privée. Voyons-le aux couches de la Reine. Il va et vient, embrasse tous ceux qu'il rencontre, et les amène voir le Dauphin qui venait de naître : il perdit même son chapeau dans la foule. La gouvernante lui fait observer que l'affluence peut incommoder la Reine. *Tais-toi, sage-femme*, lui répond Henri en lui frappant sur l'épaule, *cet enfant est à tout le monde, il faut que chacun le voie et se réjouisse.* Il rendait à sa femme les soins les plus assidus ; son lit même fut tendu dans sa chambre, et il couchait à côté d'elle. Son amour pour ses enfans était le même. Voyez-vous le vainqueur de Jarnac, de Moncontour, de Courtras, d'Arque, d'Ivry, marcher sur les pieds et les mains, portant son fils sur son dos ! Un ambassadeur le surprend au milieu de ces jeux de l'amour paternel... *Monsieur*

l'ambassadeur, avez-vous des enfans ?
 — *Oui, sire. — En ce cas, je vais*
achever le tour de la chambre.

On pourrait faire un volume des bons mots, des réparties ingénieuses de ce monarque, rappelons quelques unes de ces saillies.

A la bataille d'Ivry, il se borne à dire à ses troupes, avec une éloquence laconique, préférable à celle des Grecs et des Romains : *Soldats ! vous êtes Français voilà l'ennemi, et je suis votre Roi.*

Après la bataille d'Arques il écrit à Crillon : *Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas !*

Il écrivait à Givry : *Tes victoires m'empêchent de dormir, comme celles de Miltiade, Thémistocle. Adieu, Givry ; te voilà payé de toutes tes vanités.*

Il écrit à ses gouverneurs : *Ayez soin de mon peuple ; ce sont mes enfans. Dieu m'en a donné la garde, j'en suis responsable.*

Ses réparties étaient vives et spirituelles. Un ambassadeur d'Espagne parut surpris de le voir entouré d'un grand nombre de gentilshommes qui le pressaient même un peu. Henri lui répond : *Ventre-saint-gris ! un jour de bataille ils me pressent encore bien davantage.*

Un médecin célèbre quitte le Calvinisme pour embrasser la religion catholique ; il l'apprend et dit à son ministre : *Sully, mon ami, ta religion est bien malade ! les médecins l'abandonnent !*

Un homme qui avait long-temps balancé entre les deux partis, vint le voir jouer à la prime. *Approchez, monsieur, soyez le bien-venu ! Si nous gagnons vous serez des nôtres.*

Les échevins proposent une taxe sur les fontaines, pour les frais des festins à donner aux députés suisses. *Trouvez un autre expédient, messieurs ; il n'appartient qu'à Jésus-Christ de changer l'eau en vain.*

Il y avait long-temps que Marie de

Médicis desirait être couronnée à Saint-Denis. Le Roi n'aimait pas ces dépenses et ces cérémonies fastueuses ; mais enfin , après quelque résistance , il avait cédé. Marie fut couronnée le 13 de mai avec la plus grande pompe. Le Roi qui assista à cette cérémonie , y parut extrêmement gai , et revint à Paris avec la Reine : on préparait une entrée qui devait surpasser tout ce qu'on avait vu jusques là , et cette entrée devait se faire le dimanche 16 mai 1610 , lorsque Ravailiac ravit à la France le meilleur de ses rois , par l'horrible parricide du 14 du même mois.

François Ravailiac naquit à Angoulême en 1578 , d'un père praticien , dont il suivit quelque tems la profession. Perverti dès l'enfance par les horribles maximes de la ligue , il fut novice chez les Feuillans , et quand il les quitta il eut envie de se faire Jésuite. Peu de tems après sa sortie du cloître , il fut accusé d'un meurtre , mais on ne put le convaincre , et il échappa à la peine qu'il

méritait. Il reprit le métier de solliciteur de procès ; puis il prit le parti de se faire maître d'école. Son imagination était susceptible des impressions les plus sinistres , et depuis long-tems il avait conçu le dessein de tuer le Roi , pour lequel son fanatisme lui inspirait la plus grande aversion. Les ennemis de ce prince ne négligèrent pas un instrument si propre à seconder leurs vues. On l'entretint , on le confirma dans son affreux dessein , on le fit venir à Paris pour l'endoctriner ; et après qu'il fut bien préparé à l'attentat auquel on le destinait , il ne s'occupa plus que des moyens de l'exécuter.

Il en trouva l'occasion le lendemain du couronnement. Henri IV en qui on remarquait ce jour là une inquiétude extraordinaire , monta en carrosse un peu avant quatres heures de l'après-midi. Il fit mettre le duc d'Epéron à sa droite , à la portière , du même côté étaient messieurs de Lavardin et de Roquelaure ; à l'autre portière , le duc de Montbazou

et le marquis de la Force , et sur le devant du carrosse , monsieur de Liancourt, premier écuyer , et le marquis de Mirabeau. Le cocher ayant demandé au roi où il voulait aller , ce prince répondit d'un ton un peu chagrin : *mettez-moi hors d'ici*. Lorsqu'il fut sous la première portière du Louvre , il fit ouvrir le carrosse de tous côtés , et ordonna au cocher d'aller à la croix du Tiroir. Devant l'hôtel Longueville , il renvoya sa garde à cheval , se faisant accompagner seulement de ses valets de pied et de quelques gentilshommes. Il fit tourner vers le cimetière des Innocens , son dessein étant , après avoir fait quelques tours dans Paris , de se rendre à l'Arsenal. Le carrosse entra dans la rue de la Féronnerie , et fut arrêté par un embarras de charettes. Les valets de pied , pour passer plus sûrement , avaient pris , la plupart , par derrière le cimetière des Innocens ; il n'en était resté que deux , dont l'un s'était avancé pour faire défilér les voitures

et l'autre s'était arrêté pour raccommoder ses jarretières.

Ce fut ce moment que l'exécration assassin choisit pour exécuter son coup , qu'il avait manqué entre les deux portes du Louvre. L'embarras et l'éloignement des valets lui permit de monter sur une des roues du carrosse qu'il avait toujours suivi , et delà il porta au roi deux coups de couteau qui lui coupèrent l'artère veinuse , au dessus de l'aile gauche du cœur. Ce monarque , suffoqué par son sang , expira sur l'heure , sans proférer une seule parole :

Chose surprenante , dit l'Etoile : *Nul des seigneurs qui étaient dans le carrosse ne l'a vu frapper le roi ; et si ce monstre eût jeté son couteau on n'eût su à qui s'en prendre.*

Henri IV lisait alors une lettre du comte de Soissons , et ne put voir le mouvement du régicide.

Un diable , dit Pasquier , avait apparu à Ravailiac , lui disant : *Va, frappe har-*

diment, tu les trouveras tous aveuglés.

On arrêta l'assassin qui tenait constamment le couteau dans sa main, et qui s'avoua hautement l'auteur du crime. On l'eût mis en pièces, si le duc d'Épernon, se ressouvenant des justes reproches faits aux meurtriers de Jacques Clément, qui, par-là, avaient empêché, qu'on ne découvrit les auteurs de la mort de Henri III, n'eût crié aux valets-de-pied : *Si vous touchez au coupable, vous en répondrez sur votre vie.*

On vit à l'instant venir sept ou huit hommes l'épée à la main, qui disaient tout haut qu'il fallait le tuer : mais ils se cachèrent aussitôt dans la foule.

Ravaillac fut conduit sur-le-champ à l'hôtel de Retz, où il resta deux jours : le troisième on le conduisit dans les prisons.

Les seigneurs qui étaient dans le carrosse du Roi descendirent aussitôt, après lui avoir couvert le visage, et avoir fermé les rideaux. Ils ordonnèrent au

cocher de retourner au Louvre. En y entrant ils firent appeler le chirurgien, et demandèrent du vin, pour persuader que ce prince vivait encore; mais bientôt le corps ensanglanté fut mis sur un lit, où il resta plusieurs heures exposé à la vue de tout le monde.

« Quand le bruit de ce funeste accident fut répandu par tout Paris, quand on sut que le Roi, qu'on ne croyait que blessé, était mort, chacun éclata en cris et en gémissemens. Les uns devenaient immobiles et pâmes de douleurs, les autres couraient les rues tout éperdus; plusieurs embrassaient leurs amis, sans pouvoir dire autre chose, sinon, *ah ! quel malheur ! . . .* Quelques-uns s'enfermaient dans leurs maisons, d'autres se jetaient par terre. On voyait des femmes échevelées qui hurlaient et se lamentaient. Les pères disaient à leurs enfans : *Que deviendrez-vous, mes enfans ? . . . Vous avez perdu votre père !* Tous plai-

» gnaient le sort de la France, et di-
 » saient que ce funeste coup, qui avait
 » percé le cœur du Roi, coupait la
 » gorge à tous les Français. Plusieurs
 » furent si vivement touchés, qu'ils en
 » moururent, les uns sur-le-champ, et
 » les autres peu de jours après. Il ne
 » semblait pas que ce fut le deuil d'un
 » seul homme, mais de la moitié de
 » tous les hommes; on eût dit que chacun
 » avait perdu toute sa famille, tout son
 » bien et toutes ses espérances, par la
 » mort de ce grand Roi (1) ».

De tous les éloges funèbres qui furent faits après la mort de cet excellent prince, il n'y en eut point de si éloquent que la douleur universelle qu'elle causa. On peut dire de Henri IV, ce qu'on a dit de Germanicus :

*Funus, sime pompa, per laudes, et
 memoriam virtutum ejus celebre fuit.*

(1) Hardouin de Pérèfixe, dans son Histoire de Henri-le-Grand.

On fit l'ouverture du corps en présence de vingt-six médecins; qui assurèrent que le prince avait toutes les parties nobles si saines, qu'il eut pu vivre encore trente ans !

Ravaillac, ce monstre qui venait de plonger la France dans la plus affreuse désolation, demanda *si le roi était mort?* On ne crut pas devoir lui donner la satisfaction d'apprendre que ce prince n'était plus. On lui répondit que non, et qu'il se portait bien. Ce scélérat eut l'effronterie de répliquer :

Je ne comprends pas comment il peut se bien porter; car je lui ai donné un mauvais coup.

Quand quelqu'un l'interrogeait pour savoir qui l'avait engagé à commettre un si grand crime, il répondait :

Je vous mettrais dans un furieux embarras, si j'allais dire que c'est vous.

Un conseiller au parlement lui demanda comment il avait pu mettre la main sur le Roi très-chrétien?

C'est à savoir, répondit-il, s'il est très-chrétien.

Les présidens Jeannin et Bullion furent chargés de l'interroger. Écoutons-le lui même dans les réponses qu'il fit aux diverses questions de ses magistrats.

« Je m'appelle François Ravailiac ;
 » je suis natif d'Angoulême. J'ai trente-
 » deux ans. Je n'ai jamais été marié ;
 » mon métier est d'apprendre à lire et
 » à écrire aux jeunes garçons. J'ai été
 » quatorze ans solliciteur de procès. Je
 » suis venu à Paris pour obtenir la taxa-
 » tion des frais d'un procès que j'ai ga-
 » gné. Ni moi, ni aucun des miens n'a-
 » vons jamais reçu aucun tort du Roi.
 » Ce n'est donc ni un desir particulier
 » de vengeance, ni l'instigation de per-
 » sonne, mais une tentation de l'enfer
 » qui m'a porté à le tuer, et je suis
 » venu à Paris dans la ferme résolution
 » d'exécuter l'attentat. Sorti ce matin de
 » mon auberge, entre les six et sept
 » heures, je me suis rendu tout seul à

» l'église de Saint-Benoît pour enten-
 » dre la messe ; puis je suis revenu chez
 » moi, toujours rempli de mon dessein.

» Je reconnais le couteau avec lequel
 » j'ai tué le Roi ; je l'ai volé il y a dix
 » ou douze jours dans une auberge près
 » des Quinze-Vingt. »

Ayant été interrogé plus au long, par Achille de Harlat, premier président et par d'autres conseillers délégués, voici un court extrait de ses réponses, dans lesquelles on verra qu'il persiste à affirmer jusqu'au dernier soupir, sans jamais hésiter, ni varier, qu'il n'avait été excité au crime par personne, et qu'il l'avait commis uniquement par simplicité, crédulité et faux zèle.

« Il y a environ trois semaines que
 » je suis à Paris, de ce dernier voyage.
 » Le desir de retourner dans ma patrie
 » m'en avait fait prendre le chemin ; mais
 » lorsque je fus à Etampes, celui de tuer
 » le roi s'étant rallumé dans mon cœur,
 » me fit aussitôt retourner en arrière. Je

» ne pouvais souffrir que ce monarque
 » ne forçât point les Huguenots à em-
 » brasser la religion catholique, chose
 » que je croyais aisée. Mais avant d'exé-
 » cuter mon dessein, je voulus parler au
 » Roi, pour voir si je pourrais l'engager
 » à ce que je desirais. Je fis à cet effet
 » plusieurs démarches au Louvre, à l'hô-
 » tel d'Angoulême, chez le cardinal du
 » Perron : toutes furent vaines.

» J'ai déclaré au père d'Aubigny, jé-
 » suite, quantité de visions qui m'agi-
 » taient. J'ai éprouvé comme des sensa-
 » tions de feu, de souffre et d'encens ;
 » j'ai cru, en chantant des pseumes, en-
 » tendre des trompettes de guerre ; et la
 » nuit, en soufflant mes tisons pour
 » les rallumer, il m'a semblé voir sortir
 » de mon soufflet des hosties de com-
 » munion. Pour me guérir de cette ma-
 » ladie d'esprit, le père d'Aubigny m'ex-
 » horta à réciter le chapelet, à prier
 » Dieu, et à m'adresser à quelque
 » grand pour être présenté au Roi.

» Après Noël, je rencontrai le Roi dans
 » son carrosse, auprès des Innocens,
 » et lui criai : *Sire, au nom de notre*
 » *Seigneur Jesus-Christ et de la sacrée*
 » *Vierge Marie, qu'il me soit permis*
 » *de dire un mot à votre Majesté!* mais
 » on me repoussa avec un coup de gaule,
 » et je ne pus lui parler. Déterminé à
 » retourner dans mon pays, j'y arrivai
 » ayant renoncé à la pensée de tuer ce
 » monarque. Mais elle se réveilla, lors-
 » qu'à pâques dernier, je revins à Paris
 » à pied en huit jours..... Dans l'au-
 » berge près des Quinze-Vingt, où on
 » refusa de me loger, je volai le cou-
 » teau qui me parut propre à mon des-
 » sein. Ayant renoncé de nouveau à
 » mon horrible pensée, je repartis, et
 » l'épointai en chemin dans une charrette
 » où je me trouvais ; mais à Etampes,
 » pressé plus vivement par la tentation,
 » accrue par le bruit qui se répandait
 » que le Roi voulait faire la guerre au
 » Pape et transférer le Saint siège à Paris,

» j'y revins encore pour tâcher de le
 » remonter. Je refis la pointe de mon
 » couteau avec une pierre, et j'attendis
 » pour faire le coup, que la Reine eût
 » été couronnée et fût retournée au
 » Louvre; persuadé qu'alors l'assassinat
 » du Roi produirait dans le Royaume
 » moins de préjudice. Je me suis rendu
 » plusieurs fois au Louvre, pour l'assas-
 » siner, là même le vendredi, jour où
 » je fis le coup, je l'épiai entre les deux
 » portes, et voyant qu'il partait dans
 » son carrosse, je le suivis jusques vis-
 » à-vis les Innocens, presque à l'endroit
 » même où le hazard me l'avait fait re-
 » montrer ci devant, et où il avait refusé
 » de m'entendre. Là voyant son car-
 » rosse arrêté par certaines charettes,
 » et le Roi ayant la tête et le corps pen-
 » chés vers le duc d'Epéron, je lui por-
 » tai deux coups dans le côté, en avan-
 » çant le bras par dessus une des roues.
 » Je reconnais maintenant que j'ai com-
 » mis une faute énorme, dont je de-

» mande pardon à Dieu, à la Reine, au
 » Dauphin, et à tous ceux qui peuvent
 » en sentir du préjudice..... Le couteau
 » tranchant des deux côtés par la pointe
 » et à manche de corne de cerf, m'a
 » été ôté par un gentilhomme à cheval.
 » J'ai été excité à l'attentat par la voix
 » générale des troupes, qui assuraient
 » que si le Roi voulait faire la guerre au
 » pape, elles l'y serviraient et mour-
 » raient pour lui. Cela m'a fait succom-
 » ber à la tentation de le tuer, parce que
 » le pape et Dieu sont une même
 » chose.... Dans la prison, l'archevêque
 » d'Aix et quantité d'autres personnes
 » m'ont pressé d'avouer qui m'avait
 » poussé à commettre ce crime; j'ai
 » répondu que c'était ma seule volonté.
 » Ma réponse est la vérité, et tous les
 » tourmens possibles ne sauraient me
 » faire déclarer autre chose. Si leur vio-
 » lence devait m'y forcer, j'en ai éprouvé
 » un assez rigoureux de la part d'un Hu-
 » guenot, qui, de son autorité privée,

» lorsque j'étais prisonnier dans l'hôtel
 » de Retz, m'écrasa les pouces.... J'ai
 » dans mon école quatre-vingts écoliers
 » qui me fournissent de quoi vivre, et
 » faire mes voyages de Paris. J'ai en-
 » core mon père et ma mère, qui, la
 » plus grande partie de l'année mendient
 » leur pain : non content de l'aisance que
 » me procure ma profession, j'ai songé
 » à venger l'honneur de Dieu, que je
 » préfère à toute autre chose.... Je n'ai
 » osé déclarer mon dessein ni à curés,
 » ni à autres prêtres, parce que j'étais
 » sûr qu'ils m'auraient fait arrêter et li-
 » vrer à la justice, pour la raison que,
 » quand il s'agit de chose concernant
 » l'État, ils sont dans l'obligation de
 » révéler le secret. Je priai seulement,
 » d'une manière vague, un religieux de
 » Saint-François, de me dire si, dans
 » le cas où un homme se sentant tenté
 » de tuer un Roi, s'en confesserait, le
 » prêtre serait obligé de le déclarer.
 » Mais il ne décida pas mon cas, parce

» que nous fûmes interrompus par des
 » religieux qui survinrent.... Si quel-
 » qu'un, soit Français, soit étranger,
 » m'eût tenu quelques propos là-dessus,
 » je ne suis pas si abandonné de Dieu
 » pour mourir sans le déclarer ; car je
 » crois qu'il n'y aurait point de paradis
 » pour moi. Mon crime serait double,
 » puisque, par mon silence, je serais
 » cause que le Roi et la cour commet-
 » traient des injustices en soupçonnant
 » injustement, tantôt un sujet de Sa
 » Majesté, tantôt un autre... Si j'avais
 » été induit par argent ou par quelque
 » respect humain, je n'aurais pas fait
 » trois fois le voyage d'Angoulême à
 » Paris, villes distantes l'une de l'autre
 » d'environ cent lieues, pour exhorter
 » le Roi à ramener les Huguenots dans
 » le sein de l'église catholique. Peut-
 » être que si j'eusse parlé à ce monar-
 » que, la tentation eût cessé ; mais le
 » démon a profité de ma faiblesse pour
 » m'y faire tomber.

« Maintenant que j'ai déclaré la vérité
 » entier, et sans aucune réserve, j'es-
 » père que Dieu, tout bon et tout miséri-
 » cordieux, m'accordera le pardon de
 » mon péché, parce qu'il est plus puis-
 » sant pour effacer la faute, moyennant
 » l'absolution du prêtre, que les hommes
 » n'ont de pouvoir pour l'offenser. »

Ravaillac, fondant en larmes, pria la
 Sainte-Vierge, Saint-Pierre, Saint-Paul,
 Saint-François et Saint-Bernard, d'être
 ses intercesseurs auprès de la majesté
 divine, pour qu'elle garantit son âme
 de l'enfer.

Pour l'ébranler et l'engager à nommer
 ses complices, le premier président
 lui dit :

« La cour vient d'envoyer chercher à
 » Angoulême votre père et votre mère ;
 » qu'on fera mourir cruellement en
 » votre présence, puisque vous ne vou-
 » lez rien déclarer. Les lois divines et
 » humaines autorisent une pareille rig-

»ueur, quand il s'agit d'un crime aussi
 » énorme que le vôtre ».

Ravaillac répondit qu'on n'avait jamais
 rien pratiqué de semblable. Il parut ce-
 pendant fort troublé de la menace qu'on
 venait de lui faire ; mais il ne confessa
 rien de plus qu'auparavant.

Le père d'Aubigny, jésuite, qui avait
 confessé Ravaillac, fut aussi interrogé
 par le premier président, pour savoir si
 ce scélérat lui avait avoué son crime. Le
 jésuite répondit : *Je ne me souviens
 jamais de ce qu'on m'a dit en confession.*

Enfin on procéda au jugement de l'as-
 sassin. Les bouchers de Paris proposè-
 rent de l'écorcher vif. On proposa aussi
 la question de Genève, la plus terrible
 qu'on ait imaginée, et ces excès fournis-
 saient une nouvelle preuve de l'amour
 extraordinaire qu'on avait pour Henri IV.

Le 27 mai Ravaillac, conduit devant
 la grande chambre, entendit à genoux
 la lecture de son arrêt. En voici la teneur :

« La cour a déclaré et déclare Fran-

» çois Ravallac dûment atteint et con-
 » vaincu du crime de lèze-majesté divine
 » et humaine, au premier chef, pour
 » le très-méchant, très-abominable,
 » et très-detestable parricide commis
 » en la personne du feu roi Henri IV,
 » de très-bonne et très-louable mémoire;
 » pour réparation duquel l'a condamné
 » et condamne à faire amende honora-
 » ble devant la principale porte de l'é-
 » glise de Paris, où il sera mené et
 » conduit dans un tombereau; là nu et
 » en chemise, tenant une torche ardente
 » du poids de deux livres, dire et dé-
 » clarer que, malheureusement et par-
 » ticulièrement, il a commis ledit très-
 » méchant, très-abominable et très-de-
 » testable parricide, et tué ledit seigneur
 » roi de deux coups de couteau dans le
 » corps; dont se repent, demande par-
 » don à Dieu, au Roi et à la justice; de
 » là conduit à la place de Grève, et sur
 » un échafaud qui y sera dressé, tenaillé
 » aux mamelles, bras, cuisses et gras

» des jambes, la main droite y tenant
 » le couteau duquel a commis ledit par-
 » ricide, arde et brûle de feu de sou-
 » fre; et sur les endroits où il sera te-
 » naillé, jeté du plomb fondu, de l'huile
 » bouillante, de la poix-résine brûlante,
 » de la cire et soufre fondu ensemble.
 » Ce fait, son corps tiré et demembré
 » à quatre chevaux, ses membres et
 » corps consumés au feu, réduits en
 » cendres, jetés au vent. A déclaré et
 » déclare tous et chacuns de ses biens
 » acquis et confisqués au Roi. Ordonne
 » que la maison où il a été né, sera
 » démolie; celui à qui elle appartient
 » préalablement indemnisé, sans que
 » sur le fond puisse à l'avenir être fait
 » autre bâtiment, et que dans quinzaine
 » après la publication du présent arrêt,
 » à son de trompe et cri public dans la
 » ville d'Angoulême, son père et sa
 » mère videront le royaume, avec dé-
 » fense d'y revenir jamais, à peine
 » d'être pendus et étranglés sans autre

» forme ni figure de procès. A fait et
 » fait défense à ses frères, sœurs,
 » oncles et autres, de porter ci-après le
 » nom de Ravailiac ; leur enjoint de le
 » changer en un autre sur les mêmes
 » peines ; et au substitut du procureur-
 » général du Roi, de faire publier et
 » exécuter le présent arrêt, à peine de
 » s'en prendre à lui, et avant l'exécution
 » d'icelui Ravailiac, ordonné qu'il sera
 » de rechef appliqué à la question, pour
 » la révélation de ses complices ».

Après lui avoir fait prêter serment de dire la vérité, on exhorte Ravailiac de prévenir la torture, en déclarant qui l'avait induit à la scélératesse qu'il avait commise. Il répondit sur la damnation de son âme, que ni homme, ni femme, qui que ce fût, n'en avait rien su. Appliqué à la torture, Il s'écria :

*Mon Dieu ayez pitié de mon âme !
 pardonnez-moi ma faute ! mais ne me
 la pardonnez point si j'ai quelques com-
 plices et que je ne le déclare pas*

Les tourmens de la question étant plus forts, Ravailiac jeta des cris terribles en disant :

*Mon Dieu ! recevez cette pénitence
 pour les grands péchés que j'ai commis
 dans ce monde ! Par la foi que je
 dois à Dieu, je ne sais rien de plus
 que ce que j'ai confessé De grâce !
 ne me faites pas désespérer de mon âme !*

Le bourreau mena Ravailiac à la chappelle pour le faire diner. Là, il trouva deux docteurs, qui lui parlèrent longtemps de son salut, mais n'en obtinrent que les réponses précédentes : Il ajouta même, *je veux que ma confession soit imprimée et publiée.*

Le moment de l'exécution étant arrivé, on mit Ravailiac dans un tombeau, pour aller faire amende honorable devant l'église Notre-Dame. On eut une peine infinie à le faire parvenir à la Grève, parce que le peuple en fureur voulait le massacrer. S'il eût été traîné au lieu du supplice sur une claie, sui-

vant l'usage observé jusqu'alors pour les crimes de lèse-majesté, on n'eût jamais pu empêcher le peuple de se jeter sur lui. Il arriva à la Grève sur les quatre heures. Les princes de la maison de Guise étaient aux fenêtres de l'Hôtel-de-ville, avec beaucoup d'autres seigneurs, et autour de l'échafaud il y avait quatre à cinq cents gentilshommes à cheval. Les deux confesseurs, d'abord à cheval, montèrent ensuite sur l'échafaud avec le criminel.

Après une courte prière, Ravailiac fut couché sur le dos par l'exécuteur, qui lui lia les deux pieds et les deux bras à quatre chevaux, laissant son corps serré entre deux poteaux qui étaient au milieu de l'échafaud; dans cette situation, et après de nouvelles exhortations inutiles, un des deux docteurs commença à entonner le *Salve*; le peuple irrité, empêcha que cette antienne fût chantée, en vomissant mille imprécations contre Ravailiac, et criant: *point*

de prières pour un méchant qui est damné comme Judas. Alors l'exécuteur le tenailla partout le corps avec des tenailles ardentes; sa main droite dont il tenait le couteau fatal, fut mise sur le feu et brûlée lentement jusqu'au delà du poignet, et, durant ce supplice, l'exécuteur versait dessus, de temps en temps, des cornets de soufre. Lorsque sa main fut brûlée, on versa du plomb fondu sur les plaies que les tenailles avaient faites, ensuite de l'huile bouillante, de la poix-résine, de la cire et du soufre fondus ensemble. A chaque tourment on l'exhortait, mais en vain, à avouer ses complices. On anima ensuite les chevaux, qui le tirèrent avec violence pendant une heure au moins. Un gentilhomme qui était présent, voyant que les chevaux étaient hors d'haleine, descendit du sien, détacha l'autre, mit à sa place celui sur lequel il était monté, et l'aida lui-même à tirer.

L'exécuteur voyant Ravailiac près

d'expirer, acheva de séparer les membres de son corps, avec des couperets, et chaque cheval emporta son quartier. On ne put alors retenir le peuple; il se jeta sur le cadavre, le foula avec les pieds, divisa tous les membres, et les traîna par les rues. Ainsi, l'on ne brûla que ce que l'on put en recueillir; mais le peuple brûla lui même, en différents quartiers de la ville, ce qu'il avait emporté.

Des paysans, ayant trouvé moyen d'en avoir quelques morceaux les brûlèrent dans leur village.

Ainsi périt Ravallac dont la mémoire doit être en exécration à tous les Français.

Pierre de l'Etoile dit que Ravallac pria l'un des docteurs de lui donner l'absolution, et que le docteur ayant persisté à la lui refuser, à moins qu'il ne voulût dévoiler ses complices; Ravallac lui répondit qu'il n'en avait point, que le docteur ayant répliqué qu'il ne pouvait l'absoudre, il demanda qu'on lui donnât au moins l'absolution sous con-

dition, c'est à dire, au cas qu'il fût vrai qu'il n'avait ni complices, ni fauteurs, et qu'alors le docteur lui dit: *J'y consens à cette condition; mais en cas que cela ne soit pas, votre âme, au sortir de cette vie, s'en va droit à tous les diables. — Je l'accepte et la reçois à cette condition là, répliqua Ravallac.*

Ce furent là, dit-on les dernières paroles de ce misérable. Ravallac eût-il des complices, ou bien s'est-il porté de lui-même à commettre un si grand crime? La question est difficile à résoudre; quoi qu'il en soit, il semble qu'on porte trop loin les soupçons. On accusa à la fois Alagona, jésuite, oncle du Duc de Lermé; tout le conseil espagnol; la Reine Marie de Médicis; madame de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et le Duc d'Epemon.

Germain Brice dit: « qu'à la question qui fut donnée à Ravallac, dans toute la rigueur, il avança des choses si étranges, que les juges, surpris et effrayés

» jurèrent entre-eux , sur les saints
 » évangiles, de n'en jamais rien décou-
 » vrir, à cause des suites terribles qui
 » en pourraient arriver ; ils brûlèrent
 » même les dépositions et le procès-
 » verbal au milieu de la chambre, et il
 » n'en est resté que quelques légers soup-
 » çons sur lesquels on n'a pu fonder,
 » jusqu'à présent, aucun véritable juge-
 » ment. »

Cette narration paraît peu digne de foi. Il est vrai qu'à la première tirade des cheveux, Ravallac demanda à être relaché. On prétend qu'il dicta un testament de mort ; et *s'il avoua des choses étranges*, ce fut, sans doute, dans cet instant : ce qui a pu le faire présumer, c'est que le greffier Voisin s'attacha, dit-on, à écrire si mal, que jamais on ne put lire ce qu'il avait écrit, chose qui semble fort extraordinaire. On en conclut que les juges, effrayés sans doute du nombre et de la qualité de ceux qui avaient trempé dans ce forfait, évitèrent d'en

trop approfondir les causes, et n'en firent retomber la peine que sur le monstre qui avait prêté sa main impie et sacrilège à l'exécution.

Sully était de cet avis ; mais Sully avait de l'humeur contre la cour, et cette humeur pouvait avoir fait naître dans son esprit des préventions injustes. Croyons que les complices de Ravallac furent la superstition et la fureur qui animèrent Châtel, Barrière et Jacques Clément.

Ce point a été discuté dans les histoires du tems, on en trouvera une analyse bien faite dans les Annales du crime, ouvrage que j'ai déjà cité, (1) qui contient en outre une notice fort curieuse sur les pressentimens de Henri, de Marie de Médicis, du Duc d'Anjou ; sur les préjugés particuliers, les avis divers, les prédictions et les prodiges qui précédèrent la mort de ce grand Roi.

(1) Cet ouvrage se vend chez Lerouge, libraire, cour du Commerce.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE
VOLUME.

LA Lescombat.	5
Blaise Ferrage, dit Seyer.	26
Angélique Tiquet et Jacques Moura, son complice.	34
Les deux Gardes-du-Corps.	60
Cartouche.	72
Duchatelet, ou appendice à la vie de Cartouche.	94

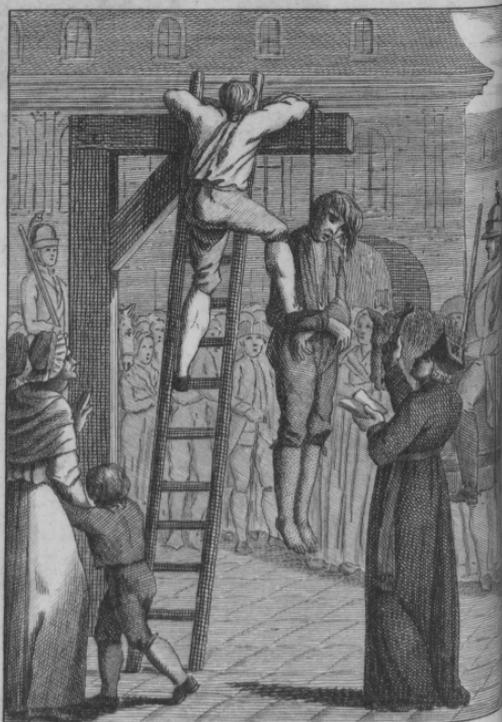
FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DES

PENDUS CÉLÈBRES.

ANDRÉ, IMPRIMEUR A COULOMMIERS.



L'aveu de vos fautes vous fera trouver grâce
devant le Seigneur .

HISTOIRE

DES PENDUS CÉLÈBRES ,

DES ROUÉS , BRULÉS , ETC.

CONTENANT les affaires d'Urbain Grandier ; de la
veuve Lescombat ; de Blaise Ferrage ; d'Angélique
Tiquet ; des deux Gardes-du-Corps ; de Cartouche ;
de Duchatelet ; des Régicides Jacques Clément , Ra-
vaillac , Robert-François Damiens ; de la marquise
de Brinvilliers ; de Nicolas Gérard ; de Desrues et
de Mandrin .

~~~~~  
TOME SECOND.  
~~~~~

A PARIS ,

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1817.

HISTOIRE
DES
PENDUS CÉLÈBRES,
ROUÉS, BRULÉS, ETC.

ROBERT-FRANÇOIS DAMIENS

UN évêque flamand nommé Janssen, s'avise pour tuer le tems de commenter un ouvrage de Saint-Augustin sur la grâce ; les jésuites s'avisent de critiquer l'ouvrage de Janssen ; cinq propositions sont tirées de ce livre, et condamnées successivement par cinq Papes, sur la parole des jésuites. Chacun prend parti pour ou contre les propositions que personne n'entend ; on appelle les uns Jansénistes du nom de Janssen (Jansenius) ;

on nomme les autres molinistes , du nom de Molina ; fameux jésuite espagnol ; Pascal siffle les jésuites dans ses Lettres provinciales ; les jésuites font brûler l'ouvrage de Pascal ; la querelle s'échauffe ; la fameuse bulle Unigenitus paraît ; les jésuites la font recevoir comme loi de l'état ; les jansénistes leur opposent les miracles d'un des leurs enterré à Saint-Médard ; les plaisans se moquent des deux partis. Cependant l'autorité fait fermer le cimetièrre de Saint-Médard ; les jansénistes impriment la vie de leur saint ; les jésuites font livrer cet ouvrage aux flammes ; les convulsions continuent dans des maisons particulières ; on emprisonne une foule de jansénistes. Le Parlement s'élève contre les abus du zèle des jésuites pour la bulle ; le Conseil casse toutes les opérations du Parlement ; l'ordre des Avocats s'en mêle ; l'Archevêque de Paris publie une instruction pastorale contre les Avocats ; le Parlement condamne le mandement du Prélat ; le Conseil casse

l'arrêt du Parlement ; les Avocats cessent de plaider ; plusieurs Conseillers sont envoyés en exil ; le zèle indiscret de l'Archevêque exige des billets de confession des mourans ; il faut qu'ils se soumettent à la bulle ou qu'ils meurent sans sacremens ; le Parlement fait des remontrances ; ces remontrances ne sont point écoutées ; le Parlement force enfin les prêtres à administrer ; des huissiers les somment de porter le viatique , et les sacremens sont conférés par la puissance des bayonnettes ; le Parlement et l'Archevêque sont exilés tour-à-tour ; le scandale est à son comble , et ces misérables querelles , aujourd'hui si imprisées , échauffent l'imagination d'un maniaque , qui devient furieux , et se souille du plus horrible des forfaits.

Robert-François Damiens , originaire d'un hameau du diocèse d'Arras , naquit en 1715. Son père , après s'être ruiné , se fit garçon de charrue ; sa mère mourut jeune ; et Robert , que ses inclinations

perverses firent nommer Robert-le-Diable , entra en condition. Il fut successivement laquais , serrurier , soldat , garçon de cuisine et valet de réfectoire au collège des jésuites à Paris. Chassé de ce collège, il fit différentes conditions , et au bout d'un an il parvint à rentrer au collège de Louis-le-Grand. On remarqua alors qu'il était taciturne , emporté , et fort disposé à s'élever contre ses supérieurs. En 1739 , il épousa une servante de la comtesse de Crussol ; le mariage l'ayant exclus du collège , il servit successivement des maîtres de tous états et de toutes conditions.

Damiens servait avec intelligence ; mais il voyait peu ses camarades ; il était rempli de vanité , curieux de nouvelles , fondeur , taciturne , parlant seul , obstiné , prompt à exécuter ses projets , effronté , menteur et surtout très-violent ; il s'apercevait lui-même de l'effervescence de son sang , et souvent il cherchait à la calmer. Il avait la taille assez grande , le visage allongé , le regard hardi et perçant , le

nez aquilin , la bouche enfoncée , et il était sujet à une espèce de tic , causé par l'habitude de parler seul.

Il allait souvent dans la grande salle du palais , y écoutait les clameurs de ceux qu'on appelait jansénistes , épousait les querelles de la magistrature contre le Clergé , s'intéressait aux mécontents dont ce lieu était le rendez-vous habituel , et y allumait son imagination déjà trop échauffée.

Il avait remarqué au collège des jésuites que quelques écoliers s'étaient défendus à coup de canif , quand ils se croyaient punis injustement. Il conçut , sans s'en ouvrir à personne , l'étrange dessein de donner un coup de canif au Roi , non pour le tuer , ce qui n'était guère possible avec un si petit instrument ; mais pour lui servir de leçon , et l'avertir qu'un champion des jansénistes contre les molinistes , pourrait bien se servir un jour d'une arme plus meurtrière. Mais un autre crime le força alors de s'éloigner momentanément de Paris.

Il servait un sieur Michel, négociant, qui, rentrant le 6 juillet 1756, ne trouva plus son domestique à qui il avait donné ordre de l'attendre, s'aperçut qu'on avait enlevé deux cent - quarante louis d'or, renfermés dans son porte-feuille. Il en rendit plainte le lendemain, en désignant Damiens comme le voleur.

Celui-ci venait de partir en poste pour Arras. Il se montra plusieurs fois chez ses parens, y apprit la plainte rendue contre lui, entra en fureur à cette nouvelle, tomba aussitôt malade, et tenta d'abrèger ses jours en prenant une dose considérable d'émétique; mais on parvint à le rétablir. Son frère l'engagea à restituer son vol, et voulut le mettre sous la direction d'un curé de Saint-Omer; mais Damiens se moqua des scrupules et de la dévotion de son frère ainsi que du directeur qu'il lui offrait. Il parcourut ensuite plusieurs villes de la province, séjourna dans une auberge de Zutnoland, s'y fit saigner, et tenta une seconde fois

de se donner la mort. L'hôtesse étant, par hasard, montée dans sa chambre, le trouva baigné dans son sang, sans être évanoui; il lui dit froidement que sa bande s'était déliée. A Poperingue, il dit à un artisan couché dans la même chambre que lui : *Si je reviens en France... Oui, j'y reviendrai : j'y mourrai; et le plus grand de la terre mourra aussi, et vous entendrez parler de moi.* De retour à Saint-Omer, il querelle son frère et sa sœur parce qu'ils ont envoyé six cents livres qu'il leur avait donné, à M. Michel, comme une restitution sur la somme qui lui avait été volée. Il fit ensuite différents voyages dans les environs, et tint partout les propos d'un homme désespéré; il se fit saigner de nouveau à Arras le 20 décembre, et prit de l'opium pendant plusieurs jours; le 25, il retint une place pour Paris, et se fit enregistrer sous le nom de Breval; le 28 il partit, et arriva le 31 dans la capitale. Il y vit sa femme, son frère, sa sœur, tous domes-

tiques, qui le blâmèrent de son imprudence, de se montrer, pendant qu'il était poursuivi. Il leur répondit qu'il retournerait incessamment à Arras; mais le 3 de janvier, ce misérable se rendit au bureau des voitures de la cour, et y prit une chaise pour Versailles. Il était alors près de minuit; il arriva à Versailles vers les trois heures du matin, le mardi 4, but le ratafiat avec le cocher et le garçon du bureau, s'endormit dans ce lieu même, se réveilla tranquillement vers les sept heures, se fit indiquer une auberge par le garçon, et sur cette indication alla loger chez le nommé Fortier, rue de Sartory, y but un coup, se coucha jusqu'à deux heures de l'après-midi, alla ensuite se promener, et ne rentra qu'à onze heures du soir.

Le mercredi 5, sur les onze heures du matin, la femme Fortier étant entrée dans sa chambre, il la pria de faire venir un chirurgien pour le saigner. Comme il faisait un froid rigoureux, cette femme

crut qu'il badinait, et lui répondit sur ce ton. Damiens soutint depuis que s'il avait été saigné comme il le demandait, il n'aurait pas commis le crime.

Vers les deux heures, il s'habilla, sortit de l'auberge et alla rôder dans les cours du château.

Sur les six heures du soir le Roi étant près de monter en carrosse pour aller à Trianon avec le Dauphin, entouré de ses grands-officiers et de ses gardes, Damiens, qui s'était caché dans un petit enfoncement, au bas de l'escalier, près la voûte, se précipita au milieu des courtisans, heurte en passant le Dauphin et le duc d'Ayen, capitaine des gardes-du-corps de service; et, pénétrant à travers les cent-suisse, porta sa main parricide sur la personne sacrée du monarque, le frappa au côté droit, vers la cinquième des vraies côtes, d'un coup de couteau, fait en forme de canif.

Le Roi se sentit frapper, et dit: On m'a donné un furieux coup de poing,

puis ayant passé sa main sous sa veste, et l'ayant retirée ensanglantée, il s'écria *qu'il était blessé.*

Dans le même moment, il se retourne, et apercevant Damiens, qui avait son chapeau sur sa tête, il dit : *C'est cet homme qui m'a frappé, qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse pas de mal.*

Le Roi remonte de suite dans son appartement, et le parricide fut conduit dans la salle des gardes où on le dépouilla.

On trouva sur lui le couteau dont il s'était servi. Ce couteau était à deux lames, l'une à l'ordinaire, assez large et pointue; l'autre en forme de canif, longue de quatre à cinq pouces. C'était de cette dernière qu'il s'était servi; il avait eu le tems de l'essuyer, car on ne la trouva pas ensanglantée. On trouva aussi sur lui trente-sept louis, quelque argent blanc, et un livre de prières.

Damiens, dès le premier instant, s'écria : *qu'on prenne garde à M. le Dauphin! que M. le Dauphin ne sorte point de la journée!*

Ces paroles jetèrent la plus grande alarme dans la cour. Le roi se fit mettre au lit, et ne sachant pas encore combien sa blessure était légère, il demanda un confesseur. Pendant ce tems des indiscrets, animés par un zèle intempestif et blamable, faisant à la fois les fonctions de juges et de bourreau, approchaient Damiens d'un feu ardent, et le tenaient, vers les chevilles des pieds, avec des pinces rougies, dans l'espoir d'obtenir l'aveu de ses complices. On en fut pas long-tems à sentir le danger qu'il y avait de torturer ainsi le criminel, et on le mit entre les mains du grand prévôt de l'hôtel, selon les lois du royaume. On donna aussitôt des ordres pour arrêter toute sa famille, et on procéda au premier interrogatoire. Damiens dit qu'il avait attenté à la personne du roi à cause de la religion. A la suite du second interrogatoire, il dicta les noms de six conseillers au parlement qu'il prétendit connaître, et au bas de cette liste, il écrivit :

Il faut qu'il remette son Parlement et qu'il le soutienne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus et compagnie; et signa de son nom. Il dicta ensuite la lettre suivante; que nous rapportons mot pour mot.

AU ROI.

SIRE,

« Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher : mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, vous et monsieur le Dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie ; et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier sous peu de tems il arrivera de très-grands malheurs dans votre royaume, n'étant pas en sûreté. Par

malheur pour vous, que vos sujets vous ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part. Et si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple, d'ordonner qu'on leur donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté, sur l'avis qui est très-vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai mis toute ma confiance. L'archevêque de Paris est l'auteur de tout le trouble, par les sacrements, qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire, me fait espérer la clemence des bontés de votre majesté ».

Signé DAMIENS.

« J'oublie à avoir l'honneur de représenter à votre majesté, que, malgré les ordres que vous avez donnés en disant que l'on ne me fasse point de mal, cela n'a pas empêché que monseigneur le garde des sceaux, à fait chauffer deux pinces dans la salle des gardes, me tenant lui-même, et a ordonné à deux gardes de me brûler les jambes, ce qui fut exécuté en leur promettant récompense, en disant à ces deux gardes d'aller chercher deux fagots, et de les mettre dans le feu, afin de m'y faire jeter dedans; et que, sans M. le Clerc, qui a empêché leur projet, je n'aurais pas pu avoir l'honneur de vous instruire de ce que dessus ».

Signé DAMIENS.

Cette lettre fut portée au Roi, et remise ensuite au greffier de la prévôté. Ensuite, malgré la défaveur jetée sur quelques conseillers nommés par Damiens le Roi eut la noble confiance de charger

le Parlement du procès de ce monsieur. Le premier chirurgien déclara que la blessure n'était pas dangereuse, et on ne fut plus occupé que du châtement qu'exigeait un si étrange attentat. Le 17 à deux heures de la nuit, on transféra le criminel, avec un appareil et des précautions dont il n'y eut jamais d'exemple : les gardes-françaises, la maréchaussée, les suisses, le guet à pied et à cheval, escortèrent Damiens aux flambeaux, qui était précédé et suivi d'un carrosse à quatre chevaux. Il arriva à la Conciergerie, où l'intérêt qu'on avait à conserver ce scélérat jusqu'à la fin du procès, avait fait prendre des précautions extraordinaires, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le bas de la tour de Montgomeri était occupé par un corps-de-garde qui fournissait des sentinelles tout le long de l'escalier, et jusqu'à l'entrée même de la prison. Au premier étage de cette tour était la chambre de Damiens, cette

chambre ronde de douze pieds en tous sens, n'est éclairée que par deux fausses fenêtres, de huit à neuf pouces de large, sur trois pieds de haut, garnie d'une double grille, et fermée par des chassis de papier huilé seulement. Il n'y avait dans la chambre aucune cheminée, ni feu; elle était chauffée par l'effet d'un poêle placé au dessous. Pour conserver la salubrité de l'air on substituait la bougie aux chandelles. Le chevet du lit du criminel était placé vis-à-vis la porte, à la distance de trois pieds de la muraille. Ce lit était sur une estrade élevée de six pouces de terre, et matelassée dans sa circonférence à six pouces en dehors du coucher. Le dossier, dans toutes sa largeur était pareillement matelassé. Il se levait et se baissait avec une cremaillère, pour la commodité du service du criminel. Dans ce lit, Damiens était attaché par un assemblage de forte courrois de cuir de Hongrie qui lui tenaient les épaules assu-

jetties, et de chaque côté du lit, étaient attachés par des anneaux scellés au plancher. Deux autres courroies formaient un lien à chacun de ses bras, et correspondaient entr'elles par une autre placée sur l'estomac; les deux branches opéraient une espèce de menotte pour chaque main qui ne laissait à la main et au bras de liberté que pour la bouche. Ces courroies étaient également rattchées par les extrémités au plancher dans deux anneaux semblables aux premiers. Deux autres courroies pareilles contenaient les cuisses, et celle de l'estomac formait, en descendant aux pieds, comme un surfaix, et se rattac hait à un anneau au milieu du plancher. On avait étendu sous les bras et les mains du coupable un large tapis de peau, pour qu'il ne contractât aucune chaleur inflammatoire, ni écorchure. Ces précautions étaient devenues nécessaires, parce que, plus d'une fois dans la géole de Versailles, Damiens avait tenté les moyens de se défaire. Lorsqu'on le descendit du carrosse qui l'avait conduit

à la Conciergerie, on l'enveloppa dans une espèce de hamac, pour empêcher qu'il ne pût, par un mouvement imprévu, se heurter contre les murs de l'escalier qui est fort étroit. On se servit du même moyen toutes les fois que, pour suivre l'instruction, il fut nécessaire de le transporter à la chambre de la Tournelle. Les douze sergens les plus intelligens et les plus sages du corps, furent placés dans une chambre immédiatement au-dessus, prêts à porter secours au moindre bruit. Quatre d'entre eux, qui se relevaient de quatre en quatre heures, étaient jour et nuit dans sa chambre. Eux seuls pouvaient le voir et lui parler; et il leur était enjoint de l'écouter plutôt que de l'entretenir.

Il fallut deux mois pour cicatiser les plaies que la brûlure de Versailles avaient causées; et pendant tout ce temps, Damiens, fixé sur son lit, ne se leva que pour des besoins indispensables. Quatre soldats aux gardes faisaient les

fonctions d'infirmiers, et ne communiquaient qu'avec les sergens dont nous venons de parler. Un officier de la bouche apprêtait le manger du criminel, suivant le régime prescrit par les médecins, et l'essai des mets était fait par un chirurgien qui couchait constamment dans la prison. Le médecin et le chirurgien ordinaires du Parlement visitaient le criminel trois fois par jour, et envoyaient tous les matins le bulletin de sa santé au premier président.

Damiens soutint toujours que la religion l'avait déterminé à frapper le Roi; mais qu'il n'avait jamais eu l'intention de le tuer. Il déclara, sans jamais varier, que son projet avait été conçu depuis l'exil du Parlement en entier. Toutes ses réponses étaient celles d'un insensé. Il avait ouï dire chez un docteur de Sorbonne, dont il avait été laquais, que les gens du Parlement étaient les plus grands marauds et les plus grands coquins de la terre; ce qui l'avait fort

irrité.... Que tous les honnêtes gens étaient furieux de la conduite de l'archevêque.... Que si on avait puni de quelque supplice quatre ou cinq évêques, il n'aurait pas assassiné le Roi.... Que sans l'archevêque cela ne serait pas arrivé, et que s'il a frappé le Roi, c'est parce qu'on refusait les sacremens à d'honnêtes gens.... S'il n'était pas venu si souvent dans la salle du palais, il n'aurait pas commis le crime : ce sont les discours qu'il y a entendus qui l'ont déterminé... Qu'il ne va plus à confesse depuis que l'archevêque a donné de si bons exemples, etc., etc. ».

Quand il fut question d'appliquer Damiens à la torture, on décida après beaucoup de discussions, que la question des brodequins (1) était tout à la fois la

(1) Pour la question des brodequins, on faisait asseoir le criminel, on lui attachait les bras, on lui faisait tenir les jambes à-plomb; ensuite on plaçait des deux côtés de chaque jambe, des

plus douloureuse et la moins susceptible d'accidens. Tout étant en état d'ailleurs, Robert-François Damiens, parut sur la sellette, devant tous les juges, le 26 mars.

Il ne se troubla point à la vue de cette auguste assemblée, (1) regarda tout le monde avec fermeté, reconnut et nomma

planches, une en dedans, l'autre en dehors; on les serrait contre la jambe, en les liant sous le genou; et au-dessus de la cheville du pied; ensuite ayant placé les jambes près l'une de l'autre, on les liait toutes deux ensemble avec de pareilles cordes placées aux mêmes lieux; alors on introduisait avec force des coins de bois dans les deux planches du dedans, entre les genoux et par en bas, entre les deux pieds: ces coins serreraient les planches de chaque jambe, de façon à faire craquer les os. La question ordinaire était de quatre coins, l'extraordinaire de huit.

(1) On y comptait cinq princes du sang, vingt-deux ducs et pairs, douze présidens à mortier, sept conseillers d'honneur, quatre maîtres des requêtes, et dix-neuf conseillers de grand-chambre.

plusieurs de ses juges , et se permit même des plaisanteries grossières sur une fille qu'il avait *louée trois francs* la veille de l'attentat, mais simplement *pour le plaisir des yeux*.

Le 28 , étant monté à la chambre de la question , le greffier l'ayant fait mettre à genoux , lui donna lecture de son arrêt, qui est absolument le même que celui de Ravailac. Damiens l'écouta avec attention et intrépidité. Il se borna à dire en se relevant : *la journée sera chaude*.

A la question il jeta de grands cris et parut s'évanouir. Il demanda ensuite à boire : on lui donna de l'eau. Il demanda du vin en disant : *Il faut ici de la force*.

Au premier coin , il s'écria : *C'est ce coquin d'Archéque qui est cause de tout*.

Ensuite il dit qu'un nommé Gautier , homme d'affaires de M. de Ferrières , frère d'un conseiller auparavant lui avait

dit en présence de son maître : *On ne peut finir les querelles qu'en tuant le Roi* ; qu'il lui avait entendu tenir ce discours dix fois , et ajouter que c'était un œuvre méritoire. On amena sur-le-champ ce Gautier ainsi que M. de Ferrières , et on les confronta avec Damiens.

Gautier nia fortement tout ce qu'avait dit Damiens à son sujet ; mais celui-ci persista , et Gautier fut envoyé en prison.

M. de Ferrières parut ensuite , et soutint avec décence et modestie un spectacle aussi douloureux pour un homme tel que lui. Damiens fut moins précis à cette seconde confrontation et on renvoya M. de Ferrières en liberté.

A l'égard de Gautier , il fut aussi élargi , mais après un plus ample informé d'une année , pendant laquelle il garda prison.

On prépara le supplice du parricide avec un appareil et une solennité sans exemple. Un espace de cent pieds carrés , qui touchait à la grande porte de

l'Hôtel-de-ville , fut entouré de palissades. Le dedans et le dehors était garni de tout le guet de Paris. Les avenues étaient occupées par les gardes-françaises , et les rues par les gardes-suissees.

Vers les cinq heures le prisonnier fut placé sur un échafaud de huit pieds et demi carrés. Quand il fut déshabillé , il examina tous ses membres avec attention , et regarda avec fermeté l'affluence qui l'environnait. On le lia avec de grosses cordes , retenues par des cercles de fer qui assujétissaient ses bras et ses cuisses.

Son supplice fut le même que celui de Ravailiac , et nous croyons inutile d'en répéter les détails ; nous dirons seulement que trois des membres étaient séparés du tronc , et que le misérable respirait encore.

LA

MARQUIS DE BRINVILLIERS.

UNE épouvantable société tint école de poison en France vers la fin du dix-septième siècle. Un scélérat , nommé Exili , vomi par l'Italie , fut le coryphée de cette société infernale. Sainte-Croix , la Voisin , la Vigoureux , le Sage , Davaux , et quelques autres moins connus , se signalèrent par de nombreux forfaits ; et c'est de cette école qu'est sortie une femme , dont le nom est devenu horriblement fameux , la marquise de Brinvilliers.

Elle était fille de M. Dreux d'Aubray , lieutenant-civil au Châtelet de Paris ; elle épousa , en 1651 le marquis de Brinvilliers , colonel du régiment de Nor-

mandie , et apporta une dot de deux cent mille livres à son mari qui , déjà jouissait de trente mille livres de rentes.

La nature lui avait accordé une jolie figure , des traits réguliers et piquans , et surtout les funestes avantages de cacher la force des impressions qu'elle éprouvait intérieurement , et de conserver l'air calme de l'innocence , quand son cœur était agité par les mouvemens convulsifs du crime.

Un homme se rencontra en même temps , d'une physionomie heureuse et spirituelle , mais d'une immoralité profonde ; délicat sur les injures , et crapuleux dans ses liaisons ; entrant dans le dessein d'une belle action avec autant de joie que dans la proposition d'un crime ; jaloux jusqu'à la fureur , et recherchant des femmes consacrées à la débauche publique ; sans emplois lucratifs , et d'une prodigalité incroyable ; parlant divinement de Dieu , et prostituant son âme à tous les crimes ; paraissant avoir part à

toutes les bonnes œuvres , et se rendant complice de tous les forfaits. Sorti d'une maison illustre , et forcé de cacher sa naissance illégitime sous un nom emprunté : tel fut Sainte-Croix , tel fut l'homme pervers que pour son malheur le marquis de Brinvilliers introduisit dans sa maison.

Sainte-Croix vit madame de Brinvilliers , l'aima éperdument , parvint à s'en faire aimer , et se conduisit d'abord avec circonspection : il brava ensuite toute les convenances , et força enfin le père de la marquise lui-même à le faire enfermer à la Bastille.

Cette forteresse renfermait alors un nommé Exili , qui après s'être ruiné à la recherche de la pierre philosophale , chercha à réparer les suites de cette folie , et s'associa à une troupe de misérables. Il leur remettait des poisons qu'ils débitaient en secret. Soupçonné de faire cet horrible trafic , on l'arrêta , et on le mit à la Bastille , d'où il trouva moyen

d'infecter Paris , et de continuer ses distributions infernales , qui , pendant plus de dix ans eurent des suites si funestes.

C'est dans la chambre de cet Exil que fut placé Sainte-Croix. La soif du crime les unit bientôt , et bientôt Sainte-Croix sut broyer , composer , préparer les poisons les plus subtils. Instruit à fond de cet art misérable , il sollicite et obtient sa liberté , renoué secrètement son commerce impur avec madame de Brinvilliers , lui fait goûter d'affreux projets de vengeance , décide avec elle que toute sa famille sera sacrifiée , et désigne comme première victime le père de sa maîtresse. C'est la fille qui se charge de cet horrible attentat.

Dès-lors cette exécrationnelle femme , sut si bien en imposer par l'art qu'elle possédait supérieurement de composer son extérieur , qu'on la crut totalement revenue de ses égaremens. Son père lui-même , homme sévère et délicat , son

père se laisse tromper ; il ouvre ses bras à la Mégère.... Imprudent ! ignores-tu de quoi est capable une femme convaincue d'avoir profané le sanctuaire de l'hymen ?

La Brinvilliers appelle et caresse tous les animaux qui l'environnent.... et bientôt une épizootie semble avoir dépeuplé la maison. Elle veut continuer ses épreuves sur des sujets humains , et se couvrant du masque de l'hipocrisie , elle parcourt les hôpitaux. A l'aspect d'une femme parée de tous les dons de la jeunesse , de la beauté , de la fortune , l'homme accablé du poids du malheur et de la misère , croit voir un ange descendre du ciel pour consoler et secourir les pauvres malades ; il se soulève , tend une main défaillante à la main secourable qui lui offre l'aliment réparateur.... C'est la mort qu'il reçoit. Le monstre s'informe secrètement du sort de vingt victimes , qui ont reçu ses biscuits empoisonnés , et apprend avec transport

que toutes ont péri ; mais ce n'est pas sous ses yeux qu'elles ont expiré , et l'abominable furie voudrait se repaître de ce spectacle d'angoisse et de douleur. Elle feint de vouloir régaler sa femme-de-chambre , lui fait présent d'une tranche de jambon , d'un pot de confiture... Ces alimens sont empoisonnés.... La victime est cruellement déchirée.... elle survit cependant ! et Sainte-Croix se hâte de doubler la force d'un poison qui a pu manquer son effet.

Munie de cette préparation nouvelle , la Brinvilliers va trouver son père dans sa maison d'Affemont , s'y montre plus que jamais tendre , attentive et carressante , aborde un matin ce bon père , le sourire sur les lèvres , et lui présente un bouillon empoisonné. Elle veut voir la mort passer dans les entrailles paternelles ; couvre de caresses et de pleurs le vieillard qui commence à vomir et à se débattre , dispute à tout le monde l'avantage de lui administrer du

secours , et le presse dans ses bras avec l'expression la plus touchante ; mais elle tremble secrètement que la force du tempérament ne l'emporte sur la force du breuvage..... Elle respire enfin , sa victime n'est plus.... Elle s'en assure , et son cœur tressaillit de joie.... et de tous les enfans du vieillard , aucun ne parut plus inconsolable!!!

Mais cette mort ne suffit pas à la marquise , ainsi qu'à Sainte-Croix. Deux frères partageraient la succession de M. d'Anbray , il faut que ces deux têtes tombent.

Un scélérat , nommé Lachaussée , jadis laquais de Sainte-Croix , placé depuis par la marquise chez son frère le conseiller , reçoit ses instructions et la promesse de cent pistoles , et empoisonne les deux frères dans une tourte de béatisses. Après deux mois des plus cruelles souffrances , les deux frères expirent dans d'horribles convulsions. On ouvre leurs cadavres , et on s'assure

qu'ils étaient morts empoisonnés; mais on soupçonna si peu l'auteur du crime, que ce scélérat reçoit un legs de trois cents livres, bienfait de son malheureux maître.

Restait une sœur à la marquise, et mademoiselle d'Aubray lui enlevait la moitié des successions. On va l'empoisonner.... mais trop bien avertie par les trois morts violentes et consécutives arrivées dans sa famille, cette demoiselle s'arme d'une sage défiance, et prend des précautions qui la préservent.

Restait enfin M. de Brinvilliers. Sainte-Mégère qui voulait épouser Sainte-Croix empoisonne le trop indulgent mari. Sainte-Croix qui ne voulait pas s'unir à une aussi méchante femme, donne du contre-poison à ce pauvre homme; *ensuite, dit madame de Sévigné, ayant été balotte de cette sorte, tantôt empoisonné tantôt désempoisonné, il est demeuré en vie.*

Sainte-Croix fit souscrire à son profit

par la marquise, deux promesses, l'une de trente mille livres sous son nom, l'autre de vingt-cinq mille livres, sous le nom d'un nommé Martin, son homme d'affaires et son complice. Ensuite voulant se ménager le moyen de perdre ses ennemis, et se procurer de nouvelles ressources, il s'adonna plus que jamais à la composition de ses poisons. Il en prépara de si subtils, qu'il fut obligé d'en intercepter la vapeur par un masque de verre. Un jour ce masque tomba, et Sainte-Croix périt sur le champ.

A la levée des scellés, on trouva une cassette dans laquelle on découvrit d'abord l'écrit suivant :

« Je supplie très-humblement ceux ou celles entre les mains de qui tombera cette cassette, de me faire la grâce de vouloir la rendre, en main propre, à madame la marquise de Brinvilliers, demeurant rue neuve Saint-Paul; attendu que tout ce qu'elle contient la

regarde, et appartient à elle seule; et que d'ailleurs, il n'y a rien d'aucune utilité à personne au monde, son intérêt à part, et en cas qu'elle fût plutôt morte que moi, de la brûler, et tout ce qu'il y a dedans, sans rien ouvrir ni innover; et afin qu'on n'en prétende cause d'ignorance, je jure, par le Dieu que j'aadore, et tout ce qu'il y a de plus sacré, qu'on n'affirme rien qui ne soit véritable; et si, d'aventure, on contrevient à mes instructions, toutes justes et raisonnables en ce chef, j'en chargè, en ce monde et en l'autre, leur conscience, pour la décharge de la mienne; protestant que c'est ma dernière volonté. Fait à Paris, ce 23 mai après midi, 1672.

Signé DE SAINTE-CROIX ».

La teneur même de cet avertissement était faite pour éveiller le soupçon. On ouvrit la cassette, et dans ce dépôt, mis sous la sauve-garde de Dieu et de tout ce qu'il y a de plus sacré, on trouva une

vingtaine de paquets et fioles contenant du sublimé, du vitriol romain, de l'opium, du sublimé corrosif, du régule d'antimoine, plusieurs préparations tant solides que liquides, et dans un seul paquet, au fond, soixante-quinze livres de sublimé, en six portions, adressées à divers particuliers.

Écoutons le médecin qui examina ces objets.

« Ce poison artificieux se dérobe aux recherches qu'on en veut faire; il est si déguisé qu'on ne peut le reconnaître; si subtil qu'il trompe l'art des médecins. Sur ce poison, les expériences sont fausses, les règles fautives, les préceptes ridicules. Dans l'eau, le poison de Sainte-Croix surnage et fait obéir cet élément. Il se sauve de l'expérience du feu, où il ne laisse qu'une matière douce et innocente. Dans les animaux, il se cache avec tant d'adresse, qu'on ne peut le connaître. Toutes les parties de l'animal sont saines et vivantes. Ce poison en don-

nant la mort, laisse toutes les marques de la vie. Les épreuves faites successivement sur un poulet, un pigeon, un chien et un chat causèrent la mort de ces animaux, sans altérer aucune de leurs parties ».

Tel est le dépôt que ce monstre, vomi par l'enfer, avait mis sous la protection du ciel.

Dans la cassette se trouvèrent également les lettres de la marquise de Brinvilliers, et l'obligation de trente mille francs souscrite par elle au profit de Sainte-Croix.

On conçoit combien cette femme dut être alarmée quand elle apprit la mort de Sainte-Croix et l'apposition des scellés sur les effets. La fatale cassette fut l'objet de tous ses soins. Elle alla à dix heures du soir la réclamer chez le commissaire. Le clerc pour toute réponse lui dit que le commissaire dormait. Le lendemain, nouveau refus. Quand on lui dit qu'il s'était trouvé dans cette cassette d'étran-

ges choses, elle rougit, balbutia, et sentit enfin si vivement le danger auquel elle était exposée, qu'elle se détermina à fuir, et se rendit à Liège. Sa fuite augmenta les soupçons, et bientôt un nouvel incident ne laissa plus de doute sur sa complicité.

Lachaussée, cet empoisonneur des frères d'Aubrai, qu'on ne soupçonnait pas, vint lui-même, par la plus haute imprudence, fixer sur lui les yeux des magistrats. Il eut l'effronterie de venir réclamer diverses créances et sommes assez considérables qu'il avait, disait-il, données à garder à Sainte-Croix, et qui devaient se trouver dans un sac, derrière la fenêtre du cabinet. Cela se trouva vrai. Mais Lachaussée, qui avait servi pendant sept ans Sainte-Croix, qui se trouvait propriétaire d'une somme considérable pour le tems, qui avait mis cette somme en dépôt chez Sainte-Croix, qui connaissait le lieu où elle était déposée, lieu inaccessible à tout autre qu'aux com-

plices de Sainte-Croix , Lachaussée devint suspect et fut décrété de prise de corps , et ce misérable , après s'en être long-tems défendu , finit par avouer ses crimes à la question , et confirma pleinement les preuves qu'on avait acquises contre la fugitive Brinvilliers.

Son crime étant du nombre de ceux qui sont exceptés de la règle en vertu de laquelle les souverains consentent à donner asile à certains coupables , on envoya un exempt de la maréchaussée, nommé Desgrais , chargé d'une lettre de Louis XIV aux autorités de Liège, qui après avoir pris communication des pièces , permirent à cet exempt d'arrêter la marquise , et de remplir sa mission dans toute son étendue.

Desgrais se présenta au couvent où la marquise s'était retirée en costume d'ecclésiastique , demanda madame de Brinvilliers , lui dit qu'étant Français et voyageur , il était charmé , avant de rentrer dans sa patrie , de saluer une dame aussi célèbre par sa beauté que par ses mal-

heurs ; s'attendrit sur le sort d'une si belle personne , montra bientôt des sentimens plus tendres , parla d'amour , et se fit écouter de cette femme qui n'était ni scrupuleuse , ni insensible. Il la détermina enfin à une promenade hors de la ville , où , changeant tout-à-coup de rôle et de langage , M. l'abbé lui déclara qu'il était exempt et qu'il l'arrêtait par ordre du Roi. La résistance était inutile ; des archers apostés s'emparèrent de leur proie et tout espoir de salut lui fut interdit.

Desgrais se fit ensuite remettre les effets de la marquise , entre autres une cassette qui contenait sa confession , qu'elle réclama avec les plus vives instances , mais que l'inflexible exempt refusa de lui rendre. On apprit par cette pièce que le feu , le poison avaient été ses occupations ; le vin , les débauches de toutes les espèces , ses délassemens. Elle se déclare incendiaire , et confesse qu'elle a fait mettre le feu à une maison. Elle s'accuse de

s'être plongée, sans aucune retenue, dans tous les excès de l'amour et du vin.

Voici, quant au poison, ce qu'en dit madame de Sévigné : « Madame de Brinvilliers nous apprend, dans sa confession, qu'à sept ans elle avait cessé d'être fille; qu'elle avait continué sur le même ton; qu'elle avait empoisonné son père, ses frères, un de ses enfans; elle s'empoisonna elle-même, afin d'essayer le contre-poison. Médée n'en avait pas tant fait. Elle a reconnu que cette confession est de son écriture; c'est une grande sottise; mais qu'elle avait la fièvre chaude quand elle l'a écrite; que c'était une frénésie, une extravagance qui ne pouvait être lue sérieusement.

On ne parle ici que des discours, des faits et gestes de la Brinvilliers; si elle a écrit dans sa confession qu'elle a tué son père, elle craignait sans doute d'oublier de s'en accuser. Les peccadilles qu'elle craint d'oublier sont admirables ».

Dès que la Brinvilliers fut arrêtée elle

tenta de corrompre un archer qui la trahit. Elle écrivait à un nommé Théria, de venir l'arracher des mains de l'exempt, ou du moins de s'emparer de sa cassette, sans quoi elle était perdue. La lettre fut remise à Desgrais. Deux autres tentatives eurent le même sort. Se voyant sans ressources, elle essaya de se donner la mort en avalant une épingle; un archer l'en empêcha. Elle voulut en vain nier les forfaits dont elle s'était rendue coupable; accablée par la conviction, et ayant sans cesse devant les yeux l'image de l'échafaud et du bûcher, ses réponses prirent peu-à-peu la teinte de la vérité qu'elle voulait déguiser.

Interrogée si elle n'a pas empoisonné son père et ses frères, elle répond *qu'elle ne s'en souvient pas. Elle ignore, elle ne sait ce que c'est, elle ne se souvient pas;* voilà tout ce que son trouble lui permet de répondre.

Enfin, par arrêt du 16 de juillet 1676, Marie-Marguerite d'Aubray, épouse

du sieur marquis de Brinvilliers, fut déclarée dûment atteinte et convaincue d'avoir fait empoisonner maître Dreux d'Aubray, son père; Antoine d'Aubray, maître des requêtes et lieutenant-civil de la prévôté et vicomté de Paris, et messire d'Aubray, conseiller en la cour, ses deux frères, et attenté à la vie de défunte Thérèse d'Aubray, sa sœur. Pour réparation a été condamnée à faire amende honorable au devant de la principale porte de l'église de Paris, où elle sera menée dans un tombereau, nu-pieds, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres; et là, étant à genoux, dire et déclarer que méchamment et par vengeance, et pour avoir leurs biens, elle a fait empoisonner son père, ses deux frères, et attenté à la vie de sa sœur: delà, conduite en place de Grève pour y avoir la tête tranchée sur un échafaud, son corps brûlé, et les cendres jetées au vent: préalablement appliquée à la question ordinaire et extraor-

inaire pour avoir révélation de ses compli- ces déclarée déchue des successions de ses père, frères et sœur, du jour des crimes par elle commis; et tous ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra; et sur iceux pris la somme de quatre mille livres d'amende envers le Roi; cinq mille livres pour faire prier Dieu pour le repos des âmes desdits défunts frères, père, et sœur, en la chapelle de la Conciergerie du Palais; dix mille livres de réparation envers la dame de Villarceau, veuve de M. d'Aubray, et en tous les dépens, même ceux faits contre Lachaussée ».

Lorsque la marquise eut entendu lecture de son arrêt, et qu'elle se vit sans espoir, elle fit l'aveu de tous ses crimes, et parut tout-à-fait résignée et repentante. Elle demanda la communion, ou au moins le pain béni, ce qu'on lui refusa à cause de l'atrocité de son crime.

Un concours prodigieux de spectateurs l'attendait à son passage et sur la Grève.

Elle conserva une grande fermeté et ses traits ne furent point altérés. Apercevant plusieurs dames que la curiosité avait attirées, elle les regarda fixement et leur dit, du ton de l'amertume : *Voilà un beau spectacle à voir.*

Madame de Sévigné a rendu compte en ces termes des derniers momens de la marquise :

« Enfin ; c'en est fait ! la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et ses cendres au vent ! de sorte que nous la respirons ; et par communication des petits esprits, il nous prendra quelque humeur empoisonnante dont nous serons tout étonnés. Elle fut jugée dès hier ; ce matin on lui a lu son arrêt, on l'a présentée à la question ; elle a dit qu'il n'en était pas besoin, qu'elle dira tout. En effet, jusqu'à quatre heures, elle a conté sa vie, plus épouvantable qu'on ne pensait. Elle a empoisonné dix fois de suite son père ; elle n'en pouvait

venir à bout ; ses frères aussi ; et tous jours l'amour et les confidences mêlées partout. Elle a demandé à parler à M. le procureur général ; elle a été une heure avec lui ; on ne sait point encore le sujet de cette conversation.

» A six heures, on l'a menée nue en chemise et la corde au cou à Notre-Dame, faire l'amende honorable, et puis on la remise dans le tombereau ! où je l'ai vue jetée à reculons sur de la paille, avec une cornette basse, et sa chemise, un docteur auprès d'elle, le bourreau de l'autre côté. En vérité elle m'a fait frémir. Ceux qui ont vu l'exécution, disent qu'elle a monté avec bien du courage ; pour moi, j'étais sur le pont Notre-Dame avec la bonne Des-cars. Jamais il ne s'est vu tant de monde, ni Paris si ému et si attentif : demandez-moi ce qu'on a vu. Pour moi, je n'ai vu qu'une cornette. Ce jour était consacré à une tragédie. Demain j'en saurai davantage, et cela nous reviendra.

» Encore un petit mot de la Brinvil-

liers. Elle est morte comme elle a vécu, c'est à dire, résolument. Elle entra dans le lieu où on devait lui donner la question; et voyant trois seaux d'eau : *C'est assurément pour me noyer ! dit-elle ; car de la taille dont je suis , on ne prétend pas que je boive tout cela.* Elle écouta son arrêt dès le matin , sans frayeur et sans faiblesse ; et , sur la fin , elle fit recommencer , disant : *Ce tombeureau m'a d'abord frappé ; j'en ai perdu l'attention pour le reste.*

» Elle dit à son confesseur , en chemin , de faire mettre le bourreau devant , *afin de ne point voir*, dit-elle , *ce coquin de Desgrais qui m'a prise* : il était à cheval devant le tombeureau.

» Son confesseur la reprit de ce sentiment ; elle dit : *Ah ! mon dieu ! je vous demande pardon.* Qu'on me laisse donc cette étrange vue.

» Elle monta seule et nu-pieds sur l'échafaud , et fut un quart-d'heure , mi-raudée , rasée , dressée et redressée par le

bourreau. Ce fut un grand murmure et une grande cruauté. Le lendemain on cherchait ses os , parce que le peuple disait qu'elle était sainte. Elle avait , disait-elle , deux confesseurs ; l'un disait qu'il fallait tout dire ; l'autre non. Elle riait de cette diversité. *Je puis faire* , disait-elle , *tout ce qu'il me plaira.* Il lui a plu de ne rien dire du tout de ses complices....

» Le monde est bien injuste ; il l'a bien été aussi pour la Brinwilliers. Jamais tant de crimes n'ont été traités si doucement. Elle n'a pas eu la question : on lui faisait entrevoir sa grâce , et si bien entrevoir , qu'elle ne croyait pas mourir , et dit , en montant à l'échafaud : *C'est dono tout de bon ?* Enfin , elle est au vent : son confesseur dit que c'est une sainte.... Il n'est pas possible que cette horrible femme soit en paradis ; sa vilaine âme doit être séparée des autres. Assassiner c'est une bagatelle , en comparaison d'être six mois à tuer son

père, à recevoir toutes ses caresses et ses douceurs, à quoi elle ne répondait qu'en doublant toujours la dose.»

La Chaussée fut rompu vif. Le fameux Exili quitta la France, monsieur de Brinvilliers, après avoir, par devoir, demandé la grâce de sa femme, s'expatria, et alla cacher un nom devenu horriblement célèbre.

Mais la mort de la marquise de Brinvilliers ne mit point un terme aux empoisonnemens. La Voisin succéda aux Saintes-Croix, aux Exili, et trafiqua de leurs horribles secrets. Elle avait établi chez elle un atelier de sorcellerie, ne refusait jamais son ministère aux femmes qui venaient implorer le secours de son art, et sous ce prétexte, elle trouva le moyen de peupler la ville de veuves, en distribuant sous le nom de philtres, des poisons dont elle connaissait trop bien la funeste vertu. On raconte de son adresse et de la relation des choses incroyables. Quand on l'arrêta, on trouva chez elle un registre, sur

lequel, on ne sait trop pourquoi, elle inscrivait exactement le nom des personnes qui venaient la consulter, et ce registre mit beaucoup de monde dans l'embarras.

Cette exécration créature expia enfin ses crimes dans les flammes (1). Le célèbre Lebrun demanda la permission de faire son portrait, quelques heures avant qu'elle marchât au supplice, et

(1) Pour l'exécution des criminels condamnés au feu, on plantait un poteau de sept à huit pieds de haut, autour duquel laissant un espace vide, on construisait un bûcher en quarré, composé alternativement de fagots, de bûches et de paille : on plaçait aussi autour du bas du poteau un rang de fagots, et un second de bûches. On laissait à ce bûcher un passage pour arriver au poteau. Le bûcher était à-peu-près élevé à la hauteur de la tête du patient. Le criminel était dépouillé de ses vêtemens et revêtu d'une chemise soufrée. On le faisait entrer et monter sur les rangs de bois, placés au pied du poteau. Là, tournant le dos à ce même poteau, il y était attaché; savoir, par le col avec unq

ce portrait passe pour un de ses chefs-d'œuvre.

Cette furie laissa après elle un grand nombre d'écolières; et pour mettre fin à ce fléau, le Roi créa en 1680, une chambre ardente, dont les fonctions se bornaient à juger ces sortes de crimes, et qui vint à bout de détruire enfin la race des devineresses et des empoisonneuses.

corde, et par le milieu du corps avec une chaîne de fer. Ses pieds y étaient également liés avec une corde. On fermait alors le passage avec les mêmes matières combustibles, de manière qu'il échappait aux regards. Alors on mettait le feu au bûcher.

Lorsqu'on usait d'indulgence envers le criminel, et qu'on voulait lui épargner la douleur de mourir dans les flammes, sans cependant que le public en eût connaissance, on ajustait en fermant le bûcher, un croc, de façon que la pointe se trouvât placée vis-à-vis du cœur. Aussitôt qu'on avait mis le feu au bûcher, on poussait avec force le manche de ce croc qui débordait, et l'on perceait ainsi le cœur du patient qui mourait sur-le-champ.

NICOLAS GERARD,

Rompu vif.

JUGÉ et exécuté sous le nom de Nicolas Gérard, un scélérat qui parvint à cacher à la justice son nom véritable, avait déjà figuré dans plusieurs procès criminels, tant à Paris qu'en province. Il portait sur l'épaule l'emprunte G A L qui ne prouvait que trop l'habitude qu'il avait du crime. Cet homme abominable, méconnaissant tous les devoirs que lui imposait la société, n'obéissait qu'à ses appétits désordonnés, semblable au tigre qui après avoir digéré la proie dont il s'est repu, s'élançait sur une proie nouvelle, également prêt à déployer toute sa rage sur la timide gazelle comme sur le fier taureau. Changeant sans cesse de nom et de profession, il fit long-

temps et impunément une foule de dupes et de victimes. Enfin un pauvre tailleur de la rue de Cléri, en lui fournissant l'occasion de commettre son dernier crime, fournit à la justice celle de délivrer la société d'un pareil monstre.

Gérard était souvent réduit à une extrême misère, compagne ordinaire de la paresse et de l'intempérance. Dans ces momens de détresse il cherchait à émouvoir la pitié, et malheur à qui se laissait toucher : réchauffé, rétabli, revêtu en quelques jours, le monstre reprenait son audace, et pour prix du bienfait, immolait le bienfaiteur. C'est ainsi qu'ayant rencontré un tailleur nommé Herse qui le recueillit et lui prodigua les soins de la plus touchante hospitalité, Gérard conçut et exécuta le projet d'assassiner son hôte pour s'emparer des effets renfermés dans la chambre et rejoindre ensuite une infâme prostituée aussi perverse que lui.

Le 6 janvier 1781, jour des Rois :

on rencontra dans l'escalier Gérard et deux de ses affidés emportant les meubles de Herse. Le propriétaire, averti aussitôt, fit arrêter les voleurs et les força de replacer eux-mêmes les meubles enlevés, puis ayant aperçu des traces de sang, il provoqua des recherches scrupuleuses. On trouva sous l'établie du tailleur un cadavre dont la tête avait été coupée, et qui bientôt fut reconnu pour être celui de l'infortuné tailleur. Gérard et ses dignes amis furent conduits en prison, et cette fois le monstre n'en sortit que pour aller à l'échafaud.

Il essaya cependant de se défendre ; il dit que le propriétaire ayant donné congé à Herse pour le terme de janvier, et que Herse n'ayant point d'argent comptant pour payer ce terme, il alla à Versailles en demander à ses débiteurs, et le chargea lui Gérard de vendre une partie de ses effets et de payer le propriétaire, s'il n'était pas de retour avant

le 4 : qu'en conséquence, muni de la clef que Herse lui avait laissée, il avait continué d'habiter le logement et avait été arrêté au moment où il suivait les instructions de son ami. « Je n'ai point découché, ajoutait-il, j'ignore absolument l'époque du retour de Herse à Paris; il a pu rentrer avec sa double clef; mais quand et avec qui, je n'en sais rien. Ce que je sais bien, c'est que je ne suis pas l'auteur de l'assassinat dont on m'accuse si injustement. »

Mais il fut démontré que la double clef était restée entre les mains du propriétaire, qui la représenta, et que Herse n'avait pu rentrer que par l'entremise de Gérard, qui avait gardé l'autre. Il fut démontré que Gérard, tant de fois signalé à la justice, flétri par la main du bourreau, avait été recueilli par Herse; que du 3 au 6 janvier Herse disparut; que le 6 Gérard fut surpris opérant une soustraction furtive et nocturne des meubles de Herse; que des traces de

sang conduisirent au cadavre de ce malheureux, auprès duquel Gérard couchait chaque soir, qu'ainsi Gérard seul avait été l'auteur de l'assassinat, en réparation duquel il fut condamné à être rompu vif.

Pendant la question ordinaire et extraordinaire qu'on lui fit subir, ce scélérat montra un courage incroyable, et persista à tout nier; il garda la même contenance sur l'échafaud; mais il avait laissé en prison une déclaration extrajudiciaire, dans laquelle, en avouant ses crimes, il ajoutait que pour ne pas compromettre sa famille, il s'était refusé à faire une confession authentique; délicate et louable, peut-être, mais bien étrange dans un pareil homme.

DES RUES.

IL faut que ce scélérat passe en revue ; il faut tracer le détail des horreurs que ce procès renferme ; on les lira , si l'on peut.

Desrués , orphelin presque au berceau , fut reçu chez un de ses oncles , mais Desrués volait tout , et son oncle le chassa.

Accueilli par deux de ses cousines , qui essayèrent de corriger ses inclinations perverses , Desrués , incorrigible , continua de voler , et ses cousines le chassèrent.

Apprenti chez un épicier-droguiste de Paris , Desrués dit un jour à la femme de son maître : *Je ne vois rien de plus avantageux que votre état ; avez-vous quelque riche ennemi , dont vous voulez vous approprier les biens , vous priez à dîner , et vous mettez adroitement*

ment dans sa soupe..... on prit encore une fois le parti de chasser Desrués.

C'est ainsi que ce monstre annonçait dès son enfance ce qu'il serait un jour. Mais averti par les tristes leçons de l'expérience , et voulant prévenir les accidens fâcheux que ses projets futurs ne pouvaient manquer de lui attirer , il se traça un plan nouveau et le suivit avec une constance inconcevable. Admis chez la veuve d'un épicier , il s'attacha à en imposer aux hommes par des dehors de religion et de vertu , demanda d'abord un confesseur , en choisit bientôt un second , et se confessa alternativement à l'un et à l'autre. Il se chargeait de suaires et de reliques , et pendant tout le carême de 1769 il coucha sur la paille. Il partit un vendredi-saint , à jeun , pour assister à Chartres à la prise d'habit d'une de ses sœurs , et ne mangea qu'un peu de pain vers le soir. Ce qu'il fit pour se créer une réputation nouvelle est incroyable ; et lon a peine à conce-

voir comment on peut porter aussi loin la dissimulation et l'hypoërisie.

Quand trois années d'efforts eurent bien établi sa réputation, quand il crut pouvoir être scélérat avec impunité, il commença son cours d'iniquités.

Voici quelques-uns des forfaits qui sont venus à la connaissance des hommes, et par lesquels il s'essaya au crime abominable qui le conduisit à l'échafaud.

Des pertes réitérées forcèrent sa maîtresse à vendre son fonds de boutique ; Desrues préparait secrètement la ruine de cette femme ; pour élever sa fortune sur ses débris, et acquérir l'indépendance qu'il désirait si ardemment. Il acheta le fonds, s'obligeant, par un accord fait double avec la veuve, de lui payer douze cents livres pendant sa vie, et de la loger jusqu'à la fin de son bail.

Aux premières échéances, il alla chez cette femme, et lui dit d'un air empressé : *Voilà bientôt le tems où il faut que je vous donne de l'argent ; avez-vous là*

votre accord. — Oui. — Faites-moi le plaisir de me le montrer, car je n'ai pu trouver le mien, et je serais bien aise de savoir le jour du premier paiement. Desrues saisit le billet que cette femme lui présente avec confiance, le déchire froidement en sa présence, et trouva ainsi le moyen de manquer impunément à l'obligation contractée. Il ose même proposer à sa dupe, d'empoisonner un riche ecclésiastique logé chez elle, afin de partager ensuite sa dépouille ; et cette femme se tait, car Desrues passe pour un saint.

Un de ses oncles, sur la haute opinion qu'il avait de sa vertu, le cautionne pour une somme de quatre à cinq mille francs. Desrues refuse de payer à l'échéance ; le porteur recourt à la caution qui paye... et croit encore devoir se taire.

Un jeune étranger vient pour s'établir à Paris ; il se félicite d'avoir rencontré un Mentor comme Desrues, lui remet huit mille livres, et le prie de lui décou-

virer ce qu'il désire. Bientôt Desrués lui annonce qu'il a trouvé ce qui lui convient, mais qu'il faut seize mille livres. Le jeune homme écrit à ses parens, qui s'épuisent pour lui envoyer quatre mille livres, qu'il dépose encore entre les mains de Desrués; il disparaît quelques jours après. La famille, alarmée d'un long silence, écrit à Desrués, qui répond : *Votre jeune homme a pris la fuite et a emporté ses douze mille livres avec lui.*

Un bourgeois de Paris, sur la bonne réputation de ce fourbe, place son fils en apprentissage chez lui : toutes les fois que Desrués voyait le père, il ne manquait jamais de lui faire des plaintes de son apprenti. Six semaines après ce jeune homme disparaît, et Desrués court chez le père, lui dit que son fils est un coquin, qu'il s'est échappé de sa maison après lui avoir volé six cents livres. Le père est forcé de payer cette somme, et le jeune homme n'a jamais reparu depuis.

Enfin, bien familiarisé avec le crime, Desrués se détermine à commettre un des plus noirs attentats dont les annales criminelles aient été souillées.

Une triste fatalité mit Desrués en rapport avec le sieur et la dame Saint-Faust de la Motte. Ils possédaient une belle terre qui, fort à la bienséance de Desrués, devint l'objet de tous ses desirs. En conséquence, il tâcha de s'attirer l'estime des possesseurs, par l'austérité apparente de ses mœurs, et il ne sut que trop bien réussir. En peu de temps il amena M. de la Motte au point où il le voulait, le détermina à vendre sa terre, se présenta pour l'acheter, et l'acheta en effet, par acte sous seing-privé, vers la fin de la même année : le prix était d'environ cent-trente mille livres, et le paiement devait être effectué dans le courant de 1776.

Comment Desrués va-t-il s'y prendre pour réussir dans ses desseins ? car il veut suivre sa marche accoutumée ;

c'est par le crime qu'il veut s'enrichir !

L'année s'écoule, Desrués ne paie pas : on lui accorde un nouveau terme qu'il demande ; ce terme est expiré , et Desrués ne parle point encore de payer. M. de la Motte veut absolument en finir, et, retenu à sa campagne, il donne à son épouse une procuration à fin d'obtenir le paiement convenu ou l'annulation de l'acte. Cette dame arrive avec son fils, et ne peut se défendre d'accepter un appartement chez Desrués. Bientôt la mère et l'enfant se plaignent de violens maux d'estomac ; le jeune homme, plus vigoureux, résiste, et va se rétablir dans une pension ; la mère veut retourner à sa terre pour s'y traiter ; mais auparavant elle consent à prendre une médecine que Desrués lui présente, et vers le soir elle expire !

Desrués se hâte d'enfermer le corps dans une malle déjà préparée, le transporte dans une cave *louée d'avance*, sous le nom de Ducoudrai, et l'enterre

dans une espèce de caveau situé sous une escalier.

On rattache à ce dernier fait des détails étranges, et qui paraissent peu vraisemblables. Comment d'ailleurs a-t-on pu les obtenir, ou pourquoi ne sont ils pas consignés au procès ? Quoiqu'il en soit, les voici tels qu'on les raconte.

Desrués, dit-on, se fit aider par un maçon auquel il commanda de creuser une fosse profonde de cinq pieds, pour y mettre, disait-il, du vin de liqueur en bouteille : le maçon étonné, lui répondit naïvement, qu'il ne croyait pas que cela fut bien nécessaire, et que le vin avait autant de qualité à deux pieds qu'à six. Voilà donc tout ce que tu sais, reprit Desrués avec un ton de suffisance ; apprends, mon ami, que du vin ainsi enterré à quatre ou cinq pieds de profondeur, acquiert le mérite du vin le plus vieux. Le maçon satisfait, ou seignant de l'être, continua son ou-

vrage : lorsqu'il fut achevé, Desrués le pria de lui donner un coup de main pour approcher la malle du bord, afin d'arranger les bouteilles plus à son aise, le maçon s'y prête volontiers, et soulève la malle; mais la puanteur qui s'exhalait du cadavre le fit reculer. Desrués voulut lui persuader que cette infection provenait d'une latrine dont il lui fit voir le tuyau; le maçon réfléchissant que cela pouvait être, se dispose à reprendre la malle; mais l'odeur insupportable qui en sortait le força de reculer encore une fois, il dit à Desrués qu'on ne lui ferait jamais accroire que cette malle renfermât du vin, et commençant à montrer quelque défiance, il refusa de continuer, à moins qu'on ne lui en fit l'ouverture. Le scélérat se voyant découvert, se jette aux pieds du maçon, et lui avoue, en versant un torrent de larmes, qu'il est bien vrai que cette malle ne renferme pas du vin. « Je suis un marchand de province, lui dit-il, nouvellement arrivé

à Paris; j'ai eu le malheur de faire le voyage avec une femme de mes amies : cette femme, en venant un jour me voir dans ma chambre, est tombée morte à mes pieds; j'ai craint qu'on ne m'accusât de l'avoir assassinée, et j'ai pris le parti de l'enterrer dans cette cave, pour dérober à la justice la connaissance de sa mort ». Il lui montra un livre de prières qu'il avait dans sa poche, et lui dit qu'il s'occupait à le lire pendant qu'il travaillait à creuser la fosse. L'air de candeur et de religion que le fourbe savait si bien feindre, et les larmes abondantes qu'il versait, persuadèrent le maçon; il consentit à tout ce qu'on voulut, et aida à enterrer le cadavre. Desrués lui fit remarquer qu'il n'y avait aucune trace de violence, pas même la plus légère meurtrissure; ensuite il lui donna deux louis, tant pour le payer de sa peine, que pour l'engager au silence. Content du succès de son impos-

ture, il retourne chez lui méditer de nouveaux forfaits.

Il faut, ce me semble, avoir affaire à un homme bien grossier, bien ignorant pour réussir au moyen d'une fable aussi peu vraisemblable. Ne peut-il donc arriver qu'un particulier soit frappé de mort subite, sans que pour cela on l'ait assassiné ? Dans ce cas, le magistrat qui veille à la sûreté publique fait constater le genre de mort, appelle des hommes de l'art et détermine la cause de l'accident ; ou bien il prévient une erreur fatale en rendant à la vie celui qu'un accident momentané, tel que l'apoplexie, la léthargie, peut avoir privé du mouvement et de la respiration : vivant et animé, le sujet offre à l'œil exercé du médecin, la véritable cause de cet état d'insensibilité. Les embarras que cause une descente de justice, une ouverture de cadavre, un soupçon même, qui ne peut être passager, peuvent-ils entrer dans la balance avec les soins, les in-

quiétudes que cause l'embarras de faire disparaître le cadavre, de le dérober à tous les yeux, la crainte d'être soupçonné, trahi, convaincu même du crime ? Le maçon ne fit point toute ces réflexions ; et c'est pour les inspirer à ceux qui se trouveraient dans des circonstances analogues, que nous insistons sur cet épisode, que tous les historiens de Desrues ont rattaché à son histoire.

Le scélerat vient de perdre la mère ; il va maintenant s'occuper des moyens de perdre le malheureux fils.

C'était alors la saison du carnaval. Desrues arrive à la pension, y prend le jeune homme, afin, dit-il, de lui procurer quelques instans d'amusement, seint ensuite d'avoir reçu une lettre de madame de la Motte, qui le prie de lui amener son fils à Versailles, et part le mercredi des cendres avec sa victime, qui vient de déjeûner avec du chocolat empoisonné. Ils n'eurent pas plutôt mis pied à terre, que le jeune homme éprouva

de violentes envies de vomir. L'aubergiste , craignant que ce ne fût un symptôme de petite-vérole , ne veut pas les loger. Desrués , loua une chambre garnie chez un tonnelier , et s'y installa sous le nom de Beaupré , oncle du jeune homme.

Le vendredi , ce prétendu neveu prend une médecine que Desrués prépare lui-même , le mal augmente , mais la victime lutte encore , et ne meurt pas. Une seconde médecine est préparée , le malade la prend , et il expire le soir même. Pendant l'agonie , Desrués fond en larmes auprès du lit , exhorte le mourant , et récite avec ferveur les prières des agonisants. Le lendemain il fait enterrer à la paroisse Saint-Louis les restes de sa victime , qui , dit-il , n'est morte que des suites de la débauche.

Desrués revint à Paris , va chez le procureur de la dame de la Motte , lui dit qu'il a fini avec cette dame , et qu'il lui a payé un a-compte de cent mille li-

vres ; il demande en conséquence à retirer la procuration du mari , comme inutile. Le procureur refusa de s'en dessaisir. Desrués présenta requête à monsieur le lieutenant civil , sa demande lui est accordée. Le procureur persiste dans son refus , réquiert un référé chez le magistrat , qui entend les deux parties et remet l'affaire.

Monsieur de Lamotten'entendant plus parler ni de son épouse ni de son fils , éprouvait une inquiétude extrême ; Desrués arrive chez lui , et s'efforce de le rassurer. Votre épouse , lui dit-il , est à Versailles où elle traite d'une place considérable , c'est pour vous ménager une surprise agréable qu'elle ne vous écrit pas. Elle travaille en même-temps à faire admettre votre fils au nombre des pages du roi ; ce jeune homme ne montrant aucun goût pour l'étude , elle a cru devoir le retirer de sa pension. Mais rien ne pouvant calmer l'agitation de cet époux alarmé , Desrués le quitte , revient

à Paris , en part bientôt pour se rendre à Lyon , et de là fait tenir à monsieur de Lamotte une procuration signée de la dame de Lamotte , qui autorise son époux à toucher les arrérages de trente mille livres , restant à payer de l'acquisition. Cette procuration , venue sans lettre d'avis , au lieu de tranquilliser monsieur de la Motte, redouble au contraire ses soupçons. Un affreux pressentiment lui annonce les choses les plus funestes; il vient à Paris pour s'assurer de la vérité , descend par hasard rue de la Mortellerie , s'y loge tout près de la maison qui recélait le corps de son épouse , se tourmente en vain pour apprendre des nouvelles , et prend enfin le parti de s'adresser à la justice.

Desrués est sommé de comparaître.

Interrogé sur ce que sont devenus la dame de la Motte et son fils , il répond : que cette dame étant à Versailles , lui avait écrit de lui envoyer son fils ; que s'y étant rendu avec le jeune homme , il

l'avait trouvée devant la grille du château , accompagnée d'un particulier , qui paraissait âgé d'environ soixante ans : que la dame de la Motte , ayant trouvé mauvais qu'il eût accompagné son fils , l'avait reçu très-froidement ; que cet accueil glacé l'avait déterminé à s'en retourner de suite à Paris ; que peu de temps il en avait reçu une lettre , où elle lui marquait qu'elle était à Lyon , et lui demandait des nouvelles de son mari et de ses affaires , qu'au lieu de lui faire réponse , il s'était transporté lui-même à Lyon , qu'il y avait réellement trouvé madame de la Motte , et qu'il avait voulu lui persuader de venir chez un notaire lui donner une preuve authentique de son existence , ce qu'elle avait refusé ; que cependant elle lui avait remis , le 8 mars , une procuration pour la faire parvenir à son mari ; qu'après cela elle s'était sauvée par un petit passage qu'il ne connaissait pas , et que , n'ayant pu la revoir , il avait pris le parti de revenir à Paris.

Les juges eux-mêmes se trouvèrent dans une grande perplexité, car cette fable fut débitée avec un air de candeur et de bonne foi inimaginable. Cependant déterminés par de fortes présomptions, ils ordonnèrent que Desrues fut provisoirement constitué prisonnier au Fort-l'Évêque.

Ce misérable sentit alors qui fallait donner un air de vraisemblance à son récit. En conséquence, il fit parvenir au sieur de Lamotte, des billets à ordre pour la valeur de soixante-dix mille livres, dont un prétendu marquis était porteur; mais ce porteur prétendu ne se montra pas: Il mit le paquet à la petite poste; avec une lettre dans laquelle il disait: que dans le cours de ses voyages il avait eu occasion de connaître une dame nommée de Lamotte; que sachant qu'il se rendait à Paris, cette Dame l'avait prié de remettre ces billets à N***, procureur; qu'il avait consenti à s'en charger; mais qu'une affaires très-au-

gente ne lui permettait pas de les remettre en main propre.

Pour cette fois, le piège s'est refermé sur la main qui l'avait tendu; on se transporta au bureau où le paquet avait été mis, il se trouva que c'était la domestique de Desrues qui l'avait apporté. Cette fille déclara qu'elle n'avait fait que suivre les ordres de sa maîtresse, et sur cette déclaration, on'enferma la femme Desrues au Fort-l'Évêque, pendant qu'on transférait son mari au Grand-Chatelet.

On entrevoyait bien la vérité; mais il restait encore des nuages, et un nouvel événement vint ajouter à l'incertitude. Un marchand de vin de Villeneuve-le-Roi apporte la procuration que la dame de Lamotte a envoyée de Lyon. Si cette pièce est véritable, Desrues est justifié. On écrit au notaire qui a passé l'acte, de se rendre à Paris; le notaire obéit et déclare qu'une femme d'une taille avantageuse, se disant *Marie-Françoise Perrier, épouse du sieur Sainte-Faust*

de Lamotte, est venue en son étude, le 8 de mars précédent, l'effet de dresser une procuration, pour envoyer à son mari, à Villeeneuve, laquelle procuration étant faite, elle signa, ai usi que luiet son confrère.

On lui confronte Desrués, il ne le reconnaît pas.

Pour faciliter la reconnaissance, on travesti Desrués en femme, il ne le reconnaît pas davantage.

Le scélérat, pendant qu'on le déguisait ainsi, plaisantait avec les assistans. *Il faut avouer*, disait-il en riant, *que j'ai bonne grâce sous cet habit ! Je crois, sans me flatter, que je pourrais faire des conquêtes.*

Desrués soutint toujours que ce n'était pas lui qui avait fait dresser l'acte dont il sagit. On le réduisit cependant à convenir que cette procuration n'était pas de la dame de Lamotte, mais d'une inconnue, qu'il avait engagée, à force d'argent, à lui prêter son ministère. C'é-

taît s'avouer coupable ; mais cela ne prouvait pas qu'il eût privé de la viemdame de Lamotte et son fils. Il se flattait que ce crime échapperait toujours à l'œil perçant de la justice ; en effet, les juges balançaient à le condamner ; il eût évité le supplice il eût peut-être même recouvré sa liberté, lorsque par un heureux hasard, les crimes pour lesquels il était arrêté, furent enfin prouvés jusqu'à l'évidence.

Nous avons dit que M. de la Motte prit un logement dans la rue de la Mortellerie ; il avait fait part de ses soupçons et de ses inquiétudes dans la maison où il demeurait, et bientôt sa situation pénible devint l'objet des conversations du quartier.

La dame Masson, propriétaire de la cave où étaient déposés les restes de madame de la Motte, n'ayant pas revu son locataire, qui avait donné une fausse adresse, et inquiète sur le paiement du second terme qui allait échoir, en causa avec

une de ses amies qui, ayant connaissance des motifs du séjour de madame de la Motte à Paris, fut frappée tout-à-coup par un éclat de lumière, s'imagina que la cave de la dame Masson avait pu servir à ensevelir les preuves du crime que l'on soupçonnait, et fit part de ses conjectures à un ami de M. de la Motte. Celui-ci vole chez le magistrat; on visite la cave, et l'on trouve enfin ce qu'on cherchait. Le cadavre fut reconnu par un grand nombre de personnes; la femme Desrués le reconnut elle-même; et M. de la Motte, au premier aspect, pénétré de surprise, d'horreur et de désespoir, poussa un cri perçant, en s'écriant : *C'est ma femme!*

On amène Desrués.

Ce scélérat, qui vit que son crime allait être dévoilé, conserva le même calme, la même tranquillité. Il s'avance vers la rue de la Mortellerie d'un air serein, comme un homme qui n'a rien à redouter. Arrivé dans cette rue, il

affecte de ne pas la connaître, et demande son nom. Quand il l'apprend, il répond froidement : *Je ne la connaissais pas, et je ne crois pas y avoir jamais passé.*

Un observateur, placé dans l'obscurité, au fond de la cave, épiait le visage de Desrués, et il remarqua que ses yeux se tournaient d'abord du côté du petit caveau.

Le cadavre lui fut présenté; il feignit pendant long-temps de ne point le reconnaître.

La propriétaire, appelée, reconnut Desrués pour être celui qui avait loué sa cave. Desrués soutint qu'il n'avait jamais vu la dame Masson. « Vous ne m'avez jamais vue ? lui dit cette femme. Je me rappelle cependant parfaitement, que lorsque vous avez loué ma cave, vous étiez vêtu précisément du même habit que vous portez aujourd'hui ».

Investi de toutes parts, et succombant enfin sous le poids de ces témoins

nombreux, le monstre est forcé d'avouer que c'était lui qui avait déposé dans le caveau les dépoüilles mortelles de la dame de la Motte ; mais il soutint que cette dame était morte chez lui, suivant le cours de la nature, et d'après les infirmités, les accidens auxquels elle était sujette.

On ouvrit le cadavre, on découvrit les traces du poison, et les médecins affirmèrent qu'elle était morte empoisonnée.

Interrogé sur ce qu'était devenu le jeune la Motte, Desrués répondit qu'il était mort à Versailles des suites du mal vénérien.

On exhume le corps du jeune homme, et il est reconnu que ce n'est point le mal vénérien, mais bien le poison qui l'a fait descendre dans la tombe.

Le tonnelier reconnaît dans Desrués le faux Beaupré qui lui avait loué un appartement. Plusieurs autres personnes le reconnaissent de même. Il feint de se

trouver mal à l'aspect du cadavre, refuse de le reconnaître, et s'en rapporte, dit-il, à la bonne foi des spectateurs.

Il répète souvent : *Il faut que la tête m'ait tourné, de prétendre cacher à la justice la mort de madame de la Motte et de son fils. Du reste je n'ai rien à me reprocher, et je me sou mets, sans murmurer, aux ordres de la providence.*

Il ne cessait de pleurer le jeune la Motte, qu'il aimait comme son fils, et qui l'appelait son petit papa. *Hélas ! disait-il les larmes aux yeux, quel dommage que la débauche l'ait perdu ! C'était bien le meilleur naturel !... Enfin, que la volonté de Dieu s'accomplisse ! Ce qui me console du moins, c'est que ce cher enfant est mort avec tous les secours de la religion.*

Sachant qu'il était observé de près, et que tout était reporté aux magistrats, il essaya de surprendre leur religion par ses discours artificieux, et s'enveloppa jusqu'à la fin du manteau de la vertu.

On lui vit toujours entre les mains des livres de dévotion ; il passait une partie des nuits à les lire , et s'écriait souvent : *Je suis innocent ; si mes juges me condamnent , j'espère que Dieu me fera miséricorde.*

Ces dehors artificieux n'en imposèrent pas aux juges. Par sentence du 30 d'avril, le Chatelet condamna Desrues « à faire amende honorable, nu en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche du poids de deux livres, au-devant de la principale porte et entrée de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, où il serait conduit dans un tombereau par l'exécuteur de la haute-justice ; ce fait, mené dans la place de Greve, pour sur un échafaud qui serait dressé à cet effet, avoir les bras, jambes, cuises et reins rompus vifs, et à l'instant jeté dans un bûcher ardent, qui serait placé au pied dudit échafaud, pour y être son corps réduit en cendres, et ses cendres jetées au vent, pour avoir (dans

le dessein de s'approprier, sans bourse de-
lier, la terre de Buisson-Soëf, appartenant
au sieur et dame Saint-Faust de La-
motte, desquels il avait acheté ladite
terre), empoisonné, de dessein prémé-
dité, ladite dame de Lamotte et son fils,
en abusant indignement du droit d'hospi-
talité qu'il exerçait envers eux ».

Cette sentence parut ne faire aucune
impression sur Desrues ; il affecta même
une plus grande sécurité qu'auparavant ;
il n'était sensible qu'à sa réputation. Il
s'emportait contre M. de Lamotte, et
disait avec cette noble assurance qui ne
convient qu'à l'innocence opprimée : *Je
n'oublierai jamais un affront aussi san-
glant ; je veux l'attaquer en réparation
d'honneur, et le faire condamner en
cinquante mille livres de dommage-in-
térêts : je lui apprendrai à flétrir la répu-
tation d'un honnête homme comme moi.*

Comme on le complimentait sur la
manière forte et vigoureuse avec laquelle
il s'était défendu au Chatelet : *Ce sera*

bien autre chose au parlement ; répondit-il, c'est là qu'il faudra m'entendre.

Il parla en effet pendant trois quarts d'heure avec beaucoup d'art : mais sous le masque d'honneur et de probité dont il se couvrait, on reconnut l'atrocité de son caractère et de sa conduite. La sentence du Châtelet fut confirmée par la cour, et le parlement ajouta seulement que Desrues serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire.

A la lecture de son arrêt, il se contenta de dire en levant les mains au ciel : *Dieu me voit ! il connaît mon innocence !*

A la question, il montra la plus grande constance. La force des tourmens lui arracha seulement cette expression remarquable : *Maudit argent ! à quoi ! m'as-tu réduit !*

Sa fermeté ne se démentit pas un instant ; il conserva la même sérénité devant l'ecclésiastique chargé du pénible devoir de l'assister à la mort : il dina de très bon appétit le jour de son supplice, et vit paraître le bourreau sans témoigner

la plus légère émotion. Il descendit tranquillement le grand escalier, et monta dans le tombereau comme on prend une voiture ordinaire pour aller au spectacle. Il salua d'un air gracieux plusieurs personnes qu'il reconnut, et leur dit adieu. Arrivé à la Grève, il demanda à monter à l'Hôtel-de-ville. On s'attendait à quelques aveux ; mais loin d'avouer son crime, il dit que, comme Calas, il allait mourir victime de l'ignorance et de la prévention.

On introduit sa femme. Elle aperçoit son mari, et tombe évanouie. Desrues se précipite vers elle, lui prodigue les marques de la tendresse la plus vive et du désespoir le plus affreux ; il l'appelle *sa chère femme*, verse un torrent de larmes, et cherche à la rappeler à la vie. Il est pâle, tremblant, presque inanimé ; une sueur froide coule de tous ses membres.... On l'arrache des bras de son épouse, il part en lui recommandant d'élever *ses chers enfans* dans la crainte de Dieu.

Alors il reprend son caractère , descend les marches de l'Hôtel-de-ville la tête haute , regarde le peuple avec un front serein , monte avec intrépidité sur l'échafaud , quitte ses vêtemens , et se dévoue à la mort.

Bientôt la barre fatale se fait entendre , le bûcher dévore sa proie , et le monstre n'est plus.

Une femme fut condamnée à être fouetée et marquée , et à être renfermée pendant le reste de sa vie à l'hôpital.

M A N D R I N .

MANDRIN ! que de souvenirs réveille ce nom redouté , ce nom aussi fameux que celui de Cartouche !

Mais qu'est-ce que Mandrin ? Pour les amis de l'ordre social , ce ne fut jamais qu'un atroce brigand , le fléau et la honte de l'humanité. Pour beaucoup d'autres , admirateurs aveugles de tout ce qui paraît extraordinaire , c'est un homme brave et généreux , ennemi des oppresseurs du peuple , et auquel il ne manqua que de plus heureuses occasions pour devenir un grand homme.

Hâtons-nous de désabuser ces derniers ; disons-leur que Mandrin , suça avec le lait les principes affreux qui , en tous temps , dirigèrent les scélérats de tous les pays , que dès l'enfance il reçut les impressions du crime ; que ses mœurs furent celles des

brigands que fréquentait son père, et que ce père, voleur de profession, fabricant de fausse monnaie, périt en se défendant contre les archers chargés de purger la province des scélérats qui l'infectaient : que Mandrin lui-même fit pendant plusieurs années le métier de faux-monnaieur ; mais que, trop surveillé, il prit le parti de s'engager; que bientôt il déserta avec des camarades qu'il avait séduits, pour s'occuper de nouveau de contrefaire les monnaies ; et qu'étant parvenu à se former une petite troupe, ce fut alors seulement, que pour déguiser ses dispositions scélérates au meurtre et au brigandage, et augmenter sa bande, il parut n'en vouloir qu'à la Ferme. Suivons-le dans les circonstances importantes de sa vie, et, rejetant tous ce qu'on en a dit de minutieux et d'in vraisemblable, ne nous attachons qu'à ce qui est demeuré authentique.

C'est sur la côte de Saint-André que Mandrin avait choisi son asile. Son ca-

pitaine étant venu en semestre dans les environs, lui fit dire que s'il ne rejoignait pas son régiment, il le ferait arrêter. Mandrin épia l'occasion de rencontrer cet officier, l'aperçoit sur la route, le supplie de ne point le perdre et le presse d'un air humble de venir à quelques pas de là, chez sa mère, recevoir la somme nécessaire pour racheter son congé. Le capitaine trop confiant suit Mandrin, qui l'engage dans un défilé, lui tire un coup de pistolet, brûle la cervelle à son domestique, cache les cadavres, s'empare des effets et se décore de la croix de Saint Louis qu'il ne quitta qu'à la mort.

Formant dès lors des projets plus vastes, il parcourut les provinces voisines, qu'il plongea dans la désolation, et s'adresse surtout aux employés des Fermes; il fut plus d'une fois saisi par eux ; mais il parvint toujours à briser les fers, car il était d'une force et d'une adresse incroyables.

Il conduisit sa troupe sur une mon-

tagne élevée d'où l'on apercevait les terres de France et de Savoie. Etant arrivé sur le sommet de cette montagne, il adressa à ses complices le discours suivant :

« Vous voyez, chers compagnons, un chef qui a su braver plusieurs fois les caprices de la fortune et les périls des combats. Epruvé depuis long-temps par les bisarreries du sort, j'ai vu ma puissance affermie et ruinée; j'ai commandé en souverain, j'ai vécu dans les fers; et, dans ces différens états, mon âme inébranlable a vu d'un œil égal ses pertes et ses succès. Un seul souvenir m'afflige. Ne croyez point, chers compagnons, que je porte mes regrets sur cette abondance d'or qui aurait pu éblouir mes yeux, ou sur des plaisirs tranquilles. Non que des archers, acharnés à ma perte, m'aient traité avec infamie, j'excuse leurs fureurs. Que des juges, imbus des prétendues idées du bien public, m'aient envoyé au supplice, j'oublie l'erreur de leur

conduite. Les uns ont des maîtres, ils doivent obéir; les autres ont des lois, ils ont dû les suivre.

« Mais.... Le dirai-je? que de vils employés aient porté sur moi leurs perfides mains, qu'ils m'aient terrassé dans le combat, qu'ils m'aient insulté avec outrage, et qu'ils attribuent à la bravoure ce qu'ils ne doivent qu'à leur fraude où à l'épuisement de mes forces; voilà, chers compagnons, ce qui fait l'opprobre de mes jours, et ce que je n'envisage qu'avec horreur. Mais ce glaive, ce bras qui n'ont pu combattre, sauront venger l'affront dont mon front est couvert. Oui! je jure à cette race odieuse une haine implacable! Je veux leur porter une guerre qui ne s'éteindra que dans leur sang ou dans le mien! si ma mort devient nécessaire à l'exécution de mon projet, puissai-je, dès ce moment, immoler toutes les victimes à ma vengeance, et descendre chez les morts!

Après un instant de silence, Mau-

Mandrin, montrant à ses compagnons les terres de France et de Savoie , continue ainsi :

« Chers amis ! promenez vos regards sur ces riches contrées. Voilà le théâtre de vos expéditions militaires ! Cette terre a des richesses que cette autre n'admet pas. Transportons-les d'un royaume dans un autre ; je vous en donne le droit. Ne songeons qu'à commercer le fer à la main ; et , si quelques employés y mettent obstacle , frappez ! et portez la mort jusq'au lieu de leurs foyers même. »

Les complices de Mandrin ne répondirent à ce discours qu'en courant chercher en Savoie des marchandises de contrebande qu'ils déposèrent au village de Cursour , où ils apprirent que cinq employés de Romans étaient à leur poursuite. A cette nouvelle Mandrin sourit affreusement. Il va à la rencontre des employés avec quatre hommes seulement, les aborde, leur persuade qu'il est employé lui-même , remet son chapeau,

fait un signal, et quatre de ces infortunés tombent à ses pieds.

Un employé nommé du Tret témoigne le désir de venger ses camarades. Mandrin l'apprend ; la nuit suivante il va avec ses gens frapper à la porte de l'employé, et lui demande en quoi on pouvoit l'obliger. Du Tret, étonné de l'offre balbutie quelques excuses, et s'échappe. On prit ses meubles, ses armes, son cheval ; et la femme fut obligée de conduire elle-même les voleurs dans tous les endroits où il y avait des effets.

Ces deux actions attirèrent à Mandrin une foule de mauvais sujets qui, déterminés par l'espoir du gain et l'amour du pillage, demandèrent à être inscrits. Pour obtenir cette faveur, il fallait au moins être déserteur, ou condamné au gibet pour fait de contrebande ; avoir fait preuve d'adresse en forçant les prisons, connaître les sentiers, les gués, les défilés ; subir de longues épreuves et

beaucoup de recherches sur sa vie passée, et prêter un serment solemnel.

Avec ces forces nouvelles, Mandrin inonda de marchandises le Dauphiné, le Languedoc, l'Auvergne, le Lyonnais, le Maconnais, la Franche-Comté même, et fit le plus grand tort au commerce et aux droits de la Ferme.

Trouvant le détour trop long pour passer à gué le torrent du Drac, il se présente au pont de Claix. Perrinet, un des siens, en chevalier de Saint-Louis, suivi d'un domestique, demande le passage. Un des gardes ouvre; Perrinet lui brûle la cervelle. Toute la bande fond à l'instant, et s'empare du pont. Les employés paraissent; on les repousse dans le corps-de-garde, on les y force, on en blesse plusieurs, et on met tout au pillage.

Quelques employés se dirigeaient vers Montélimart, Mandrin, instruit par ses espions, part avec six hommes bien armés, et se cache derrière des buissons

épais. Il découvrit les employés de loin. Comme ils ne marchaient pas ensemble, il jeta au milieu du chemin une lettre à son adresse, et un mouchoir d'indienne. Les premiers arrivés crurent avoir fait une grande découverte, et attendirent ceux de derrière, qui doublèrent le pas. Lorsqu'ils furent tous réunis, Mandrin fit sa décharge. Les employés prirent la fuite. Un d'entre eux tomba à dix pas; un second, qui s'arrêta à cause de ses blessures, fut inhumainement massacré; deux autres s'échappèrent en teignant le chemin de leur sang.

Ces meurtres n'étaient que le prélude d'une guerre plus sanglante.

Les employés ne marchèrent plus qu'avec une extrême précaution, et répandirent des espions dans toutes les campagnes; Mandrin ordonna à ses gens d'accrocher sans pitié, ou de fusiller tous ceux qu'ils regarderaient comme des espions. Le lendemain, un sergent du régiment de Belzunce, qui faisait recrue

dans le Vivarais, pressé par une chaleur excessive, s'arrête à la porte d'un carret de Saint-Bazile. Les contrebandiers, qui y buvaient, le prirent pour un espion. Un d'entre eux lui demanda brusquement qui il était et ce qu'il prétendait faire. Le sergent, peu accoutumé à de pareilles questions, répondit avec fermeté. Aussitôt les contrebandiers lui tirèrent trois coups de fusil et le tuèrent. Autre victime: un marchand que son commerce appelait à Marseille, s'arrête à Saint-Rome-de-Cara. Il avait pris un mauvais habit qui cachait son état. On le prit pour un espion et on le poursuit à coup de fusil. Ayant vu une porte ouverte, il entra dans la maison, en sortit par derrière et s'échappa. Mandrin le suivit et demanda que cet homme lui fut livré. Il enfonça les portes et culbuta les meubles. Il menaça du fer et du feu; tout retentissait de ses jurmens. Il saisit une jeune femme par la main et lui ordonna de montrer le coupable, ou de

s'attendre à essayer toute sa vengeance. Cette femme méritait des égards par sa beauté, par son âge, et plus encore par sa grosseesse. Mandrin, inexorable, persista à la menacer de la mort; et, faisant un pas en arrière, il prit son fusil, et lui enfonça sa bayonnette dans le ventre.

Le 30 de juin de cette même année 1754, Mandrin ayant fait charger des ballots de tabac sur des mulets, il entra dans Rhodéz, et les présenta à l'entreposeur de la Ferme. Il avait avec lui cinquante-deux hommes armés, qui avaient la bayonnette au bout du fusil. Il les laissa à la porte, entra seul, pria l'entreposeur de descendre, et étala sa marchandise. L'entreposeur étonné ne savait s'il devait en croire ses yeux. Ne prenez pas ceci pour un songe, lui dit Mandrin; ce que vous voyez est du vrai tabac; le vôtre n'est pas de meilleure sève. Je vous l'abandonne à quarante sols la livre, et je ne veux pas d'autre acheteur que vous. L'entreposeur voulut crier;

Mandrin le prit par la boutonnière ; et le pria de voir les bayonnettes , les fusils et les sabres qui l'entouraient. Le danger était pressant... L'argent fut compté.

A Mende, même proposition , même appareil , même succès.

Poursuivi par plusieurs brigades réunies , Mandrin bien averti du nombre de ses ennemis et de leur direction , les fatigua par des marches et des contre-marches , et finit par camper à côté d'un petit bois , un marais devant lui , une montagne derrière. Il fallait , pour le joindre , pénétrer dans le bois où il avait jeté du monde , ou forcer un passage étroit qu'il avait coupé par un fossé , et embarrassé de charriots. Les employés ne virent point le péril : leur nombre leur inspira de la confiance ; ils avancèrent. Deux contrebandiers buvaient dans un cabaret ; ils coururent promptement joindre leurs camarades , et marchèrent sans être vus à cause des buissons. Un des deux aperçut un homme , que sa taille et ses che-

veux longs distinguaient parmi les autres ; il lui tira un coup de fusil qui le culbuta de dessus son cheval. Tous les employés mirent pied à terre pour venger la mort de leur camarade. Ils approchèrent du fossé , mais il en sortit un feu terrible qui les dispersa. Ils se rallièrent cependant , et revinrent à la charge sur un front plus étroit. Ils essayèrent alors un feu fort et vif , et descendirent dans le fossé , d'où ils chassèrent les contrebandiers. Ceux-ci , qui avaient un retranchement plus fort , coururent derrière leurs charriots ; les plus ardents des employés y pénétrèrent avec eux , et se trouvèrent enfermés quand on boucha le passage. *Soyez les biens-venus!* dit Mandrin , *il ne pouvait vous arriver rien de mieux.* On leur lia les pieds et les mains.

Cependant on faisait derrière les charriots un feu continuel , et bientôt les assaillans songèrent à leur retraite. Mandrin fit filer une partie de ses gens derrière les haies , et il sortit à la tête de

vingt-deux hommes. Lorsqu'il se présenta, les employés firent une décharge, et s'aperçurent trop tard qu'ils avaient tiré sur leurs camarades que Mandrin faisait marcher devant lui. Ils repassèrent le fossé en désordre, la bayonnette dans les reins : et lorsqu'ils se furent étendus le long des haies, ils essayèrent en flanc une décharge qui acheva le combat. Ils remontèrent promptement sur leurs chevaux, laissèrent plusieurs morts, et emmenèrent leurs blessés.

Mandrin fit enterrer ses morts avec les honneurs militaires, et fit accrocher à des arbres, loin du camp, les employés qui avaient été tués. Comme son poste était avantageux, il s'y maintint quelques jours, et y vendit son tabac sous les yeux même des employés, qui rôdoient sans oser approcher.

Delà il se rendit à Crapône, à Brioude et à Monbrison, où il renouvela les scènes de Mende et de Rhodéz.

A Monbrison, il apprit que les pri-

sons étaient pleines de criminels ; il commanda que l'on ouvrit les portes, et il en tira quatorze, disant qu'il aimait à *répandre ses bienfaits*. Peut-on comprendre un tel excès d'audace.

La cour étant informée de ces désordres, envoya des troupes pour arrêter ce scélérat.

Alors Mandrin, plein d'un nouvel orgueil, songea à faire des soldats. Il pénétra rapidement dans les prisons de Bourg en Bresse, de Roanne, de Thiers, de Puy-en-Velay, de Montbrison, de Clogny, de Saint-Amour, du Pont-de-Vaux et d'Orgelet : il se fit apporter les registres des écrous de ces prisons, écrivit l'acte par lequel il donnait la liberté aux prisonniers et signa.

Le 18 de décembre, Mandrin se présente sous les murs de Beaune. Sur l'avis qu'on lui donna que la bourgeoisie était sous les armes, il s'arrêta à quelque distance de la ville, et fit ses dispositions. La porte qu'il attaqua fut défendue avec

beaucoup de vigneur. La garde bourgeoise fit un feu très-vif du haut des remparts. Mandrin menaça de faire sauter leur poste avec un pétard, ou d'y mettre le feu. Il s'avança ensuite à la tête de ses travailleurs, et l'enfonça. Il arrêta sa troupe sous la porte même, défendit à ses gens de tirer, déclara qu'il n'en voulait qu'à la Ferme, et se fit amener le maire, à qui, dit-on, il tint ce discours :

« Je suis ce Mandrin si connu dans le royaume, la terreur de la Ferme, et le libérateur des citoyens.

» Je ne viens point, en ennemi de l'Etat, apporter parmi vous les horreurs de la guerre. Beaune est à moi. Je veux y porter le fer, ou le livrer au pillage ; mais je respecte le sang des citoyens innocens. Un autre sujet m'amène.

» Vous avez dans le sein de la ville deux bureaux qui me doivent des droits. Je les taxe à vingt mille francs. Hâtez-vous de faire payer cette somme. Pas

les mains des receveurs du grenier à sel et du tabac. Si vous balancez, vous devenez coupable. Tremblez pour ces murs ! craignez pour vous. »

Le maire jette un regard tranquille sur les armes qui l'entourent, et répond avec une noble fierté :

« Si vous ne venez pas en brigand porter la désolation dans nos murs, pourquoi m'offrez-vous le spectacle de ces citoyens infortunés qui perdent leur sang pour la patrie ? Quelle main a donné la mort à ces malheureux que je vois dans la poussière ? ne sont-ce pas des victimes innocentes immolées à vos fureurs ? Hélas ! je suis le père commun. C'est contre moi qu'il fallait tourner vos coups. C'est ce corps qu'il faut percer si vous avez du sang à répandre. Ne croyez pas que, pâlisant à la vue du fer qui me menace, j'irai trahir les intérêts de mon roi, pour enrichir un sujet rebelle. Vous savez enfreindre les lois, je sais mourir. Mais songez que le crime n'a qu'un temps, et

que les brigands qui vous escortent ne vous déroberont pas à la vengeance du souverain ».

Mandrin, peu satisfait de cette réponse, dit fièrement *qu'il dédaignait le sang d'un robin, et qu'il voulait de l'argent*. En même temps il fit saisir le maire par quatre fusilliers, et marcha en avant avec les granadiers et des torches ardentes. « Arrête ! lui dit le maire, arrête ! s'il ne faut que de l'argent pour écarter les horreurs dont tu nous représentes l'image ; je trouverai de quoi satisfaire ton avarice : j'ai une maison, j'ai des biens ; je te les abandonne. Viens, suis-mes pas ; prends l'or que je possède. Enlève mes richesses, mais ne vole que moi seul, et épargne ce peuple que tu vois ! »

Cependant les receveurs, instruits de la généreuse fermeté du maire, envoyèrent sur-le-champ une somme de vingt mille francs. Mandrin l'ayant recue, dit en sortant de la ville : *Ayez*

soin de me tenir de l'argent prêt, quand vous me verrez paraître. Je vais voir si les gens d'Autun seront plus raisonnables.

Mandrin rencontra sur son chemin de jeunes séminaristes qui allaient prendre les ordres à Châlons. Il les arrêta et les força de revenir sur ses pas. Les portes d'Autun étaient fermées. Mandrin s'empara des faubourgs, alluma des torches et tint des échelles prêtes. Ensuite, s'avancant vers la ville, il fit dire au maire que si les receveurs du sel et du tabac ne lui faisaient pas remettre la même somme que ceux de Beaune, il allait voir le sang couler, les faubourgs embrasés, la ville escaladée, les plus beaux édifices renversés, et tout au pillage.

Pour le déterminer il lui montra les jeunes séminaristes qui étaient en son pouvoir, et dit qu'ils étaient ses otages. Ces jeunes gens étaient pour la plupart de la ville. Les pères et mères jetaient des cris de douleur et d'effroi. Les uns coururent

chez le maire en versant des larmes, les autres furent chez les receveurs, criant qu'ils songeassent à écarter les dangers, sans quoi on les livrera à l'ennemi.

Le maire proposa de traiter avec Mandrin ; mais ce scélérat voulut que sa troupe entrât. On ouvrit les portes et il la mena à l'Hôtel-de-ville, et y entra avec deux hommes seulement.

On lui demanda quel droit il avait pour lever des contributions !

On assure qu'il répondit qu'il avait sur les Fermes le même droit qu'Alexandre avait sur les Perses, et Cesar sur les Gaules.

On voulut lui faire des observations et obtenir une diminution, mais il persista. On lui compta son argent. Il rendit les séminaristes, ouvrit les prisons et partit.

Les troupes que la cour avait envoyées arrivèrent alors aux environs d'André. Mandrin se retranche auprès du village de Grenade, monsieur de Fitcher, qui commandait les troupes légères, s'avança

pour le forcer. Quoique environné de retranchemens très-profonds et fort réguliers, Mandrin sentit qu'il ne pouvait se conserver dans ce poste où il était aisé de lui couper les vivres ; et réfléchissant que les troupes qu'on lui opposait étaient terrassées d'une longue marche, il se détermina à sortir de ses retranchemens le même jour, et marcha le premier contre les troupes du roi.

Monsieur de Fitcher, qui ne s'attendait pas à ce mouvement, fit ses dispositions à la hâte. Mandrin qui avait fait les siennes, parut à la tête de ses troupes, le sabre à la main, et leur tint le discours suivant :

« CHEERS COMPAGNONS,

« Jusqu'ici je vous ai mené à la fortune, aujourd'hui je vous mène à la gloire. Nous avons enfin trouvé des hommes dignes de nous. Ce ne sont plus de vils employés qui ne paraissent que pour fuir, et qui ne savent vaincre que

quand on ne résiste pas. Ce sont les vainqueurs des Pandours encore teints de de leur sang. Vous avez vaincu avec eux; refuserez vous de combattre contre eux? Si vous fuyez, vous êtes leur proie; si vous combattez, il sont la nôtre. Marchez! détruisons ce corps affaibli par des marches pénibles. Je vous livre, après la victoire, toutes les richesses des receveurs, et toutes les têtes des employés.»

Cette harangue fut suivie d'une décharge qui incommoda beaucoup les husards et les dragons; mais ils tinrent ferme et le feu devint vif et roulant. Mandrin vola de rang en rang, encouragea, pria, pressa, promit: il commanda en capitaine et se battit en soldat. Mais ne pouvant résister aux forces qu'il avait à combattre, et sa troupe ayant été dispersée, il prit la fuite.

Il continua ses brigandages jusqu'au 10 mai 1755, qu'il fut vendu par un

de ses camarades aux employés qui le lièrent et le portèrent à Valence.

Interrogé quels étaient ses camarades il répondit: *vous avez pu les voir en pleine campagne et dans les villes. Je n'ai pas meublé ma mémoire de leur nom pour les traduire en justice.*

On l'interrogea sur les complices de ses crimes.

Il nomma les recéveurs des bureaux de Mende, de Rhodéz, de Beaune, d'Autun, et dit que c'était à eux qu'il devait le débit de son tabac.

Un particulier lui ayant rappelé qu'il l'avait vu autrefois, Mandrin répondit: *Situ me connais, tu ne dois pas me reconnaître.*

Un jésuite parvint enfin à toucher cette ame féroce, il avoua ses crimes, et les pleura.

Le 24 de mai 1755, Mandrin fut conduit devant les juges; il leur fit les mêmes aveux qu'il avait faits à son confesseur. Ils le condamnèrent à faire

question ordinaire et extraordinaire, et ensuite à être rompu vif et à expirer sur la roue.

Mandrin marcha au supplice avec fermeté et résignation. Il monta avec courage sur l'échafaud. Après avoir considéré les instrumens de son supplice, il remercia son confesseur en pleurant; mais, se tournant vers le bourreau, il l'embrassa, et dit, en s'étendant sur la croix! quel instant! grand Dieu! que j'aurais dû le prévoir.

amende honorable, après avoir eu la

AFFAIRE D'URBAIN GRANDIER,

OU

LA POSSESSION DE LOUDUN,

Précis.

ON vient de présenter au lecteur le spectacle du crime qui brave toujours et atteint souvent le châtement. Dans le narré qui va suivre, on verra, avec un intérêt mêlé de terreur, l'innocence aux prises avec la calomnie, et la peine, due aux plus atroces forfaits, frappant, des mains passionnées de la vengeance, la probité sans reproches, le mérite digne d'estime et la plus éminente vertu. Au milieu de cette scène déplorable, paraît le fanatisme, agitant dans ses mains sanglantes, une torche et un poignard : la

superstition le suit, un chapelet à la main ; et tandis que le sang innocent coule , et que l'homme vertueux monte sur le bûcher, la religion, tout en larmes, demande pardon au Dieu de bonté , des attentats commis en son nom.

Jamais on n'eût parlé de Loudun, que dans les nomenclatures géographiques, sans le procès, à jamais exécration, qu'une horde de cannibales y fit subir à Urbain Grandier. C'était un ecclésiastique d'un mérite rare, d'un esprit élevé, doué de connaissances étendues, et qui joignait à ces avantages un caractère ferme, un cœur généreux. Ses nombreux amis admiraient son amabilité dans sa vie privée, son éloquence dans la tribune sacrée, ses talens variés dans l'exercice du sacerdoce ; ses ennemis lui reprochaient des mœurs relâchées, des principes singuliers, quelques opinions peu convenables à la sévérité de sa robe ; les gens sans prévention avouaient qu'il aurait pu mettre plus de réserve

dans ses discours, plus de prudence dans sa conduite ; et tous s'accordaient à reprocher à son caractère une sorte d'opiniâtreté inflexible, de hauteur arrogante qui voulait despotiquement, poursuivait sans relâche, et triomphait avec insolence.

Un tel homme, admirable sur le grand théâtre d'une grande ville, est dangereusement placé sur la scène secondaire d'une ville provinciale. Là, règne la médiocrité, et tout doit être médiocre. Comme la présence d'un maréchal de France, d'un premier président de cour souveraine, y éclipserait le lieutenant de Roi et le syndic de l'élection, celle d'un homme supérieur y humilie tous ces êtres disgraciés dont elle abonde, et qui possèdent en vanité puérile ce qui leur manque en mérite. Le malheureux Urbain Grandier en fit la fatale expérience. Né d'un père honorable (c'était un notaire royal de Rouères près Sablé, dans le Bas-Maine), élève des Jésuites,

sous lesquels il avait fait ses études à Bordeaux, et qui se connaissaient en hommes : il fut pourvu par eux de la cure de Saint-Pierre du marché de Loudun, et d'une prébende dans sa collégiale de Sainte-Croix. Déjà cette accumulation de bénéfices avait éveillé ses envieux. Il les irrita, en les forçant à applaudir à ses talens, dont l'oraison funèbre de Prévole de sainte Marthe révéla, d'une manière éclatante, l'existence et le pouvoir.

Bientôt ils lui suscitent de nouveaux ennemis : c'étaient des moines, espèce basse et cruelle qui échauffe par l'esprit de corps, ses idées étroites et ses passions méchantes. Le génie et l'activité d'Urbain leur enlevaient les occasions de prêcher, et, avec la mince portion de gloire de leurs sermons, le fruit plus lucratif qu'ils en retiraient. De plus, le curé de Loudun, antagoniste des cottes et ennemi de la superstition, déclamait également contre les confréries,

qui ne sont que des cottes déguisées sous un prétexte pieux, et contre certain autel privilégié, doté d'indulgences et doué, disait-on, de miraculeuses facultés. A la témérité du curé prédicateur, les échos des cloîtres répondent par des murmures : les Carmes et les Capucins traitent Urbain d'impie, de libertin, et qui pis est de philosophe. Dans le siècle où nous vivons, on eût crié *au libéral!* et le pieux trio de *la Quotidienne*, de *la Gazette* et de *des Débats* n'aurait pas manqué de prouver qu'on avait fort sagement fait de brûler un homme qui ne voulait pas de privilège, un citoyen qui n'aimait pas les cottes, un prêtre qui ne croyait pas aux miracles.

Nous sommes obligés de suivre rapidement le curé-chanoine dans sa brillante, mais courte carrière. Il y déploye également les lumières de son esprit, l'ascendant de ses talens et la hauteur de son caractère. Un petit procès

gagné par lui contre le prêtre Mounier, en 1620, fournit à Urbain l'occasion de montrer une rigueur, toujours blâmable, et, dans sa position, plus qu'imprudente. Une seconde querelle entre lui et le chapitre de Sainte-Croix, soulève de plus nombreuses animosités, qui commencent à éclater, lors d'un différend considérable entre Barot, président de l'élection, et l'Attier, curé du Marché. C'est de cette époque que datent les bruits injurieux aux mœurs et à la conduite d'Urbain; bruits que semblent justifier son ton galant avec les femmes, et l'attention même qu'elles prêtent à toutes ses démarches. On dit alors que, quoique toujours attaché à une seule (Madeleine Brou), il en courtisa plusieurs, dont la maligne chronique d'une petite ville répète et diffame les noms. Cette même chronique va jusqu'à prétendre qu'un mariage secret unit Urbain à l'une de ces femmes déshonorées. Parmi les autres, elle place la fille de

Trinquant, procureur du Roi, qui, dans sa maladresse emportée, éventa l'inconduite d'une imprudente, que sa discrétion aurait dû sauver. Mécontent de lui-même, Trinquant, devenu la fable de Loudun, tourne toute sa fureur contre Urbain; et, dans la ferveur de sa haine, il devient la clef de mente de tous ceux que différens motifs armaient contre le curé. Rassemblés chez Barot, ils exhalent de commun leurs ressentimens, et unissent leurs intérêts. De cette ligue, qui ne respire que la vengeance, sort du Thibault qui, plus hardi, plus grossier, moins réfléchi, charge publiquement Grandier. Les moines l'avaient accusé d'impiété; ceux-ci lui imputent l'immoralité et le libertinage: imputations vagues, que la mauvaise foi répand avec scandale, et qui est avidement accueillie par le vice effronté et par les demi-vertus. Un jour, Grandier, fort de sa conscience, peut-être plus encore de son caractère, lance du Thibault vi-

vèment et publiquement; celui-ci, ivré de colère, ne voit qu'un ennemi dans un prêtre revêtu des insignes du sacerdoce, et le frappe. Le curé attaque au parlement l'effrené du Thibault qui, faisant jouer des manœuvres opposées, fait juger Urbain par l'évêque de Poitiers. Ces scandales avaient lieu à Loudun, du 22 octobre 1629 au 15 novembre de la même année. L'évêque diocésain, circonvenu par la cabale ennemie de Grandier, le condamne au jeûne, prononce contre lui une interdiction canonique, dont le curé se rend appelant par-devant l'archevêque de Bordeaux. Ce prélat, mieux instruit et surtout moins prévenu, relève Urbain Grandier de toute interdiction, et condamne ses adversaires aux dépens (22 novembre 1631). L'humiliation de ces derniers devient d'autant plus honteuse, que le curé vainqueur ne sait pas se tenir dans les bornes de la modération. Ce n'est point assez pour son orgueil d'avoir

raison : il veut triompher insolemment. Ses ennemis, jetés à ses pieds, conspirent dans la poussière; et, du moment de sa victoire, sa perte fut jurée.

Il existait à Loudun un couvent d'Ursulines. L'objet principal de l'institut de ces religieuses, est l'enseignement des jeunes filles; objet respectable sans contredit, si celles qui sont chargées de le remplir avaient autant de science que de zèle, et ne propageaient pas davantage encore les préjugés nuisibles que les doctrines utiles. Les Ursulines de Loudun étaient pauvres, et tellement, qu'elles s'étaient vu obligées d'aliéner leur monastère, et de louer une petite maison pour exercer la vie commune. Elles étaient dans cette position, dont la pénurie éloignait les pensionnaires et les disciples, lorsqu'une plaisanterie suggéra à ceux qui s'intéressaient à elles, l'idée de la faire cesser. Quelques jeunes religieuses, profitant de l'opinion accréditée sur la maison qu'elles occupaient, s'avi-

sèrent de jouer le rôle de revénans ; les vieilles effrayées se livrent aux prières. Peu-à-peu la crainte *des esprits* fait place à celle des démons : ce sont eux qui, après avoir long-tems troublé le repos de cette demeure, ont fini par s'emparer de quelques-unes de ses habitantes ; en un mot, le bruit se répand qu'il y a des religieuses possédées.

Il faut expliquer à la plupart des lecteurs, qui ont substitué les demi-lumières de l'incrédulité à l'avenglement d'une foi irréfléchie, que la possession consistait dans l'occupation forcée que faisait un ou plusieurs diables du corps et des facultés d'un individu ; occupation qui était toujours le résultat d'un traité, d'un contrat, d'un *pacte*, formé entre ces diables et un magicien, au moyen de secrets, dont la réunion formait une science mystérieuse désignée sous le nom de *cabale* ou de *magie*. Point de possession sans opérations magiques ; point d'opérations magiques sans ma-

giciens. Les Ursulines de Loudun étant possédées, quel était donc le magicien, qui, en vertu d'un pacte, les avait livrées au démon ? Mignon, directeur des religieuses, insinua à leur supérieure que ce ne pouvait être que Grandier. Or, autant par opposition de caractère, que par rivalité de talens et de prétentions, Mignon était l'ennemi du curé. On va juger de la noire perversité de ce prêtre, par le système de persécution qu'il développa, tantôt secrètement, tantôt avec une violence ouverte, contre cet infortuné.

La supérieure, c'était Jeanne de Bel-siel, fille du marquis de Cose, se laissa persuader de la possibilité de la possession par une suite d'argumens captieux, offerts à son ignorance ; elle se laissa convaincre de la nécessité de sa possession par celle où se trouvait sa maison de sortir de l'indigence, dont un événement fameux pouvait la tirer. Mignon ayant gagné la supérieure, celle-ci n'eut

pas de peine à gagner ses religieuses ; et elles étaient toutes préparées , quand l'af- freuse comédie commença.

Le lundi 11 octobre 1632 , Granger , favori de l'évêque de Poitiers , dénonça la possession au bailli du Loudemois et au lieutenant civil. Les religieuses parurent devant ces magistrats , qui , à la suite d'un interrogatoire , les soumettent à l'exorcisme. Au milieu des premières convulsions qu'il imprime aux corps qu'il agite , le diable déclare qu'Urbain Grandier est l'auteur de la possession : *Magus Urbanus, cognomine Grandier.*

Ce curé , qui d'abord avait couvert de railleries ces farces diaboliques , commence à comprendre , non pourtant dans toute son étendue , le danger qu'elles peuvent lui faire courir : il présente requête contre Mignon , et demande que la faculté d'exorciser lui soit interdite. Le 13 octobre , les magistrats réunis se présentent pour assister aux exorcismes ; on les en écarte. Seulement , les exorc-

cistes et leurs agens leur font entendre que le diable est en fuite , et qu'il se passe au couvent des choses extraordinaires. Grandier menacé , demande à se placer sous la protection du Roi , et à faire informer contre Mignon et ses complices , jusqu'à ce que , lui Grandier , ait saisi le parlement de cette affaire. Mignon , de son côté , présente un acte contraire , et élève batteries contre batteries : tous les esprits sont agités et demeurent en sus-pends.

Barré , curé de Chinon , mandé pour remplacer Mignon dans les fonctions d'exorciste , reprend avec plus de solennité l'appareil des conjurations , et y apporte le même esprit que son prédé- cesseur , et la même animosité contre Grandier. Il avait été envoyé par Chateigner de la Rocheposay , prévenu dès long-tems , comme on l'a vu , contre ce curé. L'ordonnance du prélat est du 18 novembre.

Le 22 , tous les magistrats sont con-

voqués au couvent pour assister aux exorcismes : ils y trouvent une réunion de médecins sans malades , ou plutôt de *fraters* ignorans et circonvenus , peut-être même achetés , prêts à tout croire et à tout attester sous la dictée de la scélératesse ou de la prévention. Deux religieuses , nouvellement attaquées , sont interrogées avec tant d'indécence et d'artifice , que le lendemain 23 novembre , paraît une ordonnance de Guillaume de Cérissay de la Guérimière, bailli du Loudemois , portant défenses à Barré d'interroger les possédées. On oppose à cette sage décision de l'autorité civile , celle de l'autorité ecclésiastique ; et dans ce conflit des deux puissances , il ne faut pas demander si celle qui cherche un innocent dans l'inculpé est opprimée par celle qui veut y trouver un coupable.

Les exorcismes recommencent donc ; et , pour cette fois , ils se montrent entourés de plus de prestiges , et sur un théâtre plus imposant. On ose traîner les

prétendues possédées dans l'église mêmes et là , à la face des autels , en présence du Dieu de vérité et en l'attestant , l'indigne supérieure et quelques religieuses prononcent encore le nom d'Urbain Grandier.

A la même époque , l'archevêque de Bordeaux , du nom d'Escoubleau de Sourdir , étant venu à son abbaye de Saint-Jouin , voulut prendre connaissance de toute cette affaire , dans laquelle la justesse de son esprit et surtout la justice de son cœur eurent bientôt dé mêlé la vérité. Afin de la manifester publiquement , ce prélat commit deux religieux , le père l'Escaye , jésuite , et le père Gau , de l'oratoire de Tours , afin d'examiner , conjointement avec Barré , si la possession était véritable. A la publication de cette sage ordonnance , les diables disparaissent , les possédées sont muettes , les ennemis de Grandier paraissent déconcertés , et ce malheu-

reux curé commence à goûter quelque repos. Il ne sera pas de longue durée.

La ligue formée contre le curé saisit la circonstance d'une mesure générale, pour la tourner à son avantage particulier. Le ministère avait ordonné la démolition des citadelles extérieures : M. de Laubardemont, conseiller d'état, fut nommé pour y diriger les travaux qui se devaient faire à Loudun à ce sujet. Laubardemont, ami de Mémin de Silly, gentillâtre du Loudenois, et créature du cardinal, avait été prévenu par la faction ennemie du curé, et avait fait croire à ce ministre qu'un libelle publié anciennement contre lui, sous le titre de *la cor-donnière de Loudun*, était sorti de la plume de Grandier. Richelieu, irascible et vindicatif, en ordonnant à Laubardemont d'examiner la possession, laissa entrevoir qu'il ne serait pas fâché que le curé fut coupable. Ce ministre était trop éclairé pour ajouter foi aux absurdités dont la prétendue possession offrait la

ridicule échafaudage; mais il n'était pas assez grand pour ne pas souhaiter qu'elle parût véritable et que Grandier en fut déclaré l'auteur. Il n'avait pas oublié d'ailleurs que, dans une circonstance remarquable, l'altier curé lui avait disputé le pas; et le ministre saisit avidement et bassement l'occasion de venger l'insulte du prieur de Cousray. L'âme servile et féroce de Laubardemont était digne de servir d'instrument à cette œuvre d'iniquité; et déjà ce misérable avait donné la preuve de son coupable dévouement, en contribuant à l'assassinat de Cinq-Mars et de Thou, sacrifiés naguères aux vengeances de Richelieu.

Le 6 décembre 1633, arrive à Loudun le commissaire Laubardemont. Le 7, il donne l'ordre d'arrêter Urbain Grandier, qui, à la suite de nombreuses vexations préparatoires, est transféré à Angers. Là, commence le 2 février 1634, un long, vétilleux et bizarre interrogatoire qui dure sept jours, au terme desquels

Le commissaire est obligé de suspendre, contre le prévenu, une décision que rien n'aurait pu motiver. Laubardemont part alors pour la cour, d'où il revient armé de pouvoirs plus étendus, auxquels, pour cette fois, ne pouvant échapper ni l'adresse, ni l'esprit, ni le bon sens, ni la vertu, ni l'innocence d'Urbain.

Dans les premiers jours d'avril, on procède aux confrontations et récolements. Le 15 les exorcismes recommencent. Le 26, la supérieure déclare que le diable qui la possède a fait sur le corps de Grandier plusieurs signes, et entre'autres cinq marques. Ordre donné de visiter l'infortuné. Un misérable chirurgien, nommé Manouri, le sonde avec une noire cruauté, et portant dans les chairs une pointe acérée, il arrache au patient des cris involontaires. En ce moment, le frère de Grandier, conseiller au bailliage, et qui sollicitait pour lui, est arrêté. La terreur commence à environner les opérations du commissaire et celles des exor-

cistes. Les hommes raisonnables démêlaient dans cette trame d'iniquités l'intention formelle de perdre et de déshonorer Grandier : il fallait opposer l'épouvante à leurs réflexions, et faire taire ceux qu'on ne pouvait persuader.

Au commencement de mai 1634, un des démons promet d'enlever la supérieure à deux pieds de terre : cette faculté, selon le rituel, est un des signes de la possession ; jamais le diable n'en put venir à bout. Un autre signe, est le don des langues : les démons qui obsédaient la supérieure et ses compagnes n'avaient de latin qu'une provision très-bornée, qu'ils mélangeaient de solécismes énormes et de barbarismes grossiers ; ils refusèrent de répondre à des interpellations que le curé voulait leur adresser en grec, et se montrèrent complètement ignorans de l'hébreu. C'est que Mignon, Barré et leurs instituteurs ne connaissaient point ses idiômes, ou que la mémoire des religieuses, si fidèle pour retenir le

mensonge , ne l'était plus , quand il s'agissait de l'exprimer avec érudition.

Il en fut de même de la calotte de Laubardemont, qu'un diable avait promis de suspendre en l'air, tandis qu'on récitait un *miserere* (mesure de tems assez étrange pour un diable) : un observateur malin déconcerta cette momerie, en avançant sur la voûte de l'église, le compère qui, au moyen d'un cheveu, devait accrocher cette calotte.

La confusion du diable fut au comble, lorsqu'après avoir promis de sortir du corps de la supérieure par trois plaies, qu'il lui ferait, les mains de cette fille étant liées, il n'en résulta que trois blessures opérées mal adroitement sur elle-même et par elle-même. La critique s'unissait à la religion pour couvrir de ridicules et d'opprobres ces affreuses simagrées ; mais le despotisme effrayait par des menaces et arrêtait par des mesures arbitraires toutes les observations de la cri-

tique, toutes les pieuses tentatives de la religion.

Du 13 juin au 2 juillet, ce ne fut qu'une suite de scènes également lugubres et scandaleuses, durant lesquelles on ne trembla point d'exposer le sacrement de l'Eucharistie à la profanation des misérables religieuses. Au milieu des blasphèmes, que le diable (en effet semblait leur inspirer, on leur mit en présence Urbain Grandier, dont le courage, l'éloquence et le sang-froid faisaient, avec les emportemens de ces forcenées, un contraste aussi touchant qu'admirable. Elles terminèrent la scène, en voulant l'étrangler.

Le 2 juillet, Laubardemont opposa aux murmures qui, de la bouche des hommes justes descendaient jusques dans les derniers rangs, une défense de médire des possédées. Déjà les suppôts de cet horrible drame avaient émis et professaient, soit en chaire, soit dans divers écrits, cette absurde et tyranni-

que doctrine, *que le diable, dément exorcisé, dit la vérité.*

Nonobstant cette ordonnance, une des Ursulines, la sœur Claire, déclare avec une abondance de larmes et des expressions qui temoignent son repentir, que tout ce qu'elle a dit et fait depuis quinze jours n'est qu'imposture et mensonge. Engagée à se rétracter du 3 au 7 juillet, elle persiste et réitère publiquement sa déclaration. Une autre religieuse, la sœur Agnès, parle dans le même sens et avec autant d'énergie. Que répondent à cela les auteurs de la machination ? Que dieu permit la malice du diable, pour qu'il y ait des incrédules.

Enfin, le despotisme arrivant comme auxiliaire du fanatisme, de la vengeance, de la superstition, Laubardemont, leur digne agent, établit un tribunal pour juger la possession. Ces magistrats, assemblés aux Carmes le 27 juillet, établissent en principe *Que le diable, dément exorcisé, est contraint de dire la vérité.* Ef-

frayés des conséquences qu'on peut tirer de cette abominable doctrine, les habitans de Loudun, convoqués au son du beffroi, se réunissent le 8 août, y protestent contre elle. Le 10 août, sentence de l'évêque de Poitiers, qui déclare les Ursulines valablement possédées. De ce moment le tribunal instrumente, et chacune de ses opérations est ou un déni de justice, ou une fausse procédure contre Grandier.

Enfin, le 18 août 1634, fut prononcé l'arrêt qui déclarait « Urbain Grandier *at-*
 » *teint et convaincu de magie, maléfice et*
 » *possessions* arrivées par son fait ès
 » personnes d'aucunes religieuses de
 » la ville de Loudun; pour réparation
 » desquels ledit Grandier fut condamné,
 » après amende honorable préalable, à
 » *être attaché à un poteau sur un bûcher*
 » *dressé sur la place publique de Sainte-*
 » *Croix de Loudun, pour y être son*
 » *corps brûlé vif* avec les pactes et ca-
 » ractères magiques, ensemble le livre
 » manuscrit par lui, composé *contre le*

» *célibat des prêtres*, et ses cendres jetées
» au vent. »

Ce jugement rédigé et signé, Manouri (ce même chirurgien qui avait exercé sur le corps du malheureux Grandier de si cruelles tortures), se transporta à sa prison pour y attendre les ordres de M. de Laubardemont. Mais ce fut Fourneau, que ce commissaire fit conduire dans la chambre où ce curé était détenu, qui fut chargé des préliminaires du supplice. Il entendit, en entrant que Grandier disait à Manouri : cruel bourreau, es-tu venu pour m'achever ? Tu sais, inhumain, les cruautés que tu as exercées sur mon corps ; tiens, continue, achève de me tuer. ¶

Un exempt du grand prévôt de l'hôtel, ayant ordonné à Fourneau de raser Grandier, et de lui ôter le poil de la tête, du visage et de toutes les parties du corps, Fourneau se préparait à exécuter ces ordres, lorsqu'un des juges ajouta qu'il fallait aussi lui ôter les sourcils et les ongles. Le patient témoigna qu'il était résigné à

tout ; mais le chirurgien protesta que rien ne le forcerait à commettre cette barbarie, et pria Grandier de lui pardonner, s'il mettait les mains sur lui. Je crois, lui dit le curé, que vous êtes le seul qui ait pitié de moi. Monsieur, répliqua Fourneau, vous ne voyez pas tout le monde. On ne trouva, sur tout son corps, que deux taches naturelles : l'une fort plate dans l'aîne, l'autre plus élevée au dos, toutes deux fort sensibles. Après cette opération humiliante et dérisoire, aux habits dont on l'avait dépouillé, on en substitua de fort mauvais.

Ici, je ne ferai plus qu'extraire du procès de cet infortuné ce qui concerne son supplice et ses derniers momens, persuadé que ce simple récit, en achevant de mettre en évidence l'innocence et le courage de Grandier, et la scélératesse de ses persécuteurs, excitera dans l'âme de tout lecteur honnête, plus d'horreur pour le fanatisme et pour la superstition, que n'en inspireraient les réflexions les plus

éloquente. Quelle éloquence plus entraînante que de pareils faits!

Du monastère des carmes, où le jugement avait été prononcé, le patient fut conduit, dans un carrosse fermé, au palais, où se rendait la justice ordinaire. Plusieurs dames, ayant à leur tête la femme de Laubardemont, quoiqu'elle ne fut pas la plus titrée, occupaient les sièges des juges. Son mari était à la place du greffier, et le greffier de la commission étoit debout devant lui. Mémio, cette créature de Richelieu, que nous avons déjà nommée, avait posé des gardes autour du palais et dans toutes les avenues. Lui même, debout à côté du procureur du Roi de la commission, courait des yeux cette proie, que, comme un dogue farouche, il semblait garder pour les atroces plaisirs de son maître.

Urbain Grandier fut introduit dans l'enceinte occupée par les juges. Il se mit à genoux; mais ne pouvant ôter son chapeau, parce qu'il avait les mains liées

le greffier le lui ôta brusquement, et le jeta aux pieds du président. L'exempt en fit autant de sa calotte. Il ne faut pas oublier de dire que le père Lactance, est un autre Récollet, n'avaient point quitté le patient depuis la prison jusqu'au palais, et qu'avant qu'il entrât dans la salle d'audience, ils avaient pris la précaution d'exorciser l'air, la terre et Grandier. Ce Lactance et son confrère s'étaient signalés, durant toute l'instruction, par un acharnement incroyable contre le curé, auquel ils montrèrent que, dans des âmes desséchées par l'égoïsme monachal, le souvenir de la plus petite injure produit une sorte d'ulcère, dont le sang même de celui qui le causa, ne saurait adoucir l'âcreté et venger les douleurs. On n'a pas oublié que l'imprudent Grandier avait aigri contre lui les moines, en leur enlevant les succès de leurs sermons, et que, parmi ce troupeau de pieux fainéans, il n'avait pas surtout ménagé les mendiants. Le

détestable Lactance et son confrère lui firent sentir , plus d'une fois , qu'ils avaient de la mémoire.

Etant à genoux , le greffier lui dit brusquement : Malheureux ! adore le crucifix ! Ce qu'il fit avec respect ; et élevant les yeux au ciel , il demeura quelque tems en oraison mentale. Le greffier lui lut alors son arrêt en frémissant ; pour lui , il entendit cette lecture sans apparente émotion : *Messeigneurs* , dit-il d'une voix émue et d'un ton persuadé , *j'atteste Dieu le père , le Fils et le Saint-Esprit , et la Vierge , mon unique avocate , que je n'ai jamais été magicien , que je n'ai jamais commis de sacrilège , que je n'ai point eu d'autre créance que celle de notre mère sainte église catholique , apostolique et romaine. Je renonce au diable et à ses pompes ; j'avoue mon sauveur , et je le prie que le sang de sa croix me soit méritoire. Et vous , messeigneurs , ajouta-t-il , modérez , je vous supplie*

la rigueur de mon supplice , et ne mettez pas mon âme en danger du désespoir.

Alors Laubardemont fit retirer les femmes et tous les spectateurs inutiles. Il eut une longue conversation secrète avec Grandier , qui demanda vainement du papier. Le commissaire , d'un ton haut et sévère , dit que s'il voulait engager ses juges à tempérer la rigueur du jugement , il fallait qu'il avouât ses complices : Grandier répondit avec fermeté qu'il n'avait point de complices et qu'il était innocent.

On se prépara à lui donner la question ordinaire et extraordinaire. Elle se donnait à Loudun , en serrant les deux jambes du patient entre deux planches lacées avec une corde le plus étroitement possible. Entre les jambes et les planches , on fait entrer des coins à force de coups de marteau : pour la question ordinaire on en enfonce quatre , huit pour la question extraordinaire. Ceux dont on se sert

ordinairement ne parurent point assez gros à Laubardemont, qui menaça le bourreau de le faire châtier, s'il n'en employait pas de plus forts. Les instrumens de la question ayant été exorcisés par des récollets et des capucins, ces misérables moines prirent le marteau eux-mêmes et frappèrent sur les coins. Le bourreau n'était pas assez bon pour torturer la victime de leur rage. La violence des tourmens fit évanouir Grandier plusieurs fois : on le faisait revenir à force de tourmens. Enfin, l'on ne cessa de battre les huit coins, que quand les jambes de l'accusé furent crevées, et que l'on vit sortir de la moëlle de ses os.... La nature se révolte au simple récit de ces horreurs ; la plume échappe des mains en les écrivant ; et l'on rougit d'être homme, en pensant que ce sont des hommes qui les ont commises.

Cependant Grandier, sur lequel elles s'exerçaient, ne laissa, dans le fort des douleurs les plus aiguës, échapper au-

con murmure contre ses ennemis ; il eut la force, pendant les tourmens, d'adresser à Dieu une prière dont la ferveur toucha si fort le lieutenant du prévôt, qu'il l'écrivit. Laubardemont lui fit défense de la faire voir à personne. L'infortuné Grandier soutint toujours qu'il n'était ni magicien, ni sacrilège. Il renonça plusieurs fois de suite au diable et à ses pompes. Sorti de la question, il s'évanouit plusieurs fois : le lieutenant du prévôt le fit revenir par le secours d'un peu de vin versé dans sa bouche.

Porté dans la chambre du conseil, on l'y étendit sur de la paille auprès du feu. Il demanda pour confesseur un religieux augustin qui se trouva sous ses yeux ; on le lui refusa ; puis le père Grillau, cordelier, qu'on lui refusa encore, malgré ses instantes prières. On le remit, malgré lui, entre les mains des pères Tranquille et Claude, capucins ; mais il aimait mieux se confesser à Dieu, que de donner sa confiance à ses plus cruels enne-

mis. Laubardemont le sollicita durant plus de quatre heures qu'il demeura dans la chambre du conseil , de signer un écrit qu'il lui présenta : Grandier refusa constamment.

Sur les cinq heures du soir il fut transporté sur une civière jusqu'au tombeau qui devait le conduire devant l'église de Saint-Pierre-du-Marché. En sortant il déclara au lieutenant-criminel qu'il n'avait plus rien sur sa conscience , et supplia qu'on fit prier Dieu pour lui. Laubardemont l'ayant fait descendre pour qu'il pût entendre son arrêt à genoux, il tomba rudement sur le ventre, ne pouvant se servir de ses jambes qui avaient été broyées. Il attendit patiemment qu'on le vint relever. Le père Grillaud s'approcha de lui, l'embrassa et lui dit : *Monsieur, Souvenez-vous que notre seigneur Jésus-Christ a monté à Dieu, son père, par les tourmens et par la croix. Vous êtes habile homme, ne vous perdez pas. Je vous apporte la*

bénédiction de votre mère ; elle et moi prions Dieu qu'il vous fasse miséricorde et qu'il vous reçoive en son paradis. Ces paroles, qui étaient la première consolation qu'il eut reçu depuis long-tems ; ranimèrent son courage, et répandirent la joie sur son visage. Servez de fils à ma mère, lui répondit-il ; priez Dieu pour moi, recommandez-moi aux prières de vos religieux. Je m'en vas avec la consolation de mourir innocent ; j'espère que Dieu me fera miséricorde et me recevra dans son paradis.

De l'église des Ursulines , Urbain Grandier fut conduit au lieu de son supplice. Durant le chemin, il rencontra plusieurs personnes de sa connaissance, auxquelles il dit qu'il mourait leur serviteur.

Le lieutenant du prévôt voulut lui demander pardon, aussi bien que René Bernier, curé de Trois-Montiers, qui avait été au nombre de ses ennemis : *vous ne m'avez point offensé, dit-il au*

premier, *vous n'avez fait que le dû de votre charge.* Quant à l'autre, il se recommanda à ses prières dans le saint sacrifice de la messe.

Deux petites circonstances fort naturelles et fort indifférentes, servirent de texte à une foule de conjectures aussi peu fondées, et vraisemblablement aussi peu sensées les unes que les autres. Une troupe de pigeons vint voltiger plusieurs fois autour du bûcher, et quoiqu'échassée par le mouvement des hallebardes des archers, elle revint à plusieurs reprises. On vit aussi une grosse mouche, de celles qu'on appelle *bourdons*, voltiger autour de la tête de Grandier. Un petit moine, qui avait ouï dire que *belzebuth*, en hébreu, signifie *le Dieu des mouches*, s'écria que c'était le diable qui guettait l'âme du patient au passage, pour l'emporter en enfer.

Le bourreau, après avoir placé le patient de manière qu'il tournait le dos à l'église Sainte-Croix, le mit sur un cer-

cle de fer attaché à un poteau. Les moines exorcisèrent l'air et le bois du bûcher, et demandèrent à Grandier s'il ne voulait pas se reconnaître : *Je n'ai plus rien à dire*, répondit-il, *j'espère être en ce jour avec mon Dieu.* Le greffier lui lut son arrêt pour la quatrième fois, et lui demanda s'il persistait en ce qu'il avait dit à la question : *J'y persiste*, répondit-il, *tout ce que j'ai dit est véritable.*

Le lieutenant du prévôt avait promis deux choses à Grandier : l'une, qu'il parlerait au peuple ; l'autre, qu'il serait étranglé avant qu'on mit le feu au bûcher. Ces moines, qui avaient rempli autour du malheureux les fonctions d'exorcistes, trouvèrent moyen d'é luder l'effet de ces promesses. Quand il voulut parler, ils lui jetèrent une si grande quantité d'eau bénite au visage, qu'ils lui étouffaient la parole. Lorsqu'il ouvrit la bouche une seconde fois, un des moines l'alla baiser au visage, et le serra si fort, qu'il lui ôta la faculté d'articuler

un seul son. Il reconnut l'artifice, et dit : *Voilà un baiser de Judas !* Cette parole véridique les irrita si fort qu'ils se mirent à lui frapper le visage à grands coups d'une croix de fer, sous prétexte de la lui faire baiser. Le martyr jugeant bien qu'il s'efforceraient en vain de parler et ne ferait que multiplier ses souffrances, se contenta de demander un *Salve Regina*, et les yeux levés au ciel, il se recommanda à Dieu et à la Sainte-Vierge.

Pour empêcher l'effet de la seconde promesse, on avait fait tant de nœuds à la corde qui devait l'étrangler, qu'elle se trouva beaucoup trop courte pour cet usage. Le bourreau se vit donc forcé de mettre le feu au bûcher, sans avoir pu faire mourir le patient auparavant. *Est-ce là ce qu'on m'avait promis ?* s'écria par trois fois ce malheureux, dans l'amertume de son cœur ; en prononçant ces paroles, il prit lui-même la corde, et voulut se l'accommoder autour du col. Le père Lactance pris aussitôt une torche de

paille allumée, et la porta au visage de Grandier, en lui disant : *Ne veux-tu pas te reconnaître, malheureux, et renoncer au diable ? — Je ne connais point le diable, répondit Grandier j'y renonce et à toutes ses pompes, et je prie Dieu qu'il me fasse miséricorde.* Alors, et sans attendre l'ordre du lieutenant du prévôt, le moine furieux fit publiquement l'office de bourreau, en mettant le feu au bûcher, sous les yeux du patient. Grandier, qui conserva son sang-froid jusqu'à la fin, lui dit d'un ton tranquille : *Ah ! père Lactance, père Lactance, où est la charité ? Ce n'est pas là ce qu'on m'avait promis. Il y a un Dieu au ciel qui sera ton juge et le mien : je t'assigne à comparaitre devant lui dans le mois !....* Puis s'adressant à Dieu, il prononça ces paroles : *Deus meus, ad te vigilo ; miserere mei, Deus !* Les impitoyables exorcistes lui jetèrent au visage tout ce qu'ils avaient d'eau bénite. On cria alors au bourreau qu'il l'étranglât ; mais il

n'en put venir à bout , la corde ne pouvant plus servir ; d'ailleurs il fut arrêté par la flamme qui gagnait : Urbain Grandier y tomba , et fut brûlé tout vif... (1).

Une plume exercée prépare , dit-on , sur ce lamentable sujet , un ouvrage aussi intéressant par les événements dont il se doit composer , qu'important par la gravité des objets auxquels ils se rattachent. En attendant que cet ouvrage excite l'intérêt des âmes sensibles , nous contenterons leur curiosité du moment , en leur apprenant que la justice humaine , interprète de l'équité divine , réagit bientôt d'une manière terrible contre les criminels auteurs de cette machination sanguinaire. Le père Tranquille mourut dans de vives douleurs ; la possession

tomba dans le discrédit , les possédées dans le mépris ; la plupart des juges devinrent l'opprobre de leurs concitoyens ; et , ce qui répandit sur ces suites une sorte de terreur mystérieuse et inexplicable ; le père Lactance , cet affreux exorciste-bourreau , expira le 18 septembre suivant , précisément un mois après le supplice d'Urbain , et comme pour obéir à l'ajournement prophétique que lui avait donné ce martyr.

FIN.

(1) Dans une note de *l'Homme au masque de fer* , quatrième édition de 1817 , l'éditeur de ce roman historique annonce un ouvrage de son auteur , *M. Regnault de Warin* , sous le titre d'URBAIN GRANDIER , ou *le Fanatisme*.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE
VOLUME.

	Page
R OBERT-FRANÇOIS Damiens.	5
La marquise de Brinvilliers.	29
Nicolas Gérard.	55
Desrués.	60
Mandrin.	89
Urbain Grandier.	113

FIN DE LA TABLE.



*Comment, s'écria-t-il, l'âme de Sacripanti
serait accessible à la frayeur!*

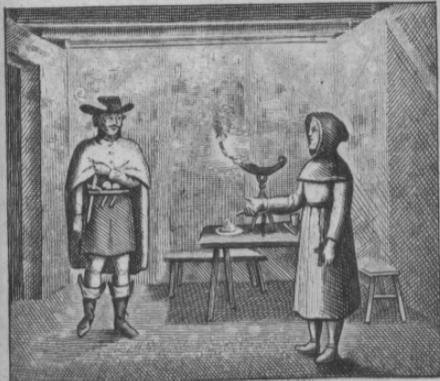
LE
BRIGAND des APENNINS

ou les Aventures Mémorables,

DU FAMEUX DIAVOLO SACRIPANTI;

Trad. Lib. de l'Italien.

PAR C. D.



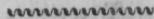
Et bien! mon père, vous voyez devant vous la terreur des Apennins.

A PARIS,

Chez Locard et Davi, Libraires,

Rue de Seine, Faub. S. G. N^o 54 près la rue de Bussy.

AVERTISSEMENT.



Un Ermite du Mont-Pausilippe, dans ses momens de loisir, d'après les rapports que lui faisaient les personnes qui venaient le visiter, des Aventures du fameux Sacripanti, prit la résolution de les transcrire, et de les classer par ordre, en suivant la série des époques où elles avaient eu lieu.

L'ermite mourut. Celui qui lui succéda dans l'ermitage, trouva dans un trou de la muraille, fermé par une pierre, un petit rouleau de papier. Il le parcourut un instant, et, le jugeant de peu de conséquence, il en fit présent à un de ses amis. Celui-ci nous le communiqua. Après l'avoir lu, nous jugeâmes qu'il n'était pas indigne de la curiosité du public, ce qui nous détermina à le traduire en français.

L'ermite du Mont-Pausilippe était un peu diffus dans sa manière d'écrire; aussi avons-nous élagué tous les lieux communs et les réflexions vulgaires qui se trouvaient dans son manuscrit, persuadés que ce serait un service à rendre à nos lecteurs, de supprimer toutes ces superfluités qui, en ralentissant l'action, ne peuvent contribuer qu'à provoquer l'ennui et l'assoupissement.

LE BRIGAND

DES

APENNINS.

LE fameux Diavolo Sacripanti (1) descendait un soir des Apennins; l'éclair sillonnait la nue; un tonnerre épouvantable, dont les éclats redoublaient d'échos en échos, semblait annoncer la dissolution du globe; le vent qui soufflait avec violence, les torrens de pluie qui tombaient avec impétuosité, ajou-

(1) Toutes les recherches que nous avons pu faire, n'ont pu nous donner aucun renseignement sur le lieu de la naissance et le nom des parens de ce chef de brigands. Tout ce qu'on peut présumer, c'est qu'il a vu le jour dans un bourg de la Calabre.

taient encore à cette scène d'horreur Sacripanti, pour la première fois de sa vie, connut la crainte, et commença à trembler. Mais bientôt, faisant un effort sur lui-même : « Comment, s'écria-t-il, » l'âme de Sacripanti serait accessible » à la frayeur? Le sang qui bouillonne » toujours dans mes veines aurait-il » perdu sa chaleur et son activité! Ne » suis-je donc plus le même. Mon être » serait-il entièrement décomposé!.... » Non, non; mon cœur n'a point changé, mon intrépidité est toujours la même. Avançons. »

Il achevait à peine cette espèce de monologue, que la foudre, tombant avec fracas sur un arbre qui était à quelques pas de lui, le brisa en mille éclats. — « Voilà, dit-il, bien du bruit sans sujet!..... mais, où trouverai-je un abri, » car je suis harassé et mouillé jusqu'aux os? heureusement une plaine » se présente devant moi : peut-être y trouverai-je quelque cabane pour m'y sécher et m'y reposer jusqu'au jour. »

Ayant doublé le pas, il entrevit à l'

lueur des éclairs une chaumière d'où s'échappaient, par intervalles, quelques reflets de lumière. Il approche, frappe à la porte; on ouvre. A la vue du respectable ermite qui, sans hésiter, l'engage à s'approcher du feu et à prendre un léger repas, Diavolo, surpris du calme du vieillard, lui dit :

—Mais, mon père, vous ne me connaissez pas.

—Cela est vrai, mon fils.

—Vous ne craignez donc pas que....

—Je ne crains rien; ma conscience est pure, et je ne possède rien qui puisse tenter un brigand.

—Cela est fort bien; mais si un scélérat...

—Le scélérat tremble devant l'homme juste.

—Si je vous disais que je suis Diavolo Sacripanti....

—Je n'en serais pas plus effrayé.

—Eh bien ! mon père, vous voyez devant vous la terreur des Apennins, celui qui, depuis l'âge de vingt ans,

a porté le trouble, le ravage et la désolation dans la Calabre et la Sicile.

— Prenez quelques alimens, réchauffez-vous; nous causerons quelques instans, puis vous irez vous coucher sur une natte, dans ce petit cabinet qui touche à ma chambre.

Diavolo, tout en mangeant, ne pouvait revenir de la sécurité de l'ermite. Après avoir achevé son repas :

Mon père ! je crois qu'il est temps de se coucher.

— Et la prière ?

— Nous la ferons un autre jour.

— Vous m'aviez promis, cependant, que nous aurions un moment d'entretien ensemble. Quoique brigand, vous devez tenir votre parole.

— Diavolo n'y a jamais manqué. Demain matin, avant de partir, je satisferai à votre impatience, en vous racontant mes aventures jusqu'à ce jour.

Après avoir achevé ces mots, Sacripanti se retirant dans son cabinet, se jeta sur sa natte et s'endormit.

L'aurore venait de paraître, lorsque l'ermite, en réveillant Diavolo, le somma de lui tenir parole.

— Très-volontiers; lorsque nous aurons déjeûné, je vous dirai des choses presque incroyables; mais je veux être instruit auparavant des motifs qui vous ont poussé dans cette solitude; car il me semble, mon père, que le ciel ne vous avait pas destiné à embrasser le triste genre de vie que vous menez aujourd'hui.

— J'y consens; déjeûnons, et je vous apprendrai ensuite les voies secrètes que la Providence a employées pour me séquestrer de la société des perfides humains.

Lorsque Diavolo et l'ermite eurent pris leur léger repas, Fabiano (c'est le nom de l'ermite) prit la parole, et commença ainsi son récit :

HISTOIRE DE FABIANO.

J'ai vu le jour à Macerata. Mon père, qui était un riche négociant de cette ville, ne négligea rien pour me donner une bonne éducation. A l'âge de quinze ans, il m'envoya à Rome pour achever mes études, et me perfectionner dans les connaissances que j'avais déjà acquises. On me destinait au barreau, et, au sortir du collège, j'entrai chez un légiste. Comme la science des lois ne me paraissait pas fort amusante, je cherchai des distractions. Je touchais à ma dix-huitième année, et à ce printemps de la vie on sent beaucoup mieux qu'on ne raisonne. Une jeune personne, nommée Angélica, qui habitait une maison voisine de celle où je demeurais, avait fait sur mes sens une si vive impression, que je cherchai tous les moyens possibles de lier connaissance avec elle, et de lui déclarer les sentimens qu'elle m'avait inspirés. Je la suivais à l'église, où elle se rendait

presque tous les jours avec sa mère, à la promenade, où elle allait quelquefois ; partout, enfin, elle me trouvait sur son passage. Je lui avais écrit plusieurs fois, mais jamais je n'avais eu de réponse. Las et désespéré de voir toutes mes démarches inutiles, j'essayai de corrompre la domestique qui les servait ; j'échouai complètement. Eprouvant tous les tourmens de l'amour, sans en connaître encore les douceurs, je fis part à mon ami Grégorio.... Grégorio!..... c'est un des capitaines de ma bande, et le plus brave, interrompit Sacripanti!....—Cela se peut ; mais laissez-moi continuer mon récit. Grégorio, dis-je, trouva que le moyen le plus expéditif pour arriver à mon but, et satisfaire ma passion, était d'enlever Angélica ; il me proposa lui-même de coopérer de tous ses moyens à cet enlèvement. Quoique cette espèce de guet-à-pens me répugnât d'abord, je me déterminai à la fin à employer cette voie criminelle, sans en prévoir les suites fâcheuses. Comme mon père ne me

laissait pas manquer d'argent, et que l'argent ici-bas est le mobile de toutes les actions humaines, je trouvai aisément des gens, qui, pour quelques ducats, se prêtèrent volontiers à partager les périls de l'aventure.

Un de mes agens, qui, par adresse, s'était pratiqué des intelligences dans la maison de la mère d'Angélica, m'avertit que ces dames, sous trois jours, se disposaient à se rendre dans une campagne à quatre lieues de Rome; qu'elles devaient, pour y arriver, traverser un petit bois, et qu'il serait facile d'exécuter l'enlèvement projeté, n'ayant avec elles que le conducteur de leur voiture.

Je tins conseil avec Grégorio et ses sbires, et après avoir pris toutes nos mesures, nous nous mîmes, au jour marqué, en embuscade dans le bois.

En attendant l'arrivée de la voiture, nous exploitâmes les provisions que nous avions apportées, en faisant d'abondantes libations à Bacchus. Le vin nous avait mis en gaité, et nous commençons à chanter lorsque nous enten-

dîmes le bruit d'une voiture qui s'approchait. Le silence succéda aux chansons, et chacun se disposa à agir. — Grégorio s'avançant vers la voiture, un pistolet à la main, pria poliment le conducteur de s'arrêter. Celui-ci ne se fit pas répéter l'injonction. Je m'approchai à mon tour, j'invitai Angélica à descendre; elle s'était évanouie ainsi que sa mère. Je la soulevai entre mes bras, et la remis entre les bras de Grégorio, qui fit signe au conducteur de reconduire la mère d'Angélica chez elle.

Angélica revint peu à peu de son évanouissement, à l'aide des eaux spiritueuses et volatiles que nous lui fîmes respirer. — Où est ma mère? furent les premiers mots qui sortirent de sa bouche. — Elle est retournée à la maison, lui répondis-je. — Où me conduisez-vous? — A Naples.

Une chaise de poste nous attendait à la sortie du bois. J'y fis monter Angélica, et pris place ensuite à côté d'elle. Grégorio, après nous avoir souhaité un bon voyage, se retira avec ses sbires.

Quand Angélica se vit seule avec moi ; un ruisseau de larmes inonda son beau visage. Après les avoir essuyées, elle me dit avec un accent de voix aussi douloureux que touchant :

—Eh bien, monsieur, que prétendez-vous ?

—Rien, mademoiselle, que de vous aimer, et de vous le prouver à chaque instant de ma vie.

—La manière dont vous vous y prenez, loin d'inspirer de la confiance, doit révolter une jeune personne honnête, et qui a des principes.

—Cela peut être ; mais il est des circonstances....

—Il n'y en a point qui puissent déterminer à devenir malhonnête homme.

—L'amour ne raisonne pas ainsi ; il ne prend conseil que des sentimens qui l'animent. Vous n'ignorez pas que je vous adore, que je ne puis plus vivre sans vous. Sans cesse vous m'avez vu sur vos pas ; vingt fois je vous ai écrit ; vous avez paru insensible à mes démarches, à mes lettres, enfin à ma tendresse. Alors,

ne consultant plus que mon amour et mon désespoir, je me suis porté à un acte...

—Il est encore temps de le réparer.

—Non, belle Angélica, vous êtes aujourd'hui en ma puissance, et je ne me dessaisirai jamais d'un bien que je regarde comme le plus grand et le plus précieux de ma vie.

La pauvre fille se mit de nouveau à verser un torrent de larmes, que je voulus essuyer avec mes baisers ; elle me repoussa vivement ; je ne me rebutai point, et je....

—Je vous entends, mon père, dit Diavolo, et vous cueillites la rose d'amour.

Il me tardait, reprit Fabiano, d'arriver à Naples ; nous entrâmes enfin dans cette ville, où je descendis à l'hôtel de Saint-Janvier. Angélica me parut s'être humanisée, et avoir pris son parti. Je n'étais pas néanmoins sans inquiétude. Mon père ne pouvait tarder à être instruit de ma fuite de Rome ; la mère d'Angélica devait s'agiter dans

tous les sens pour découvrir les traces de sa fille ; j'avais encore à redouter les poursuites de la justice, et au sein de la jouissance, j'éprouvais les tortures d'un damné, auxquelles se joignirent celles de la jalousie la plus furieuse.

Quinze jours s'étaient à peine écoulés, que, rentrant un soir seul à l'hôtel, on m'annonça avec le plus grand sang-froid, qu'Angélica venait de sortir avec un officier de marine qui logeait à côté de notre chambre, et avec lequel nous avons formé une espèce de liaison d'amitié.

On ne peut se figurer quel fut mon emportement à cette nouvelle. Je sortis à l'instant, et je commençais à parcourir les rues de Naples, comme un fou, lorsqu'au détour d'une carrefour, je fus assailli par deux assassins. Je me défendis avec vigueur, ce qui n'empêcha pas que je reçusse un coup de stylet. Les cris que je poussai firent accourir la garde, qui me fit transporter à mon hôtel. Un chirurgien se présente aussitôt, qui, après avoir examiné ma blessure,

la jugea peu dangereuse ; il y mit un appareil, et prit congé de moi, en me demandant son salaire. Je lui donnai un ducat, qui était le seul que j'avais heureusement dans ma poche ; car, en s'évadant, Angélica avait emporté, de la chambre et du secrétaire, tout ce qui avait pu lui convenir.

Ma position était très-critique ; sans argent, n'ayant ni amis ni connaissances, et en dernier résultat, blessé assez grièvement pour ne pouvoir sortir du lit ; je ne fixais l'avenir qu'avec horreur. Pour surcroît de malheur, mon hôte, qui présumait que j'étais un vagabond, sans aucuns moyens ni sans aucunes ressources, crut à propos, pour se débarrasser de moi, de me faire porter à l'hôpital. J'avais fait une première faute ; je la payai chèrement. Mais je n'étais pas au bout des infortunes et des traverses que je devais essayer par la suite.

Ma guérison, cependant, n'avancait que lentement ; une sœur de l'hôpital, qui me servait, m'inspira de l'intérêt, et

même de l'amour. Je lui en fis la confiance ; elle n'y parut point insensible : notre liaison étant devenue plus intime de jour en jour, je lui fis part, qu'en sortant de l'hôpital mon intention était de retourner à Rome, où j'avais mes amis et mes connaissances ; que si elle avait la bonté de m'y suivre, nous nous unirions par les liens du mariage.

Scholastique (c'est le nom de cette sœur), sans être une beauté régulière, avait quelque chose de plus attrayant que la beauté même. Un teint frais, de grands yeux noirs pleins de vivacité, une bouche vermeille, qui, en riant, laissait apercevoir deux rangs de perles d'une blancheur éclatante, une taille svelte, de l'esprit, et sur-tout de l'enjouement, en faisaient une créature céleste.

Ma bien-aimée n'avait pas encore fait ses vœux. Ma proposition la surprit, mais ne l'effaroucha point. Elle me fit quelques objections, que je réfutai d'une manière victorieuse. Ma blessure était presque fermée, et nous prîmes nos mesures pour nous échapper tout

deux de l'hôpital au jour désigné, qui était un lundi de Pâques. Mais l'aumônier, qui, je ne sais comment, soupçonnait notre intimité et avait pénétré notre dessein, me fit entendre, d'une manière assez claire, que mon entreprise n'était pas sans danger!!!

Cette demi-confiance eut lieu de m'alarmer ; le temps pressait ; je fis part de mes craintes à Scholastique, qui m'engagea à avancer notre départ, pour mettre en défaut la malice du moine.

« Dom Augustino (c'est le nom de
 » l'aumônier), poursuivit-elle, est un
 » être dépravé, qui, pour l'exécution
 » de ses projets criminels, emploiera
 » tous les moyens que lui suggéreront
 » sa jalousie et sa méchanceté, car je
 » ne dois pas vous dissimuler que,
 » dernièrement, il m'a fait des propositions
 » auxquelles j'ai feint de ne rien
 » entendre, mais que j'ai prises sur le
 » ton de la plaisanterie, dans la crainte
 » de provoquer sa vengeance. Le moine,
 » (à ce que je puis présumer, est vivement
 » persuadé, pour ne pas dire

» convaincu que je répondrai à ses désirs,
» et que ma défaite....»

Ces paroles de Scholastique, en allumant ma jalousie, me déterminèrent à prévenir les desseins du moine, et à laver dans son sang...

—Et vous assommâtes Dom Augustino, reprit Sacripanti.

—Non, pas tout-à-fait, répliqua Fabiano; mais je le mis dans un état à ne pouvoir nous nuire....

—Je vous entends, ajouta Diavolo, vous le fîtes assassiner par quelque lazzeroni.

—Non; j'écrivis, sous un nom supposé, au premier ministre du roi de Naples, que Dom Augustino entretenait une correspondance criminelle avec les ennemis de l'état.

Le ministre, sans trop chercher à approfondir si la dénonciation était fondée ou non, commença à s'assurer du moine, et à mettre le scellé sur ses meubles, effets et papiers.

Comme à Naples, les tribunaux ne sont pas expéditifs, je profitai du moment où

Dom Augustino était sous les verroux, pour m'enfuir de cette ville avec Scholastique, et gagner Rome, sans m'inquiéter comment notre aumônier sortirait de sa prison.

Mon amante ayant de l'argent, nous fîmes la route agréablement, et arrivâmes dans la capitale du monde chrétien, le 31 mars 1780.

Après nous être établis dans une auberge, j'allai à la découverte de mon ami Grégorio. Je ne le trouvai point à son ancien domicile, où j'appris qu'il avait été chassé de Rome, pour avoir été le héros d'une aventure qui avait déplu aux juges de cette ville.

Le lendemain de mon retour, j'allai trouver le légiste sous lequel j'étudiais avant l'enlèvement d'Angélica.

—Monsieur, me dit-il, d'où sortez-vous donc?

—De Naples, monsieur.

—Qui vous appelait dans cette ville?

—Le plaisir de la voir.

—Vous en imposez. Je suis instruit de tout, ainsi que monsieur votre père.

—Et qu'a dit mon père ?

—Que vous étiez un mauvais sujet, et qu'il vous abandonnait à votre malheureuse destinée.

—Savez vous que cela n'est pas plaisant ?

—Je le crois ; mais ce qui est encore plus déplaisant, c'est que la police a votre signalement, et que vous ne pouvez guère échapper à ses recherches. La mère d'Angélica a rendu plainte contre vous, et je ne vois pas d'autre moyen, pour vous dérober à un procès criminel, que de sortir de cette ville. Voici cent ducats que monsieur votre père, par une dernière bonté, m'a chargé de vous remettre. Fuyez, mon ami, fuyez, il en est temps encore ; demain ne sera peut-être plus à vous.

La fin du petit discours du légiste m'avait étourdi ; je restai immobile.

—Fuyez, me répéta-t-il avec force, fuyez ; le temps presse ; partez pour Bologne ; changez de nom, et donnez-moi de vos nouvelles.

Je pris congé de lui, et retournai à

mon auberge ; j'étais pâle et défait.

—Qu'as-tu donc, mon cher Fabiano, me dit Scholastique en m'apercevant ? quel événement fâcheux ?

—Un contre-temps que je ne pouvais prévoir me force de me rendre de suite à Bologne.

—Et pour quel sujet ?

—Je te l'expliquerai en route. Voici de l'argent : prenons la poste, et quittons cette terre maudite.

J'achevais à peine ces mots, que je vis entrer dans notre chambre des familiers de la Sainte-Inquisition, qui m'engagèrent à les suivre. Je voulus faire quelque résistance ; on me fit entendre qu'elle était inutile. On me conduisit avec Scholastique dans les prisons de ce tribunal, où je perdis tout-à-fait l'espoir de revoir mon amante.

L'inquisition ; qui agit rarement contre ses intérêts, s'empara de mon argent en me faisant la promesse de me le rendre aussitôt que mon absolution serait prononcée. Le lendemain on m'interrogea. Je répondis assez adroitement

à toutes les questions que l'on jugea à propos de me faire. Enfin, après deux mois de détention, pendant lesquels on me fit observer les règles du jeûne le plus austère, le tribunal me rendit la liberté, après m'avoir fait administrer une correction un peu violente, et dont je porte encore les marques. Quant à mes ducats, il oublia de me les remettre, probablement pour s'indemniser des frais du procès.

Au sortir de la prison, je courus à la hâte chez le légiste, qui, en me revoyant, me dit :

— Eh bien, monsieur, vous revenez de Bologne ?

Non, certes, monsieur, mais bien des prisons de la Sainte Inquisition.

— Vous y avez fait un court séjour.

— Comment ? un court séjour ! Voilà deux mois bien complets que je suis entre ses griffes.

— Vous en avez été quitte à bon marché. Apprenez, mon bon ami, que pour l'ordinaire, on sait très-bien quand on y entre, mais qu'on ignore long-temps

quand on pourra en sortir..... Sans la tendresse de votre père pour un fils ingrat, sans les soins et les démarches de vos amis, vous auriez pourri dans les prisons du tribunal. Je n'ai plus qu'un conseil à vous donner : retournez à Macerata, jetez-vous aux pieds de votre père, implorez son indulgence, demandez-lui pardon de vos fautes, de vos égaremens. En voyant votre repentir, il vous ouvrira encore ses bras, vous rentrerez en grâce avec lui ; alors le calme renaîtra dans votre âme, et...

— Et ma Scholastique !

— Elle est perdue à jamais pour vous ; des âmes charitables lui ont procuré un asile dans un couvent ; et dans trois jours elle prononce ses vœux.

— Que me dites-vous ?

— La vérité.

— Indiquez-moi son couvent.

— Je ne le puis.

— Homme barbare ! vous n'avez donc jamais aimé ?

— Tout comme un autre, mais la raison a su régler mes penchans, et

modérer l'effervescence de mes passions. Prenez la route de Macerata , c'est le seul parti que vous ayez aujourd'hui à prendre.

—Je n'ai point d'argent.

—Je vais vous en prêter.

En achevant ces mots, il tira une vingtaine de ducats de sa bourse, qu'il me remit entre les mains, en m'engageant à suivre ses conseils. Je le lui promis.

En sortant de chez lui, je dirigeai mes pas, sans trop savoir pourquoi, vers la vigne Borghèse. Réfléchissant sur ma conduite passée, je me faisais des reproches cruels d'avoir affligé mon père; et, par une mauvaise honte, j'hésitais d'aller le retrouver, lorsque je sentis quelqu'un me frapper sur l'épaule; je me retournai, c'était mon ami Grégorio. Après nous être embrassés avec cordialité, et lui avoir témoigné mon étonnement de le revoir, je lui proposai de venir dîner avec moi. Nous entrâmes chez un traiteur où l'on nous plaça dans un cabinet séparé de la foule des dîneurs.

Comme nous étions tous les deux à peu près à jeûn, nous mangeâmes sans nous adresser un seul mot. Lorsque notre faim fut à peu près apaisée, la conversation commença à s'engager avec chaleur. Je lui fis part de mes aventures, et il me fit ensuite le récit de ce qui lui était arrivé après mon départ pour Naples, en ces termes :

Vous savez, mon cher Fabiano, que, lors de l'enlèvement de la belle Angélica, j'étais sur le point de quitter la ville de Rome, pour me dérober à la poursuite de mes créanciers, et surtout des limiers de la justice, qui cherchaient à découvrir mes traces, pour quelques petites espiégleries que j'avais faites au jeu. La part que je pris dans votre aventure retarda de quelques jours ma fuite, et je tombai entre les mains des alguasils. On me traîna en prison, d'où je cherchai plusieurs fois à m'évader. Ces tentatives, qui échouèrent, déterminèrent mes gardiens à me séquestrer dans une espèce de cachot,

où la lumière n'entraît que par une très-étroite lucarne.

Malgré la vigilance de mes gardiens, ayant découvert dans un des angles du cachot, que cette partie du mur était peu épaisse, je me mis avec un mauvais couteau qu'on m'avait laissé, à déraciner la première pierre. En étant heureusement venu à bout, les autres s'ébranlèrent plus facilement, et je parvins à faire un trou assez large pour passer mon corps, et une belle nuit je m'échappai de mon cachot, sans tambour ni trompette.

Je sortis aussitôt de Rome, et je m'acheminai vers une des frontières d'Italie. Comme j'étais sans argent, je crus qu'il était à propos de m'en procurer d'une manière quelconque; en conséquence, le long de la route, je demandai l'aumône pendant le jour, et je détroussais les passans pendant la nuit.

En faisant ce double métier, je parvins jusqu'au pied des Apennins, où le hasard me fit rencontrer le fameux For-

tiguerra, qui voulut bien m'admettre dans une de ses bandes.

Je ne vous ferai point le récit des aventures et des exploits auxquels je pris part, et dans quelques-uns desquels je faillis perdre la vie.

Ayant amassé un peu d'argent, et dégoûté d'un état qui finit presque toujours par conduire son homme à l'échafaud, je pris la résolution de quitter Fortiguerra, et de revenir à Rome, chercher la signora Scoppi, ma maîtresse, pour aller avec elle m'établir dans une autre ville, où je pourrais exercer plus librement, sous le voile de l'incognito, les heureux talens que le ciel m'a départis pour duper les sots et les imbécilles. Après demain, je me mets en route avec elle, et j'ai choisi Milan pour mon premier séjour, car je ne puis opérer que dans les grandes villes.

Quand Grégorio eut cessé de parler, je lui fis part à mon tour de tout ce qui m'était arrivé depuis mon départ de Rome pour Naples, et de la position

critique où je me trouvais en ce moment. Grégorio me dissuada d'aller retrouver mon père, et m'engagea de le suivre, si je voulais mener une vie libre, et passer mes jours dans les plaisirs.

Son offre me parut attrayante, et je l'acceptai. Après avoir arrangé mes petites affaires, et combiné nos mesures pour éviter d'être reconnus, nous primes au jour indiqué, la route de Milan, accompagnés de la signora Scoppi.

Cette femme, bolonaise d'origine, était âgée de près de vingt-six ans; grande et bien proportionnée dans sa taille, elle avait cette démarche fière, qui en impose d'abord, mais qui cesse par la suite de faire impression. Sa figure était régulière, mais peu animée; elle pouvait exciter un instant l'admiration, mais jamais un amour violent. Quant à l'esprit, elle n'en manquait pas; mais ce n'était pas un esprit enjoué: la gravité était la base de son caractère.

Pendant la route, je me montrai officieux et complaisant; elle parut m'en savoir gré.

Arrivés à Milan, Grégorio commença à dresser ses batteries, et à courir les jeux et les endroits publics. Comme la jalousie n'était pas un de ses défauts, il me laissait quelquefois seul avec la signora Scoppi, qui ne parut pas insensible à l'empressement que j'avais de lui plaire, et bientôt je partageai la couche de mon ami. J'étais l'amant de jour, et Grégorio de la nuit.

Je le secondais de mon mieux dans ses opérations au jeu, et bientôt je surpassai mon maître. L'argent roulait au logis, et on le prodiguait outre mesure. Les plaisirs se succédaient avec rapidité. Cette vie me plaisait fort, et j'avais oublié entièrement mon père, le légiste, Angélica et Scholastique, lorsque la justice ayant examiné notre conduite, qui ne lui semblait point régulière, jugea à propos, un beau matin, de séparer le trio. Grégorio fut incarcéré avec la signora Scoppi, et moi reconduit de brigade en brigade jusqu'à Macerata, où mon père me reçut comme un fils dénaturé.

Cette réception me déplut. Je dissimulai mon ressentiment ; j'affectai même du repentir. Mon père se calma insensiblement, et il me rendit sa tendresse, et peu après il voulut me marier. La demoiselle qu'il me proposa était riche et jolie, je l'acceptai.

Mon épouse avait l'esprit revêché ; c'était une femme difficile à vivre ; sa principale occupation était de contrarier toutes mes actions, et de contredire toutes mes paroles.

Cette manie me révolta ; je la pris en aversion ; elle ne chercha qu'à l'accroître. Alors je formai la résolution de mettre un terme à toutes les tracasseries du ménage, et de faire enfin le maître.

Un soir, que je rentrai plus tard qu'à l'ordinaire, elle se mit à m'injurier avec tant d'impétuosité et de volubilité, que je perdis patience, et la maltraitai vigoureusement. Cette manière de répondre à ses invectives redoubla sa colère ; elle écumait de rage, et sortit pour aller se plaindre à mon père, qui vint la reconduire à la maison, et

commença à me faire une mercuriale tout-à-fait intempestive, et à laquelle, par respect pour son âge, je m'abstins de répondre.

Ma femme, qui se croyait alors forte de la présence de mon père, se mit à vomir contre moi de nouvelles injures, et à me traiter de scélérat, de tyran, de despote, enfin à faire de moi un panégyrique qui ne ressemblait en aucune manière à celui que prononça Pline le jeune pour Trajan.

Ma colère qui s'était un peu calmée, se ralluma alors avec plus de fureur et de vivacité, et je me jetai sur cette femme opiniâtre et méchante, et l'accablai de coups, malgré les efforts de mon père, qui essaya vainement de se mettre entre elle et moi.

Quand je fus las de frapper, je me jetai sur un canapé qui se trouvait à côté de moi, où je commençai à respirer après une scène aussi outrageante.

Mon père, qui vit alors que je n'étais pas tout-à-fait dans mon tort, et que les

provocations furieuses de sa bru justifiaient en quelque sorte les excès auxquels je m'étais emporté contre elle, prit la parole, et s'adressant à mon épouse, lui fit sentir qu'elle ne devait attribuer qu'à elle-même la violence où je m'étais livré malgré moi.

Ces remontrances ne firent aucune impression sur ma femme; elle allait recommencer ses litanies d'injures, tant contre moi que contre mon père, lorsque je lui signifiai à haute et intelligible voix, que si elle disait encore un mot, j'allais recommencer la correction.

Cette mégère, voyant que le père et le fils étaient contre elle, prit enfin le parti de garder le silence. Mon père retourna chez lui; quant à moi, j'allai me coucher sans adresser un seul mot à ma femme.

Pour me débarrasser entièrement des tracasseries du ménage, et des querelles sans cesse renaissantes d'une furie en cornette, je préméditai de convertir

vertir en argent une partie de mes propriétés, de quitter la maison, et de voyager pour mon plaisir.

Depuis la scène scandaleuse que j'avais eue avec mon épouse, je ne lui parlais plus. Quoiqu'elle m'adressât quelquefois la parole, je ne répondais point, ce qui la tourmentait car mon silence obstiné, en lui causant mon mépris, lui était tous les jours de discussions et de querelles.

Après avoir échangé des terres et des contrats contre de bonnes lettres de change payables au porteur, et disposé mes malles pour mon départ, je sortis de chez moi le lundi de Pâques, à sept heures du matin. Une voiture m'attendait aux portes de la ville, j'y montai, et me voilà sur la route de Florence, où je fis quelque séjour. Mon intention était d'aller à Turin, dont j'avais beaucoup entendu parler, mais je changeai de dessein, et je dirigeai ma course vers les Apennins. Me promenant un jour au bas d'une plaine qui avoisine ces monts, je fis la ren-

contre d'un solitaire qui habitait la cabane où vous me voyez aujourd'hui. Nous liâmes conversation ensemble. Après avoir fait un récit simple et naïf de ses aventures, et des motifs qu'il avait eus de se séquestrer de la société, il me donna une confiance en demandant à l'autre; je vous ai dévoilé les secrets de mon cœur, c'est à vous, en ce moment, à me découvrir les vôtres.

Je n'hésitai pas à satisfaire sa curiosité. Quand j'eus fini, il garda un instant le silence, puis, le rompant tout-à-coup, il me dit :

—Et vous n'éprouvez aucun remords! Une épouse que vous avez délaissée, un père que vous abandonnez au bord de sa tombe, des enlèvemens, des séductions, et même des crimes!.... Et vous pouvez dormir!....

—Non, mon père, le sommeil a fui ma paupière. Je cherche à me fuir moi-même; j'erre dans tous les lieux, sans pouvoir rencontrer la paix, la tranquillité.... Je me fais horreur.

—Ah! mon fils!

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

tout sentiment n'est pas encore éteint dans votre âme. Dieu est bon et miséricordieux; il vous a conduit dans ces lieux pour entendre la vérité et expier vos fautes. Prions-le en ce moment d'achever ce qu'il a commencé.

Le solitaire se mit à genoux; je suivis son exemple. La ferveur avec laquelle il pria toucha mon cœur et convertit mon esprit. Je n'étais plus le même; il semblait que tout mon être se recomposait; je me sentis mieux qu'auparavant.

—Mon père, je ne veux plus vous quitter. En restant auprès de vous, je deviendrai meilleur. Dieu, sans doute, me pardonnera un jour....

—J'y consens; mais au bout d'une année, vous irez retrouver votre père, votre épouse; vous essuiez leurs larmes, vous....

Oui, mon père, je vous le promets.

Le temps le plus heureux que j'ai passé dans cette vie est celui qui s'écoula auprès de ce respectable solitaire ; mais , hélas ! il fut bien court. Au bout de six mois j'eus le malheur de le perdre ; mes mains tremblantes , je lui fermai sa paupière ; il me donna sa bénédiction , et son dernier soupir fut encor un vœu pour mon bonheur.

Lorsque je lui eus rendu les derniers devoirs , je formai la résolution de rester dans l'ermitage , et de n'en plus sortir ; mais je devais tenir la promesse que j'avais faite au solitaire : je m'étais engagé à retourner à Macerata au bout de six mois , et les six mois étaient écoulés. Mais , ô profondeur des desseins de Dieu ! un voyageur qui se préparait à traverser les Apennins , entra dans mon ermitage. En nous entretenant ensemble , il me nomma un village voisin de ma ville natale , où il avait vu aussi le jour , et m'apprit que ma disnaration avait conduit mon père au tombeau , et que mon épouse avait suivi un capitaine de dragons , à Fer-

rare. Je donnai des larmes à mon père ; quant à mon épouse , je souhaitai qu'elle fût heureuse.

Quelques jours après , j'écrivis à Macerata , à l'un de mes parens , et lui envoyai une procuration pour liquider la succession de mon père , et me faire passer les fonds que j'avais intention d'appliquer à l'entretien d'un hôpital de Milan.

Voici à peu près trente ans que j'habite cet ermitage. La prière , le travail et la lecture remplissent ma journée ; et j'attends avec résignation l'instant où je sortirai de ce monde , que j'ai trop scandalisé par mes égaremens et mes crimes , pour me jeter dans le sein du père des miséricordes , qui m'accordera peut-être mon pardon.

En achevant ces mots , Fabiano laissa tomber sa tête sur son sein , et garda le silence pendant quelques minutes ; puis , reprenant la parole , il invita Saceripanti à commencer le récit de ses aventures.

AVENTURES DE DIAVOLO SACRIPANTI.

Je ne puis dire précisément où j'ai vu le jour. Ma naissance fut toujours un mystère. Selon les uns, je suis né à Palerme; selon les autres, mes parens étaient établis à Messine. Mais qu'importe, que ce soit à Messine ou à Palerme. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'âge de six ans, on me fit passer dans une des petites îles qui environnent la Sardaigne, où je fus élevé dans la maison d'un gentilhomme sarde, dont les principales occupations étaient la chasse, la pêche et la lecture. Son épouse passait sa journée à faire des trubles et des filets pour prendre le poisson, et un vieux serviteur, nommé Girolamo, composant tout son domestique, cultivait le jardin. Un Franciscain, frère de la femme du gentilhomme, servant d'aumônier, nous disait la messe tous les dimanches, dans une espèce de mesure, qu'on honorait du beau

nom de chapelle. Je n'ai jamais connu d'homme plus slegmatique que ce moine. Ce fut lui qui fut chargé de m'apprendre à lire, à écrire, les premières règles de l'arithmétique et un peu de latin. Comme j'avais la conception assez facile, je ne tardai pas à faire des progrès qui surprirent mon maître, et l'instant vint bientôt où j'avais épuisé toutes ses connaissances. J'avais alors quinze ans. Le gentilhomme sarde me donna des leçons d'équitation, m'apprit à tirer un coup de fusil, et à me rendre habile à la pêche et à la nage; il était persuadé que tout homme qui ignorait ces trois choses, était un être à peu près nul. Le franciscain ne partageait pas cette opinion, et il soutenait que monter à cheval, tirer un coup de fusil et faire la guerre aux poissons, étaient des opérations purement mécaniques, et ne demandaient aucun effort d'imagination; mais que raisonner sur les attributs de la divinité, expliquer ce qu'on ne comprenait pas soi-même, avaient en eux-mêmes quelque chose de merveilleux;

en un mot , que la théologie était la première des sciences.

Mais laissons toutes ces disputes de mots , pour ne nous occuper que de ce qui me concerne.

Je touchais à ma seizième année. A cet âge , on sent beaucoup mieux qu'on ne raisonne. Une nièce de notre gentil-homme vint passer chez lui quelques jours. C'était une jeune blonde , au teint éclatant , aux regards langoureux. Sa présence fit sur moi une impression si vive , que je crus un instant que tout mon être était bouleversé ; mes sens , mon cœur , mon esprit changèrent , pour ainsi dire , de nature. Louisa (c'est le nom de cette nièce) devint pour moi une espèce de divinité. Je ne l'approchais qu'en tremblant ; je l'adorais comme une créature céleste ; en un mot , elle était tout pour moi , et je lui appartenais tout entier. Je négligeai toutes mes occupations , pour ne m'occuper que d'elle.

Elle s'aperçut des sentimens qu'elle m'avait inspirés , et les partagea bien :

tôt. En amour , on s'entend bien vite. J'étais assez beau garçon , et Louisa était flattée de ma conquête. C'est la seule fois que j'ai aimé ; car je n'appelle pas amour ces échanges de sensations qui se perdent presque aussitôt qu'elles sont nées , ni ces fantaisies pour une femme , qui n'ont de réalité que dans l'imagination.

Le franciscain fut le premier qui s'aperçut de mon amour naissant , et il me fit entendre assez clairement que je devais combattre un sentiment qui pourrait faire un jour le malheur de ma vie.

Je laissai dire le moine , et , comme la possession de Louisa était tout pour moi , je proposai à celle-ci de la suivre à Cagliari , où demeuraient ses parens.

Le franciscain , ayant pénétré mon dessein , de concert avec son beau-frère , fit partir un jour de grand matin , Louisa pour cette ville.

Le premier soin , à mon réveil , fut de chercher Louisa ; ne la rencontrant nulle part , je soupçonnai le moine d'être l'auteur de son départ. Le feu de la co-

lère brillait dans mes yeux , mon sang bouillonnait dans mes veines , ma respiration était coupée. Je l'abordai dans cette crise effrayante , et l'accablai d'injures ; il ne répondit à mes invectives que par une paire de soufflets. La rage s'empara alors de mon cœur , je saisis un couteau qui se trouvait sur une table , et lui en donnai un coup dans le bas-ventre.

Je sortis aussitôt de la chambre. Sentant alors que je ne pouvais plus rester dans cette maison , je pris mon parti en déterminé , et m'acheminai vers la mer. Ne trouvant aucune embarcation , je résolu de me jeter à la nage , pour traverser l'espace qui me séparait de l'île de Sardaigne. J'étais bon nageur , et sans trop calculer mes forces et la distance du trajet , je m'abandonnai aux soins de la providence , qui m'aurait laissé périr misérablement au milieu des flots , sans un petit bâtiment qui me recueillit , et me déposa dans l'île.

J'avais un peu d'argent ; je m'avancgai vers Cagliari , J'entrai dans une au-

berge , où , après avoir fait sécher mes vêtemens , et m'être un peu approprié , je demandai à manger ; on me servit de la viande et du poisson , que je dévorai ; je mouillai le tout d'une bouteille de vin.

Tout en mangeant , tout en buvant , j'interrogeai la domestique qui me servait , et m'informai de la demeure de Louisa ; elle me l'indiqua.

En sortant de l'auberge , j'aperçus Girolamo , le vieux domestique du gentilhomme sarde , que je présuimai qu'on envoyait à ma recherche , ou pour me faire arrêter. Il était urgent d'éloigner ce témoin importun , et la chose n'était pas facile ; heureusement , je me souvins qu'il était ivrogne. Je l'abordai d'un air délibéré.

— Vous , Girolamo , ici ! qu'y venez-vous chercher ?

— Quoi , c'est vous , monsieur ! Ah ! qu'avez-vous fait ?

— Entrons dans l'auberge , nous causerons plus à l'aise. Je fis aussitôt

apporter du vin , et nous reprîmes la conversation.

— Girolamo , lui dis-je , vous me croyez l'agresseur dans la querelle que j'ai eue avec le franciscain. Eh bien ! désabusez-vous ; c'est lui qui voulait m'assassiner.

— La chose n'est pas croyable.

— J'en jure par tous les saints du paradis. Il m'a appelé dans sa chambre , et après m'avoir flatté et caressé , il a voulu que je me prêtasse à ses infâmes plaisirs. J'ai fait de la résistance ; il a voulu me prendre de force ; alors , j'ai saisi un couteau qui était sur la table ; s'étant jeté dessus pour me l'arracher , il a eu le malheur , par maladresse , de se blesser.

— Le moine raconte l'aventure autrement.

— C'est un imposteur.

Et je continuai à remplir le verre de Girolamo , qui buvait coup sur coup , parce qu'il avait été sevré de vin , disait-il , depuis quelque temps.

— Quoiqu'il en soit , monsieur , c'est une mauvaise affaire pour vous. Mon maître m'a envoyé exprès à Cagliari , pour découvrir vos traces , et qui plus est , pour vous dénoncer à la justice. Mais , par St. Jacques de Compostelle , je ne suis point venu ici pour chercher à vous faire du mal , et je me garderai bien....

— Je reconnais-là l'honnêteté de tes sentimens ; vas , crois-moi , je ne t'oublierai jamais.

Je me mis à lui verser de nouvelles rasades.

— Je dirai à monsieur , à madame et au franciscain , que vous avez traversé Cagliari sans vous y arrêter , et que vous vous y êtes embarqué sur une tartane turque , pour les îles du Levant.

— A merveille , Girolamo ; mais sois persuadé que , si ce n'est pas pour les îles du Levant , ce sera au moins pour l'Amérique septentrionale. Je dois partir ce soir.

Et je continuai à vider la troisième bouteille dans son verre. Le pauvre

Girolamo commença à voir les objets doubles ; le vin l'avait tellement étourdi, que, ne me répondant plus que par monosyllabes, il s'assoupit insensiblement et se mit à ronfler.

Je sortis aussitôt, et allai rôder autour de la maison de Louisa, qui, m'apercevant de sa fenêtre, descendit promptement, et feignit d'aller à l'église. Je la suivis, et au détour d'une rue, je l'abordai.

— Quel sujet, me dit-elle, vous a conduit ici ? certes, je ne vous attendais pas.

Je lui racontai brièvement ma petite aventure avec le franciscain, et de la manière que je l'avais narrée à Girolamo.

— Le monstre, s'écria-t-elle !

— Oui, certes, c'est un monstre ; car il a dit à votre oncle que c'était moi qui avais voulu l'assassiner.

— Et qu'allez-vous faire ?

— Je l'ignore moi-même ; ne pouvant plus retourner chez mon père adoptif, il ne me reste d'autre ressource

que de prendre du service dans les troupes siciliennes, ou de m'engager sur un corsaire. Mais ce qui porte le désespoir dans mon âme, charmante Louisa, c'est de quitter les lieux que vous habitez, et de vous perdre, peut-être, pour toute la vie.....

— Non, non, vous vivrez pour moi ; un pressentiment secret me dit qu'un jour, unis l'un à l'autre.... Il est temps que je m'en retourne..... Vous voyez cette maison blanche, qui est à quelques pas d'ici ; demain, sur les huit heures, venez - y frapper trois coups. En vous ouvrant la porte, on vous demandera *si le temps est beau* ; vous répondrez : *j'ai entendu l'alouette chanter*, et vous suivrez la personne qui vous aura parlé.

En achevant ces mots, elle me quitta, et regagna son logis avec la plus grande célérité. Immobile, je la suivis des yeux. Lorsque je l'eus perdue de vue, je rentrai dans mon auberge, où je retrouvai Girolamo tel que je l'avais laissé. L'ayant éveillé, je lui dis que

je partais demain , et qu'il pouvait retourner chez son maître.

— Nous ne nous séparerons pas sans boire , me répondit-il , car j'ai une soif brûlante.

Je fis apporter une bouteille de vin , que nous vidâmes en un clin-d'œil. Alors , il se leva pour s'en aller ; en lui faisant mes adieux , je lui glissai un ducat dans la main.

— Pauvre jeune homme ! s'écria-t-il en me quittant , je plains ton sort. Sans parens , sans amis , et même sans connaissances , que vas-tu devenir ?

Après le départ de Girolamo , je demandai à mes hôtes s'il n'y avait pas de corsaires prêts à remettre en mer ? Barbaro , me répondirent-ils , serait déjà parti , sans quelques hommes qui lui manquent pour compléter son équipage. Je courus aussitôt au port , où je n'eus pas de peine à trouver celui que je cherchais.

Barbaro m'interrogea ; je répondis à toutes ses questions d'une manière satisfaisante. Comme il paraît que tu as été

assez bien élevé , ajouta-t-il , je te prends pour mon secrétaire. Après-demain , je mets à la voile ; voilà trois ducats pour ton engagement : achète-toi des chemises , une veste et une culotte de matelot ; cela te suffit pour courir la mer. Demain , viens dîner avec moi , car j'ai besoin de causer avec toi.

De retour à mon auberge , je chargeai l'hôtesse de me faire l'achat de trois chemises , et d'un habillement de matelot. Fatigué de mes courses de la journée , j'allai me coucher. Le lendemain , je me rendis à la maison blanche , où je frappai trois coups. Une vieille femme vint m'ouvrir , et ayant répondu exactement au mot d'ordre , elle me dit de la suivre. J'obéis. Elle me conduisit dans une petite chambre , ou plutôt dans un boudoir aussi élégant que voluptueux. — Asseyez-vous sur ce canapé , ajouta la vieille ; je vais revenir. Quelques minutes après , Louisa vint se jeter dans mes bras ; je la pressai vivement , et sentis son cœur palpiter

contre le mien. Elle voulut parler, je lui fermai la bouche avec mes baisers, et nous livrant à la fougue de nos transports, nous confondîmes nos soupirs dans un torrent de volupté.

Une douce langueur succéda à notre ivresse; et, le calme rétabli dans nos sens, Louisa rompit la première le silence, et me dit :

— Bientôt tu vas me quitter, car tu dois te rendre chez le corsaire Barbaro, qui t'a choisi pour son secrétaire.

— Qui donc t'en a instruit ?

— Le nom de la personne est indifférent; mais, ce qui ne l'est pas pour moi, c'est que j'ignore quand je te reverrai, la mer est si terrible !

— Ce corsaire m'a assuré que sa croisière ne durerait pas plus de deux mois.

— Tu le sais : l'homme propose, et Dieu dispose. Jure-moi que tu me seras toujours fidèle et constant.

— Je te le jure, Louisa, par ce qu'il y a de plus sacré au monde. Que la foudre m'écrase, ou que la mer

m'engloutisse, plutôt que de manquer à mes sermens !.... C'est toi qui, la première, as éveillé dans mon cœur un sentiment que j'ignorais, et qui m'as fait connaître des plaisirs qu'à peine je soupçonnais.... et je serais assez ingrat pour t'oublier !... non, non.

— Je veux croire à tes sermens, et pour te les rappeler, reçois ce gage de la plus vive tendresse. Voici mon portrait, place-le sur ton cœur : ton cœur est à moi, et ce portrait n'en doit jamais être séparé.

Je pris le portrait que je couvris de baisers, que je reportais ensuite sur l'original. Nos ébats amoureux recommencèrent, et nous sacrifiâmes une seconde fois à l'amour.

L'heure approchait où je devais me rendre à l'invitation de Barbaro. Nous nous séparâmes en pleurant. La vieille vint me reprendre, et me reconduisit jusqu'à la porte.

Je m'acheminai aussitôt vers le port, où Barbaro m'attendait. Nous entrâmes

chez un traiteur. Sur la fin du repas, le corsaire me dit :

— Tu n'as pas encore vu la mer ; on n'y a pas toutes ses aises ; c'est un rude apprentissage que tu vas commencer ; mais avec du courage on vient à bout de tout , et je crois que tu n'en-manques pas. A propos , sais-tu tirer un coup de fusil ?

— La personne qui m'avait adopté était le plus déterminé chasseur de son île. A l'âge de neuf ans , je le suivais à la chasse ; il voulut aussi qu'on m'apprît à monter à cheval et à nager , et je m'acquitte assez bien de l'un et de l'autre.

— Tant mieux , mon ami. Je vois que tu es un peu propre à tout , et en mer , il faut savoir un peu de tout. Je ne veux point faire de marché avec toi , et , si tu te comportes bien , tu auras lieu d'être satisfait de ma conduite à ton égard. Retourne à ton auberge , et fais tes préparatifs , car , sans faute , demain , si les vents sont favorables , je remets en mer , et fais voile pour les côtes de Barbarie.

Il était six heures du soir lorsque je regagnai mon auberge. L'hôte me remit une lettre ; elle était de Louisa , qui me renouvelait ses adieux. J'avais déjà un gage de son amour , celui-ci ne me parut pas moins précieux. J'enveloppai le portrait dans la lettre avec un ruban rose et bleu , et le cachai dans mon sein.

L'hôtesse s'était acquittée de ma commission , et mon accoutrement de matelot était prêt. Je demandai le compte de ma dépense , on me répondit qu'elle était payée. Je n'eus pas de peine à deviner la personne qui me donnait tant de preuves d'amour et d'attachement ; je crus inutile de faire de nouvelles questions , et j'allai me coucher.

Le lendemain à cinq heures , je fus sur pied. Le temps était superbe. Barbaro mit à la voile , et me voilà lancé au milieu des flots.

Nous naviguâmes assez heureusement les dix premiers jours , mais le onzième , le vent tournant tout-à-coup au sud-ouest , la mer se gonfla , et jeta

le vaisseau çà et là. La nuit survint, et l'obscurité la plus profonde ne fit qu'ajouter aux dangers dont nous étions menacés. Nous attendîmes le jour avec l'impatience la plus inquiète; mais enfin, la tempête se calma, le jour parut, et nous continuâmes notre route.

Jamais je n'ai connu d'homme aussi intrépide et aussi imperturbable que Barbaro. Lorsque la mer menaçait à chaque minute de nous engloutir, je vis ce corsaire aller et venir, et donner ses ordres avec un sang-froid admirable. Rien n'était capable d'intimider ce forban, dont les dangers ne faisaient qu'accroître l'audace et l'intrépidité.

Comme la tempête avait un peu maltraité notre bâtiment, nous relâchâmes dans le premier port pour faire de l'eau et réparer ses avaries.

Il y avait près de vingt jours que nous étions en mer, sans avoir fait aucune rencontre, lorsqu'on aperçut un corsaire d'Alger, qui arrivait sur nous avec la plus grande impétuosité. On se prépara au combat. Barbaro me donna

un fusil et un sabre, en m'exhortant à faire un bon usage de l'un et de l'autre.

Après quelques coups de canon échangés de part et d'autre, on en vint à l'abordage. La fusillade commença à s'engager, et je vis qu'il était plus facile de tuer des hommes que des lièvres et des lapins. Chaque coup de fusil que je tirai, mit hors de combat celui à qui il était adressé. Barbaro, une hache à la main, s'élança sur le bâtiment algérien; je le suivis comme un furieux, avec plusieurs de nos gens. Le combat recommença avec plus d'acharnement. Barbaro fit des prodiges de valeur; je le secondai vigoureusement. « C'est bien, mon ami, c'est bien, s'écria-t-il, voilà comme on doit traiter des Turcs et des Maures. »

L'ennemi avait perdu presque tout son monde; il fallut se rendre. La prise de ce bâtiment nous consola des pertes que nous avions essuyées par la tempête. Dix mille piastres, quelques marchandises, des munitions, des vivres, et une douzaine de prisonniers

furent le prix de la victoire : quant au navire algérien , il avait été tellement maltraité dans le combat , que nous fûmes obligés de le brûler.

Nous cinglâmes vers les côtes de Barbarie , où Barbaro espérait de faire d'autres prises , et de vendre ses prisonniers. Il ne fut point trompé dans ses espérances ; un bâtiment marchand de deux cents tonneaux , tomba en notre pouvoir ; nos douze prisonniers furent vendus et livrés à un capitaine génois , qui mouilla dans le même port que nous.

Barbaro se détermina alors à conduire sa prise à Cagliari ; en peu de jours nous y arrivâmes. En débarquant , il me gratifia de cent piastres , d'une paire de pistolets et d'un damas. Vous logerez chez moi , ajouta-t-il ; j'aime les gens qui ont des talens et qui se battent bien.

J'eus à peine quitté le bâtiment , que mes premiers pas se portèrent vers la maison qu'habitait Louisa. Un petit mousse que j'avais avec moi , et qui

était chargé d'une lettre pour elle , alla frapper à sa porte pour demander l'aumône. Louisa ouvrit ; le mousse lui remit ma lettre ; elle la lut rapidement , et lui dit pour toute réponse : *Ce soir , à six heures , au même endroit , le rossignol chantera.*

Je fus exact au rendez-vous. J'y trouvai ma Louisa , belle comme un ange , fraîche comme une rose. Après les premiers épanchemens et les transports de l'amour le plus vif , Louisa prit la parole , et me dit :

— Il paraît que ta première course a été heureuse ?

— Je me suis battu comme un désespéré. Nous avons pris un corsaire algérien , et nous avons brûlé son bâtiment.

— Et Barbaro ?.....

— C'est pire que l'enfer déchaîné.... Tu le vois , notre croisière n'a pas été longue ; j'y ai gagné cent piastres , une paire de pistolets et un fusil. Voici soixante piastres que je te prie de me

garder ; j'en conserve quarante pour me remettre en mer, car nous partons dans la quinzaine, et je crois que notre voyage sera un peu long... Ah ! ma Louisa ! je veux amasser de l'argent, car quand je serai devenu riche, je te demanderai à tes parens, qui ne me refuseront point. Je suis bien avec Barbaro ; je loge et je mange chez lui ; il m'a promis que, lorsque je serais plus au fait de la mer, et de la manœuvre d'un bâtiment, il m'en confierait un, parce que je lui paraissais avoir les talents d'un homme tout à la fois courageux et expéditif.

La volubilité avec laquelle je parlais, n'avait pas laissé le temps à Louisa de poursuivre ses questions. Elle profita d'un moment d'interruption de ma part pour reprendre la parole.

— Mais, me dit-elle, est-ce que tu te destines à faire le métier de forban ?

— Pendant un certain temps, et jusqu'à ce que j'aie fait une belle fortune, pour avoir la douce jouissance de la

partager avec toi. Car, sans toi, Louisa, il n'est plus de contentement et de bonheur pour moi.

Louisa, naturellement aimante, ne me répondit point ; mais, se jetant entre mes bras, elle me couvrit de ses baisers, que je lui rendis avec usure, étroitement enlacés dans les bras l'un de l'autre, nos deux âmes n'en firent plus qu'une, et s'anéantirent, pour ainsi dire, dans un torrent de délices.

Il fallut se séparer ; nous nous donnâmes rendez-vous pour le lendemain, où nous répétâmes les scènes de la veille, ainsi que les jours suivans.

La jouissance affaiblit l'amour. Louisa commença à s'apercevoir de ma froideur ; vainement voulut-elle rallumer des feux qui s'éteignaient insensiblement ; l'illusion ne servait plus de talisman à l'amour, et celle que j'idolâtrais comme une divinité, ne devint plus à mes yeux qu'une femme ordinaire.

Je me reprochais intérieurement l'es-

pece d'ingratitude dont je m'étais rendu coupable envers elle ; mais ces reproches que je me faisais ne purent rallumer un amour qu'une jouissance trop prolongée avait pour ainsi dire anéanti. Heureusement pour Louisa, Barbaro avança son départ. Il dirigea encore sa course vers les côtes d'Afrique.

Il y avait à peine trois jours que nous étions en mer, lorsque nous fûmes assaillis par deux corsaires de Salé. Nous nous battîmes comme des désespérés, mais il fallut céder à la force. Barbaro avait péri dans le combat ; j'étais grièvement blessé. On me transporta sur l'un des deux bâtimens ennemis, et je fus conduit à Salé, où, après être guéri de mes blessures, on m'exposa en vente comme une bête de somme. Je fus acheté par un Maure, qui me mena à son logis, où je trouvai sa belle-mère et sa femme, andalusiennes d'origine, qui commencèrent à déplorer mon malheur.

La femme du Maure n'était pas heu-

reuse avec son mari, et je sus profiter habilement de la dissension qui régnait entre les deux époux. Comme les travaux auxquels on m'occupait ordinairement étaient dans l'intérieur de la maison, j'étais souvent témoin des querelles qui survenaient entre eux, et qui se terminaient toujours par des corrections un peu fortes de la part du mari.

Je plaignais sincèrement cette femme d'être continuellement exposée aux outrages et aux mauvais traitemens d'un mari brutal et féroce, et je lui fis entendre qu'il n'y avait qu'un moyen d'échapper à un état aussi malheureux. C'était de s'enfuir de la maison et d'emporter l'or, l'argent et les bijoux, soit à elle, soit à son époux, pour se procurer une existence commode en Espagne. Je lui proposai en même temps de l'accompagner jusqu'à ce qu'elle fût rendue en lieu de sûreté. Zamira (c'est le nom de l'épouse du maure) sourit à mes propositions. Comme, d'ailleurs, je m'étais aperçu que je ne lui étais pas

indifférent , nous fîmes bientôt toutes nos dispositions. L'exécution de notre projet présentait de grands dangers , et le succès en était très-incertain ; mais le ciel heureusement nous dispensa de l'entreprendre. Le Maure eut une querelle avec un Turc , et en reçut un coup de poignard qui l'étendit roide mort.

Zamira n'en persista pas moins à quitter Salé , pour aller s'établir en Andalousie , où nous nous unirions par les liens du mariage.

Je frétai un bâtiment génois , que nous chargeâmes de tout ce que nous pûmes emporter de la maison du Maure , et nous cinglâmes vers les côtes d'Espagne ; mais un vent contraire nous rejeta vers celles d'Italie , et nous fûmes obligés de débarquer à Civitta-Vecchia , où nous attendîmes patiemment que la saison fût plus favorable pour naviguer.

Ce fut dans cette ville que je liai connaissance avec Ferrago , un des capitaines de Fortiguerra , qui s'y était retiré , et que l'on ne connaissait que sous le nom du capitaine Fioravanti. Il

me proposa d'entrer dans la troupe de ce fameux chef de brigands , où je trouverais tous les jours l'occasion de signaler ma bravoure , de jouir des plaisirs de la vie , et d'amasser un trésor.

Ses propositions furent accueillies , et je me préparai à aller rejoindre Fortiguerra ; et , pour préluder avec éclat au nouveau métier que j'allais faire , je pris la résolution de dépouiller entièrement Zamira , qui m'avait suivie. Je fis part de mon dessein à Ferrago , qui m'encouragea dans ces bonnes dispositions.

Je m'emparai donc de l'or , de l'argent et des bijoux de Zamira , et m'embarquai sur un bâtiment qui faisait voile pour un des ports de la Sicile. La contrariété des vents me fit tenir la mer beaucoup plus long - temps que je ne l'eusse désiré ; mais enfin j'entraï dans le port de Messine.

Avant de rejoindre Fortiguerra , il me prit envie de faire un tour en Sardaigne , et d'aller à Cagliari donner de mes nouvelles à Louisa. L'absence avait

rallumé des feux mal éteints, et je brûlais de me jeter dans ses bras et de goûter des plaisirs dont le souvenir s'offrait encore à moi sous de rians aspects.

Un navire qui était en chargement au port, pour cette île, et qui devait mettre à la voile sous quatre jours, me présenta une occasion favorable de contenter mes désirs et de satisfaire mon impatience.

Ce petit voyage fut assez heureux. Arrivé à Cagliari, je me rendis aussitôt à la maison où Louisa m'avait prodigué ses faveurs. La vieille, qui me reçut, témoigna la plus grande surprise en me revoyant.

Et d'où sortez-vous donc, monsieur, me dit-elle ?

—De Civitta Vecchia.

—Mademoiselle Louisa vous croit mort ; le bruit a couru que vous aviez péri avec Barbaro. Elle a déjà fait dire plusieurs messes pour le repos de votre âme.

—Je l'en remercie sincèrement, ma bonne. Mais, en attendant celles

qu'elle se propose de me faire dire encore, faites-moi l'amitié de lui apprendre que je suis à Cagliari, et que je reviendrai ici au bout de trois heures. Je vous quitte pour aller à mon ancienne auberge.

En sortant, je me rendis chez mon hôte, qui me répéta les mêmes propos que la vieille.

—Pour vous prouver, lui dis-je, que je ne suis pas encore mort, ayez la bonté de me faire apporter à manger. Lorsque j'eus achevé mon repas, j'allai rendre visite à la femme de Barbaro. En me revoyant, elle se mit à pleurer. Après qu'elle eut donné cours à sa douleur, elle me fit plusieurs questions sur notre combat avec les deux corsaires algériens, auxquelles je répondis tant bien que mal. Elle me demanda si j'allais reprendre du service sur un bâtiment. — Je suis dégoûté de la mer, et je ne veux plus exposer mes jours sur un élément aussi capricieux. Elle m'engagea de revenir la voir avant de quitter la ville. Je le lui promis.

En sortant de chez elle, j'allai rejoindre Louisa, qui m'attendait avec la plus vive impatience, et nous nous livrâmes à tous nos transports avec une ivresse inexprimable, lorsqu'ils furent un peu calmés, Louisa me dit :

— Ah, mon ami, je croyais t'avoir à jamais perdu. La nouvelle de la mort de Barbaro ne me fit douter nullement de la tienne. Dans mon désespoir, je résolus d'ensevelir le reste de mes jours dans un couvent.

— Femme adorable !... comment ! toi ! religieuse !... Que serais-je devenu ?

— Un des amis de mon père, qui a ma confiance, m'en détourna.. Que je lui ai de reconnaissance !... Mais dis-moi, lorsque Barbaro eût péri, et que son bâtiment eût été pris, quel fut ton sort ?

— Je fus conduit à Salé, où je fus vendu à un Maure... Je trouvai moyen de m'échapper ; un navire génois me transporta à Civitta Vecchia, et delà à Cagliari.

Je me gardai bien de lui parler de

Zamira, de mes liaisons avec cette femme, et du vol que je lui avais fait pour reconnaître son amour et les services qu'elle m'avait rendus.

Sans lui dire où j'allais, ni la personne que j'allais rejoindre, je proposai à Louisa de me suivre... Ma proposition commença d'abord à l'effaroucher ; mais je vins à bout de vaincre sa répugnance, en lui persuadant que c'était le seul moyen de n'être jamais séparés l'un de l'autre, et de goûter des plaisirs que personne ne pourrait plus contrarier.

— Mais, où vous proposez-vous d'aller en ce moment, me répliqua-t-elle ?

— A Palerme, où je suis attendu par une personne qui doit me faire un sort.

— Eh bien ! je m'abandonne toute entière à vous ; fixez le jour du départ, parce que j'ai des préparatifs à faire, et des précautions à prendre....

La résolution de Louisa me mit au comble de la joie ; je lui en témoignai

ma reconnaissance, en lui donnant de nouvelles preuves de mon amour.

— Demain, ajouta-t-elle, sur les six heures du soir, trouve-toi ici : tu me diras alors le jour où tu penses pouvoir te rendre à Palerme.

Louisa se retira; j'allai de mon côté m'informer sur le port s'il y avait quelque navire qui se proposât de se rendre à Palerme. Un capitaine hollandais me dit qu'il appareillerait sous trois jours, et qu'il prendrait volontiers des passagers sur son bâtiment.

Mes arrangements faits avec le capitaine, pour deux personnes, je retournai à mon hôtel, ou mon auberge, comme on voudra l'appeler. Quelle fut ma surprise d'y rencontrer Girolamo ! Le bon homme, en me revoyant, crut que ses yeux le trompaient; il s'approcha de moi, et me toucha comme St-Thomas toucha Jésus-Christ, pour s'assurer si j'étais bien moi-même.

— Ah ! mon cher maître ! qui aurait dit que je vous rencontrerais aujourd'hui... Il s'est bien passé des choses

depuis que nous nous sommes perdus de vue. Notre gentilhomme sarde est mort; sa femme l'a suivi de près. Quant au franciscain, il s'est retiré dans un couvent de son ordre, et je crois que c'est à Rome. Pour moi, quelques personnes charitables s'étant intéressées à moi; on m'a donné une retraite dans un hôpital, où il y a lieu de présumer que je terminerai mes jours.

— C'était un bien vilain homme que ton franciscain; que Dieu lui fasse paix.

Je fis apporter du vin. Girolamo se mit à boire; quand le vin eut échauffé ses esprits, il me dit à voix basse qu'il soupçonnait le moine d'avoir empoisonné ses anciens maîtres, et de s'être emparé de leur or, leur argent et leurs bijoux; car leurs héritiers, dit-il, n'ont rien trouvé de cela dans la maison après leur mort. Je savais, ajouta-t-il, que le gentilhomme sarde avait fait un testament à l'insu du franciscain, j'ai mis la main dessus, et je ne sais encore ce qu'il contient. Voulez-vous en prendre

lecture?—Volontiers. Je le parcourus rapidement, et je vis que le brave homme de testateur ne m'avait pas oublié. Il me léguait quelques arpens de terre.

J'allai aussitôt consulter un avocat qui, après avoir pris connaissance des dernières volontés du gentilhomme sarde, me dit que j'avais le droit de demander l'exécution des clauses du testament qui me concernaient. Je lui répondis que je n'en avais pas le temps, et que, s'il le désirait, je lui ferais, moyennant quelque argent, la cession de mes droits. Ma proposition parut lui convenir; il me demanda quelle somme j'exigerais. — Celle qu'il vous plaira, lui répondis-je. Il m'offrit cent ducats, je les acceptai, et la plume du notaire légalisa le marché.

Je gratifiai Girolamo de quelques piastres et de deux bouteilles de vin.

Le lendemain, je me rendis à la maison blanche, où Louisa était déjà arrivée, avec une partie de ses effets, son argent, ses bijoux et les soixante piastres

que j'avais déposées entre ses mains. Après nous être entretenus pendant quelques instans de nos intérêts et de notre départ, qui devait s'opérer dans vingt-quatre heures, nous renouvelâmes la scène de la veille.

Toutes nos mesures prises, Louisa se retira. Le lendemain, elle vint me rejoindre dans une maison voisine du port, où j'avais fait apporter tous nos effets; et que je fis transporter dans le bâtiment du capitaine hollandais.

On ne tarda pas à mettre à la voile, et nous perdîmes bientôt de vue les côtes de Messine. Une bourasque que nous éprouvâmes en route, retarda de quelques heures notre arrivée à Palerme.

On célébrait dans cette ville, une fête avec une grande solennité; les cris mille fois répétés de vive sainte Rosalie, retentissaient dans toutes les rues, qui étaient jonchées des fleurs les plus odorantes; les arbres étaient ornés de guirlandes entrelacées avec autant de grâces que d'élégance; les murs

étaient couverts de riches tapis. Le bruit des voix, mêlé aux sons des instrumens de musique, semblait inviter les nouveaux venus à prendre part à cette fête. Louisa, enchantée de ce spectacle qu'elle voyait pour la première fois, ne pouvait revenir de son ravissement. Je jouissais de son ivresse, et même je la partageais. Palerme, me dit-elle, est un séjour charmant; restons-y quelques jours. J'y consentis volontiers.

Tandis que ma Louisa, accompagnée d'un *Cicerone*, visitait les monumens et les curiosités de la ville; moi, de mon côté, je cherchais l'homme pour lequel Ferrago m'avait donné une lettre de recommandation. Enfin, je parvins à découvrir sa demeure. Je lui présentai la lettre de Ferrago. Après l'avoir lue, il me dit: vous arrivez à propos. Fortiguerra a besoin de gens de cœur; vous pouvez l'aller rejoindre. Je vais vous donner, par écrit, tous les renseignemens et toutes les instructions nécessaires pour être accueilli comme vous

le devez, par ce vengeur des droits de l'homme.

Il se retira un moment dans son cabinet, et m'apporta une feuille de route, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui me traçait la manière dont je devais me conduire pour me rendre auprès de Fortiguerra. Partez, dans deux jours, ajouta-t-il; voilà trente ducats pour votre voyage; et il me congédia.

Il était nuit quand je revins à l'hôtel garni où j'étais descendu avec Louisa qui commençait déjà à s'inquiéter de mon retard. Elle me fit plusieurs questions, auxquelles je répondis d'une manière assez satisfaisante. — Comme le séjour de Palerme est agréable, ajoutai-je, nous pourrons nous y établir; j'ai un petit voyage à faire à douze lieues de cette ville, pour quelques affaires d'intérêt. Après demain, je partirai.... tu m'attendras ici; mon absence sera courte; je te le répète, ce voyage est indispensable. Louisa ne me fit aucune objections, et nous allâmes nous coucher. Le lendemain, Louisa recommença ses courses dans la ville; quant à

moi, je restai à l'hôtel, où je m'amusai à jouer avec un Bolonais, qui avait quelques ducats à perdre, et que je lui subtilisai d'une manière assez adroite. Mon homme crut s'apercevoir que je le dupais : il jeta les hauts cris, et me traitant de fripon et de voleur, il m'appliqua une vigoureuse paire de soufflets.— Un tel affront, monsieur, lui dis-je, ne peut se laver que dans le sang; je vais chercher dans ma chambre une paire de pistolets chargés, et nous allons sortir. Le Bolonais, n'aimant pas beaucoup le jeu des armes à feu, aurait bien voulu se refuser à ma pressante invitation, mais, comme dit un vieux proverbe : *le vin est tiré, il faut le boire*. Nous nous éloignâmes de la ville, et à côté d'un petit bois qui avoisinait ses murs, je dépêchai mon adversaire pour l'autre monde. Comme abondance de biens ne nuit pas, je fouillai le vaincu, et lui enlevai sa bourse, sa montre et quelques bijoux, qui désormais lui étaient inutiles.

Comme je pensai qu'il n'était pas

prudent de rentrer dans la ville, j'allai demander un asile dans un village éloigné d'une lieue de la scène du combat. J'envoyai ensuite un exprès à Louisa, avec une lettre, pour lui mander de venir me rejoindre, et d'emporter avec elle tous nos effets, parce qu'il m'était impossible de rester plus long-temps à Palerme.

Au bout de deux heures, je vis paraître Louisa, qui s'empressa de me demander la raison qui m'exilait de la ville. Je lui racontai en peu de mots mon aventure, et les suites funestes qu'elle aurait pu entraîner, si j'étais rentré dans la ville. Comme demain, ajoutai-je, je dois m'éloigner de ces lieux, pour me rendre où mes affaires m'appellent, et dont je t'ai prévenu hier, je crois qu'il serait à propos de nous occuper à chercher un logement dans le village, où tu attendras mon retour. La chose ne fut pas difficile à nous procurer, et j'installai Louisa dans sa nouvelle demeure.

Le moment d'aller retrouver Forti-

guerra étant arrivé, je fis mes adieux à Louisa, en lui renouvelant la promesse d'abrèger mon voyage le plus qu'il me serait possible, et après m'être armé, d'une ceinture de pistolets et d'un dadas, cachés sous un simple manteau, je me mis en route, un livre à la main, comme un promeneur.

J'avais déjà fait quatre lieues, lorsque je vis sur ma droite un couvent de Bernardins. Devant la porte était un moine qui se promenait paisiblement. Comme je passais fort près de lui, il fixa les yeux sur moi. Après un bonjour réciproque, la conversation s'engagea entre nous.

— Vous me regardez avec étonnement, mon père; n'en puis-je savoir la raison?

— C'est de vous voir seul, et marchant avec tant de tranquillité.

— Qu'ai-je à craindre?

— Vous ignorez donc que le bois qui est sur votre gauche, fourmille de voleurs.

— Je n'en ai pas entendu parler.

— Eh bien! nous autres, nous l'avons appris à nos dépens. Les brigands nous ont pris notre vin, et le père Polycarpe qui l'accompagnait a été forcé d'absoudre ces infâmes coquins. Vous, qui me paraissez instruit, vous comprenez facilement qu'une pareille absolution arrachée par la force, ne vaut rien, et qu'elle est, selon tous les Pères de l'église, à commencer par notre grand saint Bernard, nulle et de toute nullité, et que les scélérats paieront cher leur plaisanterie.

— Comment!

— Non-seulement, nous les excommunions, pour les rendre aussi noirs que le diable; mais encore, nous les dénoncerons à la justice, qui les chassera de leur affreux repaire.

— Cela coûtera du sang.

— Pas tant que vous vous l'imaginez.

— Puis-je, pour de l'argent, déjeuner chez vous?

— Pourquoi pas? voulez-vous entrer dans notre réfectoire.

—Non ; je veux jouir ici du riant aspect de la campagne. J'ai toujours aimé les champs, les prés et les bois : *O rus, quando te aspiciam !* Après le déjeuner, je retournerai chez moi, puisque vous me dites que ces lieux ne sont pas sûrs.

Le père Hilarion rentra, et revint quelques minutes après avec un frère qui apportait, dans un panier, deux bouteilles de vin, des viandes froides et du pain. Le père Hilarion reprit l'entretien, en ces termes :

—Pardon, monsieur ; demeurez-vous dans les environs ?

—Je suis venu rendre visite à un ami, dont le château est à quelque distance d'ici.

—Vous devez avoir entendu parler du trop fameux Fortiguerra.

—Il doit avoir péri dans un combat à San-Lorenzo ; on m'a fait les détails de sa mort.

A l'instant où j'achevais ma phrase, le son d'un cor se fit entendre ; je me levai aussitôt. Le moine rentra dans son couvent, et moi, je m'acheminai vers

le bois qui était sur ma gauche. En y entrant, je fus abordé par deux grands gaillards, qui me demandèrent très-poliment ma bourse. Je tirai de ma poche une carte d'assurance, en demandant d'être conduit à leur chef.

—Volontiers, dirent-ils, et je les suivis.

Nous marchâmes tous trois ensemble dans le plus grand silence. Au bout d'un quart-d'heure, un coup de sifflet m'apprit que je ne tarderais pas à voir celui que je venais chercher. Je vis aussitôt approcher une escouade de quatre hommes armés jusqu'aux dents, qui m'entourèrent et me conduisirent vers une espèce de souterrain, dans l'endroit le plus fourré du bois. A peine y fus-je entré, que je vis s'avancer vers moi Fortiguerra ; son accueil me charma. Je lui remis une lettre de Ferrago, qui sembla lui faire plaisir. Après sa lecture, il me dit : Vous arrivez à temps, car, ce soir, nous devons faire une incursion dans un château, et dans un couvent de Bernardins. Ce ne sont

pas les moines que nous redoutons, ils sont lâches par essence; je n'y enverrai que des recrues. Quant au château, nous y éprouverons de la résistance; et c'est dans cette dernière expédition, qui sera un peu chaude, que je veux vous faire débiter. Voici un excellent fusil à deux coups, avec sa baïonnette, vous avez des pistolets et un damas; de la poudre et des balles, vous n'en manquerez pas. Pour nous préparer à notre incursion, qu'on nous apporte à manger et à boire.

Une jeune fille, nommée Corilla, accourut aussitôt, étendit une natte par terre, sur laquelle elle mit des viandes froides et quelques cruches de vin. Tous ceux qui se trouvaient dans le souterrain avec Fortiguerra, prirent place autour de la natte, et l'orgie commença. Le vin échauffant les têtes, on se mit à rire et à chanter; un de mes illustres camarades, qui avait la voix assez belle, entonna le couplet suivant :

A tous les âges, l'on peut faire
Sa cour au dieu joyeux du vin;
Mais de voyages à Cythère,
Le plus fort se lasse à la fin. (*bis.*)
C'est dans la coupe de Grégoire,
Qu'on boit jeune, et sur le retour;
Mais il n'est qu'au seul temps pour boire
Dans la coupe de l'amour. (*bis.*)

Chacun des convives chanta à son tour. Fortiguerra accompagna la voix de Corilla sur sa guitare; jamais musique ne me fut plus agréable. Corilla était jolie, et rien n'ajoute plus aux charmes d'une jeune personne, que la mélodie de sa voix.

Mais enfin il fallut se préparer au départ; tous mes camarades, ainsi que moi, chargèrent leurs armes, et l'on se mit bientôt en marche.

Il était à peu près onze heures du soir, lorsque nous arrivâmes devant le château. On fit ses dispositions; et, au signal donné, nous commençâmes à escalader les murs. Quelques coups de fusils nous assaillirent; nous y ripostâmes vigoureusement. Fortiguerra s'a

vança alors pour entrer dans le château, j'e l'y suivis; et, malgré le feu qu'on dirigeait sur lui, il enfonça, avec une hache qu'il portait presque toujours à ses côtés, la première porte. Tous les gens du château avaient pris la fuite; quelques-uns de nos camarades survinrent, et on se mit à piller le château. Chacun revenait chargé des dépouilles et des prises qu'il avait faites, lorsque nous fûmes assaillis par une troupe de sbires; le combat recommença; je m'y distinguai, et trois soldats périrent sous mes coups. Fortiguerra, qui avait été témoin de mon courage intrépide, me frappa sur l'épaule, en me disant : Ferrago ne m'a point trompé : tu es digne d'être le compagnon de Fortiguerra.

Après avoir dispersé tous ces misérables soldats, nous regagnâmes notre souterrain. Fortiguerra fit alors l'appel de son monde: il lui manquait trois hommes, qu'on présuma avoir péri dans l'action, ou avoir été pris. On résolut alors de quitter le souterrain, et de se porter en arrière.

Corilla, qui était une des maîtresses de Fortiguerra, m'avait inspiré une vive passion; dans un moment où nous étions seuls, je lui fis l'aveu de mon amour. Comme j'étais jeune, beau garçon, et le plus frais de notre bande, mon aveu ne lui déplut en aucune manière. Je lui proposai de quitter Fortiguerra, et de me suivre.

—La chose n'est pas facile.

—L'amour surmonte tous les obstacles.

—Et que voulez-vous faire ?

—Devenir chef de brigands; je ne me sens pas né pour obéir.

—Il faut attendre une occasion favorable.

—Elle se présente journellement à l'homme courageux et intrépide.

Un de nos gens, qui survint, nous empêcha de terminer notre dialogue. Camarade, dit Tintamarra, le chef veut vous parler; il est à un mille d'ici, dans une petite bourgade; hâtez-vous.

J'allai rejoindre Fortiguerra, qui, du plus loin qu'il m'aperçut, me cria :

Avancez donc ? Lorsque je fus auprès de lui, il me dit : Je tente ce soir une aventure périlleuse, et je vous ai choisi pour mon second. Nous escaladerons, ce soir, un couvent de femmes, où j'ai pratiqué quelques intelligences, sans être trop sûr si je ne serai pas trahi. La charmante Angélica s'attend à être enlevée, et je dois lui tenir parole.

Après nous être mis à table, où nous restâmes deux heures, Fortiguerra se levant : Mon cher Sacripì, ou plutôt Sacripanti, il en est temps, partons ; nous avons deux lieues à faire, et nous arriverons proche le couvent à la chute du jour ; alors, au signal qu'on nous donnera, nous monterons à l'assaut.

Le ciel s'était couvert de nuages ; un tonnerre effroyable ébranlait l'atmosphère, et nous ne marchions plus qu'à la lueur des éclairs. La pluie, qui tombait par torrens, nous mouilla jusqu'aux os ; mais Fortiguerra et Sacripanti n'étaient pas capables d'être intimidés et rebutés par ce fâcheux contre-temps. Nous voilà, malgré la furie de l'orage,

aux pieds des murs du couvent : nous attendions le signal convenu. Le son d'une petite cloche se fit entendre. — Jetons nos échelles de corde, me dit Fortiguerra. En un clin-d'œil, nous fûmes à cheval sur le mur ; nous allions descendre dans le jardin, lorsqu'un bruit confus vint frapper nos oreilles. — Serions-nous découverts, s'écria Fortiguerra ? Qu'importe ; nous avons trop bien commencé pour ne pas finir ; et au même instant, il arrangea son échelle, et fut bientôt dans le jardin. Je le suivais de près. Deux énormes chiens, en aboyant de toutes leurs forces, vinrent fondre sur nous ; deux coups de pistolets les mirent bientôt hors d'état d'agir. Nous avançâmes vers la première porte, que nous tentâmes d'enfoncer, mais ce fut en vain ; nous cherchâmes une issue pour pénétrer dans le couvent ; nos recherches furent inutiles. Nous allions retourner sur nos pas, lorsque nous fûmes assaillis par quatre hommes armés qui firent sur nous une décharge qui ne

perça que mon chapeau. Nous ripostâmes presque à bout portant; le combat à l'arme blanche alors s'engagea vivement entre nous. La nuit redoublait encore l'horreur de ce combat; mais enfin, deux de nos adversaires tombèrent sous nos coups; nous poursuivîmes les deux autres devant lesquels on ouvrit une porte qui conduisait au réfectoire. Nous y entrâmes avec eux. Une nouvelle lutte signala notre courage, et après les avoir désarmés, nous les attachâmes à un pilier. Ayant monté avec rapidité un escalier qui s'offrit à nos regards, nous nous trouvâmes dans un dortoir immense. Une religieuse, plus morte que vive, s'étant rencontrée sur notre passage, Fortiguerra lui fit plusieurs questions, auxquelles elle ne voulut pas d'abord répondre; mais, l'ayant menacé fortement de lui passer son sabre au travers du corps, elle nous découvrit l'endroit où toutes les religieuses et les pensionnaires s'étaient réfugiées pendant notre combat.

—Allez dire à l'abbesse, ordonna-

t-il à cette religieuse, de venir me parler, et annoncez-lui qu'elle n'a rien à redouter. Si, par hasard, elle refusait d'obéir, rien ne me sera sacré, et je mettrai le feu aux quatre coins du couvent.

Cette menace fit son effet; l'abbesse sortit de sa retraite, et s'avança vers nous.

—Madame, lui dit Fortiguerra, Angélica Petuzzi est-elle ici?

—Oui, monsieur.

—Faites-la venir, s'il vous plaît.

—Mais, monsieur...

—Point d'objections, je vous en conjure.

—Ses parens...

—Je viens de leur part. C'est moi qui dois la leur ramener; entendez-vous.

Quand l'abbesse vit que toute résistance était inutile, et pouvait attirer sur son couvent les plus grands maux, elle se résigna. Angélica parut bientôt. La vue de Fortiguerra ne l'effraya point.

— Allons, mademoiselle, ajouta-t-il ; suivez-moi.

L'abbesse vint nous ouvrir les portes, et nous nous hâtâmes de gagner la campagne.

Le combat que nous avions soutenu dans le couvent nous avait un peu défigurés. Nous étions couverts de sang. J'avais reçu une légère blessure au bras gauche ; Fortiguerra avait eu aussi quelques égratignures.

Le jour commençait à paraître, lorsque nous aperçûmes de loin trois cavaliers bien montés qui galoppaient sur nos traces. Nous étant mis sur la défensive, nous les attendîmes de pied ferme. Angélica entra dans un petit bois qui était sur notre droite.

Quand nos cavaliers furent à une portée de fusil de nous, je courus sur eux, mes pistolets à la main, mon sabre entre les dents. Tous trois firent feu sur moi sans m'atteindre. Ma décharge fut plus heureuse ; je blessai deux chevaux et un cavalier. Fortiguerra alors s'avança, et nous mimés bientôt hors de

combat les deux autres. Je me saisis d'un cheval qui n'avait point été blessé, et j'allai rejoindre, dans le bois, avec mon chef, la belle Angélica. La conversation s'engagea alors entre elle et Fortiguerra, et je compris facilement que c'était cette demoiselle qui avait donné le signal convenu.

Etant sortis du bois, Fortiguerra fit monter à cheval Angélica, et nous arrivâmes enfin dans notre caverne.

Corilla, en apercevant Angélica, témoigna de l'humeur, et jeta un regard de dédain sur Fortiguerra. Quand elle sut que j'avais été blessé, elle vint à moi, me sourit gracieusement, et pansa ma blessure. — Ce soir, me dit-elle, il faut partir d'ici, pour nous rendre dans les Apennins. Je ne veux plus rester avec Fortiguerra ; trois de ses gens l'abandonnent, et suivent nos pas. Voilà le noyau de la bande que tu pourras former lorsque nous aurons atteint les montagnes. J'ai de l'or et des bijoux ; ils sont à ta disposition.

On doit présumer que je fus au com-

ble de la joie de la résolution de Corilla. Nous attendîmes la fin du jour avec impatience. Fortiguerra était trop épris de sa nouvelle conquête pour soupçonner notre désertion.

Il était huit heures du soir, lorsque je m'échappai avec Corilla de la caverne. Il faisait un beau clair de lune, et nous arrivâmes au point du jour dans un village où devaient nous rejoindre Tintamarra et ses deux camarades. Etant entrés dans une auberge, à l'entrée de ce village, nous vîmes nos trois gaillards qui buvaient et jouaient aux cartes. Corilla fit apprêter quelques viandes, nous commençâmes une orgie qui ne s'acheva que sur le soir. Corilla, qui faisait les fonctions d'adjudant, donna le mot d'ordre à nos gens, qui sortirent et se mirent en route pour un autre village où ils devaient nous attendre. Elle glissa dans les mains de Tintamarra quelques ducats.

Je passai avec Corilla, une nuit délicate; rien n'avait troublé nos plaisirs. Le matin, après avoir déjeuné, et

payé généreusement nos hôtes, nous allâmes rejoindre nos gens, qui déjà, s'impatients de ne pas nous voir arriver.

J'étais dans une situation très-embarrassante. Trois brigands à diriger, deux femmes à ménager, et auxquelles je devais dérober ma conduite artificieuse; tout cela n'était pas facile à concilier : délibérer n'est pas agir; il fallait trouver un expédient qui pût parer à toutes ces contrariétés, et voici celui dont je crus à propos de me servir. Je fis entendre à Corilla qu'avant de nous rendre dans les Apennins, il était urgent que je retournasse dans une maison de campagne, aux environs de Palerme, où j'avais laissé mes effets, de l'or et des bijoux, qui pourraient devenir la proie de l'infidélité et de la mauvaise foi; que mon voyage serait très-court; qu'elle m'attendrait ici jusqu'à mon retour.

Quant à mes trois nouveaux associés, je leur dis que nous devions faire route séparément, pour notre propre sûreté

à tous ; jusqu'à ce que nous ayons gagné un endroit où nous puissions agir plus librement , et être moins surveillés. Tintamarra approuva mes raisons , ainsi que ses camarades ; et nous fixâmes le lieu de notre rendez-vous à Pis-
toie ; il fut arrêté en même temps que les premiers arrivés attendraient les autres.

Corilla , malgré les raisons que je lui avais alléguées , pour motiver mon absence , voulait absolument me suivre ; mais enfin elle consentit à rester.

Je distribuai ensuite une quarantaine de ducats à mes illustres associés , et je partis pour me rendre auprès de Louisa.

Comme mon absence avait été un peu longue , cette pauvre fille , s'imaginant que je l'avais abandonnée , se préparait à retourner à Cagliari. Mon arrivée changea ses dispositions. Elle me fit de tendres reproches des inquiétudes que je lui avais causées , et dont je m'efforçai de la dédommager par mes caresses , et par le témoignage d'un amour que je ne ressentais plus que

faiblement pour elle. La malheureuse ne prévoyait pas que , sous quelques jours , ce qu'elle avait craint auparavant , allait se réaliser.

« Comme j'ai des raisons assez fortes » pour ne pas reparaître à Palerme ,
» dis-je à Louisa , tu me feras le plaisir d'y aller ; j'y ai laissé , entre les mains d'un homme de confiance , une certaine somme d'argent , qu'il est à propos que je retienne de ses mains.
» Voici l'adresse de ce particulier , avec une lettre que tu lui remettras. Il te rendra alors le dépôt que je lui ai confié. »

Louisa , sans me faire aucune objection , se prépara à partir le lendemain pour cette ville. Nous soupâmes gaiement , et la nuit ne fit que prêter un nouveau charme aux plaisirs que nous goûtâmes dans les bras l'un de l'autre.

Au point du jour , Louisa se mit en route. Aussitôt je fis un paquet de tout ce que je voulais emporter , et j'allai rejoindre Corilla. Ayant résolu de faire

le voyage à cheval, j'achetai deux chevaux. Corilla devait s'habiller en homme, et passer pour mon frère.

Après avoir fait toutes nos dispositions, nous nous mîmes en route; je préfèrai prendre les chemins de traverse pour éviter les sbires. Ayant trouvé un bois sur notre droite, Corilla m'engagea à nous y reposer un instant. Comme nous avions quelques provisions avec nous, cet instant nous parut favorable pour prendre notre repas. A peine était-il fini, que des voix d'hommes et des sonnettes de muletier se firent entendre. C'était une troupe de Bohémiens: il y avait quatre hommes, trois vieilles femmes, deux jeunes filles et trois enfans sur les mulets. Ils paraissaient connaître le pays. Quittant la route, ils s'avancèrent vers nous; leurs chiens vinrent sur moi en aboyant. Deux Bohémiens prirent leurs fusils, les deux autres s'armèrent de leurs couteaux.

— Qui êtes-vous, me crie un des Bohémiens ?

— Rappelle tes chiens, ou je les tue; répondis-je.

Ils rappelèrent leurs chiens, et je m'approchai avec résolution. Je crois, ajoutai-je, que nous avons peu de choses à redouter les uns des autres.

— Qui êtes-vous, me dit un autre Bohémien.

— Des hommes qui ne connaissent pas la crainte.

— Je ne sais trop quelle idée je dois avoir de vous.

— Celle que tu voudras; mais donnez-nous des verres de liqueur, car c'est excellent après dîner.

— Oui, si vous voulez les payer.

— Nous les paierons.

— Mais...

— Donnez.

— Mille diables! vous m'avez bien l'air d'être de ces drôles qui ne sont pas en bonne intelligence avec la justice.

— Tu te trompes, verse.

— Hem! hem! vous êtes sûrement de la bande de....

—Que nous importe à nous tous ce brigand ?

—J'y prends grand intérêt.

—Pourquoi ?

—Parce qu'il y a, en le livrant, au moins trois mille sequins à gagner.

—Il est trop tard.

—Je pense qu'il est toujours temps d'aller au gibet.

—Il a été tué dans le dernier combat contre les troupes toscanes.

—D'où le savez-vous ?

—Que vous importe ?

—Ha, ha ! j'ai bien deviné.

—Quoi ?

—Vous êtes de sa bande.

—Mille tonnerres d'un Dieu ! Si tu nous répètes encore un pareil propos, je te fais sauter la cervelle ; nous sommes les gardes de ce bois. Sais-tu que tes soupçons nous outragent, et que si...

—Pardon, pardon, messieurs les gardes de la forêt ; l'on peut tous les jours se...

—Ne raisonne pas, et verse.... bon...

redouble encore ; montre-nous tes passeports ; nous avons reçu de nouveaux ordres, et très-sévères, pour vous surveiller, vous autres vagabonds.

— C'est une excellente liqueur ; n'est-ce pas, messieurs, nous nous faisons un plaisir de vous en offrir encore.

— Nous ne voulons rien pour rien, car nous connaissons nos devoirs.

— Si nous avons quelque chose qui pût vous faire plaisir ?

— Verse-nous encore un coup, vieille sybille.

— Avec grand plaisir, messieurs les gardes.

— Sont-ce là tes filles ?

— La plus petite est ma fille ; la grande est une parente, orpheline de père et de mère ; elle s'appelle Anastasie ; elle a dix-huit ans ; elle est jolie comme vous le voyez, et a le cœur excellent..... Souhaitez-vous encore un verre de liqueur ?

— Non. Combien vous doit-on ?

— Nous ne prendrons rien de vous, messieurs.

— Je rejette vos dons ; mais cherchez donc vos passeports. Qu'avez-vous dans ces paniers ? Mille noms de tous les diables ! où avez-vous pris tous ces cierges ? à coup sûr vous les avez volés.

— Ah ! messieurs les gardes ! que pensez-vous de nous ? nous les avons achetés en bel et bon argent.

— En avez-vous besoin ?

— La nuit, quand nous nous trouvons dans les bois, dans les foudrières.... quand....

— Vendez-m'en quelques-uns ?

— Ils sont bien à votre service.

— Combien vous dois-je ? et montrez-moi des passeports. Voulez-vous aussi me vendre la bouteille de liqueur ?

— Pourquoi pas ? Il paraît que c'est votre jour de provisions.

— J'achète tout ce qui me fait plaisir.... Et vos passeports ?

— Ah ! n'en parlons plus.

— Je le veux bien ; mais prenez garde à vous ; évitez les milices ; elles battent aujourd'hui la campagne.

En achevant ces mots, je fis signe aux Bohémiens de se mettre en route. Quant à Corilla et à moi, nous montâmes à cheval, notre intention étant de gagner le premier port, pour nous rendre à Naples, et de là à Pistoie, où nous avions donné rendez-vous à nos bandits.

A Naples, où je m'arrêtai quelques jours, Corilla faillit de m'être enlevée. Un Sicilien, qui logeait dans le même hôtel que nous, s'avisa de vouloir me subtiliser ma jeune compagne ; heureusement pour moi, je m'aperçus de son petit manège ; et, malheureusement pour lui, il en fut la victime. Je l'attendis un soir au coin d'une rue, et je fis usage de l'expédient qu'emploie ordinairement un Italien pour se débarrasser d'un ennemi ou d'un rival. Je lui adressai un coup de stylet, qui le congédia de ce monde. Comme à Na-

ples , la justice n'est pas très-surveillante , on ne fit aucune information de ce qu'était devenu mon Sicilien , et la chose en resta là.

Naples est un séjour charmant pour un étranger qui a le bon esprit d'éviter les intrigues amoureuses , de choquer un moine , et de ne point disputer avec un lazzaroni. J'aurais désiré y prolonger mon séjour ; mais Corilla me pressa vivement d'aller rejoindre nos gens , qui , disait-elle , pourraient s'impatienter , et nous quitter. Comme elle était de bon conseil , je suivis ses avis.

Arrivés à Pistoie , la première personne que je rencontrai , en y entrant , fut le franciscain qui avait été mon précepteur , et auquel , par reconnaissance , j'avais donné un coup de couteau dans le bas-ventre. Il ne me reconnut point ; ce qui ne m'empêcha point de l'aborder , et d'entrer en conversation avec lui.

— Vous voilà , mon père ! Vous ne reconnaissez donc pas l'orphelin Sacripi.

— Comment ! c'est vous , monsieur ? Et cette dame qui vous accompagne , quelle est-elle ?

— C'est mon épouse.

— Comment ! vous êtes déjà marié ?

— *Distinguo* , mon père ; je fais les fonctions de mari , sans pour cela être marié. J'ai pensé que la formalité du sacrement était à peu près inutile.

— Monsieur Sacripi , vous êtes dans l'erreur. Le sacrement n'est point une formalité dont on puisse se passer ; c'est une loi , et qui plus est , une loi émanée d'en haut , à laquelle il n'est permis à personne de se soustraire..... Mais , que venez-vous faire ici ?

— Voir la ville. Je voyage pour mon plaisir. L'argent ne me manque pas.

— Pour voyager , il en faut beaucoup ; est-ce que vous vous êtes enrichi ?

— Pas précisément. Je vis au jour le jour ; quand j'ai dépensé mon argent , je tâche de m'en procurer d'autre en travaillant.

— Vous avez donc une profession ; un métier ?

— Pas précisément. J'ai de l'industrie.

— Mais quel genre d'industrie ?

— Je vous apprendrai un jour cela. Mais je vous quitte, car je suis très-fatigué. Nous nous reverrons ; donnez-moi l'adresse de votre couvent.

— Je ne demeure point dans un couvent. Je suis chez un seigneur de cette ville ; je sers d'aumônier au père, et de précepteur à son fils.

Nous nous séparâmes. J'allai rejoindre mes gens qui avaient fait plusieurs recrues ; et, le lendemain, je me préparai à traverser les Apennins, et à y chercher une retraite propre à nous mettre à l'abri d'un coup de main. Corilla, que j'avais dessein de laisser à Pistoie, ou d'envoyer à Reggio, voulut absolument nous suivre.

Après avoir, pendant plusieurs jours, parcouru la longue chaîne des montagnes des Apennins, je trouvai enfin

ce qui faisait l'objet de mes recherches. Je fis assembler ma petite troupe, et lui tins le discours suivant :

« Amis et camarades,

» Le sort nous a réunis sous une même bannière ; vous avez bien voulu me choisir pour votre chef, et je m'efforcerais de justifier votre choix ; mais, avant tout, j'exige une obéissance sans bornes, et une discipline pareille à celle des troupes organisées : ce sont les seuls moyens propres à nous assurer le succès dans nos entreprises. Dans les expéditions les plus périlleuses, vous me verrez toujours à votre tête, et digne de vous commander. Mais aussi, j'exige un dévouement absolu. Rejetés de la société, nous ne devons plus combattre que contre la société. Nos seuls asiles sont les forêts et les montagnes escarpées, et c'est à nous à nous y défendre contre ceux qui voudraient nous en déposséder.

» Courage et persévérance, voilà no-

« tre devise. Point de complots, point
» de trahisons; l'échafaud, en dernier
» résultat, attend le dénoncé comme la
» dénonciateur.

» Quoique brigands, nous avons no-
» tre honneur. Jurez-moi, sur cet hon-
» neur, obéissance et fidélité. »

Toute ma petite troupe éleva aussitôt ses sabres en l'air. Je donnai le mot d'ordre, et me retirai à quelques pas; Tintamarra, que j'avais nommé mon adjudant, me suivit; je lui fis part que, sous deux jours, nous ferions une excursion aux environs de Reggio, et que je désirais qu'il se rendît de suite dans cette ville, pour prendre des informations relatives à un château qui n'en était éloigné que de deux lieues, et que je me proposais de piller. Je lui recommandai sur-tout d'aller rôder autour, pour découvrir les diverses issues par où l'on pouvait l'assaillir, et de faire en sorte de savoir au juste combien de monde renfermait le château del signor Poporelli.

Tintamarra partit au bout de deux

heures pour s'acquitter de sa commission. Il revint me retrouver le lendemain, et me fit un récit exact et détaillé de ce qu'il avait vu et de ce qu'il avait appris; que les personnes qui habitaient le château étaient au nombre de treize, savoir : le seigneur, son épouse, trois enfans, une bonne, une cuisinière, un jardinier et son fils, une fille de basse-cour, un valet de chambre et deux laquais; que deux énormes chiens gardaient les cours; que les murs qui entouraient le château et le jardin étaient peu élevés; qu'il y avait même des endroits où ces mêmes murs tombaient en ruine; en dernier résultat, que le signor Poporelli passait pour un homme très-riche et pour avoir beaucoup d'or et d'argent comptant.

D'après ces renseignemens, j'arrangeai mon plan, et je fis mes dispositions. Il était essentiel pour nous, de nous défaire des chiens en les empoisonnant. Tintamarra se chargea d'expédier ces deux surveillans; s'étant déguisé en mendiant, il alla demander l'aumône

pendant le jour, à la porte du château, où il trouva moyen de jeter aux deux Cerbères des boulettes de viandes empoisonnées, et dont ils moururent au bout de trois heures.

Notre bande était composée de huit hommes. Tintamarra, à la tête de trois hommes, devait tourner le château; quant à moi, je devais l'assaillir avec le reste de nos gens, à quelque distance de la première porte, dans un endroit où j'avais remarqué que le mur était un peu dégradé.

A la chute du jour, nous nous mîmes en marche; la nuit était obscure et profonde lorsque nous arrivâmes devant le château. Tintamarra, qui était chargé de le tourner avec son escouade, devait lâcher une fusée en l'air pour m'avertir qu'il était arrivé à l'endroit où il devait franchir le mur et sauter dans le jardin. Quand je l'aperçus, j'escaladai le mur avec mes gens, traversai une première cour sans rencontrer d'obstacle, entrai dans une seconde, au bout

de laquelle était la porte du salon du château.

Un bruit confus et tumultueux se fit alors entendre dans tous les appartemens du château. Sans perdre de temps, j'enfonçai cette porte, où je ne rencontrai personne; j'avais toujours de chambre en chambre, à la lueur des lanternes que nous avions allumées, lorsque, voulant pénétrer dans un corridor, on fit feu sur nous. Mes gens ripostèrent; des cris et des gémissemens s'élevèrent aussitôt de toutes parts. Je criai alors d'une voix forte: Qu'on se rende, ou je mets le feu au château, et passe au fil de l'épée tous ceux qui sont dedans.

Alors le tumulte cessa, et il se fit un grand silence. Le seigneur Poporelli s'avança alors vers moi d'un air plein d'assurance, et me dit:

— Sans doute vous voulez de l'argent.

— Oui, signor.

— Je vais vous en aller chercher.

— Allez promptement ; car je n'ai pas le temps d'attendre.

Au moment où le signor Poporelli entra dans une chambre voisine, Tintamarra accourut vers nous, en nous disant : il paraît que tout s'est bien passé ; tant mieux. Poporelli rentra, et me remit plusieurs sacs de pistoles et de piastres ; puis, lui adressant la parole :

— Rassemblez tout votre monde.

— Et pourquoi ?

— Pour assurer ma fuite. Vous devez être en tout treize personnes, et il faut qu'elles viennent toutes ici.

On commença alors à s'appeler et à se chercher ; au bout de quelques minutes, tout le troupeau fut réuni. Vous allez nous tenir compagnie, lui dis-je, qu'on nous apprête à souper, et sur-tout de bon vin.

On nous apporta des viandes froides et plusieurs paniers de bouteilles. Quand mes gens eurent un peu bu, ils entrèrent en goguettes ; et, comme la panse mène la danse, la cuisinière et

la fille de basse-cour, devinrent des Vénus aux yeux de Tintamarra et de ses compagnons. Des gestes on en vint aux actions, et l'orgie fut complète.

Après avoir exigé du maître du château, quelques petits meubles très-portatifs, l'écrin de madames, les montres et les bijoux des autres, je donnai le signal du départ, après avoir enfermé dans une chambre tous les commensaux du logis.

En sortant, nous primes diverses routes ; un coup de sifflet devait nous réunir, si l'un de nous était attaqué. Je n'avais que deux de mes gens avec moi, et le jour commençait à poindre, lorsque je crus entrevoir des soldats de milice qui s'avançaient vers nous. Voyant que je ne pouvais les éviter, je donnai un coup de sifflet. Les soldats fondirent sur nous, et firent une décharge qui tua un de mes hommes ; je leur lâchai, pour ainsi dire à bout portant, mes pistolets, que je jetai aussitôt par terre, pour ne faire plus usage que de mon

damas, dont je m'escrimai avec autant d'adresse que de bonheur. Deux soldats périrent sous mes coups, l'autre de mes gens en abattit un troisième. Malgré mon courage et mon intrépidité, j'aurais fini par succomber sous le nombre, si Tintamarra, survenant avec ses quatre hommes, et les prenant en arrière, n'eût fait changer la face du combat. Ces soldats de milice nous croyant beaucoup plus nombreux que nous ne l'étions réellement, prirent le parti de faire retraite. Nous jugeâmes à propos de ne pas les suivre, croyant plus prudent de gagner notre caverne.

Corilla m'attendait avec la plus vive impatience. A la vue de notre riche butin, elle me dit :

— Mon cher Sacripanti, il paraît que la journée a été bonne.

— Pas si bonne, car j'ai perdu un homme. J'ai besoin absolument de recruter ; demain, j'irai fouiller, avec

Tintamarra, dans les retraites et les solitudes les plus profondes de ces montagnes escarpées, et j'espère bien amener ici du monde.

— Il faut encore différer de quelques jours. Notre petite troupe suffit aujourd'hui pour les expéditions que tu peux entreprendre.

— Non, non, il faut absolument que je parte demain, car j'ai de vastes projets à exécuter.

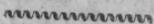
Corilla n'insista plus. Le lendemain, après avoir copieusement déjeuné avec Tintamarra, nous nous mîmes en route. Au milieu de notre marche, un orage effroyable survint ; la nuit en redoubla bientôt l'horreur ; j'ignore comment je fus séparé de Tintamarra.

— Eh ! que prétendez-vous faire actuellement, mon fils ? lui dit Fabiano.

— Continuer mon métier ; je suis encore trop jeune pour me faire ermite.

— Mais, votre salut...

— J'y penserai un jour. En attendant, recevez mes remerciemens; et il prit congé de Fabiano.



Sacripanti, en quittant l'ermite, s'achemina vers les Apennins. En traversant une plaine qui se terminait aux pieds de ces montagnes, il lui prit envie de se reposer un instant, et de réfléchir. En jetant un regard en arrière sur sa conduite passée, et en fixant sa vue sur l'avenir, et le sort qui devait l'attendre après une vie souillée de crimes et de débauche, il ne put s'empêcher de frémir; mais le souvenir de Corilla dissipa bientôt ces idées noires et désespérantes. En se levant, il aperçut, à quelques pas de lui, un homme singulièrement vêtu, qui, assis sur un tertre de gazon, paraissait absorbé dans sa lecture. Les couleurs qui animaient la figure de cet étranger, formaient un

contraste remarquable avec la blancheur de ses cheveux et de sa barbe, qui semblaient annoncer un vieillard. Son habit était simple, long comme celui d'un philosophe du Portique, bleu de ciel, et attaché par une ceinture couleur de feu; ses bras étaient passés dans les manches d'un habit blanc, qu'il portait dessous le premier; ses jambes nues étaient entourées de rubans jaunes, qui retenaient de larges semelles, qui étaient sa seule chaussure.

Ce vieillard, bientôt après, s'étant aussi levé, Sacripanti s'approcha de lui, et lui adressant doucement la parole :

— Homme respectable? votre vêtement, et l'attention que vous aviez en lisant, me font soupçonner que vous n'êtes pas un être ordinaire.

— Suivez-moi, et je satisferai entièrement votre curiosité.

Le vieillard entra dans un chemin

étroit pratiqué entre deux montagnes couvertes de sapins, et parvint enfin dans un vallon planté d'oliviers. Au milieu étaient trois colonnes de marbre, chargées d'hyéroglyphes; derrière était un autel où l'on voyait un magnifique bas-relief, au-dessous duquel on lisait ces mots :

LIKA ZARABTALAM.

Sacripanti considérait avec attention l'écrit et le bas-relief. Je vais t'en donner l'explication, lui dit l'étranger : ces mots ont la même signification qu'avait chez les Péruviens celui de VIRACCHA ; ils désignent le nom du Créateur universel. Ce buste, représentant un vieillard, est l'image de Dieu, suprême modérateur des mondes, éternel, immuable et tout-puissant, et l'unité par excellence ; les trois flammes qui entourent sa tête, sont le nombre symbolique de la perfection ; ses bras sont étendus, et ses mains tou-

chent le soleil et le monde, c'est le signe symbolique du premier nombre qui est sorti de l'unité ; le nombre de la création, le symbole de la production. Une chaîne unit le soleil et le monde. Cet instrument que tu vois plus bas, est le symbole de l'harmonie, la lyre céleste ; elle repose sur sept livres, qui sont les sept livres des secrets de la nature ; les quatre cordes de l'instrument, sont le symbole du tétracorde ; la concordance de l'harmonie dans le nombre quatre. Il est aussi le symbole de la justesse des choses, comme des points, des lignes, des surfaces et des profondeurs mathématiques. Cet hyéroglyphe comprend toute la nature, c'est-à-dire, l'essence, la propriété, la quantité et le mouvement.

Sacripanti ouvrait de grands yeux, et ne comprenait pas trop les explications du vieillard, qui le conduisit ensuite au travers d'une prairie émaillée de fleurs, et arrosée de plusieurs ruisseaux. C'est ici, ajouta-t-il, le vallon

que j'habite; il a conservé son ancien nom, et c'est pour cela que, dans les environs, on m'appelle le *Vieux de la Villa graciososa*.

A quelques pas de là, ils rencontrèrent un autel simple et plus petit que le premier. Le vieillard cueillit deux roses, les mit sur l'autel, éleva les yeux au ciel, et dit d'une voix haute : C'est un sacrifice à l'amitié; puis, se tournant vers Sacripanti :

—Étranger, rassure-toi; tu es en sûreté ici.

—Que pourrais-je craindre?

—Les hommes.

—Il en est partout; je n'ai rien à redouter que ce qu'ils craignent tous.

—Avec nous, tu es avec tes amis, et tu peux t'en flatter.

Sans répondre, Sacripanti suivit son onducteur, qui lui montra bientôt sa demeure. L'architecture en était, quoi-

que antique, noble et élégante. Sur la montagne, on voyait plusieurs cellules, dans lesquelles habitaient les écoliers du vieux de la Villa graciososa; ils semblaient tous enfoncés dans les profondeurs de l'étude.

—De combien, homme respectable, est le nombre de tes élèves?

—De trois fois sept.

Ils arrivèrent enfin à l'habitation du vieillard, qui fit servir à Sacripanti un excellent déjeuner; quant à lui, semblable aux anciens patriarches, il ne mangea que quelques cuillerées de miel et quelques tranches de pain blanc. Il but du lait, mais point de vin.

Vis-tu depuis long-temps dans ces lieux? lui demanda Sacripanti.

—Non. Il s'est cependant écoulé, depuis que j'y suis, plus de temps qu'un homme n'en vit ordinairement.

—Tu as passé l'âge ordinaire des hommes?

—Deux fois.

Sacripanti allait continuer ses questions, quand il entendit le chant mélodieux de plusieurs femmes, et en vit passer deux presque au même instant; elles étaient voilées, et se tenaient par la main.

—Quelles sont ces femmes ?

—Mes écolières.

—Tu en as donc des deux sexes.

—Oui, celles-ci sont des filles de la sagesse; elles sont prêtresses dans le temple de la nature et de la vérité; mais suis-moi. Il le fit entrer dans une chambre fort simple, où était un sofa, sur lequel ils s'assirent. Le vieillard reprit ensuite son discours en ces termes :

» Dès ma plus tendre jeunesse, je
» m'adonnai à l'étude, et le fruit de
» mes travaux et de mes longues re-
» cherches est d'avoir levé le voile épaïs-

» qui couvrait les mystères de tous les
» temps et de tous les peuples. J'ai étu-
» dié la mythologie emblématique des
» Grecs et des Egyptiens, la théogonie,
» la cosmogonie, et les leçons reli-
» gieuses des anciens peuples du nord,
» ainsi que celles des Chinois, des
» Guèbres et des Indiens. J'ai tout vu,
» tout lu, tout approfondi; rien n'a
» échappé à mes savantes recherches,
» et je suis devenu enfin un vrai théo-
» sophe. Tu peux aisément t'imaginer
» combien de temps m'ont coûté ces
» différentes études; le ciel m'a fait la
» grâce de me l'accorder.

A l'instant, le vieillard lui montra un grand et large miroir d'or, qui était dans la chambre. Sacripanti y vit avec étonnement Corilla et Tintamarra; ils paraissaient s'entretenir de choses qui les intéressaient vivement.

—Je les entends parler, lui dit le vieillard de la Villa graciosa,

—Parler ! répondit Sacripanti.

—Oui, mon ami, mais tu ne peux jouir du même avantage.

—Que disent-ils ? je suis fort curieux de l'apprendre.

—Corilla est très-inquiète de ne pas te voir revenir ; Tintamara tâche de lui persuader que tu tarderas peu à paraître ; mais tout ce qu'il peut lui dire ne la tranquillise point.

Sacripanti garda quelques instans le silence, et relevant les yeux sur le miroir, il y vit Louisa dans une chambre d'auberge, à Palerme, qui se consolait de sa perte dans les bras d'un capitaine de vaisseau, qui avait écumé jadis la mer avec Barbaro. Il détourna la tête, et s'adressant au vieillard :

—Ami, tu es un grand homme.

—Tu peux devenir ce que je suis. Seul, dans le monde, je ne possède pas cette science.

—Me connais-tu ? reprit Sacripanti.

—Pourquoi ne te connaîtrais-je pas ? vois :

Et il lui indique de nouveau le tableau magique. On y voyait notre chef de brigands dans les Apennins, en habit de chasseur ; puis, dans l'ermitage de Fabiano, raconter ses aventures à ce vieillard.

—Connaîtrais-tu aussi Fabiano ? C'est un homme bien respectable.

—Pourquoi pas ?

Et ce dernier parut dans le miroir, assis sur un banc, dans son jardin, un livre à la main.

Sacripanti, émerveillé de plus en plus de tout ce qu'il voyait, dit au vieux de la Villa graciosa :

—Si tu as le pouvoir de deviner le passé, de connaître le présent, et de prévoir l'avenir, dis-moi, je t'en conjure, le sort qui m'attend.

—Non, Sacripanti; je ne dévoilerai pas à tes yeux, un avenir chargé des inquiétudes sans cesse renaissantes qui doivent l'agiter; c'est assez de supporter le mal qui arrive, sans vouloir encore anticiper sur les événemens futurs. Retourne promptement vers Corilla; le moindre retard peut te la faire perdre pour toujours.

Sacripanti, presque hors de lui-même, dit au vieillard :

—Grand Dieu ! me trahirait-elle ? Me serait-elle infidèle ?

—C'est ce que la suite t'apprendra.

Sacripanti prit alors congé du vieux de la Villa graciosa. Les dernières paroles de ce vieillard avaient porté le trouble et l'inquiétude dans son âme. Corilla infidèle ! Cette pensée bouleversait tous ses sens. Il s'achemina néanmoins vers les Apennins, précipitant ses pas vers sa retraite.

Il n'était environ qu'à trois portées

de fusil de son asile, lorsque quatre hommes se présentèrent devant lui, en lui demandant la bourse ou la vie. Quant à ma bourse, répondit-il, elle est vide dans ce moment; pour ma vie, je la défendrai jusqu'à la mort. Deux coups de pistolets qu'il lâcha en achevant ces mots, parurent intimider ces hommes qui n'étaient pas bien armés. Ils se retirèrent; Sacripanti double le pas, et arrive enfin dans sa retraite, où il ne trouve ni Corilla ni Tintamarra.

On doit présumer quels transports de fureur et de jalousie l'agitèrent en se voyant la victime d'une infidèle et d'un traître. Sa première pensée fut de courir après eux. Mais, disait-il en lui-même, quelle route ont-ils prise ? Se sont-ils rendus à Pistoie, ou à Reggio ? Non, attendons si quelqu'un de mes gens ne rentrera pas; il pourra me donner peut-être des renseignemens sur leur départ; mais Tintamarra ne les aurait-il pas emmenés avec lui. O for-

tune cruelle ! s'écria-t-il, voilà de tes coups ; voyons si ces misérables, en fuyant, n'ont pas emporté avec eux mon or et mes bijoux.

Après avoir fait ses recherches, il fut convaincu que Corilla et Tintamara n'étaient pas des gens tout-à-fait sans conscience ; ils en avaient bien distrait une partie, mais il en restait encore plus plus qu'ils n'en avaient enlevé.

Sur ces entrefaites, un de ses gens rentra.—Où sont donc les autres, lui demanda-t-il ? —Je pense qu'ils sont en ce moment dans les prisons de Pistoie. Nous avons été faire une excursion autour de cette ville, par les ordres de Tintamara, qui nous prévint en même temps qu'il irait nous rejoindre ; mais nous ne l'avons pas vu. Nous avions déjà dévalisé deux voyageurs, lorsque des soldats qui battaient la campagne, nous attaquèrent vivement. Comme ils étaient au nombre de douze, après une vigoureuse résistance,

mes camarades furent pris, liés et garrottés : ce fut par une espèce de miracle que je parvins à leur échapper. Je crois qu'il est prudent de quitter cette retraite ; car, qui nous peut assurer que l'un de ceux qui sont aujourd'hui dans les prisons de Pistoie, ne la révélera pas aux alguasils de la justice ? — Tu as raison, répondit Sacripanti ; quittons ces lieux, et passons en Sicile. — Volontiers, mon capitaine, ces Apennins commencent à m'ennuyer, et nous serons plus en sûreté dans cette île qu'ici ; là, au moins, quand la terre vous manque, pour échapper aux poursuites, vous pouvez atteindre la mer, vous embarquer sur le premier bâtiment que vous apercevez, et mettre la mer entre vous et vos ennemis.

— Tu raisonnes juste, mon ami, lui dit Sacripanti ; emportons notre petit butin, et mettons-nous en route. Je crois qu'il serait à propos de nous rendre d'abord à Naples, où nous trouve-

rions plus facilement un bâtiment pour nous transporter de suite à Messine ou à Palerme.

Comme il est à présumer, ajouta Sacripanti, que notre signalement est donné dans tous les environs de ces lieux, je pense qu'il sera prudent de ne marcher que la nuit, et de nous reposer le jour.

Nos deux aventuriers, arrivés à Naples, changèrent de nom et de costume. Sacripanti endossa l'habit de grand seigneur, et se fit appeler par Antonio (c'était le nom qu'il avait donné à son ancien camarade, qui devait passer pour son valet), le marquis de la Rocella. Il prit un logement dans un des plus beaux hôtels de cette ville. Comme il dépensait beaucoup d'argent, il s'attira de la considération; car, ici bas, on ne considère guères que l'homme qui a de l'argent, et qui le prodigue sans mesure.

Le marquis de la Rocella, voyant que son argent commençait à diminuer, et que ses bijoux et ses diamans se fondaient tous les jours entre les mains du jouaillier, crut devoir les renouveler, en faisant quelques excursions dans les environs de cette ville; en conséquence, s'adressant un jour à Antonio :

— Mon ami, lui dit-il, nos fonds commencent à baisser, et il faut nous en procurer de nouveaux. Une petite course sur la grande route ou dans les châteaux voisins de Naples, réparera bientôt le vide de nos bourses; mais, avant de rien entreprendre, et pour assurer nos succès, il est essentiel que tu fasses une tournée dans les campagnes qui avoisinent cette grande ville, et que tu prennes des informations exactes sur les lieux et les châteaux susceptibles d'un coup de main. Pendant ton absence, je fréquenterai les jeux et les maisons où se rassemblent les gens propres à être dupés, et je mettrai en

activité un talent que tu ne me connais pas encore.

Antonio, après avoir reçu ses instructions, et s'être déguisé en pèlerin, sortit de la ville pour respirer l'air pur de la campagne. Il avait avec lui une pacotille composée d'agnus, de chapelets de tous les genres et de toutes les espèces, et des images de tous les saints du paradis; il avait fait aussi un assortiment de coquilles de toutes les formes; joignez à cela du sang de saint Janvier, en fioles, et des reliques trouvées nouvellement dans les ruines d'Herculanum et de Pompeïa, et l'on aura une idée du plus franc pèlerin de la terre. Des petits livres de prières, des indulgences et des complaintes en l'honneur des bienheureux que le pape allait sous peu canoniser, n'étaient pas la partie la moins curieuse et la moins intéressante de son bagage, auquel il avait ajouté, en cas d'événement, une bonne paire de pistolets et un stylet bien affilé.

Antonio parti, le marquis de la Rocella commença à mettre en pratique ses petits tours d'adresse, connus vulgairement sous le nom de filouterie, et qui lui réussissaient assez bien.

Un soir, en sortant d'une maison de jeu, il fut abordé par quelques filles publiques qui l'engagèrent à les visiter. La proposition fut accueillie, et voilà notre marquis au milieu d'un cercle de femmes, qui briguaient en même temps les faveurs de son amour et les largesses de sa bourse. Quelle fut sa surprise en y retrouvant Louisa; cette dernière, non moins étonnée, s'approcha de lui, lui toucha ses habits, ses mains, pour s'assurer si c'était bien Sacripanti qu'elle revoyait. N'en pouvant plus douter, elle le fit passer avec elle dans un cabinet, et prenant la parole :

— Tu ne t'attendais pas, je gage, à me retrouver ici ?

— Non, certes; j'eusse pensé que,

n'osant plus retourner dans ta famille, tu aurais au moins choisi un couvent pour retraite.

— Avoue que ton procédé est affreux, abominable.

— Il est vrai que ma conduite, à ton égard, est un peu reprobable ; mais la fatalité...

— Mauvaise excuse ; dis donc de nouvelles amours ; car j'ai appris, quelque temps après que tu m'eus délaissée, que tu voyageais avec une jeune fille nommée Corilla, que tu avais enlevée à un chef de brigands nommé Fortiguerra.

— Je ne l'ai point enlevée ; c'est bien elle qui a voulu me suivre. Au reste, elle m'a quitté ; elle m'a rendu ce que je t'avais prêté.... Mais, trêve de discussions ; je ne veux pas te demander pourquoi tu t'es jetée dans les bras d'un capitaine de vaisseau, pourquoi.... pourquoi....

— Ce fut la nécessité qui m'y contraignit.

— Je veux bien le croire... Ecoute, Louisa, je ne t'ai pas encore oubliée ; je ne suis plus aujourd'hui Sacripanti, mais le marquis de la Rocella ; sors de ces lieux, et viens à l'instant loger avec moi, dans mon hôtel.

— J'y consens.

Louisa suivit le prétendu marquis de la Rocella. Comme, depuis quelque temps, il avait été sevré de maîtresses, Louisa qu'il venait de retrouver, quoiqu'en assez mauvaise compagnie, lui parut encore assez gentille, et très-propre à lui faire passer encore agréablement les nuits.

Cependant Antonio ne revenait pas ; le marquis trembla qu'il n'eût fait quelque mauvaise rencontre, et fit part de ses craintes à Louisa, qui le pressa vivement de quitter la ville de Naples. Malgré ses vives sollicitations, il voulut encore l'attendre quelques jours.

Ils étaient à la veille de s'embarquer pour la Sicile , lorsque le retour d'Antonio changea la résolution du marquis. On prit de nouveaux arrangemens. Il fut décidé , d'après les rapports satisfaisans d'Antonio , qu'on ferait une petite excursion à quatre ou cinq lieues de Naples. — Nous la ferons d'autant plus heureusement , ajouta ce dernier , que j'ai retrouvé deux de nos gens qui ont eu le bon esprit de s'évader de prison , et qui viendront nous rejoindre ce soir à l'auberge de Saint Janvier.

Le marquis , d'après les renseignemens d'Antonio , fit ses dispositions. Le soir , accompagné de ce dernier , il alla trouver à l'auberge ses deux hommes , qui lui sautèrent au cou , et lui témoignèrent la satisfaction qu'ils éprouvaient de le revoir sain et sauf. En buvant quelques verres de vin , on se donna rendez-vous pour le lendemain au matin à une lieue de Naples , pour ensuite se porter vers les lieux que désignerait le fidèle Antonio.

669 **HISTOIRE** des pendus célèbres, des
roués, brûlés, etc., contenant les affaires
d'Urbain Grandier, de la veuve Lescom-
bat, de Blaise Ferrage, de Cartouche,
de Duchatelet, de Desrués, de Mandrin,
etc., etc. Paris, 1817, 2 tomes en 1 vol.
in-18 cartonné, non rog. 1926 20 fr.

Ouvrage curieux orné de 2 figures repré-
sentant des supplices.

L'ouvrage contient en
plus le *Brigand des*
Apennins "